Marges Linguistiques
Numéro 6, Novembre 2003
Langage – Communication – Représentations
REVUE ELECTRONIQUE EN SCIENCES DU LANGAGE

Argots, « français populaires » et langues populaires

Sommaire

Entre *argot* et *langue populaire*, le *jargon*, usage de la place publique
Patrick Mathieu

L'argot et la « langue des linguistes » Des origines de l'argotologie aux silences de la linguistique
Louis-Jean Calvet

Inédits de Pierre Guiraud : le jargon des Coquillards
Pierre Guiraud
Présentation de *Patrick Mathieu*

L'impossible récolte : heurs et malheurs d'un lexicographe argotologue
Jean-Paul Colin

Bibliographie des recueils d'argot : quelques problèmes à élucider
Denis Delaplace

« Français populaire » : un classificateur déclassant ?
Françoise Gadet

Le français populaire : a valid concept ?
Michaël Abecassis

D'une théorisation de l'espace linguistique des « cités » à l'analyse lexicologique des dénominations de la femme
Thierry Pagnier

De *Paname* à *Ripa* : histoire d'une rupture
Thierry Petitpas

La langue populaire face au changement monétaire : L'arrivée de l'euro
Louis-Jean Calvet

Euro : el aerolito lingüístico
José Antonio Millán

ISSN : 1626-3162 — Novembre 2003 — M.L.M.S. Éditeur, Saint-Chamas, France

Calendrier prévisionnel

Mai 2004 Numéro 7 :

Langue, langage, inconscient — Linguistique et Psychanalyse
Numéro dirigé par *M. Michel Arrivé* (Université Paris X, France)

Novembre 2004 Numéro 8 :

L'Analyse du discours : état de l'art et perspectives
Numéro dirigé par *Dominique Maingueneau* (Université Paris XII, France)

Mai 2005 Numéro 9 :

Langues régionales
Numéro dirigé par *Claudine Moïse* (Université d'Avignon, France),
Véronique Fillol (Université de Nouméa, Nouvelle-Calédonie)
et *Thierry Bulot* (Université de Rouen et Université de Rennes, (France)

Hors série 2003-2004 :

Combattre les fascismes aujourd'hui : propos de linguistes…
Numéro dirigé par Jacques Guilhaumou (ENS, France)
et Michel Santacroce (Cnrs, Université de Provence, France)

Hors série 2004-2005 :

L'origine du langage et des langues
Publication collective – *Marges Linguistiques*

La revue électronique gratuite en Sciences du Langage **M**arges **L**inguistiques est éditée et publiée semestriellement sur le réseau Internet par :

M.L.M.S. Éditeur
Le petit Versailles
Quartier du chemin creux
13250 Saint-Chamas, France

Consignes aux auteurs

La revue **M**arges **L**inguistiques accepte les articles, non publiés par ailleurs, présentant un lien étroit avec le thème du numéro particulier auquel il est destiné et faisant état soit d'une analyse personnelle (corpus, exemples) individuelle ou collective ; soit un travail plus spéculatif et plus théorique qui, dans une perspective originale, fait le lien entre recherches antérieures et théories linguistiques de référence, soit encore d'une lecture critique, concise et synthétique d'un ouvrage récent dans le domaine (ayant trait à la thématique du numéro en cours).

Mode de sélection

Le principe de sélection est le suivant : (1) un tri préalable sera effectué par les membres du comité de rédaction et aboutira à une présélection des articles destinés au numéro en cours ; (2) chaque article sera ensuite relu par deux membres du comité scientifique (évaluation en double aveugle). En cas de désaccord, l'article sera donné à relire à un troisième lecteur : consultant associé à la revue ou personnalité scientifique extérieure à la revue mais jugée particulièrement apte pour porter une évaluation dans le champ concerné, par le comité de rédaction.

L'auteur (ou les auteurs) sera avisé dès que possible de la décision prise à l'égard de son article : (1) sélection ; (2) refus avec les justifications du refus ou (3) report dans la sélection immédiate accompagnée des commentaires des relecteurs pouvant amener à une révision du texte pour une nouvelle soumission ultérieure.

Informations indispensables

Les auteurs sont priés de bien vouloir accompagner les articles d'une page de garde fournissant les informations suivantes (cette page confidentielle ne sera pas transmise aux membres du comité scientifique) :

- Nom et prénom
- Nom de l'université, du groupe de recherche (plus généralement nom du lieu professionnel)
- Adresse électronique impérativement, éventuellement adresse http (site web)
- Notice biographique éventuellement (50 à 100 mots)
- Titre, résumé de l'article (150 mots) et 10 mots clés (en français).
- Titre, résumé de l'article (150 mots) et 10 mots clés (en anglais).

Mode d'acheminement

ML étant une revue entièrement et résolument électronique, gratuite, et ne disposant d'aucun fond propre pour l'acheminement d'un éventuel courrier postal, les articles proposés doivent obligatoirement nous parvenir sous la forme d'une annexe à un courrier électronique : envoyez votre article comme document attaché à : contributions.ML@wanadoo.fr. Prenez soin également de respecter les formats. RTF (.rtf) ou .DOC (.doc) en d'autres termes Rich Text File, Microsoft Word (à ce propos voir **Les formats de fichiers**). Précisez dans le corps du message si le fichier attaché est compressé et quel mode de compression a été utilisé (stuffit, zip, etc.).

Pour les raisons exposées ci-dessus, **ML** décline toutes responsabilités en ce qui concerne le sort des articles qui pourraient être envoyés par courrier postal à la revue ou à l'un des membres du comité de rédaction. Les disquettes (Mac ou Pc) peuvent éventuellement et très exceptionnellement être acceptées mais ne pourront en aucun cas être renvoyées aux expéditeurs.

Formats de fichiers

Les articles peuvent être soumis dans les formats suivants :

- Fichiers de type Microsoft Word [version 5, version 5.1, version 6, version 7 (Pc) ou 8 (Mac), Word 2000, 2001 (Pc)].
- Fichiers de type **R**ich **T**ext **F**ile (.rtf)

Lorsqu'un fichier comporte des « images » incorporées au texte, il est bon d'envoyer :
(1) le fichier avec les images disposées par vos soins et toujours accompagnées d'une légende précise en dessous de chaque image ;
(2) le fichier texte seul [**.rtf**] ou [**.doc**] et les images (classées et séparées) [**.pct**] ou [**.jpg**].

Tableaux et figures doivent être accompagnés d'une numérotation et d'une courte légende, par exemple : Fig. 1 : texte de la légende. Lorsque la figure est un fichier « image », utilisez une image aux formats [.pct] ou [.jpg] que vous faites apparaître dans le corps de texte mais que vous envoyez également à part en [.pct], 300 dpi, 32 bits si possible.

Vous pouvez compresser le fichier en utilisant les formats de compression [.sit] ou [.zip]. Si vous compressez une image [.pct] en [.jpg], choisissez plutôt une compression faible ou standard pour préserver la qualité de l'image initiale.

Taille globale des textes

- Entre 10 pages (minimum) et 25 pages (maximum) – Une quantité moyenne de 20 pages est espérée pour chacun des articles.
- Les comptes rendus de lecture doivent comprendre entre 3 et 6 pages (maximum) – Les autres caractéristiques de présentation des comptes rendus sont identiques à celle des articles.
- 30 à 40 lignes (maximum) rédigées par page. Ce qui permet d'aérer le texte avec des sauts de ligne, des titres et sous-titres introducteurs de paragraphes.

- Chaque page de texte comporte entre 3500 et 4500 caractères, espaces compris (soit environ 2500 à 3500 caractères, espaces non compris), ce qui représente entre 500 et 650 mots.

Les styles des pages

Les marges :
2 cm (haut, bas, droite, gauche) – [Reliure = 0 cm, en tête = 0, 25 cm, pied de page = 1, 45 cm – sinon laissez les valeurs par défaut]

Interligne :
Interligne simple partout, dans le corps de texte comme dans les notes ou dans les références bibliographiques.

Présentation typographique du corps de texte **:**
Style : normal — alignement : justifié (si possible partout). Espacement : normal — Crénage : 0. Attributs : aucun (sauf si mise en relief souhaitée).

Police de caractères :
Verdana 10 points dans le corps de texte, Verdana 9 points les notes. Verdana 10 points dans les références bibliographiques.

Couleur(s) :
Aucune couleur sur les caractères (ni dans le corps de texte, ni dans les notes, ni dans les références)
Aucune couleur ou trame en arrière-plan (des couleurs peuvent être attribuées ultérieurement lors de la mise en page finale des articles acceptés pour la publication)

Paragraphes :
Justifiés – *Retrait positif* à 0,75 et une ligne blanche entre chaque paragraphe. Pas de paragraphe dans les notes de bas de page. *Les pagragraphes des références bibliographiques* présentent en revanche un *Retrait négatif* de 0,50 cm.

Les notes de bas de page :
Verdana 9 points, style justifié, interligne simple. Numérotation : recommencer à 1 à chaque page.

Tabulation standard :
0,75 cm pour chaque paragraphe.

Dictionnaire(s) et langue(s) :
Langue(s) « Français » et/ou « Anglais ».

Césure, coupure de mot :
Dans le corps de texte, coupure automatique, zone critique à 0,75, nombre illimité.
Pas de coupure dans les titres et sous-titres.

Guillemets :
Guillemets typographiques à la française partout (« »).

Normes typographiques françaises :

Un espace après le point [.]
Un espace avant les deux points [:]
Pas d'espace avant une virgule [,] ou un point [.]
Un espace avant le point virgule [;]
Pas d'espace intérieur pour (…) {...} [...]
Un espace avant [?]
Un d'espace avant des points de suspension (trois points) : […]
Un espace avant [%]
Un point après [etc.] ou [cf.]
Un espace avant et après les signes [=], [+], [-], [X], etc.

Les références bibliographiques

Les références complètes doivent figurer en fin de document. Les auteurs utilisent des références indexées courtes dans le corps de texte, en utilisant les conventions suivantes :

(Eco, 1994) (Py, 1990a) (Chomsky & Halle, 1968) (Moreau et al., 1997).

(Searle, 1982 : pp. 114) ou (Fontanille, 1998 : pp. 89-90).

Eco (1994) indique que — Eco précise également (*op. cit.* : pp. 104-105) que…

Les références complètes doivent être présentées par ordre alphabétique et respecter les normes suivantes :

Un article de revue :
Nom de l'auteur – Initiales du prénom (entre parenthèses) – Point – Année de publication – Point – Titre de l'article (entre guillemets) – Point – Nom de la revue (précédé de « in : ») – Volume – Première et dernière page de l'article.
Exemple 1 :
Bange (P.) 1983. « Points de vue sur l'analyse conversationnelle ». in : *DRLAV*, 29, pp. 1-28.

Un article dans un livre
Nom de l'auteur – Initiales du prénom (entre parenthèses) – Point – Année de publication – Point – Titre de l'article (entre guillemets) – Point — – in : nom et initiales du ou des coordinateurs de l'ouvrage – Titre du livre – Ville – deux-points — Nom de l'éditeur – pages consultées de l'article.
Exemple 3 :
Véronique (D.). 1994. « Linguistique de l'acquisition et didactique des langues étrangères : à propos de la référence pronominale ». in : Flament-Boistrancourt (D.), (ed.). *Théories, données et pratiques en français langue étrangère*. Lille : Presses universitaires de Lille, pp. 297-313.

Remarques sur les citations

Les citations courtes (moins de deux lignes) apparaissent dans le corps du texte, entourées de guillemets (guillemets typographiques à la française).
Les citations longues (plus de deux lignes) font l'objet d'un paragraphe spécial de marge inférieure au reste du texte. Le texte y figure en Verdana 9 points, sans guillemets.

Renseignements : écrire à
contributions.ML@wanadoo.fr

Équipe éditoriale

Comité scientifique

Jean-Michel Adam (Université de Lausanne, Suisse) — Jean-Jacques Boutaud (Université de Bourgogne, France) — Josiane Boutet (Université de Paris VII, France) — Thierry Bulot (Université de Rouen, France) — Paul Cappeau (Université de Poitiers, France), Jean Caron (Université de Poitiers, France), Chantal Charnet (Université Paul Valéry — Montpellier III, France) — Joseph Courtés (Université de Toulouse II, France) — Béatrice Daille (IRIN — Université de Nantes, France) — Marcelo Dascal (Université de Tel Aviv, Israël) — Françoise Gadet (Université de Paris-X Nanterre, France) — Alain Giacomi (Université de Provence, France) -Benoit Habert (Laboratoire LIMSI, Université Paris X, France) — Monica Heller (Université de Toronto, Canada) — Thérèse Jeanneret (Université de Neuchâtel, Suisse) — Catherine Kerbrat-Orecchioni (GRIC (Groupe de Recherches sur les Interactions Communicatives, CNRS-Lyon2) Université Lumière Lyon II, France) — Norman Labrie (Université de Toronto, Canada) — Guy Lapalme (Université de Montréal, Québec, Canada) — Olivier Laügt (Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, France) — Marinette Matthey (Université de Neuchâtel, Suisse) — Jacques Maurais (Conseil de la langue française, Québec, Canada) — Piet Mertens (Katholieke Universiteit Leuven, Département de Linguistique, Belgique) — Sophie Moirand (Université de la Sorbonne Nouvelle, France) — Claudine Moise (Université d'Avignon, France) — Lorenza Mondada (Université de Bâle, Suisse) — Marie-Louise Moreau (Université de Mons-Hainaut, Belgique) — Bernard Py (Université de Neuchâtel, Suisse) — François Rastier (CNRS, Paris, France) — Véronique Rey (Université de Provence, France) — Didier de Robillard (Université de Tours, France) — Eddy Roulet (Université de Genève, Suisse) — Daniel Véronique (Université de Paris III : Sorbonne nouvelle, France) — Jean Véronis (Université de Provence, France) — Evelyne Viegas (Natural Language Group, Microsoft Corporation, USA) — Diane Vincent (Université de Laval, Québec, Canada) — Robert Vion (Université de Provence, France).

Consultants associés

Michel Arrivé (Université de Paris X Nanterre, France) — Louis-Jean Calvet (Université de Provence, France) — Jacques Fontanille (Université de Limoges, Centre de Recherches Sémiotiques (FRE2208 CNRS), France) — Jacques Moeschler, Département de linguistique, Université de Genève, Suisse) — Geneviève Dominique de Salins, Faculté Arts, Lettres et Langues, CIREC (EA 3068), Université de Saint-Etienne, France) — Andréa Semprini (Université de Lille III, France).

Comité de rédaction

Michel Arrivé (Université de Paris X Nanterre, (France) — Mireille Bastien (Université de Provence, France) — Thierry Bulot (Université de Rouen, France) — Stéphanie Clerc (Université d'Avignon, France) — Véronique Fillol (Université de Nouméa, Nouvelle Calédonie) — Alain Giacomi (Université de Provence, France) – Véronique Magaud (Université de Provence, France) — Marinette Matthey (Université de Neuchâtel, Suisse) — Michèle Monte (Université de Toulon, France) — Philippe Rapatel (Université de Franche Comté, France) — François Rastier (Cnrs, Paris, France) — Didier de Robillard (Université de Tours, France) — Michel Santacroce (Université de Provence, France) — Yvonne Touchard (IUFM de Marseille, (France) — Daniel Véronique (Université de Paris III : Sorbonne nouvelle, France) — Jean Véronis (Université de Provence, France).

Rédacteur en chef

Michel Santacroce (Université de Provence, France).

Sommaire du numéro

002 **Calendrier prévisionnel**

003 **Consignes aux auteurs**
Michèle Monte et Yvonne Touchard (Coordinatrices)

005 **Équipe éditoriale**

006 **Sommaire du numéro**

008 **Éditorial**
Louis-Jean Calvet (Directeur de publication)

013 **Colloques et manifestations**
Véronique Fillol (Coordinatrice)

019 **Comptes rendus d'ouvrages**
Véronique Magaud (Coordinatrice)

019 - Compte rendu critique de lecture de l'ouvrage : **Pragmatique et analyse des textes.** Sous la direction de Ruth Amossy (2002). Presses de l'Université de Tel-Aviv (Israël). Par *Michèle Monte*, Université de Toulon (France).

023 - Compte rendu critique de lecture de l'ouvrage : **Figures d'ajout – phrase, texte, écriture.** Textes réunis par Jacqueline Authier-Revuz et Marie-Christine Lala (2002). Presses de la Sorbonne Nouvelle, Paris (France). Par Michel Santacroce, Cnrs, Université de Provence (France).

029 - Compte rendu critique de lecture de l'ouvrage : **Éléments d'une sociolinguistique critique**. de Monica Heller, Université de Toronto (Canada). Par Gilles Forlot, Université catholique de Louvain (Belgique), IUFM de Lille (France).

031 **Liens sur la toile**
Alain Giacomi (Coordinateur)

033 **Nouvelles brèves**
Michèle Monte (Coordinatrice)

040 **Entre *argot* et *langue populaire*, le *jargon*, usage de la place publique**
Par *Patrick Mathieu*, Auteur indépendant (France)

055 **L'argot et la « langue des linguistes » Des origines de l'argotologie aux silences de la linguistique**
Par *Louis-Jean Calvet,* Université de Provence (France)

065 **Inédits de Pierre Guiraud : le jargon des Coquillards**
Par *Pierre Guiraud*, Présentation de *Patrick Mathieu*, Auteur indépendant (France)

083 **L'impossible récolte : heurs et malheurs d'un lexicographe argotologue**
Par *Jean-Paul Colin,* Université de Franche-Comté (France)

093 **Bibliographie des recueils d'argot : quelques problèmes à élucider**
Par *Denis Delaplace*, Université Lille 3 (France)

103 **« Français populaire » : un classificateur déclassant ?**
Par *Françoise Gadet*, Université Paris-X Nanterre (France)

116 **Le français populaire : a valid concept ?**
Par *Michaël Abecassis*, University of Oxford (United Kingdom)

133 **D'une théorisation de l'espace linguistique des « cités » à l'analyse lexicologique des dénominations de la femme**
Par *Thierry Pagnier*, Université de Paris III, Sorbonne Nouvelle (France)

145 **De *Paname* à *Ripa* : histoire d'une rupture**
Par *Thierry Petitpas*, Université de Nice, Sophia Antipolis (France)

156 **La langue populaire face au changement monétaire : L'arrivée de l'euro**
Par *Louis-Jean Calvet*, Université de Provence (France)

161 **Euro : el aerolito lingüístico**
Par *José Antonio Millán,* Auteur indépendant, Barcelone (Espagne)

174 **Remerciements**
Marges Linguistiques
176 **Les groupes de discussion de Marges Linguistiques**
178 **Forum des revues**
Thierry Bulot
180 **Présentations de thèses**
182 **Rubrique éditoriale**
185 **Échos**
187 **Marges Linguistiques L'Harmattan**
189 **Les appels à contributions**

Éditorial

Introduction
Par Louis-Jean Calvet
Université de Provence, France

Novembre 2003

Présenter un numéro consacré à l'argot et à la langue populaire n'est pas chose aisée, dans la mesure où ces deux notions ne sont ni des objets scientifiques ni des concepts, que leurs définitions divergent d'un texte à l'autre et sont le plus souvent floues. Il est donc dans ces conditions difficile de savoir de quoi l'on parle ou d'être sûr que l'on parle bien de la même chose. Jean-Paul Colin par exemple, dans un ouvrage récent, définissait l'*argot* de la façon la plus large qui soit, « comme la prise en charge, principalement lexicale, depuis des temps très anciens, de l'expression contestataire »[1], tandis que Pierre Guiraud, pionnier de l'argotologie moderne (même s'il n'a jamais utilisé ce terme) a pour sa part proposé trois types de définitions de l'argot :

- L'une de caractère historique : « on voit l'évolution : langue secrète des malfaiteurs > phraséologie particulière > signum social »[2].
- La seconde de caractère sociologique, sémiologique et identitaire : « Lorsque ces comportements deviennent conscients et voulus, lorsque par eux l'individu affirme, voire affiche et revendique son appartenance à un groupe, ils deviennent ce qu'il est convenu d'appeler, et ce que nous appellerons, un *signum,* signum de classe, de caste, de corps »[3].
- La troisième de caractère formel : « L'argot constitue un phénomène intéressant par sa forme. Quant à son rendement linguistique, il est faible : il n'a donné qu'une quarantaine de mots à la langue commune ; et les cinq cents termes qu'il a forgés ne recouvrent qu'un petit nombre de notions ; ils sont pauvres en métaphores originales ou en emprunts créateurs. C'est qu'il se renouvelle par deux moyens purement mécaniques et qu'il a hérités de son ancienne vocation cryptologique : le relais synonymique et le codage des formes »[4].

On trouve la même imprécision pour ce qui concerne la notion de *français populaire.* Pierre Guiraud, dans son *Que sais-je ?* de 1965 le définissait comme « l'*usance* de l'Ile-de-France et plus particulièrement de Paris […] urbaine plutôt que rurale » et concluait que « le français cultivé est défini par des *règles* tirées à la fois d'une réflexion sur l'idiome et de l'expérience d'une tradition, alors que le français du peuple n'est soumis qu'aux lois naturelles qui gouvernent tout système de signes »[5]. Sous le même titre et dans la même collection, mais vingt-sept ans plus tard, Françoise Gadet, se situant dans une perspective variationniste, distinguait entre le *français populaire*, dont « (l')histoire externe se confond avec celle du développement de Paris », et l'*argot*, « dont la syntaxe et la prononciation relèvent de la langue populaire, (et qui) demeure pendant longtemps un lexique autonome, jusqu'à ce que le début du XIX° voie la disparition des grandes bandes isolées : les bandits se mêlant à la vie citadine des bas-fonds, l'argot perd son individualité, et ses éléments se déversent dans la langue populaire qui elle-même l'influence ».[6]

---

[1] Colin (J.-P.). 2003. « Le lexique ». in : Yaguelo (M.), (ed.). 2003. *Le grand livre de la langue française*. Paris : Seuil, pp. 453.
[2] Guiraud (P.). 1956. *L'argot*. Paris : Presses Universitaires de France, pp. 6.
[3] *Op.cit.* pp. 97.
[4] Voir dans ce numéro les inédits de Pierre Guiraud présentés par Patrick Mathieu.
[5] Guiraud (P.). 1965. *Le français populaire*. Paris : P.U.F., pp. 7 et 12.
[6] Gadet (F.). 1992. *Le français populaire*. Paris : P.U.F., pp 6 et 7-8.

Plus tard elle écrira, toujours à propos du *français populaire* : « ce terme est commode pour désigner le parler ordinaire, particulièrement de Paris, bien qu'il soit impossible d'en donner une définition : ni sur le plan sociologique (qui sont ses locuteurs ? Qui relève du peuple ?), ni sur le plan linguistique (quels sont les traits qui le caractérisent ?)… »[1].

Dans tous les cas nous sommes devant une nécessaire imprécision, qui n'est bien sûr pas imputable aux auteurs mais aux notions elles-mêmes. Nous pourrions multiplier les citations empruntées aux linguistes ou aux dictionnaires[2], mais elles nous diraient toutes la même chose : d'une part que la science linguistique n'a pas de définitions univoques pour ces notions, et d'autre part que tout le monde croit savoir ce que sont l'argot et, dans une moindre mesure, la langue populaire. Il est assez fréquent qu'un terme existe à la fois dans le langage courant et dans le langage scientifique. C'est par exemple le cas, dans le domaine linguistique, de *langue* ou de *dialecte* : nous avons d'un côté une évidence, voire une tautologie du type « la langue c'est la langue » ou « un dialecte c'est un dialecte » (c'est-à-dire que « ce n'est pas une langue ») et de l'autre un débat entre spécialistes (« qu'est-ce que la langue ? »). La situation est clairement la même pour la notion d'*argot* (« il parle argot » est une phrase transparente pour tous, sauf pour les linguistes), elle l'est un peu moins pour celle de *langue populaire* qui est, si l'on peut dire, moins populaire.

Mais il demeure que le thème même de ce numéro est problématique et pourrait paraître flou[3]. Nous n'avions pas donné aux contributeurs ce qui aurait pu être *la* définition ou *notre* définition de ces deux termes : à chacun son argot ou sa langue populaire. Ainsi Mickaël Abecassis rappelle-t-il que le mot « peuple » peut tour à tour renvoyer à l'ensemble d'une communauté nationale (comme dans l'expression « élu du peuple ») ou à sa partie prolétaire (comme dans l'expression « il est très peuple »), ce qui devrait donner au syntagme *français populaire* un sens amphibologique puisqu'il pourrait signifier tout à la fois la langue du tout ou la langue d'une partie de ce tout. Pourtant, dire en français de quelqu'un qu'il parle la « langue populaire » ne peut signifier qu'une chose : il ne parle pas la forme normée, standard, mais la forme de la rue. Françoise Gadet, interrogeant pour sa part le même syntagme, conclue qu'il s'agit d'une notion idéologique, qui classe en déclassant, mais que cet ensemble de pratiques peu homogènes témoigne cependant de quelques tendances générales : « affranchissement (ou moindre souci) de la norme laissant libre cours aux principes auto-régulateurs, fluctuations liées au primat de l'oral (dans l'apprentissage comme dans l'usage ordinaire), par les effets de ce qu'ils sont avant tout voire exclusivement parlés ».

Quant à l'argot, il est tout aussi difficilement saisissable. Jean-Paul Colin, se demandant comment décider de faire entrer tel ou tel mot dans un dictionnaire d'argot, souligne que « Certains (dictionnaires) confondent allégrement — et ils ne sont pas toujours sans excuses — parlers régionaux, registres populaires, familiers, mots techniques plus ou moins entrés dans l'usage quotidien de chacun, etc. ». Et Denis Delaplace, parcourant un certain nombre de travaux de lexicologie argotique, conclut qu'ils ont contribué « sinon à inventer l'argot, du moins à en donner une représentation particulièrement floue, partant de l'idée d'un jargon propre à des mercelots, puis à des mendiants, pour l'étendre à celle d'un lexique propre aux voleurs et aux classes jugées dangereuses, puis à celle d'une langue verte pratiquée plus largement dans la communauté ».

Tout cela pourrait se ramener à ce que Patrick Mathieu nomme, d'une formule heureuse, « l'usage de la place publique » : si nous oublions un instant la dimension diachronique, argot et langue populaire pourraient être considérés comme deux variantes d'une immense variable qui elle-même pourrait peut-être avantageusement remplacer la notion de *langue*, même si cette variable que serait la langue resterait à définir.

Pour tenter d'aller plus loin dans l'exploration de ces deux notions, *argot* et *langue populaire*, nous avons, parallèlement aux contributions à ce numéro, choisi de constituer un mini-panel, de faire réagir quelques linguistes sur ces termes flous, renvoyant à deux champs sémantiques séparés par une frontière imprécise, en leur demandant de les définir en quelques

---

[1] Gadet (F.). 2003. « La variation ». in : Yaguelo (M.), (ed.). 2003. *Le grand livre de la langue française*. Paris : Seuil, pp. 117.

[2] J.-P. Colin a élaboré un « florilège argotologique » que l'on consultera avec intérêt dans *Les argots : noyau ou marges de la langue ?*, Université de Franche-Comté, 1996.

[3] Il pourrait aussi paraître à certains « marginal », mais ce qualificatif ne surprendra pas dans cette revue…

lignes. Leurs réponses se divisent d'abord en deux groupes nettement positionnés : certains (Dalila Morsly, Dominique Caubet, Philippe Blanchet) acceptent l'existence séparée, indépendante, de ces deux notions, d'autres (Carole de Feral, Didier de Robillard) tentent de les situer sur un continuum.

L'idée de Robillard est qu'argot et langue populaire sont « la même chose, mais avec un degré de conscience moindre » pour la langue populaire qui se trouve moins loin du centre sur un axe qui irait de la norme à l'argot. Il ajoute que ces pratiques sont « à la fois des marques d'appartenance à des groupes et de registres (comme beaucoup de marques sociolinguistiques d'ailleurs) ». Morsly et Caubet, les deux « arabisantes » de notre panel, sont celles qui acceptent le mieux la distinction entre argot et langue populaire, en faisant toutes les deux références à l'arabe « dia-lectal ». Morsly distingue ainsi « arabe populaire (ou dialectal) et arabe classique ou standard », ce qui tendrait à prouver le lien fort entre langue populaire et langue standard : c'est par opposition à l'arabe classique (et par refus du terme dialecte vécu comme péjoratif) que l'arabe parlé ou le berbère sont parfois dans le Maghreb baptisés « langues populaires ». Cette schizoglossie arabe constitue, bien sûr, une situation très particulière, mais il demeure que c'est par rapport à la norme, au standard, que l'on peut poser la notion de langue populaire, voire celle d'argot, ce que marque bien Blanchet dans sa réponse à nos deux questions : « variété qui n'est pas caractéristique des classes sociales dominantes ».

Tout ceci pourrait se ramener à l'affirmation suivante : *sans langue standard, pas de langue « populaire »*. Si nous considérons que le standard est le plus souvent une forme écrite, pouvons-nous aller jusqu'à dire : *sans langue écrite, pas de langue populaire ?* Et pouvons-nous ajouter : « *pas de langue populaire ni d'argot » ?* Jean-Pierre Goudaillier semble le penser lorsqu'il écrit que les pratiques argotiques sont des « pratiques langagières déviantes par rapport à une langue dite normée »[1]. Mais l'argot est une sorte de Janus, il présente deux faces opposées, à la fois registre (et en cela il se trouve sur le même axe que la langue populaire, à l'extrême de la norme) et marque identitaire (et en cela il constitue un fait sociologique relativement indépendant de l'existence d'une norme, sauf à parler de norme statistique, mais alors l'argot se définit par rapport à la norme de la langue « populaire »). Mais la première question demeure : s'il n'y a de langue « populaire » que par opposition à une langue normée et si la langue normée est essentiellement écrite, alors la langue « populaire » peut-elle exister dans des cultures sans écriture ? La fréquentation des cultures de tradition orale nous pousse en fait à être circonspect. Je n'en prendrai qu'un exemple, celui de Charles Bird (1971) travaillant sur la poésie orale bambara, exemple que j'ai déjà traité dans un ouvrage dont je reproduis pour commencer ce passage :

> « Constituant un corpus pour un travail sur la syntaxe du bambara, il alla enregistrer Adama Diabaté, griot de Ségou, qui lui raconta l'histoire d'El Hadj Omar en s'accompagnant de son *nkoni*, instrument à cordes du type guitare. Le résultat s'avéra être inutilisable car, sur la bande magnétique, l'interférence de la musique avec la voix rendait le texte incompréhensible… Bird demanda alors à Diabaté s'il pouvait, le lendemain, enregistrer le même texte mais *sans* musique. Le griot le regarda avec cet air de compassion que l'on réserve aux malades mentaux et finit par lui dire, cependant, qu'il essaierait.
>
> Le lendemain, donc, Diabaté recommença sans *nkoni*, mais, tout au long de l'enregistrement, il marqua en tapant sur la table ou dans ses mains le même rythme que celui qu'assurait, la veille, son instrument de musique. Bird réalisa alors qu'il y avait peut-être « some mysterious relationship between the rythm of his accompaniment and his oral performance » […] Partant alors du couple chomskyen compétence/performance, il pose que toutes les performances qu'il a enregistrées (Adama Diabaté, déjà cité, mais aussi Kélé Monzon et Fadigi Sissoko) sont gouvernées par le même ensemble de règles : le griot posséderait une grammaire poétique qui définirait la forme du système poétique »[2].

Il ne s'agit bien sûr que d'un exemple, mais il montre à l'évidence qu'il existe un style poétique oral, par rapport auquel la langue « quotidienne » ou « ordinaire » prendrait ses caractéristiques « populaires ». Quant à l'argot, il semble présent dans toutes les cultures orales. Au début des années quarante par exemple, la revue dakaroise *Notes africaines* publiait une série

---

[1] Goudaillier (J.-P.). 1996. « Les parlures argotiques : noyau ou marges de la langue ? ». in : Colin (J.-P.), (ed). 1996. *Les pratiques argotiques : noyau ou marges de la langue ?* Presses de l'Université de Franche-Comté, pp. 145.

[2] Calvet (L.-J.). 1979. *Langue, corps, société*. Paris : Payot, pp 38-39.

d'articles consacrés à des « javanais » africains[1]. Ces études portaient toutes sur des procédés de transformation du signifiant, à fonction ludique ou cryptique, que l'on ramenait au « javanais » enfantin. Plus près de nous, Gérard Dumestre nous a donné une description de l'argot bambara[2], mettant en évidence un certain nombre de procédés formels et sémantiques de création de mots, et Pierre Guiraud citait dans son *Que Sais-Je ?* un travail de Niceforo su l'argot des bouchers d'Hanoï ou des sampaniers de Saïgon. Ce qu'on appelle « argot » n'est donc en rien lié à l'existence d'une culture écrite, et la définition de J.-P. Colin que nous citions plus haut, « prise en charge, principalement lexicale, depuis des temps très anciens, de l'expression contestataire », pourrait convenir, à condition peut-être d'y ajouter « et identitaire ». C'est plutôt par le biais de la langue populaire, qu'il alimente en lexique, que l'argot est éventuellement, et au second degré, relié à la norme.

Mais reste une question, concernant cette langue populaire. Quand le linguiste dit « c'est la standardisation qui institue la langue populaire », ou « c'est par rapport à la forme standard que la langue populaire marque sa différence », cela signifie-t-il que, de l'extérieur, il pointe cette réalité sociale, ou que, historiquement, il s'est situé du point de vue de la norme ? En d'autres termes, qu'est-ce que le traitement qu'elle donne de la langue populaire et argotique nous dit de la linguistique ?

Cette livraison de *Marges Linguistiques* tente donc de prendre en charge ces questions et quelques autres. Nous l'avons organisée en quatre ensembles. Le premier constitue une approche de type historique, histoire de l'argot avec l'article de Patrick Mathieu et les inédits de Pierre Guiraud[3], histoire des analyses de l'argot avec l'article de L-J Calvet. Le second, avec les articles de Jean-Paul Colin et Denis Delaplace, concerne la constitution des dictionnaires d'argot, problème lexicographique donc. Le troisième ensemble concerne la notion de langue populaire, que Françoise Gadet et Michel Abecassis interrogent d'un point de vue théorique tandis que Thierry Pagnier décrit la façon dont elle nomme la femme et que Thierry Petitpas analyse le déplacement topologique des « argotiers » de la ville de Paris vers certaines banlieues, déplacement suivi à travers l'étude des toponymes.

Enfin nous avons voulu ajouter à cette étude des pratiques actuelles (qu'elles soient « populaires » ou « argotiques ») une analyse « à chaud » de la façon dont elles assimilent la nouveauté et/ou en rendent compte. Cette nouveauté est l'*euro*, monnaie européenne dont Louis-Jean Calvet et José-Antonio Millan se demandent comment un certain nombre de langues l'ont assimilée, à la fois phonétiquement, morphologiquement et métaphoriquement.

Nous pourrions pour conclure dire qu'argot et langue populaire sont des classifications de pratiques linguistiques considérées comme divergentes par rapport à une certaine idée de la langue standard, de la norme. De ce point de vue, ces notions sont constituées par des représentations qui les situent à la marge de la langue, et jamais un thème de numéro n'a été autant en conformité avec le titre de cette revue que celui-ci. Mais les représentations rejaillissent sur les pratiques, les transforment, et l'argot ou la langue populaire sont alors également la manifestation formelle d'une réaction face à la norme linguistique, des formes en partie identitaires qui situent leurs utilisateurs du côté de l'exclusion : exclusion par l'autre et auto-exclusion. Nous nous en tiendrons pour l'instant à ceci, à condition de ne pas y voir une définition univoque mais plutôt une tentative de mise en perspective dialectique de comportements linguistiques *marginaux* aux yeux de leurs utilisateurs comme à ceux de leurs détracteurs.

---

[1] - Mademba Gaye (T.). 1944. « A propos des javanais ouest-africains ». in : *Notes africaines*, 23, Dakar.
- Adande (A.). 1944. « Javanais ouest-africain ». in : *Notes africaines*, 24, Dakar.
- Cissé (B.). 1944. « Javanais ouest-africain ». in : *Notes africaines*, 24, Dakar.
- Coulibally (D.). 1944. « Javanais ouest-africain ». in : *Notes africaines*, 24, Dakar.
- Garnier (P.). 1944. « Javanais ouest-africain ». in : *Notes africaines*, 24, Dakar.
- Boubou (N.). 1945. « Javanais sarakollé ». in : *Notes africaines*, 28, Dakar.
- Dutel (R.). 1947. « Encore les javanais ouest-africains ». in : *Notes africaines*, 34, Dakar.

[2] Dumestre (G.). 1985. « l'argot bambara, une première approche ». in : *Mandenkan*, 10. Paris : INALCO.

[3] L.-J. Calvet possède un certain nombre de textes inédits de Pierre Guiraud qui préparait, à la fin de sa vie, un dictionnaire historique de l'argot. P. Mathieu en présente ici quelques passages.

Références bibliographiques

Adande (A.). 1944. « Javanais ouest-africain ». in : *Notes africaines*, 24, Dakar.
Bird (Ch.). 1971. « Oral art in mande ». in : *Papers on the manding*. Bloomington, Indiana.
Boubou (N.). 1945. « Javanais sarakollé ». in : *Notes africaines*, 28, Dakar.
Calvet (L.-J.). 1979. *Langue, corps, société*. Paris : Payot, pp 38-39.
Cissé (B.). 1944. « Javanais ouest-africain ». in : *Notes africaines*, 24, Dakar.
Colin (J.-P.), (ed). 1996. *Les pratiques argotiques : noyau ou marges de la langue ?* Presses de l'Université de Franche-Comté.
Colin (J.-P.). 2003. « Le lexique ». in : Yaguelo (M.), (ed.). 2003. *Le grand livre de la langue française*. Paris : Seuil.
Coulibally (D.). 1944. « Javanais ouest-africain ». in : *Notes africaines*, 24, Dakar.
Dumestre (G.). 1985. « l'argot bambara, une première approche ». in : *Mandenkan*, 10. Paris : INALCO.
Dutel (R.). 1947. « Encore les javanais ouest-africains ». in : *Notes africaines*, 34, Dakar.
Gadet (F.). 1992. *Le français populaire*. Paris : P.U.F.
Gadet (F.). 2003. « La variation ». in : Yaguelo (M.), (ed.). 2003. *Le grand livre de la langue française*. Paris : Seuil.
Garnier (P.). 1944. « Javanais ouest-africain ». in : *Notes africaines*, 24, Dakar.
Goudaillier (J.-P.). 1996. « Les parlures argotiques : noyau ou marges de la langue ? ». in : Colin (J.-P.), (ed). 1996. *Les pratiques argotiques : noyau ou marges de la langue ?* Presses de l'Université de Franche-Comté.
Guiraud (P.). 1956. *L'argot*. Paris : P.U.F.
Guiraud (P.). 1965. *Le français populaire*. Paris : P.U.F.
Mademba Gaye (T.). 1944. « À propos des javanais ouest-africains ». in : *Notes africaines*, 23, Dakar.
Yaguelo (M.), (ed.). 2003. *Le grand livre de la langue française*. Paris : Seuil.

Le calendrier des « Colloques et manifestations » est également consultable sur Internet, sous une forme quelquefois plus complète (descriptifs longs, formulaires d'inscription, consignes aux auteurs, etc.). Pour accéder à ce service en ligne, allez à http://www.marges-linguistiques.com, puis section « Colloques ».

Les 5-6 Février 2004

Thème : *Colloque international : La communication électronique : approches linguistiques et anthropologiques*
Lieu : Maison des Sciences de l'Homme, Paris (France)
Organisation : J. Anis (Modyco, UMR 7114, CNRS/Paris X), M. de Fornel (CELITH-EHESS), B. Fraenkel (Centre d'étude de l'écriture Paris 7-CNRS et « Langage et Société »)
Contact : jacques.anis@u-paris10.fr
Site Web : http://infolang.u-paris10.fr/modyco/projets
Présentation : (a) L'analyse du discours médié par ordinateur dans une perspective globale. (b) Fondements conversationnels et sociolinguistiques de la communication électronique. (c) La construction/appropriation de l'écriture dans les salles de chat de l'internet et dans les salles de cours de l'école primaire. (d) Communication électronique et genres du discours. (e) La variation culturelle dans les communication en ligne : analyse ethnographique des forums de discussion marocains. (f) Parler politique dans un forum de discussion. (g) Temporalité en Internet Relay Chat : le rythme du discours électronique. (h) Du nouveau sur la distinction oral/écrit ? (i) Utilisation de forums en formation ouverte et à distance : analyse sémio-pragmatique. (j) Le SMS : sémiolinguistique d'une forme spécifique de communication électronique. (k) L'écrit juridique à l'épreuve de la signature électronique, approche pragmatique.

Les 11-13 Mars 2004

Thème : *Colloque international : Dans la jungle des discours (genres de discours et discours rapporté)*
Lieu : Universitad Cadiz (Espagne)
Organisation : **Ci-Dit :** Groupe international et interdisciplinaire sur l'histoire, les théories et les pratiques du discours rapporté
Contact : jmanuel.lopez@uca.es, sophie.marnette@modern-languages.oxford.ac.uk et lrosier@ulb.ac.be
Site Web : http://www.ci-dit.org
Présentation : Notre deuxième colloque international envisage le discours rapporté dans une perspective élargie aux « genres du discours » et à la circulation des discours. Plus précisément, nous voudrions explorer les liens existant entre la constitution de genres (et sous-genres) de discours et les formes, fonctions et stratégies du Discours Rapporté (DR).

Face à l'utopie de genres fixes, de toute éternité, classant des productions exclusivement écrites selon des codes clairs, force est de constater que les critères de classification utilisés ont toujours reposé sur des catégories diverses (forme, contenu, écoles littéraires, énonciation, …) et que les formes étudiées les mêlent souvent de façon inextricable. Ainsi de la dénomination aux critères utilisés, on se trouve face à un champ *multiplement hétérogène* ! Mais n'est-ce pas le lot de nos travaux sur le discours rapporté ?

Les 18-19 et 20 Mars 2004

Thème : *Colloque international : Regards croisés sur l'unité texte*
Lieu : Université de Chypre (Chypre)
Organisation : Dominique Klingler et Sylvie Porhiel
Contact : dominique.klingler@tiscali.fr et sylvieporhiel@ucy.ac.cy
Site Web : Non précisé
Présentation : Le texte peut être considéré comme une unité globale de production verbale (écrite ou orale) dont l'émergence est tributaire d'activités mentales, et qui véhicule une information organisée en vue d'un destinataire. En tant qu'occurrence communicative, le texte présente un ensemble de phrases unies par un réseau de relations que nous sommes susceptibles d'interpréter, de comprendre, de produire : ceci est lié à la capacité de tout à chacun à distinguer ce qui est cohérent de ce qui ne l'est pas. En effet, si des relations existent entre les phrases successives (cohérence locale), d'autres interviennent entre différentes parties du texte (cohérence globale). Et c'est l'interaction entre ces deux types de relation qui permet d'accéder au sens du texte, de même que c'est la capacité à mettre en œuvre des procédures engendrant de telles relations qui est à l'origine de la production textuelle et de son efficacité communicative. On admet, quelle que soit la théorie syntaxique à laquelle on adhère, que des contraintes rectionnelles et positionnelles pèsent sur la phrase, en nombre fini. Or, sorti des limites de ce système on entre dans le texte dont le dispositif obéit à des principes organisationnels qui n'ont rien à voir avec la syntaxe. Il est alors légitime de se demander comment on passe d'empans courts (dont la phrase est l'exemple le plus représentatif) à des empans plus larges, et quels processus cognitifs sont mis en œuvre lors de ces différents passages, quelles marques linguistiques codent les relations de cohérence. C'est l'objectif de ce colloque qui voudrait croiser des regards interdisciplinaires sur le texte pour l'éclairer tant en interprétation/compréhension qu'en production. L'orientation prise par ce colloque est donc de croiser les points de vue et de confronter comment la linguistique, la psycholinguistique mais aussi le Traitement Automatique des Langues Naturelles qui utilise les résultats d'analyses linguistiques, se situent par rapport au texte et l'expliquent.

Les 25-26 Mars 2004

Thème : *Journées « Sémantique et Modélisation »*
Lieu : ENS-LSH, Lyon (France)
Organisation : GDR Sémantique et Modélisation (CNRS)
ENS Lettres et Sciences Humaines de Lyon (France)
Contact : jsm04@ens-lsh.fr, jjayez@ens-lsh.fr ou mari@enst.fr
Site Web : http://www.ccr.jussieu.fr/~risc
Présentation : Le but de cette manifestation est de promouvoir les recherches concernant la représentation du sens et de l'interprétation linguistiques. Compte tenu du développement de l'exploitation de corpus en sémantique et dans les domaine connexes, les propositions qui articulent l'utilisation de corpus et les problèmes de représentation en sémantique et pragmatique seront les bienvenues.

Les 19-22 Avril 2004

Thème : JEP'04 : XXVèmes Journées d'Étude sur la Parole
Lieu : Palais de congrès, Fès (Maroc)
Organisation : Laboratoire Parole et Langage, Aix-en-Provence (France)
Université de Fès (Maroc)
École Normale Supérieure de Fès (Maroc)
Contact : jep2004@lpl.univ-aix.fr
Site Web : http://www.lpl.univ-aix.fr/jep-taln04/
Présentation : Les communications porteront sur la communication parlée et le traitement de la parole dans leurs différents aspects. Les thèmes de la conférence incluent, de façon non limitative : Production de parole ; Acoustique de la parole ; Perception de parole ; Phonétique et phonologie ; Prosodie : Reconnaissance et compréhension de la parole ; Reconnaissance de la langue et du locuteur ; Modèles de langage ; Synthèse de la parole ; Analyse, codage et compression de la parole, etc.

Les 4-5-6 Mai 2004

Thème : *IVme Journées d'études linguistiques de Nantes*
Lieu : Université de Nantes (France)
Organisation : Équipe AAI (Acoustique, Acquisition et Interprétation), Université de Nantes
Contact : olivier.crouzet@humana.univ-nantes.fr, hamida.demirdache@humana.univ-nantes.fr et wauquiers@wanadoo.fr

Présentation : Comme lors des précédentes JEL, nous avons choisi un objet central susceptible d'intéresser simultanément plusieurs champs de recherche en linguistique, afin de réaffirmer la dimension résolument pluridisciplinaire du travail développé à l'AAI (Acoustique, Acquisition et Interprétation) ainsi que la vocation interdisciplinaire de ces journées offrant à des spécialistes différents (phonologues, phonéticiens, psycholinguistes, syntacticiens, sémanticiens) la possibilité de se rencontrer et de s'écouter mutuellement.

Les 13 et 14 Mai 2004

Thème : *Colloque Sciences et Écritures*
Lieu : Université de Besançon (France)
Organisation : LASELDI
Contact : muriel.lefebvre@univ-fcomte.fr

Présentation : L'importance de l'écriture et des documents graphiques dans la production des connaissances scientifiques, dans leur certification et dans les processus de médiation de savoirs scientifiques a depuis longtemps été mise en évidence par les travaux du champ Science, Technologie et Société (STS). Il n'en reste pas moins qu'il paraît opportun de développer des recherches françaises spécifiquement centrées sur l'écriture scientifique en cherchant à approfondir conjointement ces différentes thématiques.

Les 10-11 Juin 2004

Thème : *Colloque International sur « L'acquisition atypique du français »*
Lieu : Université François-Rabelais, Tours (France)
Organisation : Laboratoire « Langage et handicap », UFR Lettres et Langues, Université François-Rabelais Tours
École d'orthophonie, UFR de Médecine, Université François-Rabelais Tours
Équipe 2 « Autisme et troubles apparentés : psychopathologie et physiopathologie », Unité INSERM 316, CHU de Tours
Service de Neuropédiatrie, CHU de Tours
IRSA, Tours
Contact : langhand@univ-tours.fr et tuller@univ-tours.fr

Présentation : L'étude du développement du langage par des apprenants « atypiques » se trouve au carrefour de plusieurs disciplines : la linguistique, la psychologie, la neurologie, la pédopsychiatrie, la physiologie, l'ORL, etc. Les investigations de la part de chercheurs et de cliniciens sur les conséquences et les causes de l'acquisition atypique se sont intensifiées ces dernières années. Des résultats significatifs concernant différents contextes d'acquisition atypique (la dysphasie, la dyslexie, l'autisme, la déficience mentale, la surdité, l'épilepsie, etc.) et différentes langues acquises dans ces contextes émergent de la recherche actuelle.

Les 5-7 Juillet 2004

Thème : *Society for French Studies : Annual Conference*
Lieu : Fitzwilliam College, Cambridge (United Kingdom)
Organisation : Society for French Studies
Contact : Professor Michael Sheringham, m.ockenden@rhul.ac.uk

Presentation : The suggested topics (Cultural Studies and the French Nineteenth Century, Contemporary French Poetry, Language and Identity, …) may be interpreted widely and are intended to encompass as broad an historical range as may be applicable. In addition to proposals under the headings listed, all subjects will be considered but it will only be possible to accommodate papers that can readily be combined with other submissions.

Les 7-8 Juillet 2004

Thème : *The French Language and Questions of Identity*
Lieu : Fitzwilliam College, Cambridge (United Kingdom)
Organisation : Wendy Ayres-Bennett and Mari Jones
Contact : Dept of French, University of Cambridge (United Kingdom)
Site Web : Non précisé

Présentation : Le choix de code linguistique représente un des moyens les plus fondamentaux d'établir un sentiment de rapprochement ou d'éloignement vis-à-vis d'un groupe. Il en va de même pour les soi-disant codes « indépendants » (langues ou dialectes différents) et « inter-dépendants » (registres ou sociolectes différents). Cependant, le rapport entre langue et identité est à la fois complexe et peu prévisible : au sein de certaines communautés, la langue est l'emblème principal de l'identité collective, dans d'autres communautés elle ne représente qu'un élément parmi un ensemble d'autres indicateurs, mais il se produit également des conditions où cette fonction disparaît complètement. La valeur symbolique d'une langue risque aussi de la soumettre à une exploitation éventuelle de la part de l'état (pour des raisons politiques) ainsi que de la part de l'individu (pour faciliter l'intégration à une communauté linguistique donnée, ou pour aider l'éloignement d'un tel groupe).

Les 7-8 Juillet 2004

Thème : *8ème congrès de l'AIS/IASS : Les signes du monde : interculturalité et globalisation*
Lieu : Université Lyon II (France)
Organisation : AIS/IASS
Contact : Louis Panier, panier@mail.univ-lyon2.fr
Site Web : http://sites.univ-lyon2.fr/semio2004

Présentation : Les signes se conçoivent et circulent dans un monde dont l'évolution récente suggère un changement de nature des relations géopolitiques et interculturelles. L'évolution des modes d'échange et de représentation du monde, les stratégies élaborées aujourd'hui par les acteurs politiques et institutionnels, invitent les sémioticiens à l'évaluation critique et à la mise à jour de leurs concepts et de leurs outils d'analyse.

Le 8ème congrès de l'A.I.S., dont les thèmes seront **l'interculturalité et la globalisation**, permettra de préciser les apports spécifiques de la sémiotique à la compréhension du monde et au débat politique, économique, culturel, esthétique et anthropologique. Participant ainsi à la réflexion critique sur la globalisation et contribuant à clarifier les problèmes qu'elle soulève, les sémioticiens entendent être des acteurs du débat contemporain : comment rendre les cultures du monde intelligibles les unes pour les autres dans leurs différences mêmes.

Les 7-12 Juillet 2004

Thème : *Congrès de l'Association française de sémiotique Lyon-France : Une sémiotique des âges de la vie ?*
Lieu : Université de Lyon II (France)
Organisation : Association française de sémiotique Lyon-France
Contact : semio2004@univ-lyon2.fr
Site Web : http://sites.univ-lyon2.fr/semio2004/article.php3?id_article=23

Présentation : C'est une bien curieuse tendance de notre époque de considérer qu'il y aurait une « culture jeune » : y aurait-il aussi une « culture senior » ? Une « culture de l'âge mûr » ? D'ordinaire, ce genre de questions est réservé à la sociologie. Mais, bien que le phénomène intéresse au premier chef sociologues et psychologues, il semble aujourd'hui leur échapper pour plusieurs raisons.

Les 12-15 Juillet 2004

Thème : XXVE Colloque d'Albi Langages et Signification : « Rhétoriques des Discours politiques »
Lieu : Université de Toulouse-Le Mirail (France)
Organisation : C.A.L.S. et le Centre Pluridisciplinaire de Sémiolinguistique Textuelle de l'Université de Toulouse-Le Mirail
Contact : beatrixmarillaud.cals@wanadoo.fr
Présentation : Malgré de nombreuses éclipses de la Grèce antique à aujourd'hui, la rhétorique contre laquelle Hugo guerroya, et dont Renan disait qu'elle avait été « *la seule erreur des Grecs* », occupe toujours une place importante dans la culture contemporaine, et s'il est un domaine où elle ne perdit jamais ses droits c'est bien celui du discours politique. Sans doute la rhétorique n'a-t-elle pas l'efficacité universelle que lui attribuait Gorgias, et Socrate ne manque de le lui démontrer en la définissant comme un simple savoir-faire ayant pour fin l'agrément, et en la comparant à la cuisine ! Le mot rhétorique est mis au pluriel dans l'intitulé de notre XXVe colloque car « les rhétoriques » sont multiples à l'intérieur de ce vaste ensemble que constitue « la rhétorique ».

Les 3-5 Septembre 2004

Thème : Conférence annuelle : Association French Language Studies
Lieu : Aston University, Birmingham (United_Kingdom)
Organisation : Association French Language Studies
Contact : Emmanuelle Labeau - AFLS Publicity Officer
Site Web : http://www.les.aston.ac.uk
Présentation : French Language Studies. Marc Wilmet (ULB, Bruxelles), auteur de la *Grammaire critique du français*, le professeur Mohamed Benrabah (Grenoble), intellectuel algérien en exil et spécialiste de sociolinguistique et le docteur Jean Vienne (Turku, Finlande) pionnier de l'intégration de la traduction et de l'enseignement.

Le 29 Septembre 2004

Thème : *Colloque international de Cerisy : Dialogisme, polyphonie : approches linguistiques*
Lieu : Cerisy (France)
Organisation : J. Bres (Montpellier III), P. Haillet (Cergy), S. Mellet (CNRS, Nice), H. Nølke (Aarhus) et L. Rosier (Bruxelles).
Contact : jacques.bres@univ-montp3.fr
Présentation : On s'accorde en général pour attribuer la paternité des notions de *dialogisme* et de *polyphonie* aux écrits du Cercle de Bakhtine qui, dès la fin des années 1920, défendent la thèse de l'interaction verbale comme réalité première des pratiques langagières. Ces notions sont depuis une vingtaine d'années fortement sollicitées par diverses théories en sciences du langage, au point que, pour certains, elles apparaissent comme aussi incontournables que celles d'*énonciation* ou de *genre du discours* : de même qu'on ne peut prendre la parole sans construire une scène qui distribue la personne, le temps et l'espace à partir de l'énonciateur, ni sans s'inscrire dans un genre particulier, de même on ne saurait parler sans rencontrer notamment les discours des autres et l'autre comme discours. Par delà la diversité des approches, qui tient certainement à la pluralité des théories de l'énonciation, ces notions renvoient à un même trait de l'énoncé actualisé : sa capacité à faire entendre, outre la voix de l'énonciateur, une (ou plusieurs) autre(s) *voix*, qui le feuillettent énonciativement. Les notions de dialogisme et de polyphonie, extrêmement productives en analyse du discours et en linguistique textuelle, où elles permettent un notable approfondissement du concept d'énonciation, ne le sont pas moins en syntaxe et en rhétorique, où elles ont déjà permis de revisiter nombre de tours et de figures. Citons dans le désordre et sans exhaustivité : le discours rapporté, la reprise-écho, le conditionnel, la modalisation autonymique, l'interrogation, le clivage, l'ironie, la confirmation, la concession, la négation, certains connecteurs etc. Leur champ d'application s'étend désormais égal ment à la sémantique, où elles aident à repenser la question de la nomination. L'objectif du présent colloque est de : (1) confronter les modélisations en présence, articuler les notions de dialogisme et de polyphonie, mettre en débat les outils d'analyse : *locuteur*, *énonciateur*, *point de vue*, *double énonciation* notamment ; (2) proposer des descriptions linguistiques fines de marqueurs dialogiques /polyphoniques ; étudier la façon dont les genres du discours et les discours sont structurés au regard de l'hétérogénéité énonciative.

Les 24-25 Novembre 2004

Thème : *Colloque Situations de banlieues : enseignement, langues, cultures*
Lieu : Université de Cergy-Pontoise, Cergy-Pontoise (France)
Organisation : Centre de Recherche Texte / Histoire
Marie-Madeleine Bertucci, Violaine Houdart-Merot
Contact : Marie-Madeleine.BERTUCCI@wanadoo.fr
violainehoudartmerot@ifrance.com
Site Web : Non précisé

Présentation : Le développement urbain à travers le temps s,est traduit par différentes formes : faubourgs, banlieues industrielles, villes nouvelles., … souvent marquées par la dépendance et la ségrégation. D'abord lieu de villégiature puis espace interstitiel de transition, entre ville et campagne, les banlieues constituent aujourd'hui un espace hétérogène, souvent mal connu, servant de prétexte pour parler d,une crise plus générale, crise de la culture et crise de l'école. De nombreux stéréotypes se développent à leur sujet. Depuis le début des années 80, les difficultés de certaines banlieues se sont accrues et ont été largement médiatisées comme en témoignent de nombreux ouvrages. Les conditions d'enseignement, notamment, ont fait l'objet de multiples publications, rapports, analyses, témoignages, reportages télévisés qui s'accordent pour pointer les difficultés sur un ton plus ou moins alarmiste sans pour autant parvenir à offrir une image globale de la situation, prenant en compte l,ensemble des paramètres culturels, sociaux, éducatifs, linguistiques et géographiques. Or, qu'en est-il réellement ? Peut-on poser pertinemment la question de l'enseignement en banlieue sans la poser dans un contexte plus large ? Faut-il considérer qu'à une situation spécifique répondent ou doivent répondre des pratiques spécifiques ? L'école prend-elle en compte le plurilinguisme et le pluriculturalisme de certaines banlieues ? Y a-t-il une territorialisation des savoirs enseignés et des pratiques pédagogiques, avouée ou non ? Quelles conséquences par rapport au principe d'éducation « nationale » ?

Compte rendu critique de lecture de l'ouvrage :
Pragmatique et analyse des textes
Sous la direction de *Ruth Amossy* (2002)
Presses de l'Université de Tel-Aviv[1], Israël
Par *Michèle Monte*
Université de Toulon, France

Issu de séminaires de recherche réunissant des chercheurs français et israéliens à l'Université de Tel-Aviv, ce livre réunit un ensemble de contributions qui explorent les apports de la pragmatique à l'analyse textuelle. Les genres de discours abordés sont variés, allant de l'essai au roman, en passant par l'échange épistolaire et le récit de vie.

Les quatre parties qui composent l'ouvrage puisent dans des pans différents de l'approche pragmatique : la première étudie les dispositifs d'énonciation et utilise les concepts d'instance énonciative et d'interaction discursive en les appliquant aux récits romanesques. Gilles Philippe dans « L'appareil formel de l'effacement énonciatif et la pragmatique des textes sans locuteur » met en cause la tendance qui a consisté, dans les analyses énonciatives des romans, à privilégier constamment la recherche des traces directes ou indirectes du sujet énonciateur. Il s'attache à montrer qu'un autre paradigme serait plus opératoire pour rendre compte de certains récits qui s'efforcent précisément de passer pour des textes sans locuteur. De même que les annuaires, les catalogues ou les codes civils sollicitent une lecture centrée sur le texte et ne faisant nullement appel dans son processus interprétatif à une instance énonciative, de sorte que leur ton est prêté au texte même et non au locuteur, certains textes narratifs ou descriptifs relèvent d'une procédure systématique d'effacement énonciatif qui a pour but de centrer la lecture sur l'objet décrit ou le ressenti des personnages que ne transcende nulle conscience narrative. Cet article bref mais dense comporte un grand intérêt épistémologique en ce qu'il interpelle la tendance des linguistes à appréhender les textes écrits selon un paradigme interactionnel qui ne leur est pas toujours adéquat, mais il me semble mélanger deux problématiques différentes qu'il y aurait intérêt à distinguer.

La première, proprement linguistique, concerne la valeur de certains marqueurs considérés traditionnellement comme essentiellement déictiques. À partir d'exemples extraits de textes philosophiques, Gilles Philippe interprète certains embrayeurs (pronom de première personne, présent) en contexte d'effacement énonciatif comme ne référant plus à S_0 et T_0 et propose de considérer qu'il y a là une grammaticalisation de la procédure d'effacement énonciatif. Le procès ainsi fait à Benveniste d'avoir délaissé ses hypothèses initiales sur l'existence d'un « appareil formel de la non-énonciation » ne me semble pas tenir face au risque de constituer par là même deux paradigmes de marqueurs homonymes dont on ne voit pas trop comment ils se distingueraient en langue. Il me semble plus fructueux de chercher à préciser quel noyau sémantique invariant peut permettre des interprétations diverses en discours de formes dont l'interprétation traditionnellement déictique est peut-être à reconsidérer. Les travaux déjà effectués par certains linguistes sur le tiroir verbal du présent ou sur les démonstratifs vont dans ce sens et seraient sans doute à étendre du côté des pronoms.

La deuxième problématique ressortit davantage à la narratologie : l'analyse de G. Philippe postule que certains textes construisent des points de vue sur des objets sans les rapporter à une quelconque conscience perceptive, ce qui remet en cause des analyses telles que celles

[1] ISBN 965-90452-0-4, 300 pages.

d'A. Rabatel. Elle considère également que certains textes caractérisés par l'existence simultanée de plusieurs points de vue de personnages s'opposent à la construction d'une figure de narrateur. De telles affirmations posent de difficiles questions sur les rapports complexes entre points de vue et voix narrative et ouvrent la voie à d'amples discussions.

Dans le deuxième article de la première partie « De l'énonciation à l'interaction : l'analyse du récit entre pragmatique et narratologie », l'analyse très stimulante faite par R. Amossy de *Quelqu'un* de R. Pinget conjugue avec bonheur les outils narratologiques, ceux de l'analyse de discours et ceux de l'interaction. Si l'article donne moins matière à débat que celui de G. Philippe, il montre avec beaucoup de clarté combien l'analyse narratologique gagne à envisager les différents niveaux narratifs qu'elle est accoutumée à distinguer (narrateur/narrataire, auteur imaginé et lecteur virtuel, auteur et lecteur réels) comme des instances en interaction engagées dans des rapports de place et des stratégies de figuration complexes, partiellement déterminées par le contexte socio-historique de l'œuvre. R. Amossy introduit aussi une catégorie narratologique nouvelle qui est celle, dans un monologue en *je* tel qu'il existe dans *Quelqu'un*, du narrateur extérieur distinct du narrateur-personnage, le mettant en scène et s'en démarquant de façon à construire un lecteur modèle qui se démarque à son tour du narrataire auquel s'adresse le personnage.

La deuxième partie de *Pragmatique et analyse des textes* contient trois articles qui contribuent tous à éclairer le fonctionnement concret de la polyphonie dans les textes écrits, et ce sur des corpus variés puisqu'ils abordent tour à tour le roman, le théâtre et l'essai. L'article d'A. Jaubert « Énonciation clivée et discours littéraire » s'intéresse à trois formes différentes d'hétérogénéité énonciative – le discours indirect libre (DIL), le discours direct libre (DDL) et l'ironie – en essayant de cerner à la fois les conditions de leur apparition et l'éventail de leurs valeurs illocutoires. L'auteure parvient ainsi à opposer de façon convaincante le DIL qui suppose une bivocalité tantôt empathique tantôt ironique, au DDL qui, en introduisant sans ménagements une voix autre, en souligne l'altérité, et à l'ironie qui, plus qu'une reprise modalisée de paroles, apparaît davantage comme la disqualification d'un point de vue. Les exemples empruntés au théâtre enrichissent une problématique trop souvent limitée dans d'autres travaux par le recours à des contextes uniquement narratifs.

L'article d'I. Serça « Ponctuation et énonciation : guillemets, parenthèses et discours rapporté chez Proust », consacré aux paroles de personnages dans les romans de Proust, montre comment, par les guillemets, italiques et parenthèses, le narrateur proustien à la fois intègre dans son récit les tics langagiers de ses personnages en restituant leur lexique, leur syntaxe et certains phénomènes supra-segmentaux par le biais d'indications de type didascalique, et les isole par la typographie et par les commentaires dont il les accompagne. I. Serça propose de rattacher cette intense pratique citationnelle à l'esthétique proustienne de la traduction, qui fait du narrateur un interprète, accueillant la multiplicité des discours autres pour aussitôt se les approprier en en proposant une traduction qui à la fois en exhibe et en réduit l'hétérogénéité. Le fait de style que constitue l'usage proustien des parenthèses et des guillemets bien au-delà des valeurs prédictibles en langue éclaire en retour sur les possibilités de traitement des hétérogénéités discursives par le biais de la ponctuation conçue comme un signe énonciatif à part entière.

Enfin l'article de G. Yanoshevsky, « L'écriture polyphonique de l'essai littéraire », montre à partir de textes théoriques d'A. Robbe-Grillet comment la gestion de l'hétérogénéité discursive dans l'essai obéit à des stratégies de positionnement par rapport à des voix autorisées qu'il convient de citer sans toutefois leur laisser une trop large place, et par rapport à des voix adverses qui ne sont reprises que pour être mieux discréditées. Dans cet échange agonique, tous les coups sont permis : citations hypothétiques, reformulations outrancières, annexion des métaphores du discours garant.

Les opérations étudiées dans ces trois articles sont diverses mais ont toutes trait aux enjeux pragmatiques des modalités d'apparition du discours rapporté dans les textes et nous éclairent sur les multiples ressources linguistiques et discursives à la disposition du locuteur lorsqu'il veut intégrer dans son discours des voix autres.
Si les questions d'énonciation sont au cœur des deux premières parties de l'ouvrage, l'intérêt se déplace dans la deuxième moitié du livre vers des concepts (actes de langage, rapports de places) plus strictement pragmatiques sans que les analyses perdent en précision, du moins pour la plupart d'entre elles.

Les articles de la troisième partie se penchent sur des actes de discours particuliers : le jeu de mots, le témoignage et la légitimation. Dans le premier, « Actes de discours indirects et double adresse : malentendus et jeux de mots », G. Valency-Slakta s'appuie sur un corpus de jeux de mots relevés dans la *Comédie humaine* de Balzac pour montrer que le fonctionnement du jeu de mots repose sur le principe de la double adresse : comme au théâtre où certains propos sont mal compris par l'allocutaire direct mais adressés en réalité au spectateur qui en saisit le double sens, le narrateur s'adresse à son lecteur par-dessus son personnage, le jeu de mots ou le malentendu illustrant le manque de compétences sociales, extra-linguistiques, de celui qui en fait les frais. Du coup le roman propose au lecteur des règles d'interprétation des discours qui, en insistant sur l'équivoque de certains d'entre eux, mettent en relief la pertinence de concepts tels que la valeur illocutoire ou l'effet perlocutoire. De tels faits remettent par ailleurs en question la conception de la fiction comme un objet clos puisque la place du lecteur est bel et bien inscrite dans le texte et bat en brèche l'idée d'une « suspension homogène des règles de la référence » telle que l'a proposée Searle à propos de la fiction.

Le deuxième article, rédigé par C. Dornier et intitulé « Verbes assertifs à la première personne et pragmatique du témoignage dans les *Mémoires* de V. Jamerey-Duval » s'interroge sur la façon dont le texte littéraire, faute de s'appuyer sur une situation partagée, va construire par l'écriture même les conditions de crédibilité et de plausibilité nécessaires à tout échange. L'étude précise des verbes d'attitude propositionnelle à la première personne figurant dans les *Mémoires* de V. Jamerey-Duval dessine peu à peu l'ethos d'un narrateur-témoin qui donne un caractère d'évidence à ses constats par l'usage de verbes de perception et joue de la position du candide caractéristique du *je* narré (et soulignée par le recours à des verbes comme *ignorer* ou *s'imaginer*) pour introduire des jugements certes naïfs mais marqués au coin du bon sens et de la justice en opposition au cynisme de ceux qui savent comment marche le monde. L'acte de discours dominant se trouve être ainsi celui de l'attestation, mais il n'exclut nullement des actes indirects et concomitants tels que le jugement et le blâme.

Le troisième article, « Parole littéraire, légitimation et désengagement » de R. Koren, se propose de montrer que le suspens de la valeur illocutoire caractéristique selon Searle des actes de langage réalisés dans la fiction entraîne un désengagement non seulement de l'écrivain auteur de la fiction mais aussi des discours critiques qui n'envisagent les textes littéraires que sous un angle esthétique, faisant abstraction de leur valeur éthique. L'auteure s'efforce de fonder ce postulat en examinant tout d'abord les textes théoriques des narrateurs réalistes ou naturalistes qui disent enregistrer le réel comme un miroir.

Mais s'il est vrai que ces textes passent sous silence la construction du réel opérée par tout discours, il n'est pas sûr qu'ils aient vraiment contribué à construire une *doxa* de l'écrivain désengagé de toute responsabilité dans ses assertions. Ils apparaissent plutôt comme une tentative de légitimation de romans ressentis à leur époque comme violemment critiques à l'égard de la société, et donc comme engagés. Dans un deuxième temps, R. Koren s'intéresse au discours d'escorte accompagnant dans un dossier de presse des textes littéraires relatifs au terrorisme. Elle reproche au journaliste soit de ne donner qu'un jugement esthétique sur le texte proposé, soit de présenter le texte littéraire comme un affrontement de positions éthiquement équivalentes entre lesquelles le lecteur aurait à choisir. Indépendamment de la fiabilité parfois contestable de ses analyses, la méthodologie de l'auteure semble étrange : elle consiste en effet à vouloir approcher la spécificité pragmatique du discours littéraire par la seule référence au discours qui l'accompagne.

Si désengagement et neutralité il y a, on ne peut le voir que par une étude des points de vue mis en scène par les textes. C'est d'ailleurs ce que laisse entendre la fin de l'article où l'auteure prend brusquement ses distances avec le point de vue searlien en affirmant d'une part que « l'engagement est une composante inhérente au langage », d'autre part que la visée argumentative de l'œuvre littéraire est à trouver dans ses choix esthétiques et formels. De telles affirmations, auxquelles je souscris d'ailleurs entièrement, me semblent invalider la démarche même poursuivie dans l'article.

Les deux derniers articles de l'ouvrage sont moins ambitieux mais plus convaincants. Ils proposent tous deux des analyses fines de l'interaction épistolaire où les outils pragmatiques montrent toute leur pertinence.

Le premier, intitulé « Étude taxémique d'une correspondance diplomatique » et dû à S. Cohen, montre comment les rapports de places déterminent les choix énonciatifs dans deux comptes rendus écrits différents d'une même entrevue diplomatique. La comparaison des deux lettres souligne aussi combien les deux discours construisent une image valorisante de leur locuteur et une image dévalorisante du contradicteur, en s'appuyant sur des stéréotypes qui ont également pesé sur le déroulement de l'entrevue et sur son échec.

Dans le deuxième article, « Éléments pour une approche pragmatique du discours épistolaire au XVIIIe siècle », J. Siess, après avoir défini le cadre normatif qui préside aux échanges épistolaires amoureux du XVIIIe siècle et rappelé les éléments interactionnels susceptibles de figurer dans une lettre (requête, remerciement, promesse, etc.), étudie la façon dont le cadre et les éléments interactionnels interagissent dans deux correspondances. Il montre tout d'abord sur un exemple précis comment le cadre normatif de la passion permet à Mme du Châtelet d'impliciter sa requête et de présupposer son acceptation par M. de Saint-Lambert, puis il étudie l'ensemble d'une correspondance – entre Belle de Zuylen et Constant d'Hermenches — en repérant les normes et valeurs qui régissent les interactants et influencent leur façon de décoder les interventions de leur partenaire. Là encore la construction de l'image de l'autre par le discours est au centre de la réflexion.

Poursuivant les réflexions sur la construction de l'ethos et l'énonciation en régime fictionnel dont faisaient état *Images de soi dans le discours* (1999, Delachaux et Niestlé) et le numéro 128 de *Langue française* consacré à « L'ancrage énonciatif dans les récits de fiction », *Pragmatique et analyse des textes* offre aussi de précieuses études sur le discours rapporté, l'interaction épistolaire, la littérature de témoignage, et fait la preuve de l'enrichissement que constitue la perspective linguistique pour la compréhension des textes littéraires. Si, sur certains points, ceux-ci semblent présenter une complexité plus grande que le langage quotidien, du fait notamment d'enchâssements énonciatifs qui leur sont spécifiques, ils ne constituent nullement une catégorie étanche de discours et leur étude peut éclairer le fonctionnement des discours dans leur ensemble. Les corpus choisis relèvent d'ailleurs de régimes de littérarité souvent très différents. Le propos du livre – et on peut peut-être regretter l'absence d'un article de synthèse – n'était pas d'offrir une théorisation générale sur la composante pragmatique dans l'interprétation des textes, mais de montrer le caractère à la fois indispensable et fécond de la prise en compte du contexte énonciatif des textes et des enjeux communicationnels qui les traversent et orientent leurs stratégies argumentatives. La finesse des analyses, l'intérêt méthodologique des démarches mises en œuvre font recommander la lecture de cet ouvrage à tous les linguistes qui travaillent sur les discours écrits. On peut penser également que certains apports conceptuels (sur l'effacement énonciatif, le narrateur extérieur ou la bivocalité) donneront lieu à de riches débats.

Compte rendu critique de lecture de l'ouvrage :
Figures d'ajout : phrase, texte, écriture
Textes réunis par *Jacqueline Authier-Revuz* et *Marie-Christine Lala*.
Paris : Presses de la Sorbonne nouvelle, septembre 2002[1]

Par *Michel Santacroce*
Cnrs, Université de Provence, France

Novembre 2003

Ce livre présente quinze contributions classées en cinq grandes parties qui tentent de définir – en adoptant différents points de vue[2] ou perspectives — ce qui, dans la matérialité écrite, fait « ajout » tout en se distinguant du geste « génétique » d'ajouter. « Fait d'ajout » ou « effet d'ajout » (cf. l'*Avant-propos* de J. Authier-Revuz, pp. 7), telle sera donc la problématique générale qui servira de fil conducteur à cet ouvrage qui, en croisant les approches linguistiques, discursives, stylistiques, ou encore littéraires, parcourt la diversité sous laquelle se réalisent les « figures » d'ajout : formes syntaxiques de l'incise, de la coordination ; formes typographiques des parenthèses, tirets doubles, notes infrapaginales ; formes textuelles de la mise en page, des genres paratextuels et des digressions, commentaires, continuations, etc.

La première partie : *Aborder l'ajout : cadres et marges*, nous engage tout d'abord dans une réflexion de Dominique Combe, intitulée : *l'ajout en rhétorique et en poétique* ; sur une possible typologie des formes et des genres de l'ajout. Une typologie qui d'une part permet de séparer les phénomènes paradigmatiques : ratures, substitutions, hésitations ; de phénomènes syntagmatiques comme la correction et, d'autre part, rappelle à la suite de Genette (1982, 1987)[3] – la distinction entre ajouts *autographes* (continuation, suite) et ajouts *allographes* (supplément à).

Au-delà l'auteur suggère de prendre en compte les dimensions *spatiale* et *temporelle*, tout en notant fort justement que la publication d'un texte, en effaçant la dimension temporelle de l'ajout, rend celui-ci invisible ou encore « impensable ». D. Combe enchaîne alors sur une question plus fondamentale, celle des *frontières du texte* ou encore de la *textualité*. L'ajout est alors conçu (position essentialiste) comme ce *peritexte* qui présuppose un *noyau formel ou thématique* (le *texte*, ou plutôt une représentation d'un impossible « réel » du texte) susceptible, en l'absence de centre, de devenir le texte lui-même. La rhétorique classique et notamment *l'amplification* reposent largement sur la notion *d'ajout* (au sens d'additionner) mais à la condition de distinguer celui-ci de *l'excès*, du superflu vers lequel il tend naturellement. Ce qui permet enfin à l'auteur d'indiquer que pour échapper à une dialectique négative de l'ajout (accessoire éventuellement inutile, surplus) il faudrait adopter un autre modèle de texte, conçu non pas comme « développement-expansion-germination » mais comme une structure ouverte, polyphonique, polycentrique, multilinéaire se construisant par ajout infini selon la logique de l'hyperbate.

Cette réflexion inaugurale n'est pas étrangère à celle poursuivie par Jacques Neefs, Anne Herschberg Pierrot et Pierre-Marc de Biasi, qui, dans la contribution suivante intitulée : *Ajout et genèse*, poursuivent l'entreprise typologique et définitoire en distinguant entre *l'ajout génétique* et *l'ajout linguistique*. Tout « ajout » (positif ou négatif)[4], nous dit-on, est pris dans le « battement d'une virtualité et d'une « rétroaction » qui est le mouvement de production de l'œuvre » (J. Neefs, pp. 30). Mais ici *l'ajout génétique* se distingue de l'*amplification* ou de la simple *augmentation* par son *effet esthétique*, par son lien avec la restructuration de l'ensemble de l'œuvre, par son impact dans un processus de construction et d'élaboration.

---

[1] ISBN 2-87854-233-9, 248 pages.
[2] *Journées d'études* des 4 et 5 juin 1999 à la Sorbonne.
[3] Genette (G.). 1982. *Palimpsestes – La littérature au second degré*. Paris : Seuill ; Genette (G.). 1987. *Seuils*. Paris : Seuil.
[4] La rature, la suppression, le « repentir » pouvant être considérés comme des « ajouts négatifs » participant à la determination structurale de l'œuvre (J. Neefs, pp. 30).

Anne Herschberg Pierrot après avoir réaffirmé la distinction nécessaire entre *ajout graphique* (commentaires de caractère métatextuel par exemple) et *ajout génétique* (expansion venant après une rédaction antécédente et s'y rapportant), sollicite quatre critères pour mieux différencier *ajout génétique* et *ajout linguistique*.

- Le critère quantitatif de la dimension : l'ajout linguistique serait de ce point de vue moins étendu (inférieur à la phrase par exemple) alors que l'ajout génétique aurait une dimension discursive supérieure ou du moins une incidence discursive d'une portée plus vaste (pp. 35).
- Le critère du statut : là où l'ajout linguistique se démarque du cotexte par un « dénivelé énonciatif et métalinguistique » (pp. 35) : virgules, tirets, parenthèses ; l'ajout génétique s'inscrit dans la temporalité d'un processus de transformation de l'écrit.
- Le critère de la temporalité de l'« addition » : l'ajout linguistique serait linéaire et s'inscrirait dans la succession temporelle de la chaîne parlée, l'ajout génétique transgresserait la temporalité de la scription en induisant des retours en arrière, une mémoire des états antérieurs de la phrase et du nouveau contexte discursif dans lequel il s'insère.
- Le critère hiérarchique enfin : l'ajout linguistique dans l'écrit apparaissant comme un « plus » mais aussi comme un propos « secondaire » (un sur-plus), l'ajout génétique restant en revanche un « possible du texte » (pp. 36) qui n'est ni accessoire ni secondaire (par rapport au texte) mais quelquefois (le cas de Proust par exemple) plus important encore puisqu'il peut « bouleverser la structure textuelle préalable » (voir Montaigne ou le Balzac de *La Fille aux yeux d'or*)

Il revient alors à Pierre-Marc de Biasi de souligner les paradoxes génétiques de l'ajout (pp. 39) en se posant la question de la *légitimité* de l'ajout (peut-on ajouter quelque chose au déjà écrit ?), celle de la délicate distinction entre « développement » et « ajout » qui se déclinera, somme toute, sur le mode de la *programmation scénarique* et de la *déviance* (à quelques exceptions près comme chez Balzac ou Joyce). L'auteur pose enfin une double perspective, celle du stylisticien pour qui l'ajout est « un segment qui affiche sa relation de similarité ou d'explicitation à un segment du texte qu'il redouble en l'augmentant » sans que cette augmentation ne soit indispensable à la compréhension, alors que du point de vue du généticien « l'ajout est un segment qui se manifeste comme l'insertion d'un nouveau paradigme, dissemblable et non déductible de ceux qui le précèdent et qui le suivent ». pp. 46).

Au terme de cette première partie, le lecteur pourra d'une part mesurer la complexité et l'intérêt du phénomène abordé tout en s'inquiétant de l'évanescence constitutive des critères typologiques retenus ici lesquels tombent tous sous le coup d'une incompatibilité empirique (l'exception littéraire) ou encore quasiment philosophique et idéologique (texte ouvert, texte fermé), si ce n'est d'une impossibilité descriptive et interprétative (la question globale de l'intentionnalité ou encore celle de « l'unicité de l'intention ») ou épistémologique (le « qui » écrit « quoi », le « qui » ajoute « quoi »). J. Authier-Revuz, parfaitement consciente de la difficulté, se/nous demandait d'ailleurs si l'on pouvait évoquer une « catégorie de l'ajout » en rappelant dans son avant-propos (pp. 8) que « l'ajout est avant tout *relation* » ou « ajout **à** »[1] et le « ce à quoi ça s'ajoute » (d'un certain point de vue : le texte) n'a pas plus de statut absolu que le « ce qui s'est ajouté ». Il paraît alors naturel et légitime de voir la seconde partie : *Points de vue croisés : pragmatique, discursif, processuel* s'intéresser aux relations entre une « unité de base » (texte ou énoncé) et une sorte de « corps étranger » : l'ajout, porteur d'altérité.

L'apport de Francine Cicurel dans *Le texte et ses ornementations* (pp. 51-63) consiste tout d'abord à appréhender la question de l'*ajout* à travers l'usage que les textes en font. Est notée tout d'abord une propriété commune qui est d'être *visible*. Préfaces, titres, sommaires, index, notes de bas de page, parenthèses, didascalies, etc. représentent autant d'« entailles graphiques » (terme repris à J. Peytard, 1982)[2] repérables formellement par le lecteur. On pourrait ainsi déterminer ce qui ressort du « corps du texte » et ce qui pourra s'appréhender comme paratexte, lui-même subdivisé en péritexte (même support matériel que le texte) et épitexte

[1] Nous soulignons.
[2] Peytard (J.) & al. 1982. *Littérature et classe de langue*. Paris : Hatier-Credif, Coll. « L.A.L. ».

(ensemble des textes circulant « autour » mais non annexé matériellement comme par exemple une présentation d'éditeurs accompagnant la parution d'un livre). En ce qui concerne le péritexte, l'auteur distingue ensuite entre les fonctions pragmatiques. D'un côté le dispositif éditorial (sommaire, index, subdivision en chapitres et paragraphes, appareil titrologique), de l'autre un marquage plus intimiste qui peut se rapporter à l'intention énonciative probable du scripteur (parenthèses, énoncés entre tirets, italique d'emphase, guillemets, etc.). Sont distingués également les mouvements vers l'intérieur du texte (la note infrapaginale) ou vers l'extérieur du texte (un titre éventuellement imposé par l'éditeur pour faciliter la circulation sociale du texte, sa diffusion, sa « consommation »). Reste à se poser la question de savoir quels liens ces éléments paratextuels entretiennent avec le texte. Ce à quoi, l'auteur répond en évoquant tout d'abord une fonction d'étayage : améliorer la lisibilité du texte par exemple ; et/ou d'ouverture : introduire des possibles (ce que l'auteur désigne sous l'expression de « régime du facultatif », pp. 55). On note également les instructions paratextuelles licites d'identification d'un genre discursif (marquage ou démarquage de l'*altérité*, orientation du lecteur vers…). Ces « ornementations » formelles ne sont ainsi pas anodines : elles donnent au texte son identité, en modifient le sens, le ton, le style, l'orientation – Elles ont enfin une fonction pragmatique nous affirme-t-on qui est de *faire faire* ou de *faire croire* (pp. 57) et témoignent d'une intention énonciative (trace dans la *lecture muette* de la *vocalité*) qui serait d'une certaine façon *analogue* aux multiples variations de l'oralité (débit, rythme, intonation etc.).

La contribution de Eni P. Orlandi : *Un point c'est tout. Interdiscours, incomplétude, textualisation* vise à introduire dans une perspective discursive, la notion d'imaginaire. Une fois posé que le discours est *effet de sens* et que le texte est l'unité de l'analyse discursive, se posera la question de savoir comment en passant du discours au texte, on fait intervenir nécessairement l'espace (linéarité) et la dimension du langage dans un rapport de l'*incommensurable* au *mesurable*, de l'*empirique* au *symbolique* et au *politique* (pp. 68). Considérant ici plus particulièrement la ponctuation comme *fait de discours*, l'auteur entend comprendre le rapport établi entre *instance du réel du sens* (et du sujet) dans l'ordre du discours et *l'instance imaginaire de l'organisation du texte*. L'ajout – en ce qu'il met en relation différentes formations discursives — est conçu alors comme épaisseur de la mémoire, progression du texte et « découpe » du sens. D'un point de vue symbolique cette fois, l'ajout, en indiquant l'inachèvement ou l'incomplétude, marque les limites du sujet dans son rapport aux sens ou encore — ajoute l'auteur — marque « l'inachèvement du sujet même » (pp. 76). L'ajout est ainsi la trace d'une rupture (rupture du fil du texte, rupture du sujet) et d'une tricherie ou d'une illusion : celle de l'unicité, de l'achevé, du complet, du fini.

L'orientation développée par Blanche-Noëlle Grunig dans la contribution suivante : *Conflits et instabilité dans les processus de production et interprétation d'ajouts* semble d'un ordre de préoccupation un peu différent. Sont notés deux aspects liminaires et en partie contradictoires : d'une part, l'ajout ne peut se voir attribuer de catégorie systématique (au sens des grammaires catégorielles de Saujan ou de Bill-Halel), d'autre part, de composition interne peu contrainte, l'ajout doit cependant rester dans une zone de proximité (sa base) dans une relation qui n'est pas une relation de dépendance itinérante. Mais si l'ajout se caractérise presque structuralement comme une intervention métaénonciative sur le *dire* et le *dit* – d'un point de vue processuel ou dynamique — c'est le *placement de l'ajout* (*avant* ou *après* sa *base*) qui intéressera ici l'auteur. L'ajout est alors envisagé comme une source de difficultés, de conflits, de déstabilisation du point de vue des charges mémorielles, notamment lorsqu'on est dans l'ordre de traitement /ajout/ avant /base/ (il faut traiter dans ce cas-là l'*ajout* et les *attentes de base*). La question se pose autrement dans le cas de /ajout/ après /base/ (car disparaît le traitement *prévisionnel* de la *base*) sauf si des phénomènes de subordination interne alourdissent le traitement (mémoriel) de l'ajout en faisant courir le risque de « perdre » la base. Ainsi dans sa description des opérations mentales, deux processus inégalement complexes sont distingués selon que l'ajout se trouve avant ou après sa base.

Si les points de vue exposés dans cette seconde partie se croisent effectivement, il serait présomptueux de penser qu'ils se rencontrent. La cohérence-pertinence de l'ensemble s'en trouve probablement légèrement affectée. On aura cependant simultanément la satisfaction de voir les raisonnements s'étayer de marques tangibles, explicites, formelles (marquage de texte et de paratexte, ponctuation ou encore position des segments « ajoutés ») interprétables et analysables et la légère frustration liée au constat d'une absence : la question de l'ajout génétique dans son historicité et son effacement même. Question évoquée dans la première partie

mais laissée partiellement en suspens dans la seconde. Dans le fond, en évitant d'aborder l'invisible ou si « peu-visible » historicité du processus textuel (pourtant attestée partiellement dans le *brouillon*, l'analyse des *différentes éditions* ou encore la *trace des modifications* apportées dans un traitement de texte usuel), ne cherche-t-on pas à éviter la vraisemblable historicité d'un sujet scripteur et/ou interpréteur, pris dans l'illusion (nécessaire — serait-on tenté de dire) de son unicité ? Seul le texte d'Orlandi (E.-P.) évoque la question de cet ailleurs et tente d'en tirer des conclusions plus générales. Il revient cependant à Francine Cicurel de conférer à l'ajout explicite une intentionalité (le *faire faire* ou le *faire croire*) qui — bien que manquant d'épaisseur philosophique ou de « consistance métapsychologique » (celle d'un sujet qui s'ignorerait à lui-même) — a le mérite de s'ancrer dans la réalité des faits observés et décrits ; et à Blanche-Noëlle Grunig d'amorcer deux pistes nouvelles : celle des opérations mentales (présumées) liées au traitement des relations ajout-base, celle enfin de l'ajout en tant que construction grammaticale (semi-contrainte) qui sera développée plus longuement dans la troisième partie : *L'ajout dans la phrase : questions de grammaire.*

Le titre : *Coordonner : (qu') est-ce (qu') ajouter*, de la communication de Claire Badiou-Monferran, puis le paragraphe introductif, pose finement la question cruciale : la coordination ajoute-t-elle quelque chose ? Et si oui quoi ? S'éloignant du principe initial de N. Chomsky, pour qui la coordination ne peut être déclenchée que s'il y a identité structurale des constituants (théorie de l'isofonctionnalité), l'auteur pose que la coordination associe non pas des unités syntaxiques mais des unités topiques (pp. 103). Dès lors, Claire Badiou-Monferran, qui revendique clairement une approche de grammaire sémantique, rend compte de la problématique syntaxique de l'ajout en faisant appel au concept de hiérarchie dans l'équivalence et en concluant que coordonner « c'est renoncer à l'un, c'est ajouter l'Autre » (pp. 110).

Franck Neveu, dans *l'Ajout et la problématique appositive – Détachement, espace phrastique, contextualité* rappelle tout d'abord que l'ajout présuppose une antériorité (prédicat second – prédication de rang supérieur). Ainsi « ajouter ce n'est pas tant *accroître*, dire *en plus*, que révéler un énoncé comme base » (pp. 111). Deux dimensions en réalité entrent en apparent conflit : le niveau informationnel qui accorde *a priori* un plus grand degré d'informativité à un segment ajouté (ce qui amène à postuler la nécessaire rhématisation de tout segment appositif détaché) et la question de la position de l'ajout (de son point d'insertion) qui devrait être une position intrasyntagmatique (ou intraprédicative) et une position de clôture (en fin d'un ensemble propositionnel. Comment rendre compte alors de l'ajout « frontal » qui impliquerait une base non encore réalisée ? En renonçant au seul cadre micro-syntaxique, répond l'auteur, c'est-à-dire en intégrant le « cadre ouvert du discours susceptible de faire apparaître l'antériorité référentielle (avérée ou présumée) de l'actant contrôlant le système appositif » (pp. 122).

Dans cette même perspective grammaticale, Sabine Boucheron-Petillon, aborde un thème intitulé : *Parenthèse et double tiret : remarques sur l'accessoirité syntaxique de l'ajout montré*. Après avoir rappelé que ces signes de ponctuation ont pour propriété commune de permettre un décrochement visible et délimité dans l'espace de l'énoncé (l'ajout montré). L'élément décroché ou encadré (ou *X-décroché*) prend place dans un espace (*espace du décroché*) et peut acquérir une forme d'autonomie syntaxique par rapport à l'énoncé dont il est justement décroché. En fait, rappelle l'auteur on observe deux mouvements inverses : (1) l'opération de décrochement qui conduit à la sécession syntaxique par rapport à la phrase d'insertion et (2) l'accord syntaxique des différents éléments concernés. C'est en évoquant un « lieu de Faute » mais aussi un espace de jeux, voire de jouissance, dénommé « espace de l'intermittence » (pp. 130) que l'auteur rend compte des potentialités de l'X-décroché.

Il n'est pas anodin d'observer que dans cette troisième partie plus explicitement grammaticale, c'est toujours bien au-delà d'une syntaxe phrastique que les différents auteurs se tournent finalement. Le programme annoncé « *Ajout dans la phrase* […] » s'en trouve en réalité singulièrement modifié, voire perverti et, sans doute, s'avère être, d'une certaine manière, enrichi. La question de la *rupture de la linéarité* abordée plus frontalement dans la quatrième partie de l'ouvrage : *Écriture de l'ajout* ; permet alors d'esquisser de nouvelles pistes.

Michèle Noailly dans *L'ajout après un point n'est-il qu'un simple artifice graphique ?* ; soulève un premier paradoxe qui consiste à vouloir parler d'ajout après un signe de ponctuation (ici *le point*) « qui est signe de clôture par excellence » (pp. 133). Partant d'un corpus varié (*Les Cloches de Bâle* d'Aragon, La chronique de Pierre Georges dans *Le Monde* (1999) l'auteur

procède à un classement syntaxique des formes d'ajouts rencontrés après un point. Sous sa forme simple, l'ajout après un point se présente comme une hyperbate, mais là où l'hyperbate après une virgule détache un segment tout en le reliant au segment auquel il se rattache, l'hyperbate après un point crée une « rupture totale, syntaxique mais aussi énonciative » (pp. 139). Dans le texte contemporain, Michèle Noailly note deux tendances : il y aurait d'une part une sorte de « mode typographique », notamment dans l'écriture journalistique (un artifice graphique donc), d'autre part l'ajout après point revêtrait une toute autre signification, celle d'une marque graphique privilégiée susceptible de signaler (dans le roman) le passage du point de vue du narrateur à celui du personnage.

Du Dire « en plus » : dédoublement réflexif et ajout sur la chaîne, de Jacqueline Authier-Revuz, poursuit sur le thème de l'ajout une réflexion plus ancienne sur la non-coïncidence du dire (cf. Authier-Revuz, 1995)[1]. Deux ordres sont distingués : (1) celui de l'« en plus » d'un mode de dire dédoublé par son auto-représentation ; (2) celui de l'« en plus » de l'ajout ou plutôt « figure d'ajout », figure de la linéarité dans laquelle se réalise un dire (pp. 151) au plan de la chaîne. L'exposé porte ensuite sur la question du rapport entre ces deux ordres d'« en plus » dans les termes d'une modalité complexe d'énonciation confrontée à la matérialité (mono)linéaire de la chaîne. Après avoir distingué différentes solutions offertes par la langue (*avec ajout* vs *sans ajout*) permettant de cumuler le dire et sa représentation (boucles méta-énonciatives et lieux de non-coïncidences), Jacqueline Authier-Revuz dégage divers degrés de saillance — syntaxique et/ou typographique — de la figure de l'ajout puis montre comment les mouvements d'écriture de Claude Simon, de Nathalie Sarraute puis de Proust répondent — dans cette perspective – à des choix opposés (pp. 164-167).

Dans sa contribution, intitulée : *Le roman : inclusion et étirements*, Simone Delesalle s'engage dans l'étude comparative – à partir d'exemples tirés de romans du XIXe et XXe siècles – des tirets doubles et des parenthèses. Si les tirets doubles s'apparentent aux opérations paraphrastiques (étirement), les parenthèses relèvent surtout de la parabase (inclusion possible de la voix du narrateur). Les deux formes permettent, en basculant d'un plan énonciatif à un autre, ou en instaurant la fiction des intrusions du narrateur, de moduler les rythmes et la consistance de l'écriture – orientant subtilement ainsi le *travail du lecteur* (pp. 183).

Le texte de Marie-Christine Lala : *L'ajout entre forme et figure : point de suspension et topographie de l'écrit littéraire au XXe siècle* — qui vient clore cette quatrième partie, tente de montrer « quelle est l'incidence du point de suspension [signe de ponctuation récent puisqu'apparu au XVIIe siècle][2] sur la topographie de l'écrit littéraire du XXe siècle afin d'interroger son caractère de forme ou de figure sur le plan linguistique » (pp. 185). Cette forme d'ajout stigmatise ici « l'opération d'un impossible de la langue », précise l'auteur dans sa conclusion, citant par ailleurs Milner (1978)[3]. On retiendra surtout que le point de suspension est ce qui instaure une rupture aussi bien syntaxique (phrastique) qu'énonciative, discursive ou sémantique.

Cette quatrième partie réalise somme toute le souhait initial explicite de croiser les approches linguistiques, discursives, stylistiques, et littéraires. Il n'est pas certain cependant que le croisement soit ici pleinement fructueux : a-t-on progressé dans la compréhension du phénomène de l'ajout ? Rien n'est moins sûr. On n'interroge d'ailleurs plus la nature évanescente de l'« éventuelle catégorie *Ajout* » : on la décrit et en la décrivant on la catégorise (au moins implicitement). Faut-il d'ailleurs imputer l'enterrement progressif de la problématique aux sollicitations romanesques de plus en plus marquées ? Ou admettre qu'il ne pouvait y avoir de réponse claire à une question aussi complexe qui semble défier les théories linguistiques et littéraires les plus abouties ? Car la qualité des contributions n'est pas en cause, certes on peut douter de l'intérêt de voir marteler ici et là que l'ajout signe une rupture, ou s'étonner en constatant que la problématique annoncée par Marie-Christine Lala (figure *ou* forme d'ajout) reste à un stade embryonnaire, tout en paraissant quasiment résolue dans le titre et la conclusion. Mais au-delà de ces petites frustrations, on a le sentiment que les grands axes de réflexion, brillamment présentés dans l'avant-propos (pp. 7-12) puis partiellement explorés et exploités

[1] Authier-Revuz (J.). 1995. *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire.* Paris : Larousse [2 volumes].
[2] Nous ajoutons.
[3] Milner (J.-C.). *L'amour de la langue*. Paris : Seuil.

notamment dans les deux premières parties (voir *supra*) ont fait désormais place à des descriptions érudites mais inévitablement partielles ou à des évocations littéraires valorisées mais hélas convenues, qui semblent nuire à la rigueur générale du propos. La cinquième et dernière partie : *Économie textuelle : stratégies d'ajout*, vient faire partiellement écho à ces quelques réserves, tout en restaurant le débat sur le rapport délicat entre *l'essentiel* et le *secondaire*, entre le *centre* et la *périphérie*, entre l'*étant* et l'*inexistant*.

Le texte d'Yvonne Cazal : *« Ne addas quidquam verbis dei… » — À propos des épîtres farcies du XIIe siècle*, adopte un point de vue original en évoquant la question de l'ajout autorisé ou légitimé (sous certaines conditions) en langue vulgaire aux épîtres de la Bible latine. La pratique de l'interpolation qui va se développer du Xe au XIIIe siècle puis être évincée de la pratique liturgique consiste à respecter l'interdit biblique de l'Ancien Testament : « Ne addas quidquam verbis dei » (N'ajoute rien aux paroles de Dieu), tout en le contournant. L'auteur, après avoir distingué les différents tropes en fonction de la langue de la base (le texte sacré latin) et des langues de l'interpolation (latin, puis langue vulgaire ou romane) ; décrit le dispositif d'autorisation en trois niveaux dits d'énonciation ((1) l'interpolation romane sous le signe de l'oral, (2) l'énonciateur, lecteur de l'écrit latin, (3) la « parole » divine). Ainsi conçue l'Écriture Sainte est un signifiant en attente de son signifiant (actualisé et éternellement actualisable), en « attente d'un ajout » (pp. 208).

La stratégie des ajouts dans Les Misérables de Victor Hugo, de France Vernier s'attache à distinguer tout d'abord deux catégories d'ajout :

- *L'ajout marqué* – c'est-à-dire explicitement signalé comme tel (signes typographiques tels la note, les tirets, la parenthèse ou disposition dans la page ou encore ajout introduit par des marqueurs sémantiques). La digression présentée comme telle entrerait également dans cette catégorie.
- *L'ajout manisfeste*, qui sans être formellement signalé, se détache du corps de l'œuvre, interrompt, brouille, décentre, etc.

Outil de séduction et/ou de subversion chez Balzac ou chez Victor Hugo (ici *Les Misérables*), l'ajout participe d'une stratégie de la démesure et de l'outrance afin de balayer les évidences d'un genre convenu et d'ouvrir à l'hétérogénéité des discours.

Dans *À propos d'une dédicace chez Jorge Luis Borges*, Alma Bolòn-Pedretti montre que l'ajout chez Borges (essentiellement *l'énumération* et la *digression*) participe à ses jeux avec l'infini. Puis est abordée la question de la dédicace-texte comme « ajout » à travers le texte par lequel Borges dédicace son œuvre l'Auteur (*El hacedor*) à l'écrivain Leopoldo Lugones. L'aspect systématique de l'ajout chez Borges – pris dans un incessant mouvement d'addition – vient en quelque sorte inverser la relation hiérarchique intuitive base-ajouts jusqu'à rendre la base « périphérique » et l'ajout « central ».

L'ouvrage — globalement intéressant, dense et riche d'une pluralité de réflexions dont la qualité est le plus souvent irréprochable — souffre cependant des faiblesses du genre. L'hétérogénéité des apports, la trop grande diversité de ces textes choisis, réunis, présentés et judicieusement répartis – donne parfois le sentiment d'un éclatement de la problématique. D'ajout en ajout, il est probable que la base nous a été en partie dérobée, elle a été du moins évoquée de multiples manières et l'ouvrage pourra ainsi utilement participer à la réflexion générale (linguistique, stylistique, littéraire, etc.) sur les processus et modèles textuels qui conditionnent nos perceptions, conceptions et analyses de l'effet l'ajout.

Vous souhaitez proposer un compte rendu ? marges.linguistiques@wanadoo.fr

Compte rendu critique de lecture de l'ouvrage :
Éléments d'une sociolinguistique critique
de *Monica Heller*. Université de Toronto, Canada
Paris : Didier, Coll. « L.A.L. **»,** 2002
Par *Gilles Forlot*
Université Catholique de Louvain, Belgique
IUFM de Lille, France

Novembre 2003

Ce petit livre de la collection « Langues et Apprentissage des Langues » des Éditions Didier nous présente, pour la première fois en français et en version synthétisée sous forme de livre, le travail sociolinguistique mené par Monica Heller au Canada depuis vingt-cinq ans. L'ouvrage ne vise pas qu'à faire la synthèse des recherches de Heller, mais aussi, pensons-nous, à asseoir clairement ses positions méthodologiques et théoriques en vue du développement d'une sociolinguistique critique, ou, même si l'auteur ne le dit pas ouvertement, d'une anthropologie des relations linguistiques en société.

Le livre se compose de cinq chapitres habilement articulés autour de trois moments forts de la recherche de Heller que sont d'abord l'étude des choix de langue dans une brasserie montréalaise au moment de la francisation lancée à la fin des années soixante-dix au Québec, puis l'exploration du développement de l'école franco-ontarienne et ses prises avec ce qu'Heller appelle la « haute modernité », et enfin le grand projet Prise de Parole, où sont examinés l'impact et le rôle de la mondialisation dans la construction linguistico-identitaire du Canada français. Le projet permet à Heller de redéfinir ce concept de Canada français non plus en des termes traditionnellement ethniques ou géographiques mais examine comment la dynamique générée par la mondialisation affecte aussi les données ethniques et nationales pour laisser place à un concept de la citoyenneté dans un pays aussi clairement multiculturel que le Canada.

Les trois chapitres centraux, qui retracent l'œuvre des équipes animées par Heller, sont introduits par un chapitre où elle examine dans quelle mesure une sociolinguistique se doit d'être critique, c'est-à-dire d'impliquer trois acteurs : le chercheur d'abord, en ce qu'il est membre ou non d'une communauté étudiée mais toujours partie prenante d'une communauté élargie de créateurs ou d'explorateurs d'un savoir ; le terrain qu'il étudie en tant que lieu de vie et de relations sociales réelles et non fictives, où le social et le langagier s'influencent mutuellement ; et finalement le savoir créé, car celui-ci peut être bien entendu utilisé, même manipulé, mais surtout parce qu'il est aussi constructif et constitutif d'une prise de position plus générale sur le fonctionnement de notre société.

Il y a là une véritable et éclairante réflexion méthodologique, épistémologique et heuristique sur le rôle de celui que nous appellerons, par commodité, sociolinguiste, même si ce terme nous semble, jusqu'à maintenant, avoir des connotations trop « linguistiques » et insuffisamment anthropologiques.

À ce propos, le dernier chapitre revient sur ce que l'auteur se donne comme problématique initiale : examiner les processus de structuration sociale perçus sous un angle sociolinguistique, et sur l'idée que la société canadienne française – et par extension toute société humaine où ont lieu des conflits de pouvoir et de domination et où ont cours des inégalités – est construite par un faisceau de liens entre idéologies constitutives de la nation, relations interpersonnelles entre les acteurs de cette dernière, et identité et langue(s) telles qu'elles sont perceptibles et surtout produites dans le discours.

Le livre fait une large place au rôle de l'économie et de l'histoire en tant qu'éléments majeurs de la construction identitaire. Ceci nous semble dû à deux facteurs essentiels : d'abord, Heller s'inspire, avec un discernement judicieux, de la théorie sociologique de Bourdieu tout en l'agrémentant des travaux sur les attitudes et les discours de chercheurs comme Goffman et Gumperz ; d'autre part, le concept de Canada français ayant perdu sa seule association à une territorialité (le Québec) pour devenir aussi une appartenance hors Québec, Heller montre

comment la société canadienne française a traversé les années en se construisant au travers de trois phases correspondant à trois types de discours, qui valent qu'on les reprenne ici : un discours *traditionaliste*, qui prend racine dans les conditions sociales de la conquête de la Nouvelle France par la Couronne britannique. Ce discours reposait principalement sur l'idée d'un sentiment d'appartenance à une collectivité sociale homogène qui se résigne à sa dépendance envers l'élite. Le discours qui suivit, qualifié de *modernisant*, fait basculer cette collectivité traditionnelle dans le jeu du pouvoir politique, en l'impliquant davantage aux affaires afin de créer son autonomie et son accès au monde moderne, tout en affirmant son appartenance de nature ethnique à un État-nation laïque et unilingue. Dans un pays comme le Canada – mais doit-on n'y voir qu'un contexte canadien de nos jours ? – un nouveau discours est en émergence, où règne paradoxalement à la fois une domination de l'anglais et des valeurs du multiculturalisme, où les marchés, pour « libérés » (au sens libéral du terme) qu'ils soient, se mondialisent et donc se standardisent et où la présence de l'État se fait plus discrète. Ce discours est identifié comme *mondialisant*, et ce concept est fondamental à la sociolinguistique francophone contemporaine dans la mesure où il dépasse le cadre géographique du Canada pour nous éclairer sur la reconstruction des espaces discursifs dits francophones. Pour se convaincre de la pertinence de cette notion de discours mondialisant, citons simplement l'exemple de la présence (et donc du rôle et du statut) de l'anglais dans deux pays aussi clairement distincts sur les plans étatique et politique que la Belgique et la France.

Après le livre marquant de Pierre Bourdieu *Ce que parler veut dire* (1982), le petit livre de Heller se veut être la première approche d'une sociolinguistique prenant réellement en compte la société et les méandres complexes de son organisation dans les rapports qu'elle entretient avec sa politique, son histoire, et ses pratiques langagières. En clair, ce que propose Heller sans le dire, et peut-être convient-il de le dire ici, c'est que la sociolinguistique sorte de la relation trop simplement binaire entre langue et société, c'est-à-dire entre formes linguistiques et stratification(s) sociale(s) pour entrer dans une dynamique de la complexité sociale, où les rapports entre pouvoir et langage se mélangent à d'autres dimensions telles que histoire et économie, idéologie et domination tout en les dynamisant. C'est à une sociolinguistique de la complexité que nous invite donc l'auteur.

Cet ouvrage péchera peut-être, aux yeux des puristes, par quelques lourdeurs syntaxiques. Mais après tout, ces dernières résonnent métaphoriquement comme le symbole d'une francophonie pluraliste qui sait accepter les différences, fussent-elles de style. Le livre souffre aussi de quelques retranscriptions inexactes (cf. le titre allemand de Budach 2002 en bibliographie) ou d'omissions dans les références bibliographiques (Kymlicka 1995 en page 151, Vallières 1969 en page 154, McAndrew et al. 1999 en page 159, Coupland et al. 2001 en page 168, Marcus 1998 en page 165 etc.). Néanmoins, l'ouvrage se lira non seulement comme la somme de vingt-cinq ans de recherches efficaces et convaincantes, mais aussi comme la réflexion méthodologique d'une femme qui expose avec honnêteté ses intuitions, ses questionnements, ses démarches, et ses doutes sur ce qu'elle a entrepris durant ces années. En cela, dans ces 170 pages, Monica Heller offre aussi bien au sociologue-anthropologue-linguiste en herbe qu'au chercheur confirmé les bases d'une réflexion solide et stimulante, ainsi qu'un outil de travail très utile pour comprendre nos sociétés contemporaines.

Vous souhaitez proposer un compte rendu ? marges.linguistiques@wanadoo.fr

● **SPPB, Speech Perception Production Bilingualism**
http://www.ub.es/pbasic/sppb

SPPB est un groupe de recherche qui apartient au Département de *Psicologia Bàsica* de l'Université de Barcelone (Espagne). Le travail est orienté vers l'étude de la perception de la parole et des processus embauchés dans la production; ceci avec un intérêt special sur la population bilingue [voir Ressources et liens].

● **Archivo Virtual De Semiótica**
http://www.archivo-semiotica.com.ar/

De nombreux textes en sémiotique (téléchargement ou visualisation à l'écran) et des pages de liens intéressantes.

● **El enredado ovillo de la lengua**
http://www.mi-pagina.cl/leowig

Livre (édition éléctronique) d'environ 300 pages en espagnol, avec des hyperliens et 15 chapitres. Thème : Introduction à la linguistique.

● **L'image naïve du monde, traduction d'Apresjan**
http://imagenaive.chez.tiscali.fr

Traduction de l'article du linguiste russe J. Apresjan sur l'image naïve du monde et l'élaboration d'un dictionnaire explicatif des synomymes du russe.

● **Psychanalyse, le forum de la psychanalyse**
http://fr.groups.yahoo.com/group/psychanalyse/

Mailing list consacrée aux discussions sur la psychanalyse, d'après l'enseignement de Freud et de Lacan. Cette liste, principalement réservée aux praticiens de la psychanalyse, n'est associée à aucune Ecole.

● **SertLivres**
http://www.quedeslivres.com/index.asp?PGRM=marges.linguistiques@wanadoo.fr

Serveur de recherche indépendant des libraires *SertLivres* récupère sur les principaux sites les ouvrages rares ou épuisés décrits par vos soins et vous envoie chaque jour les résultats par Mail avec le lien correspondant. Service payant mais essai gratuit.

● **Bourses de post-doc en sciences cognitives**
http://www.ehess.fr/centres/lscp/persons/ramus/postdoc.htm

Cette page est avant tout destinée aux français qui cherchent une bourse pour aller à l'étranger, mais peut éventuellement servir à d'autres.

● **Les langues du monde**
http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/Langues/acces_languesmonde.htm

Les langues du monde : situation et évolution; aspects linguistiques, géographiques et politique ; cartes et chiffres à l'appui. Sur le site du Trésor de la Langue Française au Québec.

● **ELLIT (Éléments de Littérature)**
http://rabac.com

Des articles portant sur les principales notions en littérature : genres, courants, écoles.....et les principaux auteurs, marqueurs culturels de leur époque, y compris en sciences et en philosophie, une série de pistes permettant une grande variété de parcours dans la Littérature française.

● **IPALICK**
http://www.ling.su.se/fon/IPA-tecken.htm

IPALICK is a phonetic type-and-clickwriter using IPA symbols in Unicode.

Présentation de quelques ouvrages récents

• **Philip Miller** et **Anne Zribi-Hertz** (2003). *Essais sur la grammaire comparée du français et de l'anglais*. Paris : Presses Universitaires de Vincennes : Coll. « Sciences du langage ».

Présentation à : http://www.puv-univ-paris8.org rubrique collection, « Sciences du langage ».

• **Proceedings of the 1st International Seminar on Lesser Used Languages**, Valencia Ciutat, Real Academia de Cultura Valenciana, 2003, 223 pages.

Textes en espagnol, valencien, aragonais, anglais, français. Contact : secretari@racv.es

---

• **Cahiers de linguistique analogique n°1** (2003). *Le mot comme signe et comme image : lieux et enjeux de l'iconicité linguistique*.

• **Geneviève Dansette** et **Monique Plaza** (2003). *Dyslexie*. Paris : Éditions Josette Lyon.

Ce livre sur la dyslexie est composé de deux parties. La première, coordonnée par Geneviève Dansette (Présidente de la Fédération Apédys France) aborde la question de l'enfant dyslexique au quotidien, à l'école. La seconde partie, coordonnée par Monique Plaza (Chercheur au CNRS) fait le point sur un certain nombre d'aspects scientifiques et cliniques. La première partie est rédigée par Geneviève Dansette, Gisèle Plantier, Marie-Françoise Wittrant, Marie-France Roux, Véronique Roussillon. Axée sur des témoignages, cette partie rend compte du parcours (notamment scolaire) des enfants dyslexiques, et de la fonction que peuvent jouer les parents auprès d'eux. Jean-Charles Ringard conclut cette partie en évoquant les modifications du statut des troubles du langage en France ces trois dernières années. La seconde partie est rédigée par Monique Plaza, Sylvie Raynaud, Michel Habib, Bernard Echenne, François Rivier, Dominique Chauvin, Renée Cheminal, Sylvie Crépin, Nathalie Thomas, Christine Davy-Aubertin, Alain Hirt. Résolument pluridisciplinaire, cette partie traite les points suivants : 1. le développement de la lecture et de l'orthographe, 2. la définition des troubles dyslexiques et dysorthographiques, 3. les origines des troubles, 4. l'évaluation des troubles, 5. la prise en charge des troubles.

• **Phillipe Blanchet** (2003). *Petit dictionnaire des lieux-dits de Provence*. Monfaucon : Librairie Contemporaine.

• **F. Grossmann** & **A. Tutin** (2003). *Les Collocations. Analyse et traitement*. Publications Linguistiques, collection Travaux et Recherches en Linguistique Appliquée (Série E Lexicologie et lexicographie n° 1). Edité par l'Université Stendhal-Grenoble 3. 144 p., ISSN: 1572-042X. Contact : publiling@wanadoo.fr

Certaines unités dans le lexique sont perçues comme des unités préconstruites, des suites préfabriquées, qu'elles soient complètement figées (type pomme de terre) ou semi-figées comme fort comme un turc ou prêter attention. Souvent appelées collocations, les expressions semi-figées constituent une problématique réelle en linguistique et en linguistique appliquée, distincte de celle des expressions figées davantage étudiées depuis quelques années. Si, en France, les recherches sur la phraséologie se sont développées, l'intérêt pour les collocations n'a pas connu un essor comparable à celui qu'il a suscité dans le monde anglo-saxon. Un des buts de cet ouvrage, issu des journées d'étude qui se sont tenues à Grenoble en 2001, est de contribuer à une meilleure connaissance d'une problématique encore souvent méconnue.

Dans cet ouvrage, après des précisions sur la notion de collocation, des pistes sont proposées pour le traitement des collocations à partir du modèle qui semble le plus abouti en la matière, les Fonctions Lexicales du Dictionnaire Explicatif et Combinatoire de Mel'èuk et de ses collègues. Enfin, une réflexion est menée sur la motivation de ces associations lexicales, centrale du point de vue linguistique.

● **Liliane Sprenger-Charolles** et **Pascale Colé** (2003). *Lecture et dyslexie: Approche cognitive*. Paris : Dunod. http://www.vjf.cnrs.fr/umr8606/DocHtml/PAGEPERSO/LSprenger-uk.htm

Cet ouvrage propose une synthèse des connaissances actuelles sur l'apprentissage de la lecture et la dyslexie. Trois choix fondamentaux ont guidé sa rédaction :

- faciliter l'accès à des travaux de recherche récents,
- prendre en compte la diversité des langues et de leurs systèmes d'écriture pour différencier ce qui est «universel» dans l'apprentissage de la lecture de ce qui dépend des spécificités d'une orthographe particulière,
- présenter des aspects plus pratiques liés au dépistage, au diagnostic et à la remédiation des troubles de l'apprentissage de la lecture.

Le premier chapitre fait le point sur quelques questions «classiques» concernant l'incidence des méthodes d'apprentissage, du QI, de la latéralité manuelle et du sexe sur l'apprentissage de la lecture. Dans le second chapitre, sont présentés des concepts essentiels pour comprendre les processus mis en œuvre dans la lecture «experte» (pratiquée par un adulte qui sait lire) et dans l'apprentissage de la lecture. Une attention particulière est portée aux relations entre compréhension et identification ou reconnaissance des mots écrits.
Le troisième chapitre est consacré à l'apprentissage «normal» de la lecture, qui s'effectue sans difficultés notables. Les études passées en revue impliquent principalement des enfants anglophones, germanophones, hispanophones et francophones. Les compétences spécifiques qui doivent se mettre en place au début de cet apprentissage pour permettre sa réussite, celles que justement les dyslexiques n'arrivent pas à bien maîtriser, sont examinées de manière approfondie.

Le quatrième chapitre est centré sur les différentes manifestations de la dyslexie. Son objectif est de déterminer, d'une part, s'il existe des profils dissociés de type dyslexie «phonologique» et dyslexie «visuelle» et, d'autre part, quelle est leur prévalence respective. La première question est abordée à partir de l'examen d'études de «cas uniques», qui visent à mettre en relief des profils dissociés typiques. La seconde est examinée à la lumière des études de «cas multiples», qui prennent en compte des populations importantes de dyslexiques afin d'évaluer la proportion des différents profils.

Le chapitre V présente les explications actuelles de la dyslexie, en particulier l'hypothèse phonologique selon laquelle la dyslexie proviendrait d'un trouble spécifique du traitement du langage, et les hypothèses alternatives qui rendent compte de cette pathologie par des déficits sensoriels (auditifs ou visuels) et/ou moteurs.

Le dernier chapitre envisage les implications pratiques dans les domaines du dépistage et de la remédiation des troubles de la lecture. Il est en effet essentiel d'identifier les habiletés précoces qui prédisent les compétences ultérieures en lecture, ce qui est actuellement possible avec, dans des conditions précises, une fiabilité très élevée. Une fois le diagnostic établi, il faut pouvoir intervenir. Ce dernier point est illustré par des exemples concrets d'études concernant des pré-lecteurs, des apprenti-lecteurs et des enfants en difficultés sévères de lecture.

Cet ouvrage, qui s'adresse aux chercheurs, aux étudiants, aux enseignants, aux parents et à tous les praticiens au contact d'enfants apprenti-lecteurs et/ou d'enfants dyslexiques (éducateurs, psychologues, orthophonistes, pédiatres, phoniatres, généralistes, etc.), présente donc un intérêt à la fois théorique et pratique puisqu'il propose une synthèse des travaux de recherche récents publiés à travers le monde dont l'accès se révèle parfois difficile et qu'il intègre des informations relatives à l'évaluation de la lecture (dépistage et diagnostic) ainsi qu'à la prévention et à la remédiation des difficultés de lecture.

Journées d'études, conférences, séminaires

- **Séminaire Sémantique des textes, année 2003-2004**

François Rastier, Directeur de recherche - Formes textuelles : Dans une perspective de comparaison entre discours et entre genres, on pose le problème des formes textuelles tant sur le plan du contenu que sur celui de l'expression. Cela intéresse aussi bien, par exemple, la construction des acteurs du récit que l' « extraction » des concepts dans les textes théoriques. On s'attachera au problème négligé de la sémiosis textuelle, que les avancées de la théorie des genres et les progrès de la linguistique de corpus permettent de préciser sinon de résoudre. On accordera enfin une attention particulière à la sémantique de l'intertexte, notamment dans les domaines de la topique et de la doxa.

Premier semestre. - Institut national des langues et civilisations orientales [Centre de Recherches en Ingéniérie Multilingue], 2 rue de Lille, 75007 Paris - Salons de l'Inalco, escalier C, deuxième étage. Métro : Saint-Germain, Musée d'Orsay ou Palais-Royal. Les jeudis 4 et 11 décembre ; 8, 15 et 22 janvier ; 5 et 12 février. Horaire : de 17h à 19 h. Contact : Lpe2@ext.jussieu.fr - Site du séminaire virtuel : http://www.revue-texto.net

---

- **Conférences de linguistique en Sorbonne 2003-2004**

Le 13 novembre 2003
Yvon Desportes (Pr Université de Paris-Sorbonne) : *Les mutations consonantiques du germanique et l'étude comparée du lexique français et du lexique allemand*.
Le 18 décembre 2003
Jean-Claude Chevalier (Pr Université de Paris VIII) : *De la philologie à la linguistique. Le cas français : 1958-1968. Evolution ou révolution ?*
Le 15 janvier 2004
Catherine Fuchs (Dr CNRS, Equipe LaTTiCe) : *La place de la linguistique dans le champ des sciences cognitives.*
Le 12 février 2004
Claude Poirier (Pr Université Laval, Québec) : *L' « autre » tradition du français*.
Le 1er avril 2004
Jean-Marie Klinkenberg (Pr université de Liège) : *Y a-t-il une rhétorique de l'image ?*
Le 13 mai 2004
Françoise Berlan (Pr Université de Paris-Sorbonne) : *Syntaxe des noms abstraits et alexandrin dramatique.*

- **Conférences de lexicographie historique en Sorbonne 2003-2004**

Le Jeudi 6 novembre 2003, 14h-15h30
À propos du Dictionnaire du moyen français (DMF) : la stratégie du dictionnaire informatisé. Vers une lexicographie dynamique, par Monsieur le Professeur **Robert Martin** (Université de Paris-Sorbonne, directeur du Dictionnaire du moyen français)
Le Jeudi 20 novembre 2003, 14h-15h30
Lexicographie et philologie : les glossaires d'éditions, par Monsieur le Professeur **Jean-Pierre Chambon** (Université de Paris-Sorbonne)

Le Jeudi 18 décembre 2003, 14h-15h30
L'analyse sémantique en lexicographie historique, par Monsieur le Professeur **Frankwalt Mohren** (Université de Heidelberg, directeur du Dictionnaire étymologique de l'ancien français).
Le Jeudi 15 janvier 2004, 14h-15h30
Le FEW dans le panorama des dictionnaires étymologiques du français, par Monsieur **Jean-Paul Chauveau** (Directeur de recherche au CNRS, directeur du Franzosisches Etymologisches Worterbuch).
Le Jeudi 26 février 2004, 14h-15h30
Réalisations et perspectives actuelles de la lexicographie historique (domaines français et roman), par Monsieur le Professeur **Martin Glessgen** (Université de Zurich).

● **Séminaire du LEAPLE 2003-2004** de 14 à 16 heures - Amphithéâtre Durkheim - 12, rue Cujas 75005 Paris

Le Vendredi 21 novembre 2003
Helgard Kremin : *L'effet relatif de plusieurs variables intervenant sur la dénomination d'images.*
Le Vendredi 19 décembre 2003
Sylvie Plane : *La production d'écrits comme jeu de contraintes ;*
Danièle Cogis : *Morphologie et construction des connaissances dans un cadre scolaire*.
Le Vendredi 16 janvier 2004
Christophe Parisse : *Nature et développement de la syntaxe chez l'enfant préscolaire*
Le Vendredi 20 février 2004
Régine Delamotte-Legrand, **Marion Blondel** & **Richard Sabria** : *Points de vue sur l'acquisition du langage et la socialisation langagière.*
Le Vendredi 19 mars 2004
Josie Bernicot & **Virginie Laval** : *Langage non-littéral et règles de la conversation : aspects normaux et pathologiques.*
Le Vendredi 26 mars 2004
Conférence de **Wolfgang U. Dressler** (Univesité de Vienne - Aurtriche) : *Comment les enfants detectent la morphologie ? La protomorphologie comme phase cruciale de l'acquisition*.
Le Vendredi 30 avril 2004
Christiane Préneron & Marie Kugler-Lambert : *Position subjective et Enonciation dans le récit et l'argumentation d'enfants en difficultés d'apprentissage (écrit vs mathématiques)*.
Le Vendredi 21 mai 2004
Catherine Arabia & **Claude Chevrie-Muller** : *L'évaluation des capacités linguistiques chez l'enfant d'âge scolaire en France et au Bénin.*
Le Vendredi 18 juin 2004
Laurent Gosselin & **Philippe Lane** : *Positionnements en langue et en discours.*

Agenda Mercator International

● **II Mercator International Symposium. Tarragona, February 27-28 th 2004**
http://cultura.gencat.net/llengcat/noves/agenda/merc_tarrag.htm

---

● **Identity and Diversity : Philosophical and Philological Reflections**
http://cultura.gencat.net/llengcat/noves/agenda/identity1.htm

---

● **L'acolliment lingüístic. III Curs per a professors de col·lectius de nova immigració**
http://cultura.gencat.net/llengcat/noves/agenda/acolliment4.htm

---

● **El friülès: prospectives per a l'aplicació de la llei 482/99**
http://cultura.gencat.net/llengcat/noves/agenda/udine2.htm

- **L'acolliment lingüístic II. Curs per a professorat de col·lectius de nova immigració II**
http://cultura.gencat.net/llengcat/noves/agenda/acolliment3.htm

---

- **International Conference on Languages in Contact from Antiquity to Early Modern Times**
http://cultura.gencat.net/llengcat/noves/agenda/toledo.htm

- **Law, Language and Linguistic Diversity**
http://cultura.gencat.net/llengcat/noves/agenda/beijing.htm

- **Curs de Postgrau en Educació Plurilingüe**
http://cultura.gencat.net/llengcat/noves/agenda/curs_pluri_ed.htm

---

- **Presentació de les dades del cens lingüístic de Catalunya del 2001**
http://cultura.gencat.net/llengcat/noves/noticies/cens01.htm

- **Intercultural Pragmatics : Call for papers**
http://cultura.gencat.net/llengcat/noves/novetats/intercultural.htm

---

Appel(s) à contribution(s)

- **JADT 2004 in Louvain-la-Neuve - 10-12 March 2004**

7th International Conference on the statistical analysis of textual data
7th Journées internationales d'analyse statistique des données textuelles
Contact : http://www.jadt.org

- **La revue Lexique**

La revue Lexique appelle à propositions pour son numèro 18 (parution prèvue : mars 2005). Attention : il s'agit d'un appel à numéro entier, et non d'un appel à articles. Seront examinés par le comité scientifique tous les projets soumis sous la responsabilité d'un éditeur scientifique faisant du lexique leur thème central, qu'il soit étudié pour lui-mÍme ou en tant que carrefour díautres domaines. Le numéro accepté fera à mi-parcours l'objet d'un mini-colloque réunissant le(s) responsable(s) et les auteurs du numéro ainsi que le comité scientifique de la revue. Projets à envoyer (sous forme électronique ou papier) à Georgette Dal, directrice de la revue : dal@univ-lille3.fr

---

- **Special issue of the journal « Lingua » : Sign language classifiers**

Guest editors: Gary Morgan & Bencie Woll (City University, London).
Scope of the Issue : There has been much interest in the linguistic description of classifiers in sign languages in recent years. In particular, the question of understanding the polymorphemic structure of these constructions, their use in syntax and role in encoding topographic information have been central areas of research. The aim of this special issue is to address these and related questions with particular emphasis on linguistic and psycholinguistic analysis and data.

Topics of interest include, but are not limited to :

- Syntactic analysis of classifiers
- Cross-linguistic comparison of classifiers
- The role of clasifiers in discourse
- First language acquisition of classifiers
- Language impairment and classifiers

Abstracts for proposed manuscripts (not more than 1000 words) should be sent to Gary Morgan, as below before December 1st 2003. Authors of accepted abstracts will be asked to submit a full manuscript conforming to the editorial requirments of the journal Lingua by April 1st 2004. All manuscripts will be peer reviewed by Lingua. Submissions and enquiries to :

G.Morgan@city.ac.uk. Important dates : Deadline for submission of article abstract: December 1st, 2003 - Deadline for submission of article: April 1st, 2004.

- **Le résumé automatique de texte : solutions et perspectives**

Date limite de soumission : 10 Février 2004 - Numéro dirigé par **Minel** (LaLICC, CNRS)

Sur le plan scientifique, la problématique du résumé automatique s'est élargie dans diverses directions, par la prise en compte notamment des relations rhétoriques, des cadres de discours, des niveaux de discours, directs ou indirects, etc. En fait, ce domaine de recherche a été amené à dépasser le traitement de la phrase comme unité d'analyse, ce qui implique la recherche de concepts et de méthodes aptes à repérer et à représenter des structures textuelles.

Si les textes scientifiques constituaient jusqu'au milieu des années 1990, le champ d'expérimentation des méthodes de résumé automatique, la numérisation des textes et leur disponibilité sur la Toile et sur les Intranets d'entreprise a profondément, elle aussi, modifié les besoins et les usages. En effet, cette abondance de textes nécessite la création et la production d'outils de résumé performants en vue de trouver, de sélectionner et d'extraire l'information textuelle pertinente sous une forme condensée. En ce qui concerne les besoins, il est apparu nécessaire de coupler des outils de recherche d'information sur la Toile et sur les réseaux d'entreprises avec des outils de résumé automatique.

Quant aux usages, le développement d'outils de navigation textuelle nécessite une réflexion sur les effets de la représentation des textes et sur la conception des interfaces de lecture, rejoignant ainsi les études menées dans le domaine des sciences de l'information sur les nouvelles formes de médiatisation des formes écrites.

Les articles (25 pages maximum, au format Hermes) doivent être envoyés par voie électronique à Jean-Luc.Minel@paris4.sorbonne.fr

---

- **French Learner Language Oral Corpora (FLLOC)**

As part of a research project at the University of Southampton in the UK, we have created a database of French Learner Language Oral Corpora: www.flloc.soton.ac.uk. This database includes a number of corpora which have been formatted according to CHILDES conventions and can be analysed using CLAN software.

As an additional information service to the international SLA research community, we wish to add an extra feature to our website, i.e. a more comprehensive inventory of as many as possible of the French L2 corpora available internationally. We would like information about both oral and written L2 French corpora, plus details of the formats in which they are held.

We are also considering expansion of the FLLOC collection itself, in order to add a limited number of further French L2 oral corpora to the searchable CHILDES-formatted database.

If you have a French L2 corpus, oral and/or written, and would like it to be included in our inventory and/or in our FLLOC database, please fill in the details below, and return to F.J.Myles@soton.ac.uk.

Name of corpus : Location : Contact details : L1 of learners : Task(s) used : Level of learners : Age of learners : No. of learners :	What is the nature of the data ? (soundfiles, transcribed protocols, analysis files etc) ? What formats have been used for transcription etc (e.g. the CHILDES transcription conventions) ? Are the soundfiles (if any) in digital format ? Would you like your corpus to be included in the inventory ? Would you like your corpus to be considered for inclusion within the FLLOC database ? Who currently holds copyright in the corpus ?

Vous souhaitez faire publier une annonce ? Ecrire à marges.linguistiques@wanadoo.fr

Argots,
« français populaires »
et langues populaires

Novembre, 2003

Sous la direction de **Louis-Jean Calvet** et **Patrick Mathieu**
Université de Provence (France)
Numéro accompagné Par **Yvonne Touchard**
IUFM de Marseille (France).

01- *Entre argot et langue populaire, le jargon, usage de la place publique*
Par **Patrick Mathieu**, Auteur indépendant (France) Pages 040 — 054

02- *L'argot et la « langue des linguistes » Des origines de l'argotologie aux silences de la linguistique*
Par **Louis-Jean Calvet**, Université de Provence (France) Pages 055 — 064

03- *Inédits de Pierre Guiraud : le jargon des Coquillards*
Par **Pierre Guiraud**, Présentation de **Patrick Mathieu**, Auteur indépendant (France) Pages 065 — 082

04- *L'impossible récolte : heurs et malheurs d'un lexicographe argotologue*
Par **Jean-Paul Colin**, Université de Franche-Comté (France) Pages 083 — 092

05- *Bibliographie des recueils d'argot : quelques problèmes à élucider*
Par **Denis Delaplace**, Université Lille 3 (France) Pages 093 — 102

06- *« Français populaire » : un classificateur déclassant ?*
Par **Françoise Gadet**, Université Paris-X Nanterre (France) Pages 103 — 115

07- *Le français populaire : a valid concept ?*
Par **Michaël Abecassis**, University of Oxford (United Kingdom) Pages 116 — 132

08- *D'une théorisation de l'espace linguistique des « cités » à l'analyse lexicologique des dénominations de la femme*
Par **Thierry Pagnier**, Université de Paris III, Sorbonne Nouvelle (France) Pages 133 — 144

09- *De Paname à Ripa : histoire d'une rupture*
Par **Thierry Petitpas**, Université de Nice, Sophia Antipolis (France) Pages 145 — 155

10- *La langue populaire face au changement monétaire : L'arrivée de l'euro*
Par **Louis-Jean Calvet**, Université de Provence (France) Pages 156 — 160

11- *Euro : el aerolito lingüístico*
Par **José Antonio Millán**, Auteur indépendant, Barcelone (Espagne) Pages 161 — 173

Entre *argot* et *langue populaire*, le *jargon*, usage de la place publique
Par Patrick Mathieu
Auteur indépendant, France

Novembre 2003

0. Introduction

Le mot *jargon* apparaît dès le treizième siècle, bien avant le mot *argot*. La première occurrence de ce dernier ne date en effet que de 1628, année de parution du *Jargon de l'argot réformé* d'Olivier Chéreau. Avant d'en désigner la langue, il est tout d'abord le nom d'une corporation de gueux. Quant à la notion de *langue populaire*, il n'en est pas fait mention avant la fin du dix-neuvième siècle, avec Charles Nisard en 1872, et son *Étude sur le langage populaire ou patois de Paris et de sa banlieue*[1].

Jargon remonte à une racine onomatopéique *garg*, et désigne à l'origine le chant des oiseaux, voire certains cris d'animaux. Le jargon n'est donc à l'origine qu'un bruit de gorge, qui ne possède aucun sens ; il désignera naturellement au seizième siècle une langue étrangère, ainsi nommée par un auditeur qui ne la comprend pas. Parallèlement, et dans un emploi absolu, il sert à désigner effectivement *le langage des gueux*. On lira dans *Richard li Biaus*, au treizième siècle : « Richars un escuiier avoit / Qui le gergon trestout savoit »[2].

L'utilisation du terme *jargon* pour désigner une langue étrangère montre que l'appréhension de cette langue n'est pas dénuée de jugement. Lorsqu'il s'agit de définir la « langue des malfaiteurs », le jugement du locuteur doit apparaître à plus forte raison.

Baragouin est, d'ailleurs, le terme que retient Cotgrave pour qualifier ce dernier usage dans son dictionnaire en 1611 : « Aubert. Money, coin, silver […]// Barrag. ». Cet autre nom traduit lui aussi dans sa formation le mépris de l'auditeur qui « juge » la pratique du locuteur[3].

L'étymologie traditionnellement retenue (*baragouin* viendrait du Breton *bara* (« pain ») et *gwin* (« vin »)), montre les rapports que les auditeurs cultivés voulaient voir entre un usage de la langue et l'origine régionale, voire *sociale* du locuteur : traditionnellement, la Bretagne, région pauvre fournissait un grand nombre de mendiants. Pierre Guiraud écrit (1982 : pp.73) :

> L'étymologie bretonne est assez improbable, encore que vraisemblable si elle s'appuyait sur quelque document objectif, ce qui n'est pas le cas […]. Cela nous laisse en face d'un composé tautologique du type barater « s'agiter » + gouiner forme de ouiner, « grommeler », couiner « crier » […].
> À la lumière de cette forme, baragouiner signifie « grommeler » en « gesticulant » ; et tel apparaît bien le discours d'un étranger.

Les étymologies de *jargon* et de *baragouin* se rejoignent sur un point. Il s'agit de désigner un discours que l'on ne comprend pas, une langue de *barbares* au sens étymologique.

Ce rapprochement a d'ailleurs été consommé par Ménage[4] qui était lui-même revenu sur les premières étymologies qu'il avait données de *jargon* d'une part, et de *baragouin* d'autre

---

[1] Nisard. 1872. *Etude sur le langage populaire ou patois de Paris et de sa banlieue*, Paris : A. Franck.
[2]- Vers 3333 et 3334, cité par Lazare Sainéan (1912), t. 1, pp. 2 : Le héros accepte l'hospitalité de larrons dans leur repaire.
[3]- On retrouve ce mépris dans *charabia*, qui désigne au dix-huitième siècle, sous la forme *charabiat* l'émigrant auvergnat, à Paris, avant de désigner tout langage incompréhensible.
[4]Ménage, 1694, *Dictionnaire étymologique ou origines de la langue françoise, par Ménage. Nouvelle édition revue et augmentée par l'auteur, avec les origines françoises de M de Caseneuve, un discours sur la science des étymologies, par le P. Besnier, et une liste des noms de saints qui parraissent éloignés de leur origine par M. l'abbé Chastelain*, Paris, J. Anisson.

part, respectivement issus de l'espagnol et du breton. À ces étymologies « étrangères », il en préféra une seule, dont le caractère farfelu est indéniable. Vaugelas écrit à ce propos dans ses *Remarques nouvelles sur la langue françoise* :

> M. Ménage est sans doute un des premiers grammairiens du royaume […] : mais c'est dans les étymologies où il excelle […]. Par exemple, n'a-t-il pas eut besoin d'une espèce d'inspiration, pour trouver la véritable origine de jargon & de baragoüin. Iargon [sic], selon luy, vient de barbaricus, & voicy sa généalogie en droite ligne : Barbarus, barbaricus, baricus, varicus, üaricus, guaricus, gargus, gargo, gargonis, jargon. Baragoüin est le plus proche parent de jargon : Barbarus, barbaracus, barbaracuinus, baracuinus, baraguinus, baragoüin (Vaugelas, 1690 : pp. 344-345).

Mais le sens de *jargon* ne saurait se limiter au simple : « langue des malfaiteurs » ni à une « langue étrangère ». On peut lire par exemple à propos de *jargon* en 1776 dans l'article « Langage. Langue. Idiome. Dialecte. Patois. Jargon. » du dictionnaire des *Synonymes François* de l'abbé Girard :

> Un jargon est un langage particulier aux gens de certains états vils, comme les gueux et les filous de toute espèce : ou c'est un composé de façons de parler, qui tiennent à quelque défaut dominant de l'esprit et du cœur, comme il arrive aux petits-maîtres, aux coquettes, etc. Le mot de jargon fait donc toujours naître une idée de mépris, qui ne se trouve point à la suite des termes précédents[1] : et si on l'emploie pour désigner quelque langage bien autorisé, c'est alors pour marquer le cas qu'on en fait dans le moment[2] […].

De fait, dans le dictionnaire dit de Trévoux on trouvait déjà pour *jargon* cinq entrées qui illustrent la grande complexité du mot. À la première on lit :

> Langage vicieux, & corrompu du peuple, ou des païsans, qu'on a de la peine à entendre […]. Par toutes les provinces le peuple parle un jargon différent de la langue des honnêtes gens. À la vérité il parloit très mal, & son langage n'était qu'un jargon mélé d'Italien, de Français et d'Espagnol.

Le jargon est donc la langue du peuple, par opposition à celle des « honnêtes gens ». En ce sens, elle s'apparente aux *régiolectes*, à ceci près que l'exemple cité par l'auteur donne à entendre qu'il s'agirait surtout d'un mélange de *dialectes*, ce qu'il est en effet, comme nous allons le voir plus bas.

Cette première définition est suivie de celle-ci :

> Jargon se dit aussi abusivement, et par extension, en parlant des langues mortes, ou étrangères, que nous n'entendons pas. Il faut un truchement pour entendre le jargon de ces étrangers. Il se dit même de la langue du païs, quand on la parle d'une manière qui dépasse la capacité des autres. Molière fait dire à une servante, en parlant de la langue Française et de ses règles.
>
> Tout ce que vous prêchez est je crois bel et bon
> Mai je ne sçaurois, moi, parler votre jargon.

Le même mot peut donc alternativement désigner la langue du peuple et celle des « honnêtes gens », selon le locuteur qui l'emploie.

Jargon va naturellement désigner une langue conventionnelle :

> Jargon est aussi une langue factice, dont les gens d'une même cabale conviennent, afin qu'on ne les entende pas, tandis qu'ils s'entendent bien entr'eux : tel est le jargon de l'Argot dont se servent les couppeurs de bourse, les bohémiens, & c.

---

[1]- Il s'agit des autres termes cités dans le titre de l'article, c'est à dire, *langue*, *langage*, *idiome*, *dialecte* et *patois*.

[2] À la fin de cet article, l'auteur ajoute : « La question que j'ai entendu faire si souvent, si le Français est une langue ou un jargon, me paroît presque un crime de lèse-majesté nationale » (*Ibid*., pp.179). Aujourd'hui, *jargon* n'est pratiquement plus employé dans la langue courante qu'avec cette même intention : « parler du jargon des psychanalystes ou des sociologues relève souvent d'une sorte de poujadisme intellectuel qui rejette du côté de l'incompréhensible tout discours théorique tant soit peu élaboré. » (Louis-Jean Calvet, 1995).

La définition suivante, si l'on excepte la fonction cryptique, n'est d'ailleurs pas si éloignée de la précédente :

> Jargon, se dit aussi d'une certaine affectation dans le langage, d'une certaine singularité dans les manières de parler. Quel diâble de jargon entends-je là ? Mol. Les précieuses, pour se distinguer du commun, se sont fait un jargon particulier. C'est-à-dire un stile composé de phrases recherchées, & de mots choisis, & affectez.

Nous sommes ici bien loin du « langage vicieux & corrompu du peuple » dont le même dictionnaire fait état sous la première entrée.

La définition suivante préfigure des réflexions plus « modernes » sur l'argot, et la connivence qu'il permet entre les locuteurs :

> Jargon signifie encore un stile général, une manière de parler qui n'emporte rien de réel dans le fond. La civilité est une espèce de jargon que les hommes ont établi entre eux pour se cacher les mauvais sentiments qu'ils ont les uns des autres. Bell.

Quelles que soient les définitions, remarquons que les locuteurs trouveront un terrain d'entente dans le regard qu'ils portent sur les différentes variantes de la langue qu'il désigne : il est nécessairement péjoratif, comme le montrent ces deux définitions de *jargonner* données par le même dictionnaire :

> Parler un langage corrompu qui n'est pas intelligible.
> Jargonner signifie aussi murmurer tout bas, & parler entre ses dents ou parler avec difficulté, comme le font les enfants qui n'ont pas encore les organes formez, en sorte qu'on ne puisse pas entendre aisément ce qu'on dit.

L'utilisation d'un jargon peut donc constituer un handicap social en même temps que physique. En dehors de cette représentation commune, le *jargon* peut être tout à la fois une chose et son contraire : la langue la plus vile, comme la plus recherchée.

Jargon n'est pas sans concurrents dans le vocabulaire des quinzième et seizième siècles lorsqu'il s'agit de nommer des usages linguistiques considérés comme déviants. On trouve par exemple chez François Villon l'appellation *jobelin*, déjà présente dans certaines farces du Moyen-Age.

Pierre Guiraud ne croit pas au sens habituellement reconnu selon lequel le *jobelin* serait la langue des *jobs*, qui auraient été des trompeurs. Il écrit à ce propos (1982 : pp. 363) :

> « à partir de *job « gosier » on tire un verbe jobeliner « parler du gosier, parler un langage inarticulé, incompréhensible », ce qui est aussi le sens de jargonner […]. Mais les deux mots ont pris un sens spécifique :
> Le jargon est un langage cryptique destiné à soustraire la communication à l'intelligence des dupes. Le jobelin est un langage mystificateur, tel celui de Pathelin délirant au fond de son lit ».

Le même auteur a montré dans *Le Jargon de Villon ou le Gai Savoir de la Coquille* que les ballades en jobelin de Villon sont « un exemple - sans doute unique à ce degré de complexité - du trobar clus » (Guiraud, 1968 : pp. 8). Il y voyait un « bréviaire du *Gai Savoir* de la Coquille ». Selon Pierre Guiraud, il y a en réalité trois niveaux de lecture qui permettent trois traductions des ballades en jargon de Villon :

> Le premier sens est le plus clair […]. Les mots y sont pris au plus près de leur sens jargonnesque attesté.
> Cette première version […] (vol, torture, gibet) recouvre la seconde (jeu, tricherie, lessivage). Enfin, la première et la seconde version combinées cachent la troisième (la tricherie amoureuse) qui constitue le sens secret de l'œuvre.

On peut donc distinguer deux dénominations d'un usage de la langue : une première, traduisant un regard externe, celui de l'auditeur, qui n'y voit qu'un *jargon*, une langue incompréhensible, et une deuxième, *jobelin*, qui signale la fonction d'un usage particulier, désigné de l'« intérieur », par le locuteur. Villon use d'un jargon, qu'il attribue aux Coquillards - célèbre bande dijonnaise dont le procès a eu lieu en 1455 - et les mots qu'il utilise sont les mêmes. Cependant, il en détourne les sens pour produire un nouveau code. Dans le code des Coquillards, par exemple, les *saupicquez* lèvent les empreintes des serrures (ils *piquent les sceaux*).

Dans un deuxième niveau de lecture des ballades en jargon, ce sont des tricheurs qui marquent leurs cartes. Enfin, les *saupicquez* désignent les « sodomites » : « ils *piquent les sceaux*, mais ici pour sceller au sens de « boucher », « fixer une fiche » » (Guiraud, 1968 : pp.11). Ce faisant, Villon crée un nouveau code qui, s'il est littéraire, est véritablement un code *jobelin*.

Autre nom donné aux formes du *jargon*, le *blesquien* désigne un usage de corporation. Le *blesquien* est en effet la « langue des bleshes », c'est-à-dire des merciers. On trouve un exemple de ce vocabulaire dans un ouvrage de la fin du seizième siècle, *La Vie généreuse des Mercelots, Gueuz et Boesmiens, contenant leurs façons de vivre, subtilitez et Gergon*, d'un auteur anonyme qui se présente sous le pseudonyme de Péchon de Ruby. Le vocabulaire blesquien présente de nombreuses similitudes avec celui que l'on attribue généralement aux seuls malfaiteurs. Mais il signale par la figuration de nombreux termes se rapportant à la mercerie, son appartenance à une corporation précise. Cette appellation rend compte d'une fonction identitaire. Au même titre que *jobelin*, le *blesquien* se distingue du *jargon* en ce qu'il est nommé par ses locuteurs, et non pas par ses auditeurs.

On aurait tort de considérer *jargon*, *jobelin* et *blesquien* comme des synonymes *stricto sensu* puisqu'ils ne rendent pas compte de la même réalité. Chaque vocabulaire se différencie des autres grâce à des mots (techniques ou non) propres à chaque groupe, d'une part, ainsi que par la fonction identitaire qu'il peut revêtir d'autre part. Il n'en reste pas moins qu'un « fonds jargonnesque » semble exister, partagé par tous les locuteurs d'un vocabulaire « de la place publique », vocabulaire que nous appellerons donc le *jargon*.

Paradoxal dans son essence, à la fois « pathologie du langage » (Dauzat, 1912 : pp. 108), objet dont le nom même indique la distance que l'on prend avec lui, sujet cependant aux emprunts dans les discours les plus autorisés, le jargon permet de mettre en lumière les liens qui existent entre l'*argot* et la *langue populaire*, si tant est que ces deux dénominations rendent compte de deux usages de la langue clairement identifiables.

1. La tradition de la place publique et sa littérature

1.1. La place publique

Une comparaison entre le vocabulaire employé par les Coquillards et le vocabulaire employé dans les Mystères de la fin du Moyen Âge montre que les bandits partagent leur vocabulaire avec le peuple. Un relevé effectué dans le *Mistere du vieil Testament*, de la seconde moitié du quinzième siècle, le *Mystère des Actes des Apôtres*, 1460, le *Mistere de la Passion Jesucrist*, 1486, et *La Vie de Saint Christophle*, 1527, permet de retrouver des termes qui figurent dans le glossaire qui accompagne les pièces du procès des Coquillards[1]. Il s'agit des mots : *aubert* « argent » *beffleur* « escroc », *caire* « pièce d'argent », *estoffe* « butin », *follouse* « bourse », *gourd* « lourd, mais en même temps bon, en parlant du vin », et *vendengeur* « voleur ».

Des auteurs qui sont devenus des figures représentatives de la littérature française ne se sont pas non plus privés d'user du vocabulaire jargonnesque. François Rabelais est de loin le plus célèbre d'entre eux et les termes *aubert*, *feuillouse*, *grupper* (« saisir ») figurent entre autres dans ses œuvres. Mikhaïl Bakhtine y voit, à juste titre, une influence de la culture de la place publique : « la culture populaire non officielle disposait au Moyen Âge, et encore sous la Renaissance, d'un territoire propre : la place publique, et d'une date propre, les jours de fêtes et de foires » (Bakhtine, 1970 : pp. 157).

Il y avait, les jours de grandes foires, une concentration importante des populations les plus diverses (on trouve sur la place publique des personnes de régions ainsi que de nationalités différentes) qui favorisaient l'émergence de ce que Bakhtine (*op. cit.)* appelle le « vocabulaire de la place publique » :

> [il] formait presque une langue spéciale, inutilisable ailleurs, nettement différenciée de celle de l'Église, de la cour, des tribunaux, des institutions publiques, de la littérature officielle, de la langue parlée des classes dominantes, bien que le vocabulaire de la place publique y fît de temps en temps irruption (*op. cit.* : pp. 157).

[1] Les Coquillards, à la suite d'une dénonciation ont été poursuivis, en partie arrêtés, jugés et condamnés à partir de 1455. Lazare Sainéan (1912) cite les pièces de ce procès.

Il y faisait bien sûr irruption au moment du carnaval jusque dans les églises à l'occasion, par exemple, de la fête des fous. Mais cela ne l'empêche pas de figurer parfois dans des situations plus officielles.

1.2. La littérature de la place publique

La tradition de la place publique dépasse largement le cadre de l'oralité. Elle donne naissance à une littérature qui contient d'une part, outre les inévitables almanachs, des ouvrages dit de « pourtraicture », qui sont des planches ou des patrons utilisés dans l'exercice d'un métier. Mais une grande partie de cette littérature de la place publique recouvre des livres que l'on pourrait qualifier de festifs : « Dans les confréries joyeuses […] s'élaborent, circulent et se lisent des pièces imprimées qui accompagnent les gestes festifs » (Chartier, 1987 : pp. 96).

À Lyon par exemple, la confrérie des compagnons imprimeurs, dite de la Coquille prend en charge la confection de ces imprimés. Citons parmi ces ouvrages, le *Recueil faict au vray de la chevauchée de l'asne faicte en la ville de Lyon et commencée le premier jour de septembre 1566, ou Les Plaisants Devis des supposts du Seigneur de la Coquille*, qui rapportent les propos parodiques échangés entre les trois suppôts du roi festif, en tête du cortège pendant le carnaval. Sur les places publiques les jours de foire comme dans la littérature liée à la tradition populaire des fêtes de foires, il règne « comme un refus délibéré de se plier aux conventions de la hiérarchie et des interdits de la langue commune » (*op. cit.* : pp. 96). Les confréries facétieuses ont une existence officielle et définie : les autorités religieuses et politiques contrôlent autant qu'elles le peuvent ces manifestations.

La Vie généreuse des Mercelots, gueux et Boesmiens est éditée à Lyon chez Jean Jullieron en 1596. C'est un ouvrage de colportage. Les notes explicatives qui figurent en bas de page dans l'édition de Lyon montrent que cet opuscule était destiné à être lu par ce que l'on pourrait appeler, en utilisant un anachronisme, le « grand public ». Figure dans cet ouvrage un glossaire des « plus signalez mots de blesches » contenant 146 entrées. On ne sait rien de son auteur, sinon qu'il signe sous le pseudonyme de Péchon de Ruby dont le sens est donné par le glossaire, « enfant éveillé », expression dans laquelle *enfant* est à prendre au sens d'« apprenti ».

Il s'agit d'un texte romancé : le narrateur y raconte ses aventures après qu'il a fui le logis paternel par crainte du fouet « pour quelque faute commise ». Il part donc en compagnie d'un mercier. Initié aux rites de la confrérie, il deviendra l'un des leurs et rencontrera les gueux ainsi que leur prétendu roi : le « grand cœsre ». Au cours du récit, des chapitres intitulés par exemple « façon de se coucher », « belle subtilité pour faire taire les chiens » ou encore « diverses façons de suivre la vertu », dévoilent les mœurs des gueux et les ficelles du métier de voleur.

La Vie généreuse est le premier ouvrage d'une série que nous pourrions classer sous l'appellation de « littérature de l'argot », en prenant *argot* au sens de nom du royaume des gueux. Il sera suivi du *Jargon de l'argot Réformé* d'Olivier Chéreau, en 1628, imitation de *la Vie généreuse*, lui aussi appartenant à la littérature de foire[1], et de la *Response et complaincte au grand Cœsre*, ouvrage anonyme paru en 1630 et qui répond à l'ouvrage de Chéreau. Ces trois ouvrages, et en particulier celui de Chéreau sont à l'origine d'une tradition littéraire de l'argot et ce d'autant plus que le *Jargon de l'argot réformé* connaîtra de nombreuses rééditions jusqu'au dix-neuvième siècle. Il sera utilisé par Sauval dans son *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*[2] ainsi que par Victor Hugo dans *Notre Dame de Paris* puis pour l'écriture du chapitre « l'argot » dans *Les Misérables*.

La langue dont rendent compte ces ouvrages va devenir celle que se doit d'utiliser tout argotier. La tradition du bandit mythique a été constituée par les succès d'édition des histoires ou mémoires de Cartouche, Lacenaire ou encore Vidocq, d'une part, mais aussi grâce à des

[1] L'auteur du *Jargon* est un lettré qui a aussi écrit une *Histoire des évêques de Tours*. Il ne faut pas prendre ce récit comme un témoignage mais bien comme un jeu littéraire. Dans un texte qui figure à la fin du *Jargon*, intitulé *lucque*, que l'on pourrait traduire par « certificat d'authenticité », on lit la date suivante : « La huictiesme Calende de Fevrier, et luysant [jour] de Mardy Gras ». Ce jour particulier est à rapprocher de la tradition carnavalesque.

[2] Sauval (H.). 1724. *Histoire et Recherches des antiquités de la ville de Paris*. Paris : C. Moetle.

personnages littéraires tels Jacques Collin, dit Vautrin, dans les romans de Balzac (et en particulier dans les *Splendeurs et misères des courtisanes*) et Jean Valjean. La littérature n'est-elle pas le lieu du développement des mythes ?

La Vie généreuse s'inscrit tout à fait dans la tradition de la place publique, et dans celle des ouvrages festifs. Dans les rites corporatifs d'admission à la maîtrise figurent des passages obligés et immuables. Le candidat doit réaliser un chef-d'œuvre ou passer un examen, il paie ensuite le repas de ceux qui sont déjà maîtres, enfin, il prête serment à la communauté, ainsi qu'au roi.

Dans *la Vie généreuse*, le lecteur peut assister à deux cérémonies d'intronisation. L'une concerne le monde du colportage, l'autre, celui du brigandage. Toutes deux se déroulent selon un même cérémonial.

Racontant tout d'abord son entrée chez les merciers, l'auteur de *la Vie généreuse* écrit : « ce fut à moi à entrer en carrière et payer le soupper après la foire passée ». Le protagoniste passe ensuite par toute une série d'épreuves : mettre la balle sur le dos ou jouer du bâton. Il finit par prêter ce serment : « j'attrime au passeligourd du tout, c'est-à-dire je déroberais bien ».

On retrouve aussi les rites du compagnonnage dans un autre serment que prête l'aspirant mercier :

> Lors ils me appellent et me font descouvrir et devant tous me font lever la main, et sur la foy que j'avois pour l'heure, jurer que je ne déclarerois point le secret aux petits Mercelots, qu'ils ne payassent comme moi.

Ce qui différencie les deux états, honnête et malhonnête, c'est le serment dont les termes ne varient que peu : le nouveau venu chez les gueux doit déclarer « j'attrime au tripeligourt. » Il s'agit d'une plaisanterie. Le colporteur est déjà considéré comme un voleur : le bandit vole quant à lui trois fois plus que le colporteur.

Autre caractéristique des fêtes populaires du Moyen Âge, le procédé de l'abaissement figure dans le texte de *la Vie généreuse* : les nouveaux venus chez les gueux doivent justement se tenir « à quatre pieds contre la dure »[1], tandis que le grand Cœsre « s'assied sur l'un d'iceux ». Doit-on y voir une raillerie envers l'autorité officielle, ressentie comme un avilissement par ceux qui y sont soumis ?

La dédicace au « sieur des artimes gournées » peut en effet fournir une explication du rôle de cet ouvrage qui nous sera précieuse pour déterminer tout un versant des fonctions du vocabulaire de la place publique. Le glossaire donne la forme *attrimeur* (« larron »). Il faut voir dans *artime* soit une erreur d'imprimerie soit une facétie qui en dissimule le véritable sens. Si l'on remplace en effet cette dernière forme par *attrimes*, on peut traduire le nom du destinataire par : « le seigneur des larrons gouvernés ». À première vue, on peut penser que l'auteur s'adresse à un roi des gueux, peut-être au grand Cœsre lui-même.

Mais il nous faut remarquer que le personnage auquel il voue son ouvrage n'est pas censé être au fait des agissements des larrons, puisque l'auteur écrit : « Je te donne le mien œuvre, afin que tu y puisses trouver quelque cautelle pour recouvrer quelque argent »[2]. De plus, il le raille en lui faisant remarquer :

> je t'ay toujours ouy plaindre de ta fortune, et que tu te trouvais à mal-aise, encore que je te veisse à une tres bonne table ; […] te plaindre d'argent […] et te plaindre de n'estre assez brave […]. On ne saurait peindre un Roy Herode plus brave que je t'ay veu. Tu te plains, de n'estre bien monté, je t'ay veu des poulains et d'assez bons chevaux, et bonnes armes.

Le prétendu destinataire de l'œuvre est considéré comme un personnage très haut placé, pourvu de tout ce dont il peut rêver et qui pourtant n'est pas content de son sort. Pourquoi ne pas voir dans ce « seigneur des atrimes gournées » le roi lui-même ? Du point de vue de la classe dominée, les représentants de la classe dominante peuvent apparaître comme des bandits, des voleurs qui les taxent pour pouvoir vivre.

---

[1] À quatre pattes sur le sol.
[2] *Ibid.*

L'organisation du glossaire permet d'ailleurs d'appuyer cette idée. Elle ne suit en effet pas un ordre alphabétique mais reproduit une hiérarchie calquée sur l'organisation de la société féodale. Le premier mot en est « *Le franc mitou*, Dieu », suivi des « *franches volantes*, les anges », du « *Franc razis*, pape » et du « *Franc ripault*, roy ». La liste se continue jusqu'à « *rupiole*, damoiselle », avant d'être interrompue par les différentes appellations des parties du corps. Les sept derniers mots figurant dans le lexique sont, dans l'ordre donné par le texte :

> *Attrimeur* : « larron », *Attrimois ambiant* : « voleur », *Pechon* : « enfant », *pechon de ruby* : « enfant esveillé »[1], *Daulvé* : « marié », *Daulvage* : « mariage », *Cosny* : « mort ».

Au beau milieu de la nomenclature, c'est-à-dire au milieu de la société représentée dans le glossaire figurent : « *Cœsmelotier*, mercier. », « *Cœsme*, bon mercier. » et « *Cœmelotier huré*, marchant grossier [c'est-à-dire « en gros »] ». L'ouvrage appartient à la tradition des merciers : cette corporation organise toute la société en se prenant pour référence.

Cependant, si l'organisation de la société telle qu'elle est représentée ici est tout à fait conforme aux idées du temps, les dénominations des différents personnages permettent de mettre en lumière une dimension carnavalesque. L'adjectif *franc* renvoie en effet nécessairement à la royauté : ainsi le *franc cagou* est-il le lieutenant du roi alors que le *cagou* est celui des gueux.

Dans un emploi courant, *franc* est opposé à *serf*. Comme élément de composition, il signifie « libre de tout impôt ». Une ordonnance de Charles VII parle en 1448 de *franc-archer*, qui est un membre d'une milice armée par les paroisses et libre d'impôts. Dans un emploi jargonnesque, il signifie plutôt « affilié à une bande », appellation facétieuse, puisqu'une personne qui vit en marge des lois est nécessairement affranchie de tout impôt (et l'on sait ce que désigne la forme moderne *affranchi*).

Le glossaire de *La Vie généreuse* permet donc de mettre en œuvre l'opposition entre deux composantes de la société. D'un côté apparaît une classe formée par les colporteurs, les gueux, les marchands, les artisans ; c'est-à-dire le peuple, classe nécessairement dominée. En face est représentée la classe dirigeante, dont les membres, nantis de l'adjectif *franc*, paraissent appartenir à une véritable bande rivale, dont chaque membre est complice du mauvais sort du peuple.

Les valeurs de la société commune se trouvent ainsi inversées, selon le principe du carnaval. Les fêtes rituelles comiques édifiaient en effet à côté du monde existant un autre monde quasi réel dans lequel les hommes vivaient à dates fixes. Mikhaïl Bakhtine (*op. cit.* : pp. 19) écrit à ce sujet :

> [La langue carnavalesque] est marquée, notamment par la logique originale des choses « à l'envers » […], par les formes les plus diverses de parodies et travestissement, rabaissements, profanations, couronnements et détrônements bouffons. La seconde vie, le second monde de la culture populaire s'édifie […] comme une parodie de la vie ordinaire, comme un « monde à l'envers ».

Le vocabulaire jobelin qui permet cette inversion et qui est employé sur la place publique garde le même pouvoir en dehors des situations carnavalesques. Pierre Guiraud (1968 : pp. 239) a souligné cet aspect du jargon de Villon, qui écrivait : « entervez toujours blanc pour bis » (c'est-à-dire : « comprenez toujours blanc pour noir »). On peut parler alors d'un *usage carnavalesque* de la langue dont la principale fonction, en ce qui concerne du moins les ouvrages de foire, est d'inverser les valeurs de la société féodale pour s'en moquer.

La langue utilisée lors des foires et des fêtes constitue, en même temps qu'elle la célèbre, une *contre-légitimité* linguistique : des ordonnances interdisent d'ailleurs certaines pratiques langagières dès le quinzième siècle. Cette langue particulière est, par contrecoup, à l'origine de la formation d'un groupe spécial d'initiés, la foule de la place publique.

---

[1] Rappelons que ce nom est le pseudonyme que se donne l'auteur de *la Vie généreuse*. Le fait qu'il se présente comme un gentilhomme breton permet de jouer sur la préposition *de*, qui joue un rôle semblable à la particule nobiliaire, mais aussi sur la connotation de *breton*, qui comme nous l'avons vu désigne souvent le voleur.

2. Le vocabulaire de la place publique

2.1. Les domaines référentiels et les formes du vocabulaire de la place publique

En tant que représentant de la littérature de foire, *la Vie généreuse* se doit d'en refléter le vocabulaire. Dans le glossaire qui accompagne l'ouvrage, on retiendra tout d'abord les mots les plus propres à la corporation des merciers. On y trouve sept items qui désignent différents états du métier : *péchon* (« apprenti mercier »), *bleshe* (« colporteur »), *mercelot* (« petit mercier »), *cœsme* ou *cœsmelotier* (« mercier »), *cœsmelotier huré* (« marchand en gros »). D'autres termes sont consacrés aux marchandises possibles et concernent surtout des pièces d'habillement : *aubion* (« bonnet »), *comble* (« chapeau »), *estregnante (« ceinture »), georget* (« pourpoint »), *liettes* (« aiguillettes »), *ligots* (« jarretières »), *lime* (« chemise »), *passans* (« souliers »), *tirnoles* (« guêtres »), *volant* (« manteau »).

Au commerce on peut encore relier différents mots qui désignent l'argent, et qui permettent de différencier les valeurs : *froc* (« double »), *herpe* (« liard »), *pied* (« denier »), *rond*[1] (« sou »), *rusquin* (« écu »), *testoin* (« teston »). Le contenant de l'argent, la *fouillouze* (« bourse ») est aussi à placer dans cette catégorie.

Ce mot figure aussi dans le vocabulaire des Coquillards sous la forme *feulouze* : utilisée dans les relations commerciales, la bourse est aussi un objet de convoitise pour les malfaiteurs, cette forme appartient donc à la fois au vocabulaire du crime et à celui du commerce.

Les noms d'animaux cités sont ceux qui sont susceptibles d'être vendus sur les foires ou d'être consommés : *auzard* (« âne »), *cornant* (« bœuf »), *cornante* (« vache »), *catrot* (« chapon »), *grohant* (« pourceau »), *hanoche* (« jument »), *hanois* (« cheval »), *orloge*[2] (« coq »), *ornie* (« poule »), *ornion* (« poulet »), *ornioy* (« chapon »)[3].

Des actions désignées par les verbes cités dans le glossaire concernent le commerce, avec par exemple le verbe *fouquer* (« vendre »)[4], mais aussi les fonctions essentielles du corps associées au vocabulaire festif : *gousser* (« manger »), *filler du proye* (« déféquer »), et *river* (« pratiquer l'acte sexuel »), et des actions à caractère facétieux comme *aquiger* (« tromper ») et *baucher* (« moquer »).

Certaines formes sont métaphoriques. Dans le cas du mot *anse* (« oreille ») une analogie de forme, voire de fonction dans un registre comique, permet d'en expliquer l'emploi.

Il nous faut cependant remarquer que beaucoup de formes ne possèdent pas à proprement parler de caractère exceptionnel : le verbe *ambier*, qui se traduit par « fuir » selon l'auteur de *la Vie généreuse*, existe sous la forme *embler* avec un sens tout à fait identique dès le dixième siècle. Dans *Aucassin et Nicolette,* à la fin du douzième siècle, on peut lire : « Il s'enble de la sale, s'avale les degres ». De plus, il existe à la même période l'expression « regard emblé », signifiant « coup d'œil à la dérobée », qui traduit aussi cette idée de rapidité.

Embler peut cependant se trouver au sens de « voler » dans d'autres documents ainsi que dans *la Vie généreuse* même, où l'on en trouve un écho à travers la forme *atrimois ambiant*[5]. Il peut s'agir là d'une spécialisation du terme dans l'usage de ceux qui vivent en marge des lois. Mais on ne peut pas réellement parler d'un mot du jargon des malfaiteurs, puisque le terme figure dans d'autres usages, plus proches des classes dominantes. Geremek (1980 : pp. 27) rapporte un compte rendu d'une affaire jugée en appel au Parlement de Paris en 1459.

---

[1] Remarquons au passage la particulière longévité du terme. Celle-ci s'explique d'autant mieux que, quelque soit l'époque, la forme des pièces de monnaie est restée identique.

[2] Comment ne pas voir dans cette dénomination un caractère facétieux ?

[3] L'existence de synonymes dans un même lexique montre bien qu'il s'agit d'une variante de la langue qui se cristallise à partir d'usages de différents locuteurs.

[4] *Fouquer* est une forme du plus moderne *fourguer*, encore utilisé aujourd'hui sur les marchés. Le texte de *la Vie généreuse* dit : « [nous] la goussions ou la fouquions pour de l'aubert, c'est à dire manger ou vendre ».

[5] L'expression *atrimois ambiant* signifie dans le glossaire de *la Vie généreuse* : « voleur de grand chemin ». Etant donné que le *trimard* désigne le chemin et que *trimer* signifie « cheminer », on peut en conclure que, dans cette expression, ambiant désigne le voleur, sous une forme dont l'on pourrait rendre compte par « vagabond qui vole ».

On peut y lire : « dès XVI ans de son aage […] quant il pouvoit embler argent ou coffre de sond. père le faisoit ».

Le verbe *filler* est quant à lui tout à fait courant dans la langue contemporaine de *la Vie généreuse*. Il existe en effet au sens de « s'écouler ». L'adjonction de *proye* (« anus ») lui donne par contre un caractère spécial. *Filler du proye* correspond en ce sens à l'expression plus moderne *couler un bronze*, dans laquelle couler n'a aucun caractère particulier. C'est le jeu sur l'analogie du bronze avec la matière fécale qui confère à l'emploi de couler un statut populaire voire argotique. Encore nous faut-il ajouter que l'emploi de *proye*, s'il apparaît comme facétieux, n'a rien d'exceptionnel ; on trouve en effet en 1260, sous la plume d'Adam de la Halle : « Ai je fais le noise [« bruit »] du prois ? » (Greimas, 1992).

Le verbe *river* est une forme particulière de *riber*, issu du haut allemand *rîban* que l'on trouve déjà vers 1350, dans les poésies de Gilles li Muisis, au sens de s'adonner à la débauche[1]. Ce verbe est d'ailleurs à l'origine du mot *ribaud* qui désigne tout d'abord un « soldat pillard », puis, avec un sens péjoratif, un « amant ».

Le verbe *aquiger*, lui aussi assez courant, permet d'éclairer le processus de figement du vocabulaire de la place publique. On trouve *acoisier*, dérivé de *coi*, au douzième siècle avec le sens de « tranquilliser ». Les deux sens sont finalement peu éloignés. Pour tromper, il faut en effet « tranquilliser » son interlocuteur, et établir une relation de confiance. Ce procédé est d'ailleurs commun à l'escroc et au commerçant : ce dernier négocie les prix, et doit faire preuve de diplomatie pour réussir un acte commercial. *Acoisier*, pour la période qui nous intéresse, entre en concurrence avec la forme *apaiser*, seule restante en moyen français. C'est donc la rareté de son emploi en dehors d'une catégorie d'individus voire en dehors de certaines situations de communication, qui lui confère un statut particulier. C'est aux situations carnavalesques qu'*aquiger* doit sa survie.

Un exemple contemporain permet d'illustrer cette idée d'un vocabulaire figé du carnaval. Au cours de celui de Dunkerque, dans le Nord, *intriguer* désigne actuellement une action bien particulière. Il s'agit de chatouiller le nez d'inconnus qui assistent au carnaval à l'aide d'un pompon attaché au bout d'un bâton assez long. À l'origine de cette tradition sont les *intrigueurs*, personnages masqués qui dévoilaient au grand jour les secrets familiaux les plus inavouables, comme les adultères, par exemple. L'intrigue est une action carnavalesque connue des dunkerquois, mais il apparaîtrait cependant incongru d'utiliser ce terme pour ne traduire que l'idée de « déranger », ou d'« importuner », en dehors de la situation carnavalesque, puisque son sens serait alors ambigu.

Dans *la Vie généreuse*, l'auteur fait dire au grand Cœsre : « Vostre langue [celle des « blesches »] est semblable à la nostre ; nous sçavons attrimer ornies, sans zerver, l'artois en l'abbaye ruffante »[2]. Cette similitude entre deux usages de la langue montre bien qu'il s'agit en réalité du même. La fonction identitaire du jargon en permet la survie tant sur la place publique qu'à l'intérieur d'une bande de malfaiteurs ; d'autant plus que ces derniers sont souvent à l'origine des manœuvriers, des laboureurs, des artisans ou encore des marchands[3]. En raison de leurs origines sociales, les malfaiteurs partagent les usages linguistiques propres aux corporations honnêtes. L'exemple des Coquillards est ici éclairant.

Dans une liste des membres de la bande des Coquillards dénoncés par le barbier Perrenet le Fournier, on notera, entre autres, Jehan Colin, cordelier apostat[4] ; Oudinet, cordonnier ;

---

[1] On peut lire dans une pastourelle du treizième siècle : « je lou vix l'autrier ribeir Et escoler une gairce ».

[2] « Nous savons voler les poules sans crier gare et le pain dans le four ».

[3] Les registres de la ville d'Amiens donnent un exemple de ce « recrutement ». Parmi des coupeurs de bourses ou soupçonnés tels à cause de leur oisiveté, on trouve en effet : « Jehan le Pesqueux, dit le Besgue, barbier [...], Raulequin de Bonniaues [...], piqueur et manouvrier [...], Emenet Brohant, sayeteur [...] » (Geremek, 1980 : pp. 49-50).

[4] Le cas de moines ou de clercs tombés dans la malhonnêteté n'est pas rare. Une bande opérant dans le Languedoc vers 1470 avait à sa tête « Jehan Pellet, autrement dit Coquillon [...] cordelier professez et prestre » (Geremek, 1980 : pp. 49). Nous pouvons noter que son surnom, Coquillon, ne laisse aucun doute sur ses activités d'origine : comme les Coquillards, il devait se faire passer à l'occasion pour un pèlerin. Bronislaw Geremek écrit au sujet de la présence de prêtres parmi les malfaiteurs : « la tonsure est une bonne couverture pour toutes les activités criminelles, mais elle n'est pas toujours fausse : les vrais clercs se retrouvent parmi les brigands [...] » (*op. cit.*, pp. 49). En 1405, par exemple, l'évêque de Paris réclame six prévenus au Châtelet sous prétexte qu'il sont clercs (*op. cit.*, pp. 134).

Guillemin Viande Creuze, sergent du prévôt des maréchaux ; Jehan Gontier, qui a été marchand ; Tassin le Maisnagier, cardeur ; Pierret Cliquet, mercier ; et Mahuet Guiot, ouvrier de bras.

Serre désigne la « main » dans le vocabulaire des Coquillards. Dans un emploi « technique », *serre* désigne tout appareillage qui est utilisé pour serrer, comme une paire de tenailles dont le rapport avec la main est assez évident. Les Coquillards utilisent de la même façon le mot *jarte* (« robe ») qui appartient au lexique des drapiers : Etienne Boileau le cite au treizième siècle dans son *Livre des Métiers*, ouvrage consacré aux règles des métiers et corporations de la ville de Paris.

Pour désigner le « butin », les Coquillards utilisent le mot *estoffe*. Celui-ci désigne au treizième siècle tout ce qui sert à garnir puis tout « matériau à travailler ». Le terme finira d'ailleurs par se spécialiser au sens de textile au seizième siècle. Parallèlement existe *camelote*, qui désigne une « étoffe grossière », et que l'on retrouve au seizième siècle, croisé avec *cœsme*, « mercier », sous la forme *cœsmelotier*. Le mot *étoffe* ayant été spécialisé, *camelote* s'est appliqué à toute marchandise de colportage et a remplacé le premier au sens de « butin » au dix-huitième siècle[1].

Les colporteurs ne sont pas les seuls à influencer le lexique des Coquillards. *Arton* trouve son origine dans la forme *artona*[2], qui désigne le « pain » en latin ecclésiastique. Or, il se trouve que cette forme n'est pas attestée dans des textes antérieurs aux pièces du procès des Coquillards. C'est peut-être bien en côtoyant les ecclésiastiques, et en particulier les moines apostats que les Coquillards ont adopté ce mot.

Depuis Jean le Bon et une ordonnance promulguée en 1351, les chômeurs sont condamnés au même titre que les truands. Il s'agit de lutter contre la volonté des ouvriers « qui ne veulent faire besoigne se ils ne sont payez à leur volonté […] et ne veulent ouvrer que à leur plaisir » (Geremek, 1980 : pp. 74). Des impératifs économiques et sociaux président donc à cette répression et les oisifs sont considérés comme des opposants à l'ordre établi et seuls sont tolérés les aveugles et impotents. C'est ainsi que des membres de corporations honnêtes se retrouvent malgré eux au ban de la société et rejoignent contraints et forcés les bandes de malfaiteurs.

Le vocabulaire des malfaiteurs est donc un mélange des mots qui figuraient dans d'autres vocabulaires. Il est fort probable aussi que des mots ont étés « recueillis » à l'occasion des rapports qu'entretiennent les bandits avec d'autres corporations au moment des foires, lieux où peuvent être menées différentes escroqueries[3].

Chaque individu, en se retrouvant dans la clandestinité, apporte au groupe auquel il se lie, ou qu'il ne fait que fréquenter, les pratiques langagières de son activité. Il contribue ainsi à alimenter un vocabulaire qui n'est propre au groupe que dans la mesure où coexistent des termes de corporations différentes. Or, en temps ordinaire, ces termes, surtout s'ils sont tant soit peu spécialisés, ne figurent que rarement dans un même usage. C'est donc leur réunion qui distingue un usage linguistique.

Des termes se rapportant à des domaines référentiels moins spécialisés permettent d'unifier une pratique langagière partagée avec d'autres membres de la société commune. Ainsi, le mercier n'emploiera jamais les termes techniques d'autres corporations mais toutes les corporations connaîtront l'usage d'*arton* ou d'*anse*.

Les conditions de la constitution du vocabulaire de la place publique permettent donc d'affiner sa définition. Il se compose de termes de métiers et d'appellations usuelles mis en commun par les locuteurs qui fréquentent les foires. Tous les lexiques des corporations, par exemple, peuvent se recouper, un réseau social s'établissant à travers les foires où tous les corps de métier se côtoient et communiquent. Ainsi l'expression *aller à Niort* (« nier ») apparaît-elle dans différents lexiques ; le calembour se fait en effet sur le nom d'une ville célèbre justement pour ses foires.

---

[1] Le terme s'emploie encore très couramment sur les marchés aujourd'hui où l'on parle de *camelote* ou de *came* pour désigner toute marchandise, sans intention péjorative.

[2] Il existe en latin classique *artopta*, qui désigne la « tourtière pour faire le pain ».

[3] Les pièces du procès des Coquillards montrent que le « commerce » entre dans les activités de la bande : « ilz ont depuis ung an fait pluseurs larrecins et maux en ceste ville, et que led. Johannes a porté grant dommaige, en la boucherie et ailleurs, en changeant monnoye et marchandant denrées ».

La langue des malfaiteurs, qui apparaît aux représentants de la justice comme artificielle et secrète est en réalité un usage particulier de la langue du peuple (ou d'une partie de celui-ci) ; un sociolecte né en grande partie sur la place publique.

2.2. Les fonctions du vocabulaire de la place publique

D'un tel vocabulaire, on peut avancer tout d'abord qu'il est une nécessité des activités commerciales. La population des foires est diverse, du point de vue des appartenances régionales ou nationales. Il est donc important de s'assurer d'une bonne compréhension entre les différents acteurs économiques présents les jours de marchés. Une fonction de ce lexique est donc d'abord véhiculaire. Nous pouvons prendre comme exemple les appellations d'animaux, objets fréquents de transactions. Ainsi retrouve-t-on réunis dans le glossaire de *la Vie généreuse* des régionalismes, comme *auzard* (« âne »), qui vient du provençal, ou encore *hanois* (« cheval »), issu du dialecte de l'Anjou.

D'un point de vue plus général, le recours à l'onomatopée apparaît aussi comme une évidence. *Grohant*, qui désigne le « pourceau », est de formation onomatopéique ; comme le sont aussi les équivalents du fourbesque et de la germania[1], qui sont, respectivement, *grugnante* et *gruñente*.

Parallèlement, les raisons du maintien et de la relative longévité du sociolecte qui nous intéresse présentent un indice intéressant qui semble appuyer cette idée. Les termes techniques des corporations, surtout ceux qui désignent des outils, varient en effet très peu dans leurs formes. Ainsi, *varlope*, qui désigne encore aujourd'hui une sorte de rabot, apparaît-il dans des textes de la fin du quinzième siècle sous la forme *vrelope*. D'autre part, son origine néerlandaise (il est en effet issu du néerlandais *voorloper*) montre que les termes techniques sont parfois partagés entre des membres d'une même corporation ou d'un même métier, que ceux-ci soient ou non de nationalités différentes.

Le moderne *davier* est issu du diminutif de *David*, qui figure dans le vocabulaire des Coquillards sous la forme *Roy David* « crochet pour forcer les serrures ». Dans une acception moderne, il désigne comme sa forme *david* au quinzième siècle, un crochet de menuisier ou une pince utilisée en chirurgie dentaire. Les soins dentaires étaient prodigués par les barbiers et ceux-ci étaient souvent prodigués pendant les foires sur la place du marché elle-même. C'est donc ici que le terme a pu se répandre. Sa survie dans les lexiques techniques est assurée par celle de l'emploi de l'objet.

Dans la mesure où le terme est partagé par tous les locuteurs de la place publique, il est difficile de voir dans *david* un terme cryptique du vocabulaire des malfaiteurs, bien qu'il soit employé par les Coquillards. Si sa relative polysémie (dans la mesure où chacun peut utiliser un même objet à des fins différentes) est due à l'existence d'un réseau social de la place publique, le partage de son emploi permet la cohésion du réseau social lui-même. Ainsi, dans une société fortement hiérarchisée, comme la société féodale, les membres des classes dominées revendiquent en quelque sorte leur appartenance à un même groupe, qui partage une *culture d'opposition* à l'ordre établi par la hiérarchie politique et religieuse. Si la fonction grégaire ne préside pas à la prétendue formation d'un tel vocabulaire, elle lui permet de se stabiliser, et donc de se *singulariser* dans un usage *socialement identifié*.

Cet usage de la langue, que nous avons qualifié plus haut de carnavalesque, est peut-être le plus important de tous, plus important que celui qui se fait à l'intérieur des corporations ou au sein des bandes de malfaiteurs. Nous avons dit que le glossaire de *la Vie généreuse* mimait, dans son organisation, l'ordre hiérarchique de la société. Nous avons expliqué en quoi l'emploi de l'adjectif *franc* permettait de signaler le statut carnavalesque du vocabulaire de la place publique. Mais on peut encore ajouter que dans les termes utilisés pour nommer les représentants des classes dominantes transparaît un caractère facétieux.

Une série dérive tout d'abord de *ripe* (qui désigne la « dame », dans un usage jargonnesque). On trouvera *ripault* (« gentilhomme »), *ripois* (« prince »), et *rupiole* (« demoiselle »). A ces substantifs peuvent, comme on l'a vu, se greffer l'adjectif *franc* pour désigner le roi ou la reine.

---

[1] *Fourbesque* est le nom que l'on donne à l'équivalent italien de notre jargon, *germania* désigne l'équivalent espagnol.

Lazare Sainéan (1912) y voit une utilisation facétieuse de *ripe* qui, en ancien français signifie « gale ». Il existe en effet en dauphinois *ripo* (« méchante femme »). On peut peut-être y voir aussi une influence de *ripaille*, issu de *riper* (« gratter »), qui donne *ripailleux* (« glouton, fêtard, qui aime la bonne chère »), attesté en 1587[1]. Quelle que soit son origine exacte, si elle n'emprunte pas aux deux étymologies, cette série dénigre de façon très visible les représentants de la hiérarchie politique.

La religion n'est pas en reste. *Razis* est le terme retenu pour désigner un prêtre quelconque ; on le trouvait déjà dans le lexique des Coquillards sous la forme *ras*. La moquerie ici porte sur la tonsure des représentants de la religion. À partir de cette appellation, l'ajout d'adjectifs différents permet de préciser le rang dans la hiérarchie. On trouvera ainsi le *trimé razis* (« cordelier »), le *goussé razis* (« abbé »), le *huré razis* (« évêque »), le *gourt razis* (« archevêque ») et enfin le *franc razis* (« pape »). Ce dernier est bien entendu désigné comme complice des représentants des classes politiques dominantes, il est lui-même dirigeant politique, et pour cela nanti du même adjectif.

L'abbé est qualifié de *goussé*, c'est-à-dire « nourri », l'évêque, quant à lui est *huré*, c'est-à-dire « gros ». L'archevêque semble encore mieux nourri puisqu'il est *gourd* (« lourd »). Nous retrouvons ici la plaisanterie habituelle et non dénuée de fondement, selon laquelle les membres du clergé sont davantage préoccupés par la nourriture terrestre que par celle, spirituelle, des âmes dont ils ont la charge. Plus intéressant est le cas du cordelier. Certes religieux, donc portant la tonsure, il n'échappe pas à *razis*. Cependant, il n'est fait aucune allusion à l'apparence physique de l'intéressé. Les cordeliers, moines errants, sont pourchassés comme hérétiques, puisqu'ils ne peuvent pas être encadrés ni contrôlés par leur hiérarchie. Comme les gueux, ils cheminent. Ainsi se voient-ils qualifiés de *trimés*. Le lexique de *la Vie généreuse* donne une série de termes dérivant du radical *trim-*. Ce dernier, issu d'un mot tout à fait courant au Moyen Âge[2], ne peut être considéré comme péjoratif dans l'usage de la place publique. Pourchassé par sa hiérarchie, le cordelier entretient des rapports étroits avec les membres de la classe dominée, donc avec l'*attrimeur*, dont la traduction littérale est « vagabond », mais qui représente le « chômeur ». Ce qui désignait tout d'abord les Coquillards comme suspects aux yeux des autorités était avant tout qu'ils étaient « oizeux et vaccabonde » (Sainéan, 1912 : t.1, pp. 87).

3. Conclusion

Le *jargon* est donc la réunion dans un vocabulaire commun d'usages linguistiques populaires et techniques dont la fonction est véhiculaire d'une part et facétieuse, carnavalesque, d'autre part. Il est évident qu'il n'y a eu à aucun moment de concertation entre les locuteurs pour déterminer, créer, inventer un vocabulaire particulier. Si ce vocabulaire se définit, c'est par l'intermédiaire d'auditeurs extérieurs aux groupes de locuteurs qui l'utilisent. Ainsi *jargon*, qui possède une connotation péjorative dans son étymologie même, est un mot qui appartient à ce que John Gumperz (1982) appelle le *they code*, c'est-à-dire le code que l'on pourrait qualifier de *standard* ou de *référentiel*. Dans les *we code*, ceux des différents groupes de locuteurs du *jargon*, les noms d'un même vocabulaire de base (dont nous avons dit qu'il ne se distinguait des autres qu'à travers des mots propres à chaque groupe) traduisent une intention identitaire : le *blesquien* dont nous avons parlé, le *bello*, jargon des peigneurs de chanvre du Jura, le *mourmé*, des maçons savoyards ou encore le *kemeneur* des tailleurs vannetais.

Les malfaiteurs ne désignent que rarement leur vocabulaire, sauf à considérer le mot *bigorne* attesté vers 1628 dans le *Jargon de l'argot réformé* d'Olivier Chéreau, et que l'on retrouve dans le vocabulaire des Chauffeurs d'Orgères[3] vers 1800. *Bigorne* apparaît dans les expressions *rouscailler bigorne* (Chéreau, 1628) et *jabotter bigorne* (Leclair, 1800), dans lesquels *rouscailler* et *jabotter* signifient « parler ». *Bigorne* qualifie donc une façon particulière de

[1] In : François de la Noue. 1587. *Discours Politique et Militaire du seigneur de la Nouë, nouvellement recueillis et mis en lumière*. Paris.

[2] Il a pour origine *trumel* (« jambe », à la fin du douzième siècle), qui donne *trumelier*, « fabricant de jambières », et *trumer*, employé de façon courante pour « fuir ».

[3] La bande des Chauffeurs d'Orgères fut capturée en 1799 et leurs méfaits ont été relatés dans un ouvrage publié par P. Leclair, un collaborateur à l'instruction du procès, dans un ouvrage intitulé *Histoire des Brigands Chauffeurs d'Orgères*, publié à Chartres en 1800.

s'exprimer. Pierre Guiraud (1982 : pp. 112) ecrit à ce sujet : « *parler bigorne* « sorte d'argot », c'est parler de travers ». Peut-être doit-on voir dans cette appellation la survivance d'une tradition de l'autodérision carnavalesque. Les locuteurs du *jargon* revendiquent une façon de parler stigmatisée par le reste de la société à laquelle ils sont nécessairement opposés, mais ils ne nomment pas leur usage de la langue de la même façon que les autres membres de la société commune.

C'est certainement cette fonction identitaire du jargon, en même temps peut-être que sa fonction véhiculaire et technique qui en renforce la stabilité. Le glossaire qui accompagne en 1800 *l'Histoire des Brigands Chauffeurs* de Leclair, donne encore, à l'identique ou presque, des termes cités en 1596 dans *la Vie généreuse*[1].

Le tableau suivant donne la liste des survivances attestées de *la Vie généreuse* dans le lexique qui accompagne l'ouvrage de Leclair (lorsque le référent a changé dans le lexique des bandits d'Orgères, nous avons noté la nouvelle définition).

Vie généreuse	*Histoire des Bandits d'Orgéres*
ance ; « eau »	lance
artois ; « pain »	larton
aubion ; « bonnet »	loubion
comble ; « chapeau »	combre
filler du prois ; « déféquer »	filer le rondin
fouillouze ; « bourse »	fouillouse ; « poche »
lime ; « chemise »	limasse
passans ; « souliers »	passifs
pihouais ; « vin »	picton
possante ; « arquebuse »	repoussant ; « fusil »
razis ; « prêtre »	ratichon
ripault ; « gentilhomme »	roupin ; « bourgeois »
river ; « pratiquer l'acte sexuel »	rivancher
rond ; « sou »	rond
rufe ; « feu »	riffe
vergne ; « ville »	vergne

Si les appellations varient relativement peu, les référents ne sont plus nécessairement les mêmes. Ainsi retrouvera-t-on *fouillouse* non plus au sens de « bourse », mais avec celui de « poche ». De la même façon, *roupin* est une forme « moderne » de *ripault*, dont on a vu l'étymologie, et surtout la fonction[2]. Après la révolution, on ne détrousse plus les gentilshommes mais les bourgeois. Cela n'empêche pas de considérer la victime comme appartenant à la sphère des classes dirigeantes. En ce sens, on remarquera que la fonction du mot prime sur le signe lui-même : on préférera garder une forme bien identifiable pour désigner des réalités assez proches.

Le locuteur qui emploie la forme est donc *héritier d'une tradition* : des mots comme *arton*, *ance* ou encore *aubion* sont très employés, et par un grand nombre de locuteurs (l'agglutination de l'article défini en constitue une preuve). Leur figuration dans un discours permet de lui donner une « coloration argotique ».

Ces survivances du jargon sont à rapprocher de celles que l'on remarque dans le vocabulaire employé par les jeunes des cités. Outre des mots à caractères ethniques qui signalent l'appartenance à telle ou telle communauté, les discours des jeunes des cités sont émaillés de termes comme *blase* (« nom »), *calibre* (« revolver »), *calter* (« s'enfuir »), *daron* (« père »), *fafiot* (« billet de banque »), *fraîche* (« argent liquide »), *plomber* (« contracter une MST »), *taf* (« travail ») ou *taule* (« endroit où l'on habite »), pour n'en citer que quelques-uns. Ces mots sont très représentatifs d'un argot des années cinquante et soixante (celui de Simonin ou de Le Breton).

[1] Signalons que dans le vocabulaire des bandits d'Orgères on trouvera en commun avec les Mystères de la fin du moyen-âge : *brocant* (« liard », sous la forme *broque*), *combre* (« tête », sous la forme comble, /R/ et /l/ étant deux phonèmes proches), *passants* (« souliers », sous la forme *passifs*), *rouastre* (« lard », sous la forme moderne *rouâtre*) et *taulard* et *telard* (« bourreau », sous la forme *taule*). Ces survivances montrent à quel point le jargon est conservateur.

[2] La forme *roupin* s'explique par le passage par la forme *rupîn*.

Pascal Aguillou, co-auteur de *La Téci à Panam'* et habitant d'une cité de la région parisienne, déclare lors de l'émission radiophonique *Tire ta langue*, sur France Culture, le 8 février 1997 : « Gabin […], *Razzia sur la schnouff* ou ce genre de films, tout ça c'est des modèles pour nous et on a besoin de ce Milieu des années cinquante, parce que c'est notre modèle, tout simplement ». Il ajoute : « dans la banlieue sud, il y avait Mesrine […] et tout ça, c'est des légendes ».

La représentation du grand criminel comme légende, voire comme modèle, entre à la fois dans une part de réalité, à travers l'économie parallèle que constituent le vol et la drogue, par exemple, et dans une part plus « mythique » : Mesrine, « ennemi public numéro un », représente, par son statut, une révolte contre la société ; révolte qui se traduit autant dans des habitudes de langage que dans les actes. Rien ne permet d'affirmer que Mesrine a été un habile utilisateur de l'argot, c'est pourtant l'image qu'il véhicule.

Cela peut expliquer la présence de mots assez anciens dans le vocabulaire des cités. Cet « argot », fortement marqué et reconnaissable, devient à la fois un gage d'authenticité du discours et l'affirmation d'une appartenance au milieu du grand banditisme.

Ces termes ne peuvent en effet pas être confondus avec *blaireau* (« imbécile »), *caisse* (« automobile »), *débouler* (« arriver rapidement »), *galère* (« situation difficile »), *matos* (« matériel[1] ») et *taffe* (« bouffée de cigarette »), relativement anciens eux aussi, mais qui figurent dans les usages des jeunes, quelles que soient leurs origines sociales.

Ce parallèle n'est pas le seul que l'on pourrait opérer entre des usages de la langue que plusieurs siècles séparent. Les uns et les autres usent volontiers de dérision : le mot *galère* signifie par exemple « situation difficile sur le plan matériel ou moral ». Cependant, le sens que l'on peut donner au dérivé *galérien* ne se limite pas à « individu qui se trouve dans une situation difficile ». Manuel Boucher (1999) le donne d'ailleurs comme synonyme de *lascar*, « habitant de la cité ». Si le *galérien* et le *gal* sont des habitants de la cité, identifiés aux *lascars*, la *galère* peut donc aussi se traduire par « vie dans la cité », dans une sorte d'emploi ironique de la langue. Le locuteur signale ainsi, tout en revendiquant cet état de fait, que la vie en banlieue, c'est « la galère ».

En désignant leurs « chefs » par les mots *cagou* (« lépreux ») et cœsre (« gueux »), les membres de la corporation des gueux font de même ; ils revendiquent leur place, au ban de la société.

L'histoire du jargon nous montre qu'il est héritier de formes que nous pourrions qualifier de *populaires*, en ce sens qu'elles sont issues d'un vocabulaire utilisé essentiellement par la population de la place publique. C'est à travers une tradition littéraire que ce jargon a acquis une dimension *quasi* mythique. Vocabulaire d'un prétendu « royaume de l'Argot », ses formes se sont cristallisées dans une littérature en grande partie policière (mais aussi dans toute la littérature qui met en scène le peuple) pour former *l'argot*. C'est ainsi qu'historiquement, le jargon est l'intermédiaire entre la langue populaire et l'argot, issu d'une tradition populaire et « policière » ainsi que d'une tradition littéraire (cette dernière puisant dans les autres traditions).

[1] Ce sens général semble toutefois propre aux jeunes des cités. À l'origine, le mot désigne les amplificateurs ou les instruments de musique des groupes de musique rock (le chanteur Renaud l'utilise fréquemment dans ses chansons). Ensuite, il désigne tout ce dont a besoin un consommateur de drogue, avant de prendre un sens plus général.

Références bibliographiques

Abbé Girard. 1776. *Synonymes françois, Leurs significations, et le choix qu'il faut en faire pour parler avec justesse*, par M. L'abbé Girard de l'Académie Françoise. La Haye : Libraires associés.

Anonyme. 1596. *La Vie généreuse des Mercelots, Gueuz et Boesmiens, contenans leur façon de vivre, subtilitez et Gergon. Mis en lumière par Péchon de Ruby, gentillhomme Breton ayant esté avec eux en ses jeunes ans, où il a exercé ce beau Mestier. Plus a été adjouté un Dictionnaire en langage Blesquien, avec l'explication en vulgaire.* Lyon : Jean Julliéron.

Anonyme. 1704. *Dictionnaire Universel françois et latin*. Trévoux.

Bakhtine (M.). 1970. *L'œuvre de François Rabelais*. Paris : Gallimard.

Boucher (M.) 1999. « Rap, cosmopolitisme et ingéniosité créatrice ». in : *Cultures en mouvement*, 21, pp. 23-36.

Calvet (L.-J.). 1994. *L'Argot*. Paris : Presses Universitaires de France, Coll. « Que sais-je ? ».

Chartier (R.). 1987. *Lectures et lecteurs de la France de l'ancien régime*. Paris : Seuil.

Dauzat (A.) 1912. *La défense de la langue française*. Paris : Armand Colin.

François de la Noue. 1587. *Discours Politique et Militaire du seigneur de la Nouë, nouvellement recueillis et mis en lumière*. Paris.

Geremek (B.). 1980. *Truands et misérables dans l'europe moderne, 1350-1600*. Paris : Gallimard-Julliard.

Greimas (A.-J.). 1992. *Dictionnaire du moyen français*. Paris : Larousse.

Guiraud (P.). 1968. *Le jargon de Villon, ou le gai savoir de la coquille*, Paris : Gallimard.

Guiraud (P.). 1982. *Dictionnaire des étymologies obscures*. Paris : Payot.

Gumperz (J.). 1982. *Discourse strategies*. Cambridge, Mass. : Cambridge University Press.

Ménage. 1694. *Dictionnaire étymologique ou origines de la langue françoise.* Paris : J. Anisson [Nouvelle édition revue et augmentée par l'auteur, avec *les origines françoises* de M de Caseneuve, *un discours sur la science des étymologies*, par le P. Besnier, et *une liste des noms de saints qui parraissent éloignés de leur origine* par M. l'abbé Chastelain].

Nisard. 1872. *Étude sur le langage populaire ou patois de Paris et de sa banlieue*, Paris : A. Franck.

Sainéan (L.). 1912. *Les sources de l'argot ancien*. Paris : Champion.

Sauval (H.). 1724. *Histoire et Recherches des antiquités de la ville de Paris*. Paris : C. Moetle.

Vaugelas. 1690. *Remarques nouvelles sur la langue françoise*. Paris : G. Deprez.

Par Louis-Jean Calvet
Université de Provence, France

Novembre 2003

Les dix premières années du XX° siècle sont, du point de vue de l'histoire de la linguistique, particulièrement riches en événements dont les uns sont connus et reconnus et les autres le sont beaucoup moins.

Dans le premier groupe, on classera :

- La publication entre 1902 et 1914 des différents volumes de l'*Atlas linguistique de la France de* Gilléron et Edmont.
- La publication en 1906 d'un article de Meillet, « Comment les mots changent de sens ».
- Le début, en décembre 1906, du cours de linguistique générale donné à Genève par Ferdinand de Saussure. On sait que cet enseignement, qui durera jusqu'en juillet 1911, est à l'origine du *Cours de Linguistique Générale* (CLG), rédigé par Charles Bally et Albert Sechehaye.

Cette liste, qui n'est bien sûr pas exhaustive, est intéressante car court entre ces « événements » une tension, ou une dialectique, qui marquera durablement la linguistique dans sa variante structurale. D'un côté un ouvrage, le *CLG*, dont la version *vulgate* fondera l'idée que *« la linguistique a pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même »* (CLG, pp. 317). Le fait que cette phrase, la dernière du *Cours* et qui s'y trouve en italiques, pour mieux en souligner l'importance, n'ait jamais été prononcée par Saussure, ne change rien à son impact : l'*effet* de Saussure, pendant plus d'un demi-siècle, sur la linguistique naissante, est en fait l'effet de ce livre, même si de nombreux commentateurs ont pu montrer que la pensée du maître de Genève n'était pas aussi tranchée et qu'elle était même parfois modifiée par les rédacteurs de l'ouvrage. Toute la linguistique européenne du XX° siècle s'appuie sur cette idée de la langue étudiée « en elle-même et pour elle-même », dont découleront de nombreux dogmes structuralistes parmi lesquels l'opposition entre diachronie et synchronie, entre langue et parole, la coupure entre la langue et le social, la réification voire la déification d'un objet langue considéré, en synchronie, comme *ne varietur*, comme une belle mécanique bien huilée et sans ratés, etc.

Or, dans le même temps, les enquêtes de Gilléron et Edmont rendaient évidente, parce que projetée sur des cartes, ce qu'on appellera plus tard la *variation* (en fait la variation diatopique, ce qui est bien sûr limitatif mais jette cependant un doute sur l'homogénéité de la langue telle que la suppose le Saussure de la *vulgate*) tandis que Meillet, s'appuyant sur la sociologie de Durkheim, définissait la langue comme un *fait social* et montrait comment les faits linguistiques, historiques et sociaux collaboraient au changement sémantique. Il est inutile d'insister longuement sur la profonde contradiction entre ces différentes visions (même si, dans le cas de Gilléron et Edmont, elle n'est pas explicite) : il y a là des conceptions antinomiques de *la* langue. Mais *la* langue demeure au centre de ces approches et lorsque Saussure cite les atlas linguistiques de Gilléron ou Wenker (*CLG*, pp. 276-277), c'est à propos de « diversité géographique », de « dialectes », en bref de différences régionales qui ne changent rien à l'existence d'*un* objet de description qu'il a besoin, pour des raisons à la fois épistémologiques et heuristiques, de considérer comme homogène.

Et l'on chercherait en vain dans le *CLG*, dans l'*Atlas linguistique de la France* ou même dans les travaux de Meillet une réflexion sur (ou une référence à) ce qui est au centre de ce numéro, l'argot. Simplement, le Saussure du *Cours* donnera naissance à une linguistique auto proclamée *centrale* tandis que les questions posées par Meillet et, dans une moindre mesure, par Gilliéron et Edmont, seront rejetées par cette linguistique « centrale » vers sa périphérie.

Dans le même temps, mais du côté des événements moins connus ou moins reconnus, on trouve pourtant d'autres textes, consacrés directement ou indirectement à l'argot ou à la langue populaire. Les études sur l'argot avaient jusque-là pris essentiellement la forme de dictionnaires, de recueils, depuis les minutes du procès de Dijon (1455) qui nous donnent quelques éléments du parler des Coquillards, jusqu'au dictionnaire d'Hector France (*Vocabulaire de la langue verte*, 1910) en passant par ceux de Larchey (*Dictionnaire historique de l'argot*, initialement publié, en 1860, sous le titre révélateur de *Les excentricités de la langue française*), de Delvau (*Dictionnaire de la langue verte*, 1866), de Rigaud (*Dictionnaire du jargon parisien. L'argot ancien et l'argot moderne*, 1878), etc.

Or voici que sont publiés en « tir groupé », comme si ce thème était subitement à la mode, un certain nombre de travaux s'éloignant du genre « dictionnaire » :

- *L'argot ancien* de Lazare Sainéan, en 1907.
- L'« Essai d'une théorie des langues spéciales » de Van Gennep en 1908.
- Les textes de Raoul de la Grasserie, les plus méconnus de tous, comme « Psychologie de l'argot » (1905), *Étude scientifique sur l'argot et le parler populaire* (1907) et « De la sociologie linguistique » (1909).

Entre ces deux ensembles d'événements il n'y a aucune circulation. D'un côté se constitue la linguistique saussurienne, sur des fondements que Meillet critiquera sévèrement, de l'autre certains se penchent sur les « excentricités de la langue », pour reprendre l'expression caractéristique de Larchey, auxquelles la linguistique naissante ne s'intéresse guère. Et R. de la Grasserie est donc tout à fait fondé à écrire, en 1905 :

> « L'argot n'a fait jusqu'à présent l'objet que d'ouvrages de simple constatation, ses principes directeurs n'ont pas été dégagés ni ses phénomènes classés »[1].

De *simples constatations*, c'est-à-dire des relevés, des listes de mots donnés à voir comme des curiosités ou parfois même comme des faits tératologiques, dans le droit fil de Victor Hugo, à la fois fasciné et horrifié par l'argot, qui exprime son dégoût pour cette « langue de la misère », cette « langue des ténébreux » :

> « Certes, aller chercher dans les bas-fonds de l'ordre social, là où la terre finit et où la boue commence, fouiller dans ces vagues épaisses, poursuivre, saisir et jeter tout palpitant sur le pavé cet idiome abject qui ruisselle de fange ainsi tiré au jour, ce vocabulaire pustuleux dont chaque mot semble un anneau immonde d'un monstre de la vase et des ténèbres, ce n'est ni une tâche attrayante ni une tâche aisée ».

et justifie en même temps qu'on l'étudie (en nous livrant au passage la liste de ses horreurs animales) :

> « Maintenant, depuis quand l'horreur exclut-elle l'étude ? depuis quand la maladie chasse-t-elle le médecin ? Se figure-t-on un naturaliste qui refuserait d'étudier la vipère, la chauve-souris, le scorpion, la scolopendre, la tarentule, et qui les rejetterait dans leurs ténèbres en disant : Oh ! Que c'est laid ! »[2].

C'est un changement de regard que réclame R. de la Grasserie, une approche plus scientifique que la science, pourtant, mettra longtemps à adopter. Nous allons donc dans les pages suivantes présenter dans un premier temps les analyses méconnues de ces précurseurs pour ensuite nous interroger sur ce que nous disent les silences de la linguistique dominante, ce que nous dit d'elle-même son traitement ou son non-traitement de l'argot et de la langue populaire.

---

[1] Grasserie (R. Guerin de la). 1905. « La psychologie de l'argot ». in : *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, 9, Paris : F. Alcan, septembre, pp. 260.

[2] Hugo (V.) 1951. *Les Misérables*. Paris : Gallimard, édition de la Pléiade, pp. 1027.

1. Raoul Guerin de la Grasserie : une volonté typologique

Raoul de la Grasserie a longtemps été pour moi un mystère. C'est dans un article de Konrad Koerner consacré à l'histoire de la sociolinguistique[1] que j'ai pour la première fois, et par hasard, rencontré son nom. Selon Koerner, c'est lui qui aurait pour la première fois utilisé la formule *sociologie linguistique* dans un texte de 1909 (« De la sociologie linguistique ». in : *Monatsschrift für Sociologie*, 1, 1909). Mais voilà, ce texte était introuvable dans les différentes bibliothèques où je le cherchais… Un peu plus tard, à Noël 1998, je suis tombé à Cuba sur la réédition d'un ouvrage de Fernando Ortiz, *Los negros curros*, qui citait deux textes du même R. de la Grasserie, consacrés à l'argot, un article de 1905, « La psychologie de l'argot », et un ouvrage de 1907, *Étude scientifique sur l'argot et le parler populaire*. Puis feuilletant, encore une fois par hasard, la bibliographie d'un vieux dictionnaire de linguistique (Dubois et al., 1973), deux titres me sautaient aux yeux : *Essai de syntaxe générale* (Louvain, 1896) et *Du verbe comme générateur des autres parties du discours* (Paris, Maisonneuve, 1914), tous deux du même Raoul Robert Guerin de la Grasserie. Il y avait donc là une œuvre apparemment importante et dont je ne savais rien.

J'en ai un jour parlé à Patrick Mathieu, qui achevait à cette époque sous ma direction une thèse consacrée à l'argot, et c'est lui qui a trouvé à la Bibliothèque Nationale deux des textes dont je traiterai ci-dessous, me photocopiant un article (« La psychologie de l'argot ») et une partie d'un ouvrage (*Étude scientifique sur l'argot et le parler populaire*) dont il me résumait le reste, tandis que, tout récemment, Konrad Koerner retrouvait et m'envoyait l'article qu'il avait cité sur la « Sociologie linguistique ».

Dans son article de 1905, R. de la Grasserie commence par distinguer entre le *langage* et le *parler*. Le langage (pour lui synonyme de langue) « sert d'instrument d'expression à toutes les classes de la même société, à toutes les professions » et s'il peut entretenir des liens de parenté avec d'autres langages (langues), comme le français avec l'italien ou l'espagnol par exemple, il s'agit de « divisions verticales » que l'on retrouve dans le cadre d'une même langue : « de nouvelles lignes verticales viennent partager davantage le territoire ; sur le sol français, par exemple, on distingue le terroir normand, le terroir bourguignon, le terroir lorrain… ».

Les parlers en revanche constituent des strates dans le langage, des « divisions horizontales » :

> « Tout autre est la division entre les divers *parlers*. Elle se fait non plus en *tranches verticales*, mais en *tranches horizontales*, par conséquent superposées les unes aux autres. Si les langues correspondent aux différentes nationalités ou provinces, les parlers correspondent aux diverses *classes sociales*. Tous les parlers dans un même pays ne forment qu'un seul et même langage ; ils sont groupés dans le même coin de l'espace. En France, le parler ordinaire, par exemple, et le parler populaire, voire la *langue verte*, font partie de la même langue française, de la même province, de la même ville, et souvent même du même quartier… ». (Grasserie, 1905 : pp. 261).

Après avoir expliqué que le terme *argot* ne peut servir à qualifier ces parlers, car on comprendrait mal des expressions comme « argot bourgeois ou mondain ou select », il propose le mot *glose* :

> « Nous aurons ainsi ces expressions paralléliques : les langues et les gloses. Les argots, et plus techniquement les gloses sont donc les différents parlers dans une même langue qui s'élèvent d'étage en étage au-dessus et au-dessous du parler moyen ordinaire. Ce dernier, qui sert d'étiage sur l'échelle, est la langue elle-même à son point normal, nous proposons d'appeler ce zéro dans l'échelle des parlers : glose moyenne ou mésoglose » (idem : 263), si bien qu'à ses yeux « on pourrait distinguer les différentes classes par les seules gloses, aussi bien que par les costumes, les mœurs, les idées ». (pp. 263-64).

On voit que ce qu'il entend par gloses correspond en gros aux registres de langues, ou à ce que Martinet appelait les niveaux de langues. Il va d'abord distinguer trois gloses principales : l'*anaglose*, « glose supérieure au parler ordinaire », la *meso-*

[1] Koerner (K.). 1991. « Toward a history of Modern Sociolinguistics ». in : *American Speech*, 6, 1, pp. 57-70.

glose ou « parler moyen » et la *cataglose*, « parler inférieur », qui forme les différents argots. Celle-ci est à son tour divisée en *oecoglose*, « parler usité à la maison, parler familier », *démoglose*, « utilisé par les gens du peuple » et *cryptoglose*, qui change sans cesse car « l'intention de celui qui l'emploie est de se cacher, autant que possible, du public, et de n'être compris que par des complices » (pp. 268), que l'on pourrait aussi appeler *cleptoglose*. Chacune de ces gloses correspond donc à une classe sociale, il s'agit de *gloses absolues de classe*. « Mais que va-t-il arriver si une personne de telle classe veut converser avec telle autre d'une classe différente ? » (pp. 270). Il existe, dit-il, un langage différent, non plus entre personnes de même classe mais entre personnes de classes différentes, la *glose relative* ou *langage révérentiel*.

Il se propose alors d'étudier d'une part « les instincts psychiques qui dominent l'argot ou glose et en forment les principes », et d'autre part « les procédés, psychiques aussi, que la glose emploie pour la réalisation de ces principes ». Un des principes le plus apparent est pour lui « le besoin de se grouper et de se servir dans son groupe d'un mode d'expression différent de celui employé en présence d'étrangers » (pp. 270-71). Et il distingue ici un certain nombre d'« instincts » :

- Un instinct cryptologique, que l'on trouve dans toutes les classes et qui exclue les locuteurs des autres classes : « cette exclusion est l'hostilité, la *lutte de classe* à la moindre puissance ».
- Un instinct « dont le but est moins net et moins conscient, mais plus universel, c'est celui du *moindre effort*. Le langage soutenu, soit dans la grammaire soit dans les mots, est une sorte de travail pour beaucoup de personnes ; elles s'y astreignent en public, mais ne demandent qu'à secouer ce joug. C'est ce qu'elles font dans l'intérieur de la maison et de la famille par l'emploi du langage familier » (pp. 272).
- Un instinct d'archaïsme, qui pousse l'homme à « retourner volontiers aux choses passées, surtout à celles passées depuis longtemps et aussi y persister lorsqu'il les a conservées dès l'origine. Il s'agit d'un *conservatisme linguistique* qui peut-être de la routine ». (pp. 276). Etc.

Il en vient alors aux procédés « mis en œuvre par les diverses catagloses ou argots » : le *metaxisme*, lorsqu'on intercale des sons entre les syllabes d'un mot (il fait ici référence au javanais et, sans le nommer, au louchebem), l'archaïsme (utilisation d'un mot de vieux français), l'euphémisme, l'ellipse, le néologisme, le *métalogisme* (lorqu'on change les mots cryptiques quand ils sont connus, découverts), la métaphore, etc.

Ce qui est pour lui central, c'est que ces procédés sont utilisés à tous les niveaux sociaux. Il écrit par exemple, à propos du moindre effort :

> « Le besoin de rapidité est commun à toutes les classes et le savant qui dit *dolicho* pour *dolichocéphale* n'y obéit pas moins que le bourgeois qui dit *vélo* pour *vélocipède*, *auto* pour *automobile* et *bachot* pour *baccalauréat*. La classe populaire en fait aussi un fréquent emploi… ». (pp. 279).

Dans son ouvrage de 1907, Raoul de la Grasserie reprend les gloses, que je viens de présenter (anaglose ou « langage aristocratique », mésoglose qui « correspond à la classe bourgeoise » et cataglose qui correspond à « la classe populaire ») et précise que son livre est consacré à l'analyse de la troisième, qu'il sous-divise en oecoglose (« parler de la maison »), démoglose (« parler populaire ») et cryptogloses (« parler des malfaiteurs »). Il y ajoute des gloses parallèles, ou latérales, qu'il appelle des *paragloses*. Des hommes d'une même classe peuvent se servir de deux parlers, l'un quotidien et l'autre spécial. Par exemple un savant, homme d'anaglose, a aussi son anaglose spéciale, pour son métier. Il postule donc une *paradémoglose* et une *paracryptoglose*.

Il détaille ensuite les différents procédés utilisés par l'argot, en utilisant dans sa typologie de nouveaux néologismes (somasomorphose, pragmamorphose, zoomorphose, somazoomorphose, etc.) et il termine par la présentation d'argots étrangers, de « cryptogloses étrangères », essentiellement anglaises, espagnoles, italiennes et slaves.

Au total, l'apport de Raoul de la Grasserie aux études argotologiques peut se ramener aux points suivants :

- Une volonté typologique tout d'abord, qui le pousse à distinguer entre la variation géographique (ses divisions « verticales ») et la variation sociale (ses divisions « horizontales ») et dans cette derrière à distinguer un certain nombre de « gloses » et de sous-gloses.

- La tentative d'utiliser pour décrire cette variation à la fois des références à la psychologie et à la sociologie, au sens que ces termes pouvaient avoir pour lui, à l'époque à laquelle il écrit.

- Une volonté globalisante enfin, un refus de mettre les démogloses ou les cryptogloses de côté, de les exclure. Il cherche en fait à introduire tous les faits linguistiques (les « parlers ») dans un modèle de langue (le « langage »), vision qui est parfaitement résumée par une phrase, déjà citée plus haut : « Tous les parlers dans un même pays ne forment qu'un seul et même langage ; ils sont groupés dans le même coin de l'espace ».

Cette phrase pourrait être analysée comme l'affirmation d'une variation inhérente dans un cadre écolinguistique. Mais il serait ridicule et tout à fait anachronique de conclure sur une « modernité » de Raoul de la Grasserie, ou de le présenter comme un précurseur. Dans son article de 1909[1] il insiste d'ailleurs parfois sur les liens entre langue et caractère ethnique des peuples d'une façon qui peut prêter à sourire. Mais sa conclusion apparaît cependant comme un programme :

> « Telles seraient, suivant nous, les lignes principales, les traits les plus apparents de la sociologie linguistique, nous avons seulement voulu rendre sensible son existence à peine aperçue, peut-être parce que les linguistes sont rarement des sociologues, et les sociologues rarement des linguistes, peut-être aussi parce que les sciences intermédiaires et mixtes entre deux autres jouissent d'une moins grande faveur ! Tout cela forme d'ailleurs des raisons purement subjectives de cette négligence. L'importance de cette branche de la sociologique (sic) n'en est pas moins des plus grandes et des plus utiles à signaler » (Grasserie, 1909 : pp. 744).

On voit donc que R. de la Grasserie n'apporte pas seulement une contribution à l'analyse de l'argot et que sa volonté typologique ainsi que sa théorisation concernent la langue dans son ensemble et constituent en quelque sorte une linguistique alternative à celle qui prend forme du côté de Genève. C'est-à-dire qu'au moment où se constituait la linguistique moderne, elle avait à sa disposition des approches allant dans le sens contraire de l'homogénéisation, approches qu'elle négligera volontairement. Si l'on en croit les rédacteurs du *CLG*, Saussure ne cite jamais ni A. Meillet, ni R. de la Grasserie, ni A. Van Gennep dont nous allons maintenant traiter, alors qu'il est difficile de croire qu'il ne les a pas lus. En particulier, ses rapports avec Meillet, leurs relations épistolaires, rendent peu crédible l'hypothèse selon laquelle il n'aurait pas eu connaissance de l'article de 1906 dans lequel Meillet, s'appuyant sur la sociologie de Durkheim, définissait la langue comme un fait social.

2. A. Van Gennep : les sociétés restreintes et leurs « langues »

Car si Raoul de la Grasserie propose une vision non excluante des faits de langue qui aurait pu inspirer Saussure, Van Gennep tentera pour sa part, trois ans plus tard, de souligner les liens entre langue et société en insistant sur les rapports entre deux couples, le couple *langue commune/langues spéciales* et le couple *sociétés générales/sociétés restreintes*[2].

---

[1] Grasserie (R. Guerin de la). 1909. « De la sociologie linguistique ». in : *Monasschrift für Soziologie,* Leipzig, nov-décembre, pp 725-745.

[2] Van Gennep (A.). 1908. « Essai d'une théorie des langues spéciales ». in : *Revue des Etudes Ethnologiques et Sociologiques de Paris*, pp 1-11.

Il prend tout d'abord ses distances avec la façon dont on traite en général de l'argot :

> « Le problème des langues spéciales n'a été envisagé jusqu'ici que sous des points de vue étroits, partiellement par suite de la prédominance accordée à l'étude des argots européens. D'où l'on avait été conduit à ces conclusions, généralement admises encore, que les langues spéciales sont des formations aberrantes, des cas tératologiques, devant leurs formations à des circonstances exceptionnelles. C'est ainsi entre autres que M. Sainéan semble l'expliquer par une sorte de génération spontanée lorsqu'il dit « Aucun argot européen ne remonte au-delà du XV° siècle », alors que le fait est seulement qu'aucun des documents actuellement connus ne remonte au-delà de cette date » (*op. cit.* : pp. 1).

Pour lui, il existe dans la société « des besoins collectifs spéciaux auxquels répondent des institutions déterminées » (pp. 1), ce qui fait « qu'un même mot appartenant à la langue générale n'a pas le même sens pour chacun des groupements restreint qui existent à l'intérieur de la société » (pp. 2). Il cite ici A. Meillet et son article de 1906 ainsi que M. Bréal et son *Essai de sémantique*, expliquant que le terme *opération* n'a pas le même sens selon qu'il est utilisé par un chirurgien, un militaire, un banquier ou un marchand de vin, pour conclure :

> « Il existe donc à l'intérieur de chaque langue commune autant de langues spéciales qu'il y a de métiers, de professions, de classes, bref de sociétés restreintes à l'intérieur de la société générale ».

S'appuyant sur une bonne connaissance des travaux ethnologiques de son temps, il esquisse une comparaison entre les différentes « sociétés restreintes », distingue entre les « langues spéciales sacrées » et les « langues spéciales profanes », en faisant référence à une grande variété de situations et martelant un principe général qu'exprime bien la citation suivante :

> « Là où les métiers et les professions constituent des sociétés spéciales bien délimitées à l'intérieur de la société générale, le langage spécial prend au contraire un caractère très accusé » (pp. 6).

Il passe alors en revue les procédés *appartenant à la langue commune* que mettent en jeu les langues spéciales pour se forger un vocabulaire, insistant sur le fait que la langue spéciale n'est ni un jeu ni un amusement mais « une forme particulière d'un processus linguistique universel et fondamental », et il cite pour soutenir son point de vue des études portant sur un grand nombre de situations extrêmement différenciées, allant de Timor ou de la Nouvelle Guinée à Madagascar ou aux Indiens Hopis de Californie. Pour lui, le langage spécial trouve place « dans le développement linguistique normal, comme corollaire du sectionnement, lui aussi normal, des sociétés générales en sociétés secondaires » (pp. 10). Et il poursuit :

> « De même que ces sociétés ont pour règles internes des règles qui valent pour la société entière (sinon elles s'en détacheraient pour former des sociétés autonomes), de même les langues spéciales suivent les règles générales de la langue générale à laquelle elles sont liées. Aussi voit-on le caractère de spécialité ne porter que sur des éléments déterminés, soit sur une partie du vocabulaire général, soit sur certains éléments (pronom, ou conjonction, ou formes verbales, ou manque du genre et du nombre, etc.), mais non sur les caractères fondamentaux. Du moins je ne connais pas de cas précis où la langue spéciale (des femmes, des initiés, des professions, etc.), posséderait une syntaxe propre » (pp. 10-11).

C'est-à-dire qu'il situe l'argot dans un cadre plus vaste, celui de la production en quelque sorte homéostatique (mais ce terme est bien entendu anachronique) par des groupes socialement déterminés de formes linguistiques déterminées. Dès lors son approche, comme celle de R. de la Grasserie, pose le problème de l'objet d'étude de la linguistique d'une façon que nous pourrions formuler en termes d'*union* et/ou d'*intersection* d'ensembles. Lorsque nous sommes confrontés à des sociolectes ou des technolectes différents, devons-nous prendre en considération leur intersection ou leur union ? La réponse à cette question a des conséquences extrêmement importantes pour les fondements théoriques de la science linguistique. Ne prendre en

compte que leur intersection (ce qu'ils ont de commun) revient à poser l'existence d'une langue homogène, d'un noyau central, et à laisser de côté tout ce qui semble mettre en question cette homogénéité, à exclure ce qui est différent : c'est bien sûr, nous allons le voir, le choix sur lequel repose la constitution de la linguistique, ou du moins d'une linguistique que je définirai comme la *linguistique de l'homogène* produisant ce que j'appellerai la *langue des linguistes*. À l'inverse, considérer leur union imposerait de penser différemment les problèmes heuristiques et d'élaborer un autre modèle de ce qu'il est convenu d'appeler la langue (voire de se passer de la notion de langue).

3. La *linguistique de l'homogène* et la *langue des linguistes*

En effet les argots ont ceci de commun avec les créoles qu'ils ont longtemps été laissés de côté, exclus par la linguistique dominante qui ne savait pas trop comment traiter ces hybrides, ces rejetons illégitimes. Ce n'est que récemment que nous avons vu émerger une science des créoles, la *créolistique* (au statut d'ailleurs bien discutable, car son existence comme branche de la linguistique laisse entendre que les créoles ne sont pas des langues comme les autres), puis l'embryon d'une science des argots, l'*argotologie.* Les créoles ont ensuite été un enjeu important, pris en otage par des théories (le bio programme, la grammaire générative, etc.) qui voyaient en eux la possibilité de démontrer leur bien-fondé, mais on ne note rien de semblable pour les argots, qui restent une sorte de jardin d'enfants où peuvent s'ébattrent quelques linguistes voulant se reposer de la phonologie ou de la syntaxe. Quant aux langues « populaires », elles ne sont étudiées que par quelques « militants » qui, bien souvent, signalent ainsi leurs positions politiques par le choix de leurs corpus. La linguistique dominante, pour sa part, se penche essentiellement sur des variétés normées et, bien souvent écrites, se mettant ainsi en totale contradiction avec ses principes mêmes, qui proclament que la langue est un fait d'oralité…

Il nous faut donc nous demander ce que cette linguistique dominante nous dit d'elle-même à travers la façon dont elle traite ces phénomènes que, par facilité, nous regroupons sous le terme générique d'argot et/ou de langue populaire. La séparation et la non communication entre les approches de Saussure et dans une moindre mesure de Meillet, d'une part, et celle de la Grasserie ou de Van Gennep d'autre part, nous montrent que la linguistique structurale dominante s'est construite en marginalisant les faits qui n'entraient pas dans le cadre ou dans le modèle. C'est-à-dire qu'elle se donnait la langue qui l'arrangeait : ou bien les faits rentraient dans le modèle ou bien on les jetait (ou on les rejetait vers la psycholinguistique, la sociolinguistique, approches considérées comme périphériques). Françoise Gadet note que la notion de « français populaire » est apparue au XIX° siècle « pour désigner un ensemble de traits stigmatisés »[1], mais il faudrait immédiatement ajouter que la linguistique naissante a accepté cette stigmatisation, qu'elle l'a en quelque sorte endossée. Car la linguistique structurale a anticipé la dictature du digital, considérant que le travail du descripteur était de donner une image ordonnée, structurée, de l'objet décrit. Elle a vécu sur l'illusion que l'on pouvait étendre à tous les domaines de la linguistique le modèle phonologique, exemple parfait d'hypothèse bien cadrée, de modèle bien léché. Et elle rejetait donc tout ce qui lui semblait mettre en question l'ordre qu'elle voulait voir dans la langue, en particulier les pratiques auxquelles est consacré ce numéro.

Pourtant il y a du système, ou du systématique dans l'argot, tant sur le plan formel que sur le plan sémantique. Sur le plan formel, les argots à clef (louchebem, largonji, verlan) relèvent évidemment d'un système, même si leur production est parfois imprévisible (par exemple, pour le verlan, le passage d'*arabe* à *beur* puis de *beur* à *rebeu* dans lequel on a joué avec le système, introduisant un peu d'aléatoire dans l'aspect prévisible du sous-code, ou encore la verlanisation du mot arabe *bled* en *deblé* puis sa suffixation à l'anglaise pour aboutir à *debléman*). Sur le plan du signifié, j'ai montré ailleurs[2] comment des *matrices sémantiques* pouvaient produire de

[1] Gadet (F.). 2002. *La variation sociale en français*. Paris-Gap : Ophrys, pp. 81.
[2] Calvet (L.-J.). 1994. *L'argot*. Paris : PUF, Coll. « Que Sais-Je ? ».

la néologie à la chaîne, l'exemple le plus parlant étant celui de l'égalité entre l'argent et la nourriture qui a donné le sens d'« argent » à *blé*, *oseille*, *avoine*, *galette*, *pognon*, etc. et pourrait encore donner le même sens à *couscous* ou *caviar*… Certes tout n'est pas systématique dans l'argot, loin s'en faut, la métaphore y joue un rôle central et non prédictible. On y trouve du systématique, de l'ordre, et aussi du désordre dans cet ordre. L'exemple précédent nous montre en effet l'existence d'une règle de production (« l'argent sert à acheter à manger et tout ce qui se mange peut signifier argent »), d'un ordre donc, mais dont l'application est imprévisible (pourquoi *galette* ou *blé* et pas *frite*, ou *steak* ?) et donc désordonnée, ou du moins explicable uniquement par le social, c'est-à-dire en sortant du code, en sortant de la langue « en elle-même et pour elle-même ». Or, si certains aspects de l'argot peuvent être analysés comme systématiques, cet aspect systématique gêne le système plus large qu'imaginent (ou que construisent) les *linguistes de l'homogène*, car son ordre désordonné introduit du désordre dans un autre ordre, celui de *la langue des linguistes*, qui est bien entendu une construction.

L'utilisation des notions d'*ordre* et de *désordre* peut faire songer à la théorie du chaos telle que tente de l'utiliser en linguistique Didier de Robillard[1]. La position qu'il défend peut se ramener à l'argumentation suivante en trois points :

1) L'entreprise du descripteur (ici le linguiste) consiste à vouloir mettre de l'ordre dans un objet (ici la langue) désordonné.
2) Cette volonté peut le mener à simplifier considérablement l'objet décrit, à en privilégier certains aspects, à en occulter d'autres : c'est en gros ce que j'ai écrit plus haut et qui s'illustre dans la marginalisation de faits « désordonnés », considérés comme hors système ou renvoyés à un sous-système.
3) Or la variation (le désordre ?) est centrale dans les faits linguistiques, elle joue un rôle dans le changement qui est, à proprement parler *chaotique*, c'est-à-dire ni tout à fait prédictible ni tout à fait aléatoire.

On voit que cette argumentation, qui s'applique parfaitement aux phénomènes argotiques et populaires, s'applique tout autant aux rapports entre ces phénomènes et *la langue des linguistes*. Pour se débarrasser de ce désordre, ces derniers ont en effet tendance à exclure ces phénomènes, ou à les considérer comme des sous-systèmes, et surtout à dégager en touche en en renvoyant l'étude à des approches dites « périphériques », comme la sociolinguistique, la psycholinguistique, etc. Cela les mène donc à sélectionner leurs données, à ne choisir que ce qui rentre dans leur modèle, c'est-à-dire à truquer en ne conservant que les instanciations soit de leur propre idiolecte soit de celui du pouvoir. Françoise Gadet[2], parlant de la « prééminence des linguistiques de l'homogène », explique qu'elles tiennent à deux types de raisons : le fait qu'historiquement la linguistique se soit donné l'homogène pour objet, le fait d'autre part que les politiques linguistiques de l'État aient tendu vers la standardisation. Mais on peut légitimement se demander si ces deux raisons n'en font pas qu'une, et si la linguistique n'a pas toujours eu une tendance forte à considérer comme *la* langue la langue standard écrite du pouvoir.

Quoi qu'il en soit, et de façon paradoxale (paradoxale car certains considèrent les analyses auxquelles je fais référence après cette parenthèse comme complexes), la linguistique fonctionnelle de Martinet ou la grammaire générative de Chomsky apparaissent alors comme exagérément simplificatrices car ne retenant que ce qui les arrangent elles truquent les données, elles trichent objectivement avec les faits. De bonne foi, bien sûr, puisqu'elles attribuent aux approches périphériques ce qu'elles rejettent. Mais le rôle déterminant de la variation, le fait que celle-ci soit inhérente aux faits linguistiques, nous montrent que *le périphérique est le centre*, et derrière cette affirmation se trouve toute une autre conception de la « langue » qui implique une

[1] Robillard (D. de). 2002. « Peut-on construire des « faits linguistiques » comme chaotiques ? Eléments de réflexion pour amorcer le débat ». in : Santacroce (M.), (ed.). 2002. *Faits de langie, faits de discours – Qu'est-ce qu'un fait Linguistique ?* Paris : L'Harmattan, Coll. « Marges Linguistiques ». Volume 2, pp 137-232.

[2] Gadet (F.). 2002. *La variation sociale en français*. Paris-Gap : Ophrys, pp. 17.

autre linguistique. Et c'est tout le problème heuristique auquel nous sommes confrontés : comment élaborer une description de faits beaucoup plus complexes que ce que certains veulent bien croire.

Si l'hypothèse du chaos pose plus de questions qu'elle n'en résout (il est en effet aisé de montrer en quoi la linguistique de l'homogène laisse nécessairement de côté de nombreux faits, mais il est moins facile d'en déduire une autre démarche heuristique), elle a au moins le mérite de nous faire réfléchir sur une question centrale : celle de l'objet de la linguistique. Frédéric François, s'interrogeant sur ce qui est dans le langage et hors du langage, a fait une remarque qui, sans doute, déchaînera les hurlements des tenants de la linguistique de l'homogène, mais qui mérite que nous la soupesions :

> « Il n'est pas sûr qu'on doive d'abord se donner un objet bien précis, une méthodologie définie et appliquer tout cela ensuite pour obtenir des résultats évaluables par conformité avec des hypothèses. Il se peut aussi qu'une recherche corresponde davantage à une promenade où ce qu'on rencontre au cours de la promenade modifie la signification qu'on se proposait au début »[1].

Disons les choses autrement : avons-nous vraiment besoin du concept de langue (ou de grammaire, au sens génératif) pour étudier les pratiques linguistiques ? Il est indiscutable que les fondements mêmes du type de linguistique initiée par Noam Chomsky rendent impossible la prise en considération à la fois des liens entre langue et société et de la variation : nous sommes là au summum de la linguistique de l'homogène. En va-t-il de même pour le type de linguistique structurale issue du *CLG* ? L'histoire nous montre qu'elle a dans une large mesure ignoré les parlers populaire et argotique, mais cela ne signifie pas pour autant que cette ignorance soit inhérente à ses principes heuristiques. On pourrait par exemple considérer que cette mise à l'écart relève moins d'un choix théorique que d'un choix politique (volonté de décrire la forme standard, mépris pour les pratiques linguistiques des classes « populaires », etc.)[2], et que rien n'empêche d'essayer d'enchâsser cette linguistique de l'homogène dans une approche plus vaste, qui irait « de l'analogique au digital » (Calvet & Varela, 1999). Ce qui est sûr, c'est que ni l'argot ni le français populaire (quel que soit le sens que l'on donne à ces termes) n'ont leur place dans la *langue des linguistes*. Les raisons de cette exclusion sont nombreuses, allant du choix de la facilité à la non prise en compte du facteur urbain dans l'évolution linguistique, facteur qui est sans doute aujourd'hui central. C'est en effet le brassage urbain qui produit à la fois les langues nationales dominantes (les grandes capitales sont le lieu d'émergence aussi bien de langues véhiculaires résolvant les problèmes de situations plurilingues que des formes prestigieuses parce qu'urbaines, les unes et les autres étant potentiellement langues d'unification du pays) et des formes identitaires liées à la coexistence de différents groupes sociaux (ce qu'on appelle le « parler des jeunes », les « argots », etc. sont essentiellement des phénomènes urbains).

Or ces réalités incontournables ne sont jamais prises en compte par la *linguistique de l'homogène* qui se préoccupe peu des locuteurs, encore moins des groupes sociaux et pas du tout de la société, préférant se donner comme objet d'étude cette langue en elle-même et pour elle-même postulée par le *CLG*. De ce point de vue, l'argot et le français populaire fonctionnent comme des catalyseurs faisant apparaître cette limitation volontaire de la *linguistique de l'homogène* et le fait que la *langue des linguistes* est bien éloignée des pratiques réelles dans leur variété.

---

[1] François (F.). 2002. « Langage et hors langage. Quelques remarques ». in : Santacroce (M.), (ed.). 2002. *Faits de langie, faits de discours – Qu'est-ce qu'un fait Linguistique ?* Paris : L'Harmattan, Coll. « Marges Linguistiques ». Volume 2, pp 7-32.

[2] Ceci mériterait bien sûr une discussion que je n'ai pas la place d'entamer ici.

Références bibliographiques

Bréal (M.). 1897. *Essai de sémantique*. Paris : Hachette.

Calvet (L.-J.). 1994. *L'argot*. Paris : PUF, Coll. « Que Sais-Je ? ».

Calvet (L.-J.) & Varela (L.). 1999. « De l'analogique au digital, à propos de sociologie du langage et/ou sociolinguistique et/ou linguistique ». in : *Langage et Société*, 89, septembre.

Delvau (A.). 1866. *Dictionnaire de la langue verte*. Paris : Dentu.

Dubois (J.) & alii. 1973. *Dictionnaire de linguistique*, Paris : Larousse.

France (H.). 1898-1910. *Vocabulaire de la langue verte*. Paris.

François (F.). 2002. « Langage et hors langage. Quelques remarques ». in Santacroce (M.), (ed.). 2002. *Faits de langue, faits de discours – Qu'est-ce qu'un fait Linguistique ?* Paris : L'Harmattan, Coll. « Marges Linguistiques ». Volume 2, pp 7-32.

Gadet (F.). 2002. *La variation sociale en français*. Paris-Gap : Ophrys.

Gilliéron (J.) & Edmont (E.). 1920. *Atlas linguistique de la France*. Paris : Champion.

Grasserie (R. Guerin de la). 1896. *Essai de syntaxe générale*. Louvain : Istas.

Grasserie (R. Guerin de la). 1905. « La psychologie de l'argot ». in : *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, 9, septembre. Paris : F. Alcan.

Grasserie (R. Guerin de la). 1907. *Etude scientifique sur l'argot et le parler populaire*. Paris.

Grasserie (R. Guerin de la). 1909. « De la sociologie linguistique ». in : *Monasschrift für Soziologie*, nov-décembre, pp 725-745. Leipzig : Fritz Eckart Verlag.

Grasserie (R. Guerin de la). 1914. *Du verbe comme générateur des autres parties du discours*. Paris : Maisonneuve.

Hugo (V.). 1951. *Les Misérables*. Paris : Gallimard [édition de la Pléiade].

Koerner (K.). 1991. « Toward a history of Modern Sociolinguistics ». in : *American Speech*, 6, 1, pp 57-70.

Larchey (L.). 1872-1889. *Dictionnaire historique d'argot*. Paris : Dentu [reprend les *Excentricités du langage*, publié entre 1858 et 1865].

Meillet (A.). 1906. « Comment les mots changent de sens ». in : *L'Année sociologique*, Paris.

Ortiz (F.). 1995. *Los negros curros*. La Habana : editorial de ciencias sociales [première édition, 1986].

Rigaud (L.). 1878. *Dictionnaire du jargon parisien. L'argot ancien et l'argot moderne*. Paris : Ollendorf.

Robillard (D. de). 2002. « Peut-on construire des « faits linguistiques » comme chaotiques ? Éléments de réflexion pour amorcer le débat ». in : Santacroce (M.), (ed.). 2002. *Faits de langie, faits de discours – Qu'est-ce qu'un fait Linguistique ?* Paris : L'Harmattan, Coll. « Marges Linguistiques ». Volume 2, pp 137-232.

Sainéan (L.). 1907. *L'argot ancien*. Paris : Champion.

Sainéan (L.). 1912. *Les sources de l'argot ancien*. Paris [tome 1].

Saussure (F. de). 1916. *Cours de linguistique générale*. Paris : Payot.

Van Gennep (A.). 1908. « Essai d'une théorie des langues spéciales ». in : *Revue des Études Ethnologiques et Sociologiques de Paris*.

Inédits de Pierre Guiraud :
le jargon des Coquillards
Par Pierre Guiraud[1]
Présentation de Patrick Mathieu
Auteur indépendant, France

Novembre 2003

1. Introduction

Les inédits que nous présentons ici font partie d'un projet de *Dictionnaire historique et étymologique de l'argot*. Parmi de volumineux dossiers, nous avons retenu la partie qui traite essentiellement du vocabulaire des Coquillards, bande de malfaiteurs dont le procès a eu lieu à Dijon à partir de 1455. Lazare Sainéan en restitue les minutes dans le tome I de ses *Sources de l'argot ancien*[2] (pp. 87-110). C'est à partir de ce document que Pierre Guiraud étudie le jargon de la bande. Cela est d'autant plus intéressant que ledit jargon est placé dans un contexte à la fois historique (les dates précises du procès permettent de « photographier » un usage à une époque très précise) mais aussi linguistique (puisque chaque mot apparaît dans une phrase ou un paragraphe qui en éclaire souvent le sens ou les nuances de sens).

Le texte que nous présentons est réparti sur quatre-vingt feuillets et comporte soixante et une entrées. Il s'agit de manuscrits dont certaines parties sont rayées (nous les avons gardées et signalées lorsqu'elles nous semblaient refléter la manière de Pierre Guiraud). Certains feuillets contiennent aussi des ajouts au crayon qui apportent des informations intéressantes (parfois sous-entendues parce que l'auteur ne les a pas toujours explicitées) : nous les avons repérés entre crochets.

Parmi les notes réunies par Pierre Guiraud on trouve cette définition encyclopédique de l'argot qui devait figurer dans le dictionnaire qu'il préparait :

> L'argot constitue un phénomène intéressant par sa forme. Quant à son rendement linguistique, il est faible : il n'a donné qu'une quarantaine de mots à la langue commune ; et les cinq-cents termes qu'il a forgés ne recouvrent qu'un petit nombre de notions ; ils sont pauvres en métaphores originales ou en emprunts créateurs. C'est qu'il se renouvelle par deux moyens purement mécaniques et qu'il a hérités de son ancienne vocation cryptologique[3] : le relais synonymique et le codage des formes.
>
> Ainsi l'argent ayant été assimilé au pain, il sera successivement michon, carme, douille, artiche, pognon, galette, termes désignant tous le pain ou divers gâteaux ; la plupart des notions s'ordonnent ainsi en séries de synonymes qui s'accroissent par des emprunts aux patois. Elles ont souvent leur source dans des homonymies ; ainsi le jobelin fourber (voler) est confondu avec fourbir (nettoyer) d'où polir, nettoyer, laver (voler).
>
> L'argot se renouvelle aussi par altération de la forme ; un suffixe parasitaire transforme Paris en Parouart, valise en valoche, valdingue, valteuse ; ce procédé très ancien a pris un développement considérable à l'époque moderne.
>
> Ce qui était destiné primitivement à masquer l'identité d'un mot est devenu par la suite un jeu et un procédé de style qui tend à tomber dans l'usage populaire.
>
> En effet c'est de sa forme -beaucoup plus que de l'originalité de sa vision- que l'argot tire sa saveur et l'attrait qu'il exerce sur les autres zones du langage populaire, voire sur la littérature. Il se présente comme une langue fortement différenciée et d'un rendement stylistique fruste, mais puissant, cependant qu'il donne à l'usager un sentiment de liberté et de pouvoirs créateurs qui pour être passifs n'en constituent pas moins un jeu séduisant. (Biblio. L. Sainéan, Sources, Paris, 1912. — A. Dauzat, Les Argots, Paris, 1929. — P. Guiraud, L'Argot, Paris, *1956).*

---

[1] *Note de l'éditeur* : Nous remercions chaleureusement M. Louis-Jean Calvet (Université de Provence, France), exécuteur testamentaire des nombreux écrits de Pierre Guiraud, d'avoir accordé son autorisation pour la publication d'une partie (selectionnée) de ces inédits - aujourd'hui présentés et publiés dans la Revue Internationale en Sciences du langage *Marges Linguistiques* (M.L.M.S., septembre 2003).
[2] Sainéan (L). 1912. *Les Sources de l'argot ancien*. Paris : Champion.
[3] Nous disons aujourd'hui *cryptique*.

Cette définition permet d'éclairer la démarche de Pierre Guiraud. Il faut se méfier des étymologies trop recherchées quand des explications souvent plus logiques permettent d'éclairer l'emploi de certains mots[1]. À l'entrée *estève* on trouvera par exemple une critique de l'interprétation de Gaston Esnault qui renvoyait ce mot à *estiver* « jouer de la flûte ». L'explication de Pierre Guiraud est beaucoup plus pragmatique et proche des préoccupations des Coquillards qui « endorment la vigilence » de la duppe avant d'« escamoter » l'argent ou la marchandise (voir cette entrée).

Il y a aussi une double tradition du jargon : littéraire et policière. Pierre Guiraud écrit en effet dans ses notes :

> Le jargon des mystères atteste l'existence d'une tradition littéraire – en particulier dramatique- qui d'ailleurs est ancienne : les premiers mots du jargon remontent au jeu de Saint Nicolas, texte picard de la fin du XIIème siècle, qui met en scène un dialogue entre deux voleurs. Ceci suppose qu'il existait parmi les jongleurs et dans les compagnies théâtrales une tradition jargonnesque.
>
> On la retrouve dans les mystères du XVème siècle :
>
> Mystère du vieux testament (1458) 20 mots
> Mystère des apostres (1460) 8 mots
> Mystère de la passion (1486) 20 mots
> Vie de Saint Christophe (1527) 60 mots (dont trente chez Villon).
>
> De toute évidence, la Vie de Saint Christophe perpétue la tradition villonnesque ; et ce n'est peut-être pas sans quelques raisons que Rabelais, au livre IV, chapitre XIII de Pantagruel nous montre Villon « sus ses vieulx jours », retiré en Poitou où il est metteur en scène du Mystère de la Passion.

La seconde tradition, policière, est représentée en grande partie pour cette époque par les pièces du procès des Coquillards. Le recours aux critères dialectaux permet de proposer une étymologie des mots du vocabulaire des Coquillards grâce à la méthode de la localisation.

2. Localisation du jargon

La localisation géographique des mots du vocabulaire des Coquillards présente des degrés. Certains sont « localisés dans une aire unique », d'autres « localisés dans l'aire « bourguignonne » (wallon, lorrain) », ou encore « aux limites de l'aire bourguignonne ; normanno-picards et franco-provençaux ». Certains mots sont enfin « extérieurs à cette aire »[2]. En ce qui concerne les aspects épistémologiques de la localisation, l'intérêt est bien entendu historique (dans la mesure où elle pose la question de l'unité régionale) mais aussi étymologique : « l'existence de cette localisation une fois établie ou probabilisée, on cherchera la forme et le sens du mot dans la zone dialectale », écrit Pierre Guiraud.

> Certes, écrit-il encore, le critère est tautologique du fait que tiré de l'analyse étymologique. Mais cette tautologie sans valeur critique au niveau de chaque cas acquiert une grande force statistique au niveau de l'ensemble : ainsi il serait purement tautologique d'invoquer la forme lorraine de puille (qui dans le vocabulaire des Coquillards signifie « argent monnayé ») pour renvoyer au sens de « production de la terre » que le mot a précisément en lorrain, mais l'existence d'un grand nombre de mots dans lesquels on observe une telle convergence entre l'origine dialectale de la forme et le sens postulé par le code rend le critère pertinent en fondant la probabilité d'une telle convergence.

Sur une série de feuillets est dressée la liste des mots du « lexique des Coquillards » accompagnés des formes dialectales qui s'en rapprochent le plus (voir ci-dessous). Notons au passage que lorque Pierre Guiraud traite de « Godiz »[3] [godon « gros, ventru » (normand, wallon, Molinet)], il renvoie ici à un texte picardo-wallon du XVème siècle, attribué à Molinet : *Le Mistere de Saint Quentin*.

---

[1] Peut-être est-ce pour cela que Pierre Guiraud biffe une partie de l'article *Coquillard* (voir cette entrée dans la partie consacrée au jargon de la bande) dont il juge l'interprétation « avancée et « poétique » ».

[2] Sur un feuillet adjoint à ces réflexions, Pierre Guiraud précise quels sont les dialectes nord-orientaux qui entrent dans la composition du jargon des Coquillards : il s'agit du picard, du wallon (Ardennes, Namur), du lorrain (Meuse, Moselle, une moitié de Meurthe-et-Moselle, Vosges), du bourguignon (Saône-et-Loire, Côte d'or, Haute Marne), du franc-comtois (Haute-Saône, Doubs, Jura) et du franco-provençal (Savoie, Isère, Loire, Rhône, Haute-Savoie, Ain, Jura, Doubs, Suisse Romande, Val d'Aoste).

[3] Voir liste ci-dessous.

Abesse « vol »
(a)baisser « diminuer, amoindrir » (a. fr. et moy. fr.)
besse « bêche » (Morvan, Lyonnais)
Acques « dès »
arque « amorce » (normanno-picard)
haques « houe » (Vosges)
Ance « oreille »
anse (de pot) (fr.)
Arton « pain »
harrotter « travailler dur » (picard, wallon)
arer « labourer » (sud Vosges, Franche-Comté, Jura)
Aubert
auber « aubier » (a. moy. fr.)
Ballader
baller « battre la terre » (Meuse)
« bercer » (Marne, Meuse)
Bazisseur « meurtrier »
basir « abattre » (a. moy. fr., provençal)
Becquer « regarder »
Beffleur
beffler « railler » (moy. fr.)
« manger » (normand)
Blanc « dupe »
Blanc coulon
coulon « pigeon » (Nord-est, Est)
Blanchir
« dépouiller, nettoyer » (a. moy. fr., wallon, lorrain)
Bouton
Breton
breter « prendre les oiseaux à la glu » (normand)
Caire
quaire « coin » (bourguignon) *querre*
« querir » (moy. fr.)
Cantonade (provençal, dauphinois)
Cercle « anneau »
Cole
« mensonge »
coller « cultiver » (provençal)
Confermeur
Coquille
coquille « escargot » (lorrain, franc-comtois)
Cornier
Crocheteur
crochet « houe » crocheter (sud Vosges)
David Davyot (roy)
Roy « fourgon » (lorrain)
Royer « labourer » (wallon, lorrain)
Desbochilleur
esbocher « dégrossir un tronc » (wallon)
Desrocheur
desrocher « écraser les mottes » (picard)
desrocher « ruiner » (lorrain, franc-comtois)
Dessarqueur
dechercler « éclaircir un plant » (normand)
Dupe
Envoyer = *expédier*
Esteve
« rendre tiède »
teve = tiede (sud Vosges)
estevenois « pièce d'or bourguignonne »
esteve « manche de charrue » (a. moy. fr. – Centre, Provence)
Estoffe
estoffer « fournir à la dépense » (wallon)
Fauger
feuger « fougère »
faugia (franco- provençal) > fouiller
ou peut-être *fanger* « couvrir de boue » ou *sauger* « salir ».
Feull(ouze)
fol, feul (lorrain)
fourbe
Gaffre
gaffer « regarder » (sud Vosges)
gaffer « saisir » (Provence et Jura, Franche-Comté)
Galier
galir « lancer » (normand, picard) *galer* « sauter ».
Gascatre
d'après *gasche* = *gauche* (Lorraine, Franche-Comté)
Girofflée
fl*ée* = *fléau* (Normandie, Aube, Savoie)
Godiz
godon « gros, ventru » (normand, wallon, *Molinet)*
Gourt (a. et moy. fr.)
Hairgue
h*erque* « rateau » (nord-ouest)
Jarte
Jour
jourer = *jurer* (nord-ouest)
Lieffre (wallon).
Long (fr.)
Louche
louche « bêche » (nord-ouest).
Madame
Maistre
Marine
marrine = *marraine*
Mouche = moue *(lorrain)*
Mouschier
musser (wallon)
muiche (lorrain)
Pipeur (fr.)
Plant (fr.)
Planteur
Puille (picard, wallon, lorrain)
Queuhe de chien (fr.)
Quilles (fr.)
Ras (fr.)
Rouhe (wallon)
Roy (lorrain)
Rufle (normand)
Saint marry
marrir (wallon)
Saint joyeux
joyer « jouir de » (lorrain)
Serre (fr.)
Soyant
soyer = *scier* (bourguignon)
Taquinade
taquer « frapper » (bourguignon)
Trainne (fr.)

3. Le jargon des Coquillards.

Le jargon[1] décrit ici correspond à la tradition « policière » de l'argot. Nous avons signalé que Pierre Guiraud appuyait en partie ses analyses sur les minutes du procès des Coquillards et l'information faite par Jehan Rabustel en 1455. Chaque article est dont illustré d'une citation des pièces en question. Les italiques utilisées dans ces citations sont celles que Lazare Sainéan (1912) a placées dans sa transcription pour mettre en relief les mots du jargon des Coquillards.

Ance : « une *ance* c'est une oreille. » Le mot est chez Villon et dans la *Vie généreuse*. D'après *anses* de pot.

Aubert : « ils appellent argent *aubert*, *caire* ou *puille* [ou une *hairgue* pour un blanc]. »
Représente l'ancien et moyen français *auber* « aubier » (d'après le latin *albaris* « blanc »), d'après *blanc* « monnaie d'argent » (XIIIème – XVIIème s.) et *blanque* « idem » (1463).
Mais le jargon joue sur le mot qu'il rapproche de *blanchir* « tromper » (i. e. dépouiller de son écorce et de son aubier) ce qui suggère aussi un rapprochement avec *haubert* « cotte de maille ». L'argent est une dépouille, le produit d'un vol ou d'une tricherie.
Tel est, aussi, le sémantisme de *puille* qui représente *pouille*, *empouille* « récolte sur pied » « production de la terre » (picard, wallon, lorrain). L'argent c'est le *gain* (d'après *gagner* « labourer ») « produit de la terre » et « bénéfice qu'on en retire ». Mais *puille* est connoté par son étymologie dérivé de *dépouiller*, c'est la « dépouille » de la « terre » et du « niais ». D'ailleurs *gain* signifie « vol » dans l'ancien jargon.
Caire est une forme de *carre* (lat. *quadrus*) d'où *carreau* « morceau de métal découpé en plan avant d'être soumis à la frappe » (Cotgrave[2], 1611) et l'ancien provençal *cariel* « lingot » (1310). La forme est prov. Et franco-provençale ; elle est attestée dans le Dauphiné et en Bourgogne (FEW, II, 1392, *quadrare*).
Mais le double entendre du jargon suggère un jeu de mot sur *quarre, querre* « quérir » qui en moy. Français signifie aussi « acquérir du butin », ce qui fait de *caire* un exact synonyme de *puille* et d'*aubert*.
Quaire « coin » (Saône et Loire, id., Bourgonge, id.)
Escarrer « écarrir » (XIII-XVI) ; *esquairer* « id. » (d'Aubigné XVI)
cweri (Wallon) *quoire* (Bas-Rhin)
caiere (Meuse) *kware* (Vosges)
couere (Vosges) *quarre* (Morvan)
kwer (id.)
quadrare > *quarre* « angle, coin »
kwar (Haut-Rhin)
kwar (S. Vosges)
couarre (Bresse)

Baladeur : « un *baladeur* c'est celluy qui va devant parler à quelque homme d'église ou aultre a qui ilz vueilent bailler quelque faux lingot, chainne ou pierre contre-faite. »
Le *baladeur* est un complice du *planteur* qui après que le terrain a été reconnu par le *dessarqueur* vient amorcer l'escroquerie. Son rôle est de parler et, selon une technique toujours en cours dans les diverses formes modernes de *charriage*, d'informer la dupe de l'existence d'un lingot, détenu par quelque marchand, et sur lequel on pourrait faire une bonne opération en raisons de circonstances particulières dont le récit constitue la *balade* que nous appelerions aujourd'hui la *chansonnette*, la *musique*[3].
Le *baladeur* est un *chanteur* c'est-à-dire un « (beau) parleur » ; *chanter* « conter, dire » est déjà dans Rutebeuf et dans Froissart avec des connotations péjoratives avant de passer dans le jargon de Villon. Le *baladeur* est quelqu'un qui « raconte une histoire », mais une histoire qui est une *chanson* c'est-à-dire une « baliverne ». Cf. *baller* « bercer » (Marne, Meuse), *baller* « battre la terre pour la serrer sur les graines » (Meuse).

---

[1] On distingue historiquement *jargon* d'*argot* dans la mesure où le mot n'est attesté comme nom de langue qu'après 1628 (dans le *Jargon de l'argot* d'Olivier Chéreau). Dans une distinction plus moderne, un jargon est davantage technique quand un argot est identitaire. Il se trouve que le jargon des Coquillards est en grande partie technique (et c'est à cet aspect que Pierre Guiraud s'intéresse ici).
[2] Cotgrave, R. (1611). *A Dictionarie of French and English tongues*, London, A. Islip.
[3] Nous pourrions ajouter aux réflexions de Pierre Guiraud le sens moderne du verbe *balader* dans *balader quelqu'un* « mentir à quelqu'un ».

Bazisseur : « ung *bazisseur* c'est aussi un muldrier. » « Bazir ung homme c'est tuer. »

Basir est un dérivé gallo-roman du latin *basis* « base » et signifie « tomber ou faire tomber sur sa base ». D'où en moyen français « crouler, tomber », « disparaître », « mourir ».

Le « meurtrier » (muldrier) est donc un « tueur » mais avec l'idée qu'il « met sa victime à bas ». C'est un synonyme *d'envoyeur* (v. ce mot).
Basir = *abattre* [*faire tomber*] « tuer, assommer » i. e. « tuer d'un coup sur la tête », « assommer (avec un gourdin) » plutôt que tuer au cours d'un combat = *descendre*.

Bazir : V. Bazisseur.

Becquer : « Quands ils dient qu'ilz ont regardé quelque chose ilz dient qu'ilz le ont *becquey.* »

C'est le synonyme de *luer au bec* qu'on trouve chez Villon et dans le *Mystère de la Passion* (1486) au sens de « éclairer le bec [le nez, le visage] ». C'est un synonyme du français *viser* « regarder » d'après *vis* « visage ».

Beffleur : « ung *beffleur* c'est un larron qui attrait les simples [compagnons] à jouer. »

Le mot est un dérivé de la racine BEFF- qui appartient à la strucure onomatopéïque BAFF-/BOUFF-/BEFF- « idée de gonfler les joues » et, secondairement, entre autres, « railler, se moquer », « manger », « souffler ». D'où l'ancien français *Befe* « moquerie, mensonge ».

Le *beffleur* est « un railleur, un menteur » et donc un « tricheur ».
Par ailleurs, le texte de Villon : *beffleur comme une choue* suggère que le *beffleur* est de l'espèce des *pipeurs* et des *floueurs* qui attire ses victimes en sifflant dans un appeau.

[Ajout au crayon]
Beffler = *manger*
Beffleur = *léchiere*, *lecheur* « gourmand, parasite », « flatteur ».
Leschart « avide du bien d'autrui » (wallon).
Manger v.a. « ruiner, piller (un pays, une terre, une ville) » 1556, « ruiner quelqu'un par des exactions » (XIVème s.) ; *estre mangé* « être Ruiné » (1382 — 1587).
Beffler « se moquer » + « manger = ruiner » : « ruiner quelqu'un en le trompant ».]

Blanc : « ung homme simple qui ne se cognoit en leur sciences c'est un *sire* ou une *duppe* ou ung *blanc*. »

L'acception « simple d'esprit » procède de *blanc* « innocent » par l'intermédiaire d'*innocent* « simple d'esprit ».

Mais le mot tire une valeur beaucoup plus précise de *blanchir* (un arbre, une peau, une monnaie) c'est-à-dire les débarrasser de la couche d'impuretés dont ils sont revêtus. C'est pourquoi *estre blanc* signifie « être dépouillé, frustré » en moyen français, d'où aussi *mettre quelqu'un à blanc* « le ruiner » (XVIème — XIXème s.), comme on blanchit un arbre en le dépouillant de son écorce qui constitue son « (re)vêtement » et surtout comme on *blanchit les peaux*.

Telle est aussi l'image de *duppe* qui est bien un nom de l'oiseau dans certaines régions, comme on l'a dit, mais qui a dû être senti comme privatif dans *dupper* i. e. **dé-hupper* « enlever la huppe », symbole de puissance et de richesse dans *huppé*.
Blanc et *duppe* sont donc des déverbaux passifs de *blanchir* « dépouiller de son écorce (de ses vêtements) » et de *dupper* « dépouiller de sa huppe ».
Sire au sens de « seigneur » et « maître de maison » est pris souvent en dérision dans des expresssions du type *beau sire*, *pauvre sire*, *triste sire* et en ancien picard, *sire homs* « cocu » (1388).

Le *sire* est un *monsieur* c'est-à-dire un « propriétaire », un « richard », un « bourgeois » et donc destiné à être plumé.
Ce qui définit le *sire* c'est donc, à la fois, son importance et sa richesse et la dérision populaire attachée à son statut qui en font la proie désignée du Coquillard. Cf. a. fr. *blangier* (<*blandicare) « tromper », « flatter » (a. fr. et wallon).

Blanc coulon : « ung *blanc coulon* c'est celluy qui se couche avec le marchant ou aultre etc. [et luy desrobe son argent, ses robes et tout ce qu'il a et les gette par une fenestre a son compaignon qui l'attent hors de la cambre]. »

Un *coulon* est un « pigeon » et ceci sur une aire qui va des Flandres aux Alpes et coïncide donc avec celle du jargon des Coquillards. Dans ce même jargon, un *blanc* est une « dupe » (dépouillée de son écorce). Un *blanc coulon* est donc un « pigeon plumé », au moins à ce qu'il prétend, sans doute du fait, qu'en même temps que les dépouilles de sa victime il fait passer les siennes propres à son complice [« Les aultres se couchent en quelque hostellerie avec aulcun marchant, et se dérobent eulx meismes et ledit marchant et ont homme propre auquel ilz baillent le larrecin et puis se complaignent avec le marchant derosbey »].

Mais il y a aussi un jeu de mot sur *couler* au sens de « ôter, enlever » et « glisser, faire passer subrepticement ». Le *blanc coulon* « coule » en douce le butin par la fenêtre à son complice.

Blanchir : « Quand ilz sont prinz et interrogez par justice et ilz eschappent, ilz dient l'ung a l'aultre qu'ilz ont *blanchy* la *marine* ou la *rouhe*. »

La *marine* ou la *rouhe* désigne la justice et plus exactement la « question » ; d'autre part, un *blanc* est un « dupe » dans la mesure où il est *blanchi* « dépouillé (comme un arbre de son écorce) ». *Blanchir* la justice c'est la frustrer de la condamnation qu'elle attend de son interrogatoire. Mais c'est aussi la « dépouiller » d'une façon plus concrète dans la mesure où le bourreau hérite les effets du condamné ; il est donc littéralement spolié comme une dupe (un *blanc*) qu'on a dépouillé de ses vêtements.

Bouton : V. Madame.

Breton : « ung *breton* c'est un larron. »

Nous n'avons aucun contexte du mot et sa définition « larron » reste vague, sinon qu'à l'époque le nom évoque un « vol subreptif » ; les Coquillards l'appliquent au *beffleur* qui est un tricheur aux dés ou aux cartes.

En tout cas il est clair que les *bretons* avaient une réputation de voleurs et de pillards (Sainéan, 1912 : t. I, pp. 363 et suiv.) ; sans doute par allusion aux routiers « bretons », mais on soupçonne quelque connotation paronymique. Peut-être par croisement avec le moyen français et normand *breter* « prendre les oiseaux à la glu » ou avec *brette* « épée » d'où *bretailler* « chercher querelle (l'épée à la main) ».

Caire : V. AUBERT.

Cantonnade : « Quand ilz sentent qu'ilz sont poursuivis de justice, ou qu'ilz se doubtent que l'en voize après eulx et ilz tiennent ung chemin et se pensent que l'en les a vu cheminer par illec, ilz se détournent a coup et prendent ung aultre chemin. Cela s'appelle *bailler la cantonnade*. »

D'après le provençal et dauphinois *cantonada* « coin (d'une maison, d'une rue) ». Mais *s'encantonnader*, toujours en dauphinois, signifie « se blottir dans un coin ». La *cantonnade* devait être cette manœuvre, classique au cours d'une poursuite, consistant à se cacher à un détour de rue pour laisser passer les poursuivants.

Cercle : «.I. signet d'or ou d'argent c'est un *cercle*. »

Le signet est un sceau, c'est-à-dire une bague munie d'un chaton portant un seau. La bague est un *anneau* et donc un *cercle*.

Cole : « aulcun d'eulx s'entremettent d'aulcun métier ou marchandise, faignant qu'ilz en vivent, qui leur vouldroient aulcune chose demander, et appellent cela leur *cole*. »
Le mot est dans le *Jargon de l'argot*[1] et survit dans l'expression *ficher la colle* « tromper ».
Il représente, sans doute, le latin *colere* « cultiver », « avoir un culte pour » et « s'occuper de », qui survit dans l'anc. prov. *coler* « cultiver la terre » et *colre* « exercer un métier » et « chômer, être oisif ».
Le jargon récupère tous ces sens : la « culture de la terre » au sens de « travail [comme] vol, tromperie » est sa principale activité. Mais *cole* est en l'occurrence l'« exercice d'un métier » et d'un métier que l'on n'exerce pas, *cole* signifiant aussi « chômer, être oisif ».
Ceci dit, *coler*, *colre* semble uniquement provençal et serait donc un des rares termes (voire le seul) non rattachable à l'aire orientale du jargon des Coquillards.
Cf. a. it. *Colare* « cultiver », bearn. *Cola(r)* « idem » et a. fr. *coler* « vénérer ».

Confermeur de la balade : « c'est celuy qui vient après le *baladeur* etc. »
Le *confermeur de la balade*, qui passe – comme par hasard, après le *baladeur*, *confirme* l'histoire racontée par ce dernier. C'est un rôle toujours en honneur dans les *charriages*.
Confermer la balade = « raffermir la battue (du terrain) ».

Coquille, -ard : « et s'appellent iceulx galans les Coquillards qui est a entendre les Compagnons de la Coquille, lesquels comme l'en dit, on un roy qui se nomme Roy de la Coquille. »
On assimile généralement les *Coquillards* aux *Coquillards* du *Jargon de l'argot* (1628) qui étaient des mendiants soi-disant pélerins et, à ce titre, porteur d'une coquille Saint-Jacques (i. e. de Saint Jacques de Compostelle dont ils disaient revenir).

Mais les *Coquillards* n'avaient rien de mendiants dont on nous dit :

> *[ils]ne font rien, senon boire, manger et mener grant dépense, jouer aux dez, aux quartes, aux marelles et aultres jeux ; continuellement se tiennent le plus commun, et par especial de nuyt, au bordeaul la ou ilz mainent orde, ville et dissolue vie de ruffins et houliers, perdent aulcune fois et despendent tout leur argent ; et font tant qu'ils ne ont denier ni maille. Et lors, après ce qu'ilz ont prins et osté a leur povres filles communes, qu'ilz maintiennent audit bardeaul, tout ce qu'ilz peuvent avoir d'icelles, se partent les aulcuns et se vont l'on ne sait ou et demeurent aulcunes fois XV jours, aultres fois I mois ou VI sepmaines. Et retournent les aulcuns à cheval, les aultres a pied, bien vestuz et habillez, bien garni d'or et d'argent et recommencent a mener avec aulcuns aultres qui les ont attenduz ou aultres qui sont venuz de nouvel, leurs jeux et dissolutions accoutumez.* (Sainéan, 1912 : t. I, p. 88)

Au cours de ces expéditions, ils se présentent en général comme de riches marchands, accompagnés de leur domestique, hantant les auberges, trafiquant de lingots d'or et de pierres précieuses, chalands bien pourvus de meilleures boutiques.
Rien ne permet donc d'y voir des pèlerins, mendiant sur le trimard.
Tout postule que les *Coquillards* sont des *vendeurs*, *des bailleurs de coquille* « trompeur » (XVIème s.), mais *bien vendre ses coquilles* « tirer un profit exagéré de qch. » est attesté dès le XVème siècle Il est clair que l'expression réfère aux *vendeurs de* (prétendues) *coquilles* ramenées du pèlerinage de Saint Jacques de Compostelle et qui sont sans valeur, d'abord parce que simples coquilles vides et, ensuite, qui plus est en général fausses[2].
Ainsi les *Coquillards* sont des « trompeurs », des marchands d'illusion, sans impliquer pour autant qu'ils étaient des « vendeurs de Coquillles », l'expression est, dès l'époque, figurée.

[Le développement suivant a été entièrement barré]

---

[1] Pierre Guiraud parle ici d'un ouvrage d'Olivier Chéreau, paru en 1628 : *Le Jargon ou Langage de l'Argot réformé, comme il est de présent en usage parmy les bons pauvres. Tiré et recueilly des plus fameux Argotiers de ce temps. Composé par un Pillier de Boutanche qui maquille en Mollanche en la Vergne de Tours. Reveu, corrigé et augmenté de nouveau, par l'autheur*, Seconde édition, à Paris, chez la veufve du Carroy, rue des Carmes.
[2] Ajout au crayon en marge : cf. *Coquille* « chose sans valeur ».

Mais à ce sens général, il faut, comme toujours, chercher une acception particulière qui est vraisemblablement, dans le jurassien *Coquillard* « escargot » avec un jeu de mot sur *escargueter* « tendre des pièges ». Mais ici il est indispensable d'examiner avec précision les données historico-géographique.

Selon le *FEW*, II, 1004 *conchylium, coquille* « escargot » est un mot jurassien et vosgien. On trouve *kokiyon* à Dombras dans la Meuse, *Coquillot* à Seille dans le Jura, et *Coquillard* à Lons-le-Saulnier (Jura). Dialectalement *escargot* appartient à la même aire : *escarga* (Metz), *escergot* (Moselle), *escarguëe* (Côte d'Or).
La *coquille*, le *coquillard*, l'*escargot* est donc le nom de l'escargot dans l'aire Vosges-Jura qui est celle de notre jargon. Or, c'est le domaine attenant au picard *escargueter* « faire le guet » (picard, XVème s.) ; mais *escargaite* (var. de notre moderne *echauguette* « tour de guet ») signifie aussi « embûche, piège » d'après *soi eschaugueter* « s'embusquer, tendre des pièges » (XVème s.), *soi eschargaiter* « idem » (XVIème s.).
Le *coquillard* est donc un « trompeur » mais sous la forme d'un *escargot* qui *escarguette* « épie ses victimes et leur tend des embûches » sans parler de la « voracité » de l'animal qui pille les récoltes.
Cette interprétation pourrait paraître un peu avancée et « poétique » si elle n'était confirmée par d'autres faits.
Le premier est l'existence d'une vieille étymologie – étymologie populaire évidemment. Littré cite à ce propos le rapprochement fait par Nisard entre *escargot* et *escarguette*, sur la base d'une ancienne gravure du XVème siècle où l'on voit un *escharguette* « tour de guet » occupée par un escargot en guise de guetteur. Rapprochement de formes confirmé par le sens, le guetteur étant enfermé dans sa guérite comme un escargot dans sa coquille. Ce n'est là qu'un jeu de mots, mais il eût été surprenant que les Coquillards ne s'en fussent pas avisés.
En tout cas, on relèvera qu'il n'est possible que sur une aire dialectale précise qui est celle de leur jargon.
Cf. L. XIX :

> *Dans une réimpression d'un vieil almanach, le Compost de 1440, M. Nisard a signalé une gravure représentant à droite un château fort flanqué d'un bastion ; sur ce bastion, en haut de la tourelle ou* escargaite *qui le surmonte, un* escargot *; à gauche des soldats armés au milieu desquels une femme qui brandit une quenouille, menaçant l'*escargot*, tandis que l'animal se dresse de toute sa hauteur et montre les cornes à l'ennemi, qu'il brave avec intrépidité. On lit en haut de cette gravure cette inscription :* Le débat des gens d'armes et une femme contre un lymaçon*. Au-dessous les vers suivants :*
> *« La femme a hardy courage*
> *Vuide ce lieu très horde beste*
> *Qui les vignes et les bourgeons mange. »*

Cf. aussi *eschargueite* « compagnie de gens de guerre chargé de faire le guet » (a. fr.) [Ce qu'était sans doute la Coquille] (cf. le normand *fe skarwete* « faire main basse sur, dérober »).
1) *Escargot* = *escarguette* appartient au français du XVème siècle :
a) par homonymie
b) par métaphore
a) l'œil de l'escargot au bout de ses cornes
b) la guérite du guetteur
2) Là dessus les Coquillards greffent une seconde métaphore :
guetter, *escharguetter* « guetter, tendre un piège »
eschargaite « compagnie d'éclaireurs [pillards] »
escargot « animal vorace »
[le Mesnagier][1] « trompeur, joueur de dés faulx et vendeur de faulx lingos et de la compaignie de plusieurs autres qui vont parmy le pays, trompant gens en maintes manières et les appelloit on les Quoquillarts » (Sainéan, 1912 : t. I, p. 402).

[Fin du passage barré]

[1] Il s'agit du nom d'un des compagnons de la Coquille.

Pierre Guiraud propose ensuite une autre interprétation :

Coque, coquille « cosse (de pois) »
Cossu « qui a une large aisance, riche » (XIVème s.) *cossu* « bien habillé » (normand, picard, franc-comtois)
Escosser « dépouiller de la cosse » (XIIème s.), *cossé* « écossé » (Enc. (1754) et normand)
**coquiller* = *escoquiller, décoquiller* « enlever la coquille » sur le modèle de *plumer, peler, duper*.
Coquille « art de la coquille » postule un verbe **coquiller*. Les *Coquillards* sont les héritiers des *escorcheurs* (dispersés en 1444) et des *retondeurs* qui leur succédèrent (Sainéan, 1912 : t. I, pp. 355 et ss.). Voir aussi les *escossoys*.
Cf. *desrocheurs, desbochilleurs* et les *blancs, duppe*.
Pille FEW, VIII, 497 *p_lleum*
Pœy « écorce des plantes » (Moselle)
Peille « brou de noix » (Haute-Saône)
Poille « écorce » (Neuchâtel, Jura, Savoie)
Pellhi « gousse » (idem)
Peille « pelure » (Savoie)
Coquillard = *pillard* + *trompeur* « vendeur de Coquille ».
Piller « écosser » (lorrain) « éplucher, peler, écaler » (Moselle, Bourgogne, Doubs, Dauphiné) cf. FEW, VIII, 498 *pilleum* [Lorraine, Franche-Comté, Jura, Bourgogne, Dauphiné]
Pillier « dépouiller quelqu'un par la ruse, par des machinations, détrousser » (a. fr., a. fr. comt.)

> *Coquille* « enveloppe ligneuse de la noix » (fr. 1538) « cosse de fève » (wallon).
> *Et est vray que lesdits compaignons ont entreulx certains langaige de jargon et autres signes a quoy ilz s'entreconnaissent ; et s'appellent iceux galants les Coquillards qui est a entendre les compaignons de la coquille ; lesquels, comme l'en dit, ont un Roy qui se nomme le Roy de la Coquille. Et est vray, comme l'en dit, que les aulcuns desditz Coquillars sont crocheteurs d'usserie, arches et coffres ; les aultres sont tresgetteurs et desrobent les gens en changeant or a monnoye ou monnoye a or ou en achetant aulcune marchandise ; les aultres vont, portent et vendent faulx lingoz et fausses chainne en façon d'or ; les aultres portent et vendent ou engaigent fausses piereries en lieu de diamanz, rubiz et aultres pierres précieuses ; les aultres se couchent en quelque hostellerie avec aucun marchant et se desrobent eulx meïsme et ledit marchant et ont homme propre auquel ils baillent le larrecin et puis se complaignent avec le marchant desrobey ; les aultres jouent de faulx dez d'avantaige et chargiez et y gagnent tout l'argent de ceulx a qui ilz jouent ; les aultres sçaivent subtilitez telles au jeu de quartes et de marelles que l'en ne pourroit guaigner contre eulx. Et qui pis est, les pluseurs sont espieurs et aggresseurs de bois et de chemins, larrons et muldriers […]* (Sainéan, 1912 : t. I, pp. 88)

Cornier : « Ung *cornier*, .I. *sire* et une *duppe* c'est tout ung. »
Cornard « imbécile, niais » est du très ancien français et survit dans le modèle *cornichon*. Il est bien antérieur à *cornard* « cocu » (XVIIème s.). Le mot réfère, sans doute, à la proverbiale lourdeur des bovins.

Cracher : « Quand ilz parlent en leur jargon et un d'eulx parle ung peu trop la ou il semble qu'il ait gens qui leur peussent nuyre ou qu'il les peussent encuser, le premier d'eulx qui s'en donne garde commence à crachier à la manière d'ung homme enrumey qui ne peut avoir sa salive : et, tantost cela oy, chacun des compaignons de la coquille se taist et changent propos en parlant d'aultre chose » (Sainéan, 1912 : t. I, p. 105)
L'avertissement ne consiste pas à « cracher par terre » comme le disent les dictionnaires, mais à se racler la gorge, à produire un craquement de gorge qui reste toujours un signal de prudence.

Crocheteur : « Ung crocheteur c'est celluy qui sait crocheter les serrures » (Coq., 1455)
Le mot paraît sans histoire au point qu'Esnault ne le relève même pas. En fait c'est, à l'origine, un pur argotisme dont la première attestation remonte aux minutes du procès des Coquillards.

Dans son premier sens *crocher, accrocher, crocheter* signifie « s'approprier une chose qui ne vous appartient pas ». *Accrocher* « gagner (de l'argent) par ruse ou par adresse » est du XIIIème siècle et *acrocheteur* « qui s'empare de quelque chose » du XIVème siècle Cf. FEW, XVI, 401 et suiv. **krok*.

Un *crocheteur* est donc un individu qui s'empare du bien d'autrui et, plus spécialement dans le jargon des Coquillards, qui s'en empare en crochetant des serrures.

[Ajout au crayon]

cf. aussi *crochet* « houe » (XVème s., Sud Vosges), *crocheter* (idem)]

David, Davyot : « Le *roy david* c'est ouvrir une serrure, ung huyz ou .I. coffre et le refermer. » « Le *roy Davyot* c'est .I. simple crochet à ouvrir les serrures. »

Le FEW mentionne *David* « esp. De pince à crochet » (XIVème s.) sans plus de précision, ce qui antidaterait le *David* des Coquillards. En tous cas un *David*, un *davier* désigne des outils à crochet dans différents métiers (menuisiers, tonneliers, dentistes).

On y voit un jeu de mot sur le *roi David* « joueur de harpe » par équivoque sur *harpe* « instrument de musique » et *harpe* « crochet, griffe » ; ce qui est fort probable et confirmé par des expressions du type : *c'est un parent du roi David, il joue de la harpe* « c'est un voleur ».

On voit que le jargon récupère le jeu de mot sous sa double forme : le *roy David* « joue de la griffe » c'est un voleur et il « joue du crochet », c'est un crocheteur de serrure. Le mot est un exact synonyme de *crocheteur* (v. ce mot).

D'autre part, il n'est pas impossible de chercher une équivoque derrière *roy* qui est la forme lorraine de *râble* « pique-feu, fourgon » (introduit dans la serrure).
On relèvera la distinction entre le *David*, véritable clè qui sert à ouvrir et fermer les serrures et le *Davyot* simple crochet à les ouvrir ; *Davyot* étant sans doute sentie comme une forme familière et dévalorisante de *David*.

Dessarqueur : « Ung *dessarqueur* c'est celluy qui vient le premier ou l'on veult mettre .I. *plant* et enquiert s'il est nouvelles etc. »

Le dessarqueur est sans doute un *cerqueur* d'après *cerquier, sarca* formes picardes ou méridionales de *chercher* « examiner, contrôler ». Le dérivé *décharcher* « chercher minutieusement » est attestée par un texte normand de 1557.

Le *dessarqueur*, donc, examine le terrain ou l'on veut « mettre un plant » ; et, en même temps, il le *sarcle* « nettoie (un terrain) » en vue de cette « plantation ». La forme *dechercle(r)* « éclaircir un plant » est normande. *Dessarter* « défricher ».

Duppe : V. BLANC.
Duppe qui désigne, dans certains dialectes, l'oiseau est aussi un nom de la « huppe » (touffe de plumes). *Duppe* « huppe d'un oiseau » appartient aux dialectes du centre ; mais le mot a dû pénétrer dans le français commun ; le FEW, XVI, 268 **huppo*, relève *enduppé* (adj.) « paré de plumes » dans le *Mistere de Saint Quentin*, texte picardo-wallon de la deuxième moitié du XVème siècle, attribué à Molinet.

Duppe désigne donc, par métonymie, un personnage armé d'une « huppe » ; c'est un synonyme de *huppé* « haut placé, riche » (XVème s.) ; c'est donc, comme *godiz* la victime désignée de l'escroc et cela d'autant plus que la forme *duppe* a pu être ressentie comme privative, le *d-* initial étant assimilé à un pseudo-suffixe *dé-*.

Envoyeur : « Ung *envoyeur* c'est un muldrier ».
Le « meurtrier » est un *envoyeur* dans la mesure où il envoie (sa victime) à terre et où il *envoie* un coup (d'épée, de couteau, etc.). C'est un syn. de BAZISSEUR (v. ce mot)

[Ajout au crayon : et où il « l'envoie dans l'autre monde »].
Envoyer = *expédier* et *expédier* « executer, mettre à mort » (XVème s.) FEW, III, 306 *expedire*.

Estève[1] : L'*estève* est un escamotage (*tresget*) de la monnaie au moment de payer au comptoir d'une boutique. C'est encore une très vieille pratique et toujours en honneur et sous plusieurs variantes. On en trouvera une description chez les *carreurs* de Vidocq.

Telles auraient pu être les *estèves*, mais les Coquillards avaient plus d'un tour dans leur sac.

On comprend en tout cas que l'opération demande une grande dextérité, des complices et une mise en scène propre à endormir la méfiance de la dupe.

D'où un jeu de mots sur *estevenois* « pièce d'or bourguignonne » que l'on « fait disparaître » (pseudo-préfixe *es-* + *teve* forme lorraine de *tiède* au sens de « peu vigilant, niais. »

FEW, XIII, 232 *t_pidus*

Tieve « tiède » (a.fr., normanno-picard) aussi *tievene* « id » « qui manque d'ardeur » (anc. fr., wallon, lorrain), *teve* (Sud Vosges), *eteyi* (Sud Vosges), *etiedi* « id. » (Haute-Savoie) d'où **estever* « rendre tiède », « peu vigilant » > « endormir ».

Atevir « rendre moins ardent, moins vif » « tempérer » in FEW, XIII, 233. *Entesvir* « devenir moins ardent, moins fervent » (G. de Coincy, picard, XIIIème s.).

Esteve < *st_va* « mancheron de charrue », synonyme de *manicula* « idem ». *Estoyve (1458), eyteve* (Limoges 1460), *esteve* (1459), *esteva* (a. prov.) (FEW, XII, 277, *st_va*).

Manillon « mancheron de charrue » (Ardennes, Meuse) ; *manicle* « manche » (a. et moy. franç.), « menotte » (XIVème — XVème s.), *estre de la manicle* « être adroit trompeur » (1463), *manike* « adresse, artifice » (wallon, normand, lorrain, lyonnais).

Manicle :

1) *mancheron* = *esteve* « mancheron »
2) « tour d'adresse »

Manique « poignée » (picard, wallon, lorrain).

D'après Sainéan *esteve* « fraude escroquerie » d'après a. fr. *esteve* « manche de charrue » : *tenir l'esteve* : « conduire bien ou mal une entreprise agricole ». Métaphore tirée du travail agricole.

D'après Esnault : *estever* « escroquer » : d'après *esteve* « flûte » *estiver* « jouer de la flûte » (a. fr.) cf. balade. On voit mal ici l'a. fr. *esteve* « manche de charrue »[2].

Estoffe : « Quand l'ung d'eux dit *estoffe !* C'est-à-dire qu'il demande son butin de quelque gaing qui est fait en quelque manière par la science [de la coquille] » « Quand il dit *estoffe ou je faugeray !* C'est a dire que, qui ne lui baillera sa part il encuzera le fait. »

Le mot apparaît dans le *Mystère de la Passion* (1486) :
« Et *d'estoffe* pour le deffray
Qui en fonce ? ».

Dans le même texte des gueux sont qualifiés d'*estoffés* au sens, vraisemblable, de « bien pourvus ». On trouve *estoffer l'estat de* « fournir à la dépense de » (Froissart, fin XIVème) et *estoffer des frais* « compenser » (wallon, 1378) ; ce qui est le sens du texte de la *Passion*.

Estoffer signifie donc « fournir de l'argent pour la participation à une affaire ». Mais la formule impérative du jargon coquillard suggère quelque jeu de mot sur *étouffer* : *estoffe ou je faugeray* « paie et étouffe mes cris… ».

---

[1] En l'absence de citation correspondante dans les notes de Pierre Guiraud et pour illustrer l'article ainsi que les autres, nous insérons ce passage des minutes du procès : « et d'iilec s'en alerent en Lorrainne pour cuidier faire ung bon coup de tresgeter, qu'ils appellent en leur jargon *estever*. »

[2] Pierre Guiraud ajoute en fin d'article cette remarque : « Carence de l'analyse : « Les aultres sont tresgeteurs et desrobent les gens en changeant or a monnoye ou monnoye a or ou en achetant aulcune marchandises. » (Sainéan, 1912 : t. I, pp. 88) [il semble que l'estève puisse porter sur l'escamotage des marchandises elles-mêmes] ».

Fauger : « Quand il dit *estoffe ou je faugeray !* C'est a dire que, qui ne lui baillera sa part il encuzera le fait. »

C'est la seule attestation de ce mot. L'étymon le plus vraisemblable est le moyen français *feuge* « fougère » d'où, en provençal, un verbe *feusa, falga* « fouiller la, terre (pour détruire les racines de bruyère) ». La variante *fogi, fiaudja* (pour *feuge*) est franco-provençale.

Or, en français *fouiller* (la terre ; la boue, l'eau) est lié à l'idée de « manier ou parler indistinctement, maladroitement ». Voir *bredouiller*, *farfouiller*, *barbeler*, etc. au double sens de « fouiller » et « bredouiller », « parler méchamment », etc.

Confusion possible (graphique et sémantique) avec le moyen français *fangier* « couvrir de boue, traîner dans la boue » (1478) – « Dénoncer » est assimilé à « calomnier ».

Feullouze : « une bourse c'est une *feullouze*. »

Un des termes clés des jargonneurs pour lesquels le coupe-bourse et le vide-gousset sont des activités privilégiées.

Le mot apparaît sous de nombreuses variantes *feulle, feuille, fellouse, feulouze, foulle, fouillouse, fouille* qui survit dans le moderne *fouille* « poche ».

Les formes archaïques *foulle* (*Myst. De la Passion*, 1486), *feullouze* (Coquillards, 1455), *feulouse* (*Jargon*, 1660)[1], postulent **folle* « sac » (lat. *follis* « idem » attesté par l'ancien français *fol de la couille* « scrotum » et *folle* « filet (en forme de sac) »).

La prononciation *feul, feulle* pour *fol, folle* (par diphtongaison de l'*o* accentué entravé) est lorraine. Le FEW relève *feul* dans la Haute Marne. Les formes *fouillouse* (1527), *fouille* (1596), attestent un croisement avec le verbe *fouiller*, la *feullouze* étant la « bourse » dans laquelle « on fouille ».

[Ajout au crayon :
Cf. aussi *fouille* variante wallo-lorraine de *feuille*
Feulete « petite mesure pour le vin » (Dijon 1396)
Folliettte « id. » (Bourges XVème s.)
Fouetta « id. » (Lyon XIVème s.)]
Cf. aussi *feulle* (*Myst. Test.*, 1450)
fouille (Péchon[2], 1596), *fouillouse* (*Mist*, 1509, 1527)
follieuse (Neuchâtel, 1560)
felouze « petite poche » (*Argot*, 1631)

Sans doute, comme le voulait Littré, déverbal de *fouiller* au sens de « visiter les poches de quelqu'un, ses vêtements pour voir s'il s'y cache quelque chose » (XVIème s.). La *bourse* est bien quelque chose que l'on « fouille » surtout, pour l'argotier, celle des autres.

La forme ancienne de *fouiller* (*f_d_c_lare*) est *foeller* (ou *fociller* selon la graphie).

[Autre ajout au crayon]

Cf. *feui(r)* pour *fouir* (Vosges)
feuger pour *fouger* (Normandie)
feuillis pour *fouillis* (Aube)
feuillon pour *fouillon* (Aube)
Cf. Brouiller, touiller, douiller, rouiller
Rot_c_lare > *roiller, rouiller*
Reuiller (Macon, Motbéliard)
Reuillas, -asser (Macon)
Reu (Jura)
Areuiller (Centre)
Enreuillé (Rhône)
Brad_c_lare > *broiller, brouiller*
Breuiller (Norm.)
Breuyie (Montbéliard)
Breuiller (id.)
Breuillaser (Rhône)
Breuille (Morvan)
Tr_dic_lare > tooiller, touiller
Teuyeye (Vosges)
Teuillon (Rhône)
Corrot_lare > grouiller et crouler
Greuler, greuiller (Bourgogne, Franche-Comté, Vosges)
Creuler (Savoie)]

[1] Il s'agit d'une des éditions troyennes de l'ouvrage de Chéreau (voir note n° 9).

[2] Péchon de Ruby (pseud.), *La Vie généreuse des Mercelots, Gueuz et Boesmiens, contenans leur façon de vivre, subtilitez et Gergon. Mis en lumière par Péchon de Ruby, gentillhomme Breton ayant esté avec eux en ses jeunes ans, où il a exercé ce beau Mestier. Plus a été adjouté un Dictionnaire en langage Blesquien, avec l'explication en vulgaire.* A Lyon, par Jean Julliéron. 1596.

Fourbe : « ung *fourbe* c'est celluy qui porte les faulx lingos ou aultres faulses marchandises et faint estre ung povre serviteur marchant ou aultre ; ou c'est celluy qui prent et reçoipt le larrecin qui luy baille l'ung desd. Coquillards couchié avec quelque marchant, homme d'eglise ou aultre. »

Le *fourbe* est un « auxiliaire » du *planteur* ou du *blanc coulon* (v. ces mots).
Comme tous les « nettoyeurs », c'est un « voleur » et un « trompeur » et *fourbir* « voler » est déjà chez Gautier de Coici, auteur picard du XIIème siècle. Mais le *fourbe* est aussi quelqu'un qui *fourbit*, un serviteur qui fait reluire des objets ternis.
« Tassin fust *fourbe*, anthoine *maistre* et led. Roisselet *consentant* etc. » (Sainéan, 1912 : t. I, pp. 93) Le texte oppose *fourbe* [serviteur] à *maistre*. *Consentant* signifie « complice » d'après *consentir* « être d'accord » (en l'occurrence avec l'histoire racontée).

Le *fourbe* est un valet qui fourbit les armes de son maître, l'escroc (cf. *Les fourberies de Scapin*). On ne confondra pas les deux thèmes : *fourbir* et *blanchir* « donner une apparence trompeuse » et « dépouiller ».
Blanchir « fourbir (une arme blanche) ».

Gaffre : « ilz appellent les sergens les *gaffres.* »
Il s'agit des « sergents du guet » qui *gafent, gaflent* d'après *gafer, gafler* « regarder fixement », mot spécifiquement vosgien attesté (*La Poutroie* (Haut-Rhin)). D'autre part le « sergent » *gaffe* « accroche, saisit (le malfaiteur) ».
Gafar « saisir » est provençal, mais on relève *agafa*, *engafa* « idem » dans le Jura et la Franche-Comté (cf. FEW, IV, 19 **Gafare*).

Galier : «.I. cheval c'est un *galier.* »
Le rapprochement avec le moderne *gaille* « cheval » (métaphore tirée d'un nom de chèvre) est très fragile et infirmé par la phonétique.
Le mot dérive, vraisemblablement, du normanno-picard *galir* « lancer, faire sauter » ou *galer* « sauter, danser ».

Gascatre : « c'est un apprentiz qui n'est pas encoir bien subtil en la science de la coquille. »
Pourrait être un dérivé jargonnesque de *gache*, variante vosgienne et jurassienne de *gauche* « maladroit ». Les minutes du procès de Dijon donnent une variante *gaschastre* : « il n'estoit sinon un *gaschastre*, qui est a entendre oud. langaige ung coquart ou apprentiz de lad. science. » (Sainéan, 1912 : t. I, p. 106). Mais *gauche* signifie aussi « tordre, qui est de travers », ce qui est un des sémantismes fondamentaux de l'« apprenti » dans les jargons (cf. *arpette*…).

L'aire de *gache* pour *gauche* est étroitement délimitée ; le FEW, XVII, 558, **wenkjan* la relève dans la Moselle, les Vosges, le Bas-Rhin, le Jura, le Doubs. Ce qui est, on ne saurait trop le répéter, le centre du jargon Coquillard. Si les Coquillards sont des « prestidigitateurs » la « gaucherie » est évidemment leur principal défaut.

Girosflée : « crochet a crocheter serrures. » (Sainéan, 1912 : t. I, pp. 110)
Composé de *girer* « tourner » et de l'ancien et moyen français *fléau*, *flael* « barre servant à fermer les vantaux d'une porte » (FEW, III, 596, *flagellum*).
La prononciation *flée* pour *fléau* est dialectale, principalement normande ; mais le FEW relève en outre *flé* dans l'Aube et en Savoie.

Godiz : « c'est un homme qui a argent et est riche. »
À rapprocher du jargon de Villon (et autres) *gaudi* « plein, bourré » ; d'où *godon* « goinfre » (Molinet XVème) et dans les dialectes « ventru », « gros » (wallon, normand).

L'homme riche est un « gros », bien nourri. Mais *godeau*, *godard* signifie aussi « niais » et « cocu » (normand, wallon, lorrain) ; ce qui est la vocation de l'homme riche, dans le jargon. V. BLANC. Cette famille dérive d'une racine *god-* qui exprime une idée d'« enflure » (v. FEW, IV, 184, *god-*).

Hairgue n.f. « Grand blanc » [de 8 deniers parisis, circulant de 1422 à 1621] (Coq., 1455). Etym. ignorée.
Hairgue (par ailleurs non attesté) est, sans doute, une forme de *hargue, hergue* « rateau » (nord-oriental) ou de *harque* « herse » (Normandie).

C'est un synonyme de *herpe* « herse » et comme ce dernier il signifie « gros » appliqué à des monnaies (sou, denier, etc.).
Et comme dans tous ses autres termes, le jargon Coquillard est équivoque et la *hairgue* est une monnaie qui a été ratissée. V. AUBERT.

[ajout au crayon]

herigaut (1300) *hargaut* (XIIIème s.) *hergaut* (1354) « housse, vêtement de dessus »
blanc « drap blanc » (1224-XIVéme s.),
blanchet « toutes sortes de vêtements blancs » (1346-1771) « corsage, chemise, robe, gilet, camisole, etc. »
grand blanc « pièce de monnaie » = *grand blanc* « vêtement »
argoter « secouer », « harceler », « tirailler » (mot typiquement lorrain et franc-comtois).
Cf. *gain, pluc* et d'une façon générale le thème du *gain*.]

Jarte : « Une robe c'est une *jarte* »
Les vêtements sont souvent nommés d'après la partie du corps qu'ils protègent (*corset, gorgerin, georget, jambière*, etc.) : la *jarte* est, sans doute un vêtement qui descend aux *jarrets* (cf. *jartière* pour *jarretière*).

Jour : « Le jour c'est la *torture*. »
Les italiques (modernes) impliquant que la *torture* est l'argotisme sont trompeuses. Le texte des minutes montre qu'il faut lire *jour* « torture ». « Et ont entre eulx une manière que jamais ne confessent riens senon a grant force du *jour*. » (Sainéan, 1912 : t. I, p. 106).

Sans doute déverbal de *jourer* forme nord-orientale de *jurer* et, donc, un synonyme de l'ancien et moyen français *jurée* « enquête juridique » (i. e. question) (1270 – XVIème s.). Et, évidemment, qui ne va pas sans force *jurons*.

Lieffre : « Ilz appellent .I. prebstre ou aultre homme d'église .I. *liefre* ou *ras*. »
Lieffre (d'après le moy. fr. *leffre* « lèvre ») signifie « glouton » ; le mot est attesté par Jean Lemaire des Belges auteur wallon du XVème siècle.

D'autre part on a, *leffru, liefru* « lippu » et le méridionnal *liffre* « gras », « qui a bonne mine » qu'on peut rapprocher de *ras* « plein jusqu'au bord ».

Long : « Ung *long* c'est un homme qui est bien subtil en toutes les sciences ou aulcunes d'icelles. »
Un *long* est quelqu'un « qui en sait long » et le mot est l'antonyme de *court* « borné (esprit) ».

Louche : « Qaund ilz dient que l'ung d'eulx est *ferme à la louche* c'est qu'il se deffendroit contre justice ou aultres qui le voudroit prendre. »

Louche « main » est attesté par le *jargon de l'argot* et a survécu jusqu'à nos jours dans le français populaire et la *main* désigne la « puissance, l'autorité ».
Être haut à la main signifie « être impétueux, violent » (1611 — 1878) ; mais l'expression équivoque sur la syntaxe de *ferme à* ; le Coquillard résiste *à main forte* par la force des armes (Xvème — XVIIème s.) et résiste *à la main* « à l'autorité » et, en particulier, à la *main de justice* « autorité de la justice » (XIVéme — XXème s.).

[Ajout au crayon]

louche « bèche » (ancien picard, Chastellet[1], Molinet)
louchet « id. » (Normanno-picard, wallon, aussi lorrain).]

[1] - C'est à dire dans l'*Instruction de la geôle du Chastellet de Paris*, texte publié en 1372.

Madame[1] : *Adamer* « perdre, ruiner » (a. fr. FEW, III, 10, *damnum*) et *damer* « l'emporter sur » (moy. fr. FEW, III, 125 *domina*).

Maistre : « c'est celluy qui contrefait l'homme de bien etc. »

Homme de bien signifie « homme riche qui a du bien » et aussi « homme honnête ». C'est pourquoi le mot s'applique au *planteur* : « Il [Athoine de Bonneval], le Tassin et le Rousselet ont baillé .I. plant à ung religieux de Masières, dont led. Tassin fut *fourbe*, Anthoine *Maistre* et led. Roisselet consentant [i. e. complice]. »

Ainsi le *maistre* est l'« homme riche et honnête qui *baille le plant* », mais en même temps le *maître* (le patron) de l'opération.

C'est que la Coquille est une *compagnie* (une confrérie) qui a son *roy*, ses *maîtres* ses *compagnons* et ses « apprentis », les *gaschatres*.

Marine : « Ilz appellent la justice, de quelque lieu que ce soit, la *marine* ou la *rouhe*. »

La *rouhe* désigne la « question » dans son double exercice d'interrogateur et de bourreau. Telle est la *marine*.

Le mot réfère, d'une part, à *marri* « affligé » et « égaré » d'où l'a. fr. *Marin* « affligé » (dans la *Chanson d'Aspremont*, texte picard du XIIème siècle). Mais la *marine* est prise dans un sens actif ; c'est celle qui *marrit* « égare » et « afflige » l'accusé.

D'autre part, *marrine* est la forme ancienne de *marraine*, c'est-à-dire « celle qui baptise » mot qui signifie « désigner, énoncer », « promettre solennellement », c'est donc la *marine* qui « baptise l'inculpé », le proclame coupable ou innocent. Et on peut aussi imaginer que pour les Coquillards ce « baptême » n'allait pas sans quelque allusion à la question de l'eau.

Mauhe (ferme en la) : « c'est celluy qui se garde bien de confesser riens a justice etc. [lorsqu'il est prins et interrogué]. »

Mauhe est la forme lorraine de *moue* attesté au sens de « bouche ». *Estre ferme en la mauhe* c'est donc « garder la bouche fermée ». Mais la *moue* est aussi une « grande bouche », une « vilaine figure [grimaçante] », d'où un verbe *mauve(r)* « grommeler » et « faire des grimaces ». La *mauhe* est donc à la fois la « bouche fermée » et la « grimace » du prisonnier à la question [interrogué] au cours de laquelle il reste *ferme*.

Mouschier la marine : « c'est encuser l'ung l'aultre à la justice. »

C'est l'ancêtre de notre *moucharder*. Le mot dérive de *mouche* « espion » qui apparaît dans un texte de police de 1389 : « lequel Jaquet, il qui parle, vit bien et apperçut qu'il estoit *mouche* des Englois contre les François et les advisoit sans eulx dire aucune chose et chevauchoit tout aultre devant d'eux feignant qu'il ne les eust point veuz… » (d'après Sainéan, 1912 : t. I, p. 12).

On conçoit mal l'étymologie. C'est sans doute une forme wallone de *mucer* « cacher » (le FEW, VI, 193 **mukyare* donne *mouchi* comme ardennais et *mouchié* « introduire, pénétrer » (Suisse Romande)) ; d'où aussi dans les dialectes *se musser* « se glisser, s'insinuer » ce qui est précisément ce que font l'espion et l'indicateur de police.

Ensuite on est passé de *moucher* « espionner : regarder attentivement » (d'où l'argot *mouchailler*, *remoucher* « regarder ») à *moucher* « espionner : faire un rapport sur ce qu'on a vu ; rapporter ».

Pipeur : « c'est .I. joueur de dez et d'aultres jeux ou il a advantaige [et deception]. »

C'est un mot purement jargonnesque qui apparaît, pour la première fois, dans le lexique des Coquillards et chez Villon.

C'est évidemment un tricheur qui « chasse à la pipée » au moyen d'un appeau par lequel il attire ses victimes dans le piège (v. BEFFLEUR). Mais l'idée spécifique est celle d'une contrefaction ; les dés pipés sont des imitations des dés honnêtes, comme l'appeau du pipeur est une contrefaction de l'appel de l'oiseau. *Piper* signifie donc « tricher au moyen de cartes ou de dés contrefaits ».

[Ajouts au crayon]

---

[1] - C'est un des noms que les Coquillards donnent aux dés « En dez a divers noms c'est assavoir *madame*, etc. » (Sainéan, 1912 : t. I, p. 97).

Double construction : *piper* quelqu'un, *piper* les dés. Cf a. prov. *pipar* « parer » ; *les dés les cartes pipés* sont « préparés ».
Pipé, -e « tacheté » (moy. fr., bourguignon, 1362)
Cf. Littré *piper les dés* « les préparer pour tromper au jeu »
Piper des cartes « faire à des cartes des signes de reconnaissance ».]

Pipeur « tricheur » apparaît pour la première fois dans le jargon de la Coquille ; il est douteux qu'il puisse être entré dans la langue et compris dans ce sens par les lecteurs du *Testament* (1460) : *Je cognois gant pipeur jargonne* devait être pris au sens propre : « je connais l'apeau du chasseur à la pipée » [mais *pipeur ou hasardeur de dés* contient cette interprétation][1].

Plant : « Ung lingot faulx c'est un *plant.* » V. PLANTEUR.

Planteur : « Ung *planteur* c'est celluy qui baille les faulx lingots, les fausses chainnes et les fausses pierres. » ; le mot est un dérivé de *plant* « faux lingot ».

Le *plantage* des faux lingots est une des principales activités des Coquillards qui la pratiquaient dans des formes élaborées et qui n'ont guère changé jusqu'à nos jours où elle est toujours vivante.

Le *plant* est un objet que l'on *plante*, que l'on introduit chez une dupe *qu'on persuadera de l'acheter*. Rien ne prouve que le *plant* ait été vendu, ce qui aurait impliqué une vérification attentive au risque de la découverte de la supercherie. Dans les pratiques modernes du plantage l'objet est souvent laissé en dépôt (*planté = abandonné*) comme garantie d'un prêt. Telle est chez Vidocq la technique des *graisses* qui installés dans une auberge y mènent quelque temps grand train, y exhibent des lingots (faux) assortis d'une histoire mystérieuse et romanesque, qu'ils laisseront à l'hôte comme garantie après lui avoir emprunté de l'argent (Vidocq, *Les Voleurs*, pp. 259-260).

Mais ainsi que le remarque Vidocq il y a bien d'autres variantes. Une des plus connues est celle du « Stradivarius ».
Cf. *planter* « établir un objet quelque part » (XVIème – XIXème s.), « abandonner, se séparer de » (XIVème – XXème s.).

Le lexique des Coquillards dit toujours *bailler*, *mettre un plant* et jamais « vendre » : *planter* c'est, sans doute, « laisser (en gage) ».
Cf. *monter un coup, nourrir une affaire* : idée de croissance.
Et l'escroquerie constitue un *plant* c'est-à-dire une « plante » qui va s'enraciner et se développer, jusqu'à se récolte, grâce à une technique subtile.

V. BALADEUR, CONFERMEUR DE LA BALADE, DESSARQUEUR, FOURBE.

Quilles : « Les jambes ce sont les *quilles.* »
Le mot est dans *La Vie généreuse*[2] d'où il est passé dans le langage familier. Aussi chez Villon et dans le *Mistère du Vieux Testament* (1450).

Ras : « ilz appellent .I. prebstre ou aultre homme d'église .I. *lieffre* ou ung *ras*. »
Le prêtre est *ras* « rasé », d'où aussi le synonyme *razé* « idem » (Noël du Fail, XVIème s.) par allusion à sa tonsure. Et s'il faut chercher un jeu de mot on pourrait trouver dans *ras* « plein jusqu'au bord » qui serait synonyme de *lieffre* « glouton ».

Rouhe : « Ilz appellent la justice, de quelque lieu que ce soit, la *marine* ou la *rouhe*. »

La *rouhe* est constituée par des juges qui « interrogent » l'inculpé et le soumettent à la question, doubles sémantismes qui se combinent dans le mot.

D'une part il représente l'a. et moy. fr. *Rouver* « demander » (lat. *rogare*) et *ruer* « battre excessivement, harasser de coups » sous sa forme nord-orientale *rouwer*. L'*h* de *rouhe* est la transcription du *-w-* intervocalique. La *rouhe* est donc la question qui interroge et torture. V. MARINE.

---

[1] - C'est Pierre Guiraud lui-même qui l'ajoute.
[2] - Voir note n° 2, page 12.

Roy (coup de) : « Interrogé si pendant ce voyage en Lorraine « il fut point entrepris de faire *un cop de Roy* et que, se bien en feust venu, Jehannin Cornet eust été tué pour ce que l'on doubtoit que n'encusa les aultres », il répondit ne pas savoir ce qu'est qu'un *coup de Roy* et tout ignorer de l'entreprise. » (Sainéan, 1912 : t. I, pp. 400-401)
Cf. *David (Roy)*. Aussi m. fr. *royer* « labourer » (Lorrain), *royie* « tirer la braise du feu » (Moselle), *roy* « râble » (idem), *arabler* « tirer à soi avec force et violence, piller, rafler » (1490 – 1589)
Arrabler = *accrocher*.
Royer = « labourer ».
= « nettoyer avec un râble, râcler ».
= « piller, rafler ».
= *accrocher*.

Rufle : « c'est le feu Saint Antoine. »[1]
Sens spécial de l'argot *ruffe* « feu » (1596) d'âprès le latin *rufus* « rouge ». Mais *rufle* « feu » est apparenté à *rifle* « idem » qui signifie « grater, érafler », *erufler* « érafler » est normand.

L'érysipèle est un « feu » rouge et qui gratte. D'où aussi *rifle* « gale, gourme, rogne ».

Saint joyeux : « Ce sont marelles comme *saint marry*. »
n.m. Etym. dér. de *Saint marri*, id. (1412 – 1545) par calembour sur *marelle* et *Saint Merri*, le perdant seul est *marri*, triste.

Joyer est la forme de *jouer* en bourguignon et en ancien dauphinois (aire du jargon des Coquillards) ; et *se jouer de quelqu'un* signifie, en moy. fr. « se moquer de quelqu'un en le dupant ». *Saint joyeux* est donc bien synonyme de *Saint marri* au sens de *marir* « tromper ».
[ajouts au crayon :
joyie « jouir de » (Meuse), *joyi* « l'emporter sur » (Lorraine, Vosges)
joyeux = *joueur*
joyeux = antiphrase de *marri*
joyer = *jouir* (a. bourguignon, a. bernois, 1406).
Jouir « bien accueillir, faire fête » et « triompher, l'emporter sur » (a. wallon, a. picard, normand, lorrain, franc-comtois).]

Saint marry : « jeu de marelles » (Coq., 1455) : « Dez a jouer ilz les appelent *arques*, les marelles *Saint marry*, les quartes la *taquinade*. »

Le jeu de mot est double ; à la fois sur *marre* « caillou » d'où le nom du jeu de *marelles* et sur le verbe *marir* « égarer, perdre », d'où *se marir* « se tromper » (a. wallon). De même que la *taquinade* est formée de « morceaux de carton avec lesquels on triche », le *Saint marry* consiste en « cailloux avec lesquels on trompe ».
Le mot est ancien : Du Cange (d'après Sainéan) mentionne un certain « Jehan Aymes qui avoit joué aux marelles à six tables, appelé le *jeu Saint marry* » (1412). V. SAINT JOYEUX.
Saint marry = le ceint [l'enceinte] où l'on s'égare. Cf. *ensaint* « enceinte, circuit » (XI-Vème s. – 1553 – 1637)
Sen « direction dans laquelle on marche » (XIIème – XIVème s.), wallon, lorrain, franc-comtois
Assener « se diriger vers un lieu » (XIIème – XVème s.)
« frapper quelqu'un en lui portant un coup violent » (wallon, picard)
Marir (se) « s'égarer, perdre son chemin »
« attrister »

sen	*marry*
« se diriger »	« porter un coup »
« s'égarer »	« attrister »

[1] C'est l'autre nom de l'érysipèle.

Serre : « La main c'est la *serre* ».

D'après *serre* « griffe, ongle des oiseaux de proie ». Synonyme de *griffe* – désigne la main qui saisit, la main de « voleur », celle de « policier » (seulement chez les Coquillards).

Soyant (beau) : « Ung *beau soyant* c'est un beaul parleur, bien enlangagié qui scet decepvoir justices et aultres gens par belles bourdes. »

D'après *soier* « couper » et, en l'occurrence « trancher ». V. SOYE ROLAND).

Un *beau soyant* est quelqu'un qui *tranche court* c'est-à-dire qui « parle net » qui est aussi un *tranche montagne* « fanfaron », bref, un « beau parleur ».

+ *Soier* forme de *seoir* « être réglé, convenir », « plaire, faire plaisir, convenir à » (XIIème – XVIème s.). Un *beau soyant* est un *beau plaisant* i. e. un *mauvais plaisant* c'est-à-dire un « railleur ».

Soye Roland : c'est ouvrir quelque chose à force. « Aulcune fois quand ilz parlent de *soye Roland* c'est-à-dire qu'ilz ont batu la justice ou la batroyent qui les vouldroit prendre. »

Soye est le déverbal de *soyer* forme ancienne et dialectale de *scier* (picard, wallon, lorrain, franc-comtois).

Faire la soye Roland c'est-à-dire « trancher (la montagne) comme Roland », c'est *trancher net, trancher court*.

L'expression a gardé ses deux valeurs, la propre « ouvrir quelque chose à force » et la figurée « battre la justice qui voudrait les arrêter » ; c'est-à-dire *couper court* en moyen français *co(u)ppier* « riposter vivement, laisser quelqu'un sans parler, répondre victorieusement » (XVème s.). On va retrouver ce sémantisme dans l'expression *beau soyant* « beau parleur » (V. SOYANT).

Lire aussi la *soye*, *l'assoie* « l'assise » *soyer* « assener (un coup d'épée) ». *Soyer* « convenir, plaire ». La *soye Roland* c'est « rouler (tromper) quelqu'un par de belles paroles qui lui plaisent (lui *sient*) ».

+ la *soye Roland* « rouler (rouer de coups) d'épée (soye) » et aussi « ouvrir en force » comme Roland ouvrant la montagne d'un coup d'épée.

Taquinade *:* « Dez a jouer ilz les appelent *arques*, les marelles *Saint marry*, les quartes la *taquinade*. »

n.f. jeu de cartes (Coq., 1455) Etym. Cf. *taquin* « tricheur » (germ., 1609) ; mais on ne sait rien dudit jeu.

D'après le texte, la *taquinade* semble désigner « le jeu de cartes » en général en non un jeu particulier. Un *taquin* désigne un « traitre », un « filou » en moyen français, acception qui ne doit pas être sans rapport avec le jeu. Mais comme toujours dans le jargon des Coquillards, le sémantisme est sans doute double, ce qui rattacherait le mot à *taque* « plaque » et *tacon* « pièce, morceau de cuir d'étoffe (pour rapiécer) » : les « cartes » sont des « morceaux (de carton) » avec lesquels on « triche ».

[ajout au crayon :

Aussi cf. le mod. *taper le carton* d'après *taquer* « frapper ».

« [il] dit qu'il jouhe aulcunes fois aux dez, a Saint marry, a la taquinade, a la queuhe de chien et telles menues choses en quoy il est assez expert. » (Sainéan, 1912 : t. I, p. 108).]

Traine : « Une chainne fausse c'est une *trainne* ou une *tirasse*. »

Les deux mots remontent aux synonymes *tirer* et *trainer*.

La *trainne* est une longue chaîne qui *traine* « pend jusqu'à terre (i. e. vêtements, d'une chaîne que quelqu'un porte, etc.) » (XIIéme – XIIIème s.). Mais la fausse chaîne est aussi une *traïne* « trahison », d'autant plus qu'elle *entraîne* la dupe, « le porte à agir malgré lui » de même que la *tirasse* l'*attire*.

Marges linguistiques

L'impossible récolte : heurs et malheurs d'un lexicographe argotologue

Par Jean-Paul Colin
Université de Franche-Comté, France

Novembre 2003

L'existence de l'argot, en tant que domaine de la langue, est tantôt niée, tantôt noyée au sein d'un énorme magma langagier, tantôt marginalisée au propre et au figuré. Cependant, les dictionnaires d'argot ne cessent de paraître, de se développer et de constituer une part non négligeable de la lexicographie française. Il est donc licite de se poser les questions :

1. Pourquoi et comment faire des dictionnaires d'argot ?

À la première, on peut répondre ceci : parce qu'une énorme part de notre lexique réel est occultée, dédaignée, voire sournoisement méprisée ou, dans le meilleur des cas, omise par les descriptions institutionnelles de la langue, par le recensement officiel des items et des règles (grammaire, histoire, lexique) : les dictionnaires d'argot demeurent la plupart du temps marginaux, ils sont tolérés comme des amusements ou parfois encensés par les médias sur des critères d'« épate », et du reste bien peu obéissent à des critères rigoureux…

Cependant, leur contenu ne se résume pas à un artefact, car si l'on veut aboutir à une analyse scientifique des langues, on doit viser à la globalité — sinon à l'exhaustivité, et refuser toute censure, donc accepter et intégrer tous les usages langagiers, toutes les formes apparaissant dans nos échanges verbaux. Or, nous sommes dressés dès l'enfance, par notre éducation (toujours bonne, par définition) à ne pas prendre en considération nos écarts par rapport à la norme inculquée. De même que la grammaire méconnaît ou évacue ce qui n'est pas conforme aux règles qu'elle a fixées, souvent de façon arbitraire, de même la lexicologie, longtemps, s'est refusée à traiter des mots tabous et des domaines sémio-lexicaux exclus pour des raisons de morale (individuelle ou sociale) et d'idéologie. Rien d'étonnant, à partir du moment ou l'argot est très anciennement défini comme le parler des gueux, et même leur royaume plus ou moins mythique, si les bourgeois du XIXe siècle tout particulièrement ont voué aux gémonies ce secteur de la langue : du reste, à leur manière, les voyous et apaches, de Vidocq à Bruant, s'opposent très explicitement aux bourgeois, comme les artistes selon une autre isotopie (mais avec aussi leur « argot », d'où sont issus, entre autres, on l'oublie souvent, le mot et le concept de *chic* !).

La part que s'octroie légitimement le dictionnaire d'argot est donc celle qui est issue de la soustraction entre la masse globale des unités lexicales réellement utilisées par une communauté et la fraction congrue qui en est traitée dans les dictionnaires généraux, dont les limites — pour toutes les raisons déjà énumérées — apparaissent vite dès qu'on se penche sur la réalité des échanges langagiers… Certes, les marques d'usage sont un des moyens d'intégrer certains items n'appartenant pas au lexique prétendument standard, mais les vides demeurent énormes dans ce secteur, y compris dans les dictionnaires « géants ».

Je donnerai ici surtout des exemples issus de ma propre pratique, si imparfaite et fragmentaire soit-elle.

2. Problèmes de délimitation

Il est plus facile de faire une déclaration d'intention que de passer à l'acte. Quels critères adopter pour faire entrer tel ou tel mot dans un dictionnaire d'argot ? Sa présence dans les dictionnaires d'argot existants ? Mais lesquels ? Il n'en est pas deux dont la nomenclature soit exactement superposable ! Certains confondent allégrement — et ils ne sont pas toujours sans excuses — parlers régionaux, registres populaires, familiers, mots techniques plus ou moins entrés dans l'usage quotidien de chacun, etc. Dès 1912, Aldo Niceforo, dans son *Génie de l'argot*, dénonçait ce type de confusions taxinomiques.

L'absence d'un item dans de tels dictionnaires n'est pas non plus décisive, étant donné l'immensité de la tâche, et les oublis inévitables, de même que les dédains ou mépris plus ou moins conscients auxquels j'ai déjà fait allusion et qui font exclure de nombreuses unités de la masse totale des mots ou empêche leur traitement sérieux. Ou bien l'emploi par telle catégorie de locuteurs ? Comment déterminer la *macrostructure* ou, si l'on préfère, établir la *nomenclature* avec quelque rigueur ?

La question du point de vue, c-à-d. la position et la situation socio-culturelles du recenseur, est essentielle. Entre la négation de l'argot et l'affirmation de son omniprésence, on n'a que l'embarras du choix. Alphonse Boudard, quant à lui, repoussait très loin les frontières de l'argot véritable : il baignait dans un univers langagier qui lui paraissait tout à fait ordinaire et passe-partout. De même, Pierre Perret n'a pas vraiment conscience d'utiliser un système verbal *différent* lorsqu'il compose ses textes de chansons, il y a pour lui dans cet usage une sorte d'évidence naturelle. On constate du reste une très grande différence dans l'appréciation du fait argotique selon qu'il se situe à l'intérieur d'un cercle relativement fermé d'échanges langagiers et sociaux, ou qu'il s'adresse à un public extérieur : c'est aujourd'hui le plus souvent le cas, les chansons (de Bruand à Renaud), les sketches (Smaïn, Bedos), les pastiches (Fables de La Fontaine), les dictionnaires (Perret, Robert Gordienne) représentant une sortie de l'univers argotier supposé pour entrer dans le domaine de la vulgarisation, de la popularisation, voire de la marchandisation de ce phénomène humain et verbal.

Autre mode de rejet de l'argot : son assimilation à un état de langue plus ou moins ancien, qui en tout cas a disparu de nos pratiques actuelles. Il est certain que si l'on se réfère à Vidocq, à Sue, à Bruand ou à Albert Simonin, aux films policiers des années 50 et au style Audiard, cet argot n'existe plus qu'à l'état de souvenir, c'est l'équivalent d'une langue morte et décorative. La survie de l'argot et la possibilité de son recensement lexicographique dépendent de la façon dont on le définit et dont on l'aborde : si on met l'accent sur l'aspect *déviance*, *rejet*, *altération* utilitaire ou ludique de la langue commune, l'argot apparaît comme un mécanisme universel et quasi éternel, ou du moins on peut penser qu'il durera autant que dureront les sociétés, avec les adhésions, les refus et les luttes plus ou moins violentes qu'elles suscitent et entraînent. Si au contraire on se focalise sur le méfait ou l'infraction au sens juridique, alors on ne percevra même plus le phénomène argotique si on le cherche dans les nouvelles modalités de la délinquance « techno-bourgeoise », dite « en col blanc ».

Enfin, on connaît la position des puristes de la langue, encore trop nombreux, qui voient de l'argot partout : façon détournée de stigmatiser des mots, des tours, des constructions qui s'écartent nettement de la *doxa linguistique* traditionnelle, plus vivace aujourd'hui qu'on ne le dit, et qui se dissimule sous des arguments fallacieux et une conception de la norme sociolinguistique qui n'a plus de réalité eu égard à l'état présent de la communauté, à ce brassage tous azimuts des couches sociales, des professions, cette osmose galopante entre les activités humaines, ce refus croissant des étiquettes et des catégorisations figées. La prétendue recherche d'un consensus communicationnel tend à effacer de manière idéaliste toute frontière entre les interlocuteurs.

Il ne faut pas se voiler la face : la tâche du lexicographe ou, plus exactement, dira-t-on aujourd'hui, du *dictionnairiste* et spécialement du *dictionnairiste argotier*, a été longtemps considérée comme mineure par rapport à la « théorie » linguistique. Les problèmes pratiques d'identification, de mise en ordre et de traitement des unités sont souvent considérés comme secondaires par rapport à la réflexion « noble » sur ces mêmes unités et sur les rapports imbriqués qu'elles entretiennent. De plus, comme il s'agit souvent d'un travail d'équipe, les noms des auteurs de ce genre d'ouvrage sont occultés au profit du nom de la maison d'édition. Si presque tous les Français aujourd'hui savent que Littré fut le nom d'une personne vivante, il n'est pas sûr qu'il en soit de même pour Paul Robert ou Pierre Larousse… Dans le cas des dictionnaires d'argot, le problème est complexifié par le fait qu'ils se répartissent en deux classes assez distinctes.

D'un côté, les praticiens « natifs » de l'argot, qu'on peut appeler les argotiers, qui possèdent ce mode de langage comme une seconde langue, voire une première, et vont, quand ils entreprennent d'écrire un dictionnaire, s'attacher plus à l'enregistrement brut, à la sauvegarde élémentaire de ce qu'ils connaissent de l'intérieur, et les professionnels de la lexicographie, qui ne sont pas tous, tant s'en faut, issus des couches populaires, ne connaissent l'argot que de

façon secondaire, soit scolaire soit apprise selon quelque autre mode, et conçoivent le dictionnaire d'argot à l'image d'un dictionnaire monolingue sérieux, d'un ouvrage appliquant des règles strictes et récurrentes, et traitant avant tout de l'écrit. Ceci rend l'établissement d'une typologie du dictionnaire d'argot assez ardu (car il existe des stades intermédiaires) et les résultats de son élaboration souvent incertains et peu fiables.

Pour peu qu'on s'attelle véritablement au travail dictionnairique, on se rend compte très vite qu'on ne peut inclure ou exclure tel item sans disposer d'au moins un embryon de définition du mot argotique : l'approche par la notion de variation (diastratique, diatopique et diachronique, à la suite de Pierre Guiraud, cf. L-J. Calvet, *Langue française n° 90,* mai 1991, pp. 40-52) est immédiatement éclairante, et permet de redéfinir la permanence de l'argot sur des bases socio-linguistiques rigoureuses. Niceforo, déjà cité, avait de façon prémonitoire distingué, dans les sources créatives de l'argot, les causes individuelles et les causes externes, ou *mésologiques* (*Le Génie de l'argot*, 1° partie, Les Langages spéciaux). Une pratique purement empirique du recueil lexical (comme celle, par exemple, de Sandry-Carrère, qui ne parviennent même pas toujours à respecter l'ordre alphabétique des entrées !) trouve vite ses limites et achoppe presque immédiatement sur des obstacles grossiers. On atteint la théorie par une base fragile et mal assurée, au lieu d'appliquer au réel verbal une théorie qui a fait ailleurs ses preuves. En fait, théorie et pratique dictionnairiques sont intrinsèquement liées.

Les contraintes sont multiples, et leurs croisements entraînent pas mal de complications :

- le projet d'un dictionnaire repose sur un *calibrage*, au moins approximatif : un nombre déterminé de signes et espaces, qui devraient permettre de traiter un nombre déterminé d'items. Oui, mais d'un item monosémique comme *entracte*, mot technique des policiers ou *entre-sort*, vieux mot des fêtes foraines, à un item polysémique comme *envoyer, mettre* ou *faire*, quelle différence de volume utilisé ! Chaque entrée est un cas particulier qu'on s'efforce de traiter d'une façon unifiée : mais la notion de moyenne, quant à la quantité de signes à réserver à tel ou tel item, a-t-elle véritablement un sens ? On ne peut couler dans le même moule toutes les unités de la langue (cela est vrai aussi, bien entendu, pour un dictionnaire général). Les petits dictionnaires d'argot sont très pauvres, mais les grands dictionnaires de langue qui traitent aussi, partiellement, de l'argot ne le sont pas moins (par ex. le TLF, dont les dépouillements de textes argotiques sont très limités). Les sévères restrictions éditoriales, inévitables dans le secteur du « dictionnaire papier », ne pourront, à l'avenir, être levées que par la présentation électronique en ligne du livre : la souplesse de ce mode d'édition est inégalée, et les limites quantitatives deviennent du coup presque inexistantes. On pourrait prendre pour modèle la pratique de Gaston Gross, qui a très bien su exploiter ce filon pour l'ensemble du lexique, dans son Laboratoire de Linguistique informatique, à Paris XIII-Villetaneuse. De plus, cela permet de prendre en compte l'oralité de l'item, voire son illustration, sa mise en contexte réel par l'image.

- tel mot fait-il partie de l'argot ou non ? La délimitation de la zone lexico-référentielle est un casse-tête : prendrons-nous les argots de métiers, les langues de spécialité, les jargons plus ou moins techniques, le vieil argot des malfrats des années 50 ou au contraire le nouvel argot dit des banlieues ? L'argot littéraire ou seulement celui de la rue ou encore celui du méfait, de la prison, etc. ? Et où se situe le français dit branché, le clinquant de la nouvelle préciosité « bobo », fortement influencée, voire manipulée par les médias ? Existe-t-il des critères de détermination objective de l'unité argotique, valables pour tous et acceptable pour tous ? ou seulement des déterminations subjectives, variables en fonction de l'époque, de l'appartenance sociale, de la profession, de la culture, du lieu géographique, etc. ? Ici réapparaît la vieille question très délicate, autrefois essentiellement rhétorique, aujourd'hui psycho- et sociolinguistique, des *registres de discours*, appelés anciennement *niveaux de langue* : les dictionnaires cafouillent à qui mieux mieux dans ce domaine, entre fam., très fam., pop., arg., vulg., triv., obscène, etc. *Dégueulasse* et *dégueuler* sont-ils populaires ou argotiques ? À une certaine époque, les bourgeois remplaçaient l'interjection *merde* ! par *crotte* ! (avec une parfaite identité du référent). Le tour *C'est envoyé*, « c'est bien dit », à la fois a glissé progressivement vers le registre familier et est devenu peu usité, alors que *c'est tapé* ! de même sens, a pu paraître mériter de figurer encore dans un dictionnaire d'argot contemporain. On pourrait multiplier les exemples montrant l'extrême fragilité

des frontières entre les diverses couches de parlers marqués dans la société. Le champ sémio-lexical de l'argot est une entité pas beaucoup plus claire que le bon français ou le français standard, voire le non-conventionnel de Cellard et Rey… Mais le repérage surcodé de chaque entrée devrait théoriquement permettre de *tout* enregistrer de manière claire, non ambiguë et de constituer une sorte de *Codex* intégral des déviances pratiques de la langue par rapport à toute norme académique ou institutionnelle. Et pourquoi ne pas imaginer une enquête systématique, sur la base d'un panel de locuteurs qui donneraient, pour chaque unité candidate à l'entrée dans le dictionnaire, leur évaluation d'« argoticité », à partir d'une échelle numérique, comme cela a été fait pour l'oral avec quelque succès par Léon Warnant (*Dictionnaire de la prononciation française,* Duculot, 3° éd., 1968), puis par André Martinet et Henriette Walter en 1973, dans leur *Dictionnaire de la prononciation du français dans son usage réel* (France-Expansion, 1973) ? La difficile question, en l'occurrence, est de parvenir à neutraliser de façon satisfaisante les critères subjectifs de qualification des unités argotiques.

- question du traitement *homonymique* ou *polysémique* (ex. *bourre* : 1. Policier. 2. De première bourre. 3. Être à la bourre ou bien : *casserole* 1. Objet. 2. Dénonciation, délateur). Faut-il les regrouper dans un seul article avec subdivision, ou en faire des articles nettement séparés ? (dégroupement, même parfois avec étymologie commune, lorsqu'il y a une forte démotivation sémantique : *naze*, syphilis et *naze* adj. abîmé, pourri, etc. ; cf. aussi *escrache*, mot rare et sans illustration textuelle, supprimé de mon *Dictionnaire de l'argot,* entre la première et la seconde édition).

- tel mot fait-il *encore* partie de l'argot ou non ? C'est le problème de l'intégration progressive d'unités argotiques dans la langue générale (*con, mec, merde, salaud, couilles*, etc.). L'évolution des mœurs affecte très directement l'évolution des mots argotiques et spécialement des tabous, soit par la neutralisation de mots anciennement rejetés : *baiser, foutre*, et les mots ci-dessus, soit par le rejet : *bicot, boche, bougnoul, gouine, pédé, youpin* ne sont plus idéologiquement admissibles, si tant est qu'ils l'aient jamais été… La variation diachronique, ici comme ailleurs — et en vérité dans toutes les activités humaines — périme certaines unités, en décale la plupart, fait apparaître des créations ou des recréations, bref : le terrain du lexique est un sable mouvant sur lequel il est difficile de bâtir durablement un dictionnaire, voire un modeste répertoire. D'une génération à l'autre, et a fortiori du grand-père à la petite-fille ou de l'ancêtre à l'arrière-petit-neveu, l'usage des mots a varié considérablement, et avec lui le jugement porté sur leur validité et leur modernité.

- autre question : pour établir la liste d'items, doit-on partir d'un fichier personnel de mots et/ou de citations (Cellard-Rey), du dépouillement systématique des dictionnaires, d'un sondage lexicologique, d'une immense somme d'enquêtes magnétophoniques ? L'écueil moderne par excellence est l'interaction constante entre la création « individuelle » et la diffusion ou le lancement médiatique : l'*originalité néologique* fondamentale est devenue indiscernable, tant nous sommes plongés aujourd'hui dans un système d'échos, de copiage, de plagiat conscient ou inconscient. D'autre part, doit-on limiter la présentation de l'entrée à ce qu'on a trouvé soi-même en fait d'attestation, ou bien systématiser en fonction des potentialités de la langue ? (par ex. *voleur/euse de santé* ; *burette* ou *burne*, possible au sing. ? ; *envaper (non attesté) à cause du part. passé *envapé* (attesté) etc. Le fém. caroubleuse existe-t-il ? La *matonne* ne doit pas être oubliée dans les dictionnaires modernes (1e attestation : 1976, Cordelier), non plus que le *faiseur d'anges*, malgré sa relative rareté. C'est un aspect particulier du vaste problème de la féminisation des noms de métiers, très actuel en France.

- dernier point que je signalerai : une difficulté spécifique de l'argot est que certaines de ses unités sont isolables, car signifiant et signifié sont à l'écart du lexique général (*entourlouper, entraver, entrefesson, enviander, entuber*), tandis que d'autres unités n'ont qu'un signifié partiellement argotique (*entracte, entraîneuse* (vs *entraîneur*, non-arg.), *entrée des artistes, envelopper, envoyer, éparpiller, gâterie*, etc.). Le lexique argotique n'est pas inclus dans le lexique général, mais se trouve avec lui dans un rapport d'intersection, qui varie à l'infini et n'est pas prédictible.

3. Traitement des items (microstructure)

Il existe d'énormes différences d'un dictionnaire à l'autre, et ce n'est pas seulement une question de taille : par ex., les argotiers du genre Bruant, Le Breton ou Pierre Perret, qui manient très bien l'argot dans leurs œuvres, ne donnent pas la catégorie grammaticale de l'entrée, sauf, de manière très irrégulière, par la présence entre parenthèses d'un article : un, le, la, etc. (idem pour Sandry-Carrère, alors que Simonin fournissait ce renseignement au lecteur de façon systématique). Les transcriptions phonétiques sont rares : or, elles seraient particulièrement utiles aux caves qui consultent les dictionnaires et n'ont jamais entendu prononcer le mot ! La plupart de leurs dictionnaires d'argot donnent seulement entrée, sens et citation. La recherche étymologique, la quête de citations opportunes, le souci des équivalences synonymiques, ce n'est pas leur souci premier…

En revanche, les dictionnaires argotiques réalisés par des linguistes calquent la microstructure sur celle des dictionnaires de langue, et la veulent systématique : l'idée dominante est que le lecteur-consultant d'un dictionnaire s'habitue à des schèmes, et attend une régularité qui facilite sa consultation. Mais il n'est pas toujours possible de traiter identiquement chaque item, comme je l'ai déjà dit. D'autre part, à l'inverse de la première catégorie de lexicographes argotiers, les *linguistes* manquent souvent de l'expérience vécue, de la « science de la rue »… En somme, ils ne sont pas assez voyous. On admirera à cet égard le tandem exceptionnel que formèrent Alphonse Boudard et Luc Étienne dans la très fameuse *Méthode à Mimile.*

- entrée en gras : dès ce lieu typographique commencent les ennuis ! avec les variantes du type *angliche/engliche*, *cigue/sigue*, *chnock/schnock*, *antifler/entifler*, etc. Elles sont beaucoup plus nombreuses que dans le lexique non-arg., pour des raisons évidentes, et principalement du fait qu'il s'agit d'unités lexicales avant tout orales. L'idéal serait un dictionnaire d'argot à entrées phonétiques : mais les lecteurs n'y sont pas du tout préparés… Et l'échec commercial relatif du *Robert oral/écrit* a découragé définitivement les éditeurs de (re)prendre ce genre de risque.
- il y a aussi, d'entrée de jeu, la question des variantes synonymiques, cas de *entremichon, griveton*, etc. Faut-il les aligner en entrée, ou en privilégier une (et laquelle ? celle pour quoi on a une citation ? mais cela relève le plus souvent de l'arbitraire. Ou la plus usuelle ? Mais comment le tester ?
- catégorie grammaticale : varie parfois en fonction de l'auteur ou de l'époque (cf. *artiche*, « argent », d'abord masc., puis fém. ; *aspine*, « argent », masc. pour Esnault, fém. pour Boudard et Simonin ; *clope*, d'abord masc. au sens de « mégot », auj. fém. au sens de « cigarette » ; *vanne*, « plaisanterie », même mutation du genre). Ce type de changement n'est pas rare non plus en français standard, cf. *horloge*, passé du masc. (neutre en latin) au fém. ou *aigle* passé du fém. au masc.
- présentation de la prononciation : elle est rarement systématisée dans les dictionnaires d'argot. Le e dit muet est souvent « avalé », ce qui crée un problème de présentation de l'entrée (élision du e avec apostrophe ?). Cf. *désert, dreauper, dealer* (2 mots : verbe et nom), etc.
- définition(s) : l'aspect sémantique est le plus délicat. Les argotiers « de souche » ont parfois du mal à donner une explication claire (*arracher son copeau* renvoie tantôt à la notion de travail dur, tantôt à celle de masturbation, *arracher un pavé* seulement à cette dernière). Quand on a une lacune dans le dispositif sémio-lexical, on se demande souvent si cela est dû à un simple manque de citation ad hoc, ou si l'argot n'a pas « rempli une case » disponible. Les potentialités du lexique ne se concrétisent pas toujours, on le sait… D'autres argotiers, au contraire, pinaillent et subtilisent à l'envi, cf. les verbes *assurer* et *craindre*, au contenu souvent plus complexe qu'il n'y paraît, ou encore *cinéma* au sens d'imagination ou d'affabulation, ou bien *embrouille*… La rédaction de la définition doit se faire à un niveau quasi neutre, clair et acceptable par tout lecteur : la métalangue définitoire de l'argot ne peut être l'argot, d'où certaines difficultés d'écriture, et parfois un risque de pédantisme… ou de brutalité (cf. pénis et vulve, plutôt que sexe ou même organes sexuels). L'humour cependant n'est pas interdit à ce niveau : cf. *déballage, duc d'Aumale, escaladeuse*, etc.

Autre difficulté : comment ordonner les acceptions, dans le cas d'un article long, avec polysémie ? Faut-il adopter l'ordre chronologique, logique ou philosophique (abstrait/concret ; chose/individu ; animal/homme ; sing/plur.) ? Pour les verbes, peut-on systématiquement adopter la séquence v.t., v.i, v.pr. sans tenir compte de l'usage réel ? *Se grouiller, se tailler, se tirer* sont plus fréquents que les formes intr., qui existent également.

- illustration des acceptions : on n'a pas toujours dans son fichier une citation correspondant à une définition fournie par un dictionnaire d'argot (surtout ancien). A-t-on le droit d'inventer un exemple, au risque de se faire plaisir, faute de citation ? C'est plus délicat en argot (problème de compétence) que dans la langue commune, que tout le monde est censé connaître et pratiquer : à cet égard, la compétence d'un Simonin ou d'un Boudard est sans conteste supérieure à celle d'un Jacques Cellard. Ici comme dans le dictionnaire général se pose la question du rapport impossible et nécessaire entre une description qui concerne la *langue* et une illustration qui se situe au niveau du *discours*. L'argot s'invente et se transforme au jour le jour, mais le lexicographe ne se sent pas le droit d'anticiper ni d'arranger le réel, de boucher ses trous ou d'arrondir ses angles… Dans mes corrections successives, chaque fois que je le peux, je remplace un exemple forgé par une citation découverte récemment, à la faveur de nouvelles lectures. Mais il s'agit quasiment toujours d'une citation prise à un énoncé écrit…

On voit par là qu'un dictionnaire d'argot est assez dépendant de la quantité et de la qualité des citations accumulées (plus que le dictionnaire général, étant donné l'absence de consensus quant à l'aire descriptible) : le grand dépouillement informatisé des milliers de textes argotiques et populaires existants est encore à venir. L'établissement d'une banque de données lexico-argotiques pourrait et devrait être l'objet d'une entreprise internationale, dans le cadre de la francophonie.

N'oublions pas non plus la question des *hapax* : une belle citation unique d'un item rencontré sous la plume d'un auteur majeur est-elle suffisante pour que le lexicographe l'enregistre comme entrée ? (cas de San Antonio). À partir de combien d'occurrences un lexème est-il « dignus intrare » dans le corpus de l'argot ? Cf. le *Dictionnaire San Antonio*, de Serge Le Doran, Frédéric Pelloux et Philippe Rosé (1998, Fleuve noir), qui vaut presque exclusivement par rapport à une œuvre, et non pour l'argot en général.

- Synonymie et antonymie : problème déjà très délicat dans le lexique commun, et bien plus ardu en argot : qui nous dira les rapports exacts entre *mec* et *gonze*, entre *enculé, empaffé, enfifré, empapaouté*, entre *baiser, calcer, tringler* et quelques dizaines d'autres verbes ou locutions, entre *paf, quéquette* et *zob*, entre *chourer, faucher, piquer, étourdir*, etc. ? Ce n'est que relativement à deux items monosémiques et aux signifiants complètements distincts qu'on peut parler de synonymie absolue, par exemple *baisodrome* et *pinarium*, *daron* et *pater(nel), deffe* et *trois-ponts*, *fric* et *pognon*, *piaule* et *turne*, etc. Encore peut-on presque toujours faire de fines distinctions du point de vue de la zone d'usage, de l'actualité ou inactualité de l'item, de son origine géographique, etc.
- Étymologie : on est obligé de distinguer entre items « purement argotiques » (quoique je n'aime pas cette pseudo-qualification), comme *entraver, esgourde* (étym. incertaine) et les items dérivés de mots courants. Je ne traite que l'étymologie des premiers (cf. *giton* > nom propre dans le *Satiricon* de Pétrone ! ou *larton*, du grec *artos*), renvoyant pour les seconds au dictionnaire général (par ex. *entraîneuse, envelopper, envoyer*, etc.). En outre, vu le caractère prioritairement oral de l'argot, son stock lexical s'est constitué à travers de nombreuses approximations, confusions, hypothèses fantaisistes et convergences, dont on peut alléguer de nombreux exemples : *danser* (« sentir mauvais »), *feignant* (de faire néant et de feindre) ; *encrister* (du romani cristani, boîte et non de Christ !), *four, frio, futal, gaffe, hirondelle, pallas*, etc.). Voir aussi l'inextricable confusion entre *dégrainer* et *dégrener*.

On manque fréquemment de documentation (écrite ou même orale : les témoignages sont souvent indirects, vagues et sujets à caution). Il est extrêmement difficile, voire impossible dans certains cas, de parvenir à dater toutes les acceptions et locutions concernant un item, d'établir une stricte correspondance entre article et partie historique : d'où la nécessité d'être honnête et clair à ce sujet, et de ne pas dater « en vrac »…

- Traitement des locutions : sous quelle entrée les traiter ? Il est quasi inenvisageable d'avoir une attitude sytématique, étant donné le grand nombre des variantes, aussi cherche-t-on en général la locution sous l'élément permanent ; par ex. *casser les couilles, les burnes, les bonbons, les casser* sera traité à *casser*, et *plein le cul, le dos, les bottes* à *bottes*, mais *donner, foutre, flanquer les chocottes* ou *flubes* le sera à *chocottes* ou *flubes*, et *taper un môme, faire couler ou descendre un môme* le sera à *môme* ; *sauter, tomber sur le paletot* et *mettre la main sur le paletot* à *paletot* ; *arriver* ou *venir avec le bec, la gueule enfarinée* à *enfariné*.

Dans le cas d'une locution complexe, comme *Y a pas à tortiller du cul pour chier droit dans une bouteille*, le choix peut se faire sur *cul, chier, bouteille* ou *tortiller*. En ce qui me concerne, j'ai préféré *tortiller*, article moins chargé que *chier* et *cul* (et il n'y a pas d'article *bouteille* dans mon dictionnaire), mais il s'agit là beaucoup plus d'une commodité que d'un principe théorique… *En prendre plein la gueule pour pas un rond* est traité à *gueule*, mais il aurait pu l'être à *prendre*, où on rencontre *en prendre pour son grade, son rhume*, ou même à *rond*.

Et dans ces cas précis, doit-on, aux articles *bouteille, chier, cul* et *prendre*, chaque fois renvoyer le lecteur à *tortiller* ou à *gueule*, ou lui faire confiance, en pensant qu'il cherchera de lui-même la bonne entrée ? Le problème est moins anodin qu'il n'y paraît, car on retombe dans celui, très concret, du calibrage. Multiplier les renvois dans un dictionnaire en augmente insidieusement, mais bien réellement, la taille.

Enfin, doit-on essayer de donner la totalité des variantes, ou admettre un etc. ? Par ex. *se fendre la gueule, la pêche, la poire, la terrine*, etc. Ici aussi se pose un problème de place disponible. Sans compter qu'on peut avoir une datation qui corresponde à une seule variante, sans qu'on sache toujours si les autres sont antérieures, contemporaines ou postérieures ! Il est difficile d'admettre un schéma génératif, comme parfois dans le TLF, qui mette entre crochets une matrice sémantique. Par ex. *se fendre* + [syn. de bouche, visage] ou bien *casser* + [syn. de testicules]. Tous les synonymes ne conviennent pas : *se fendre le citron, la figure, le zygomatique ? Mais que faire pour *mettre* + [syn. de « moyens de se déplacer rapidement »] ? Car *adjas, bouts, voiles* ne sont pas synonymes !

4. Conclusion

On en revient à la question préalable : pourquoi donc, dans ces conditions, s'acharner à pondre des dictionnaires d'argot ? Feriez mieux de cultiver tranquillos votre jardin des racines voyoutes, pour votre petit compte personnel !

Oui, mais voilà : d'une part, nous autres lexicographes français, nous sommes, quoi qu'on en dise, encore assez fortement cartésiens et aimons bien comprendre, ordonner nos mots et nos idées, classer, mettre notre savoir en boîte, avec une minutie scrupuleuse, que d'autres baptiseront maniaquerie, pour ne pas dire (triv. !) *enculage de mouches*…, retrouver en somme le vieux rêve encyclopédique d'un Rabelais. Est-ce du reste un comportement exclusivement français ? Je connais sur ce point bien des étrangers qui mériteraient d'appartenir à notre communauté et devraient se faire naturaliser !

D'autre part, et surtout, la recherche est dans tous les domaines un passionnant voyage dans l'inconnu, et son aboutissement un vrai bonheur ! La tâche, certes, est immense, et chacun sait qu'il n'en verra pas personnellement le terme. Mais qu'importe ! Scruter minutieusement l'immense champ verbal qui s'offre à nous quotidiennement, qui se déforme, se transforme, se complète et s'accroît sans cesse, se dépouille de ses vieilles peaux, s'enrichit constamment de nouvelles pousses et de fruits rares, quelle activité excitante malgré l'infinité asymptotique du processus !

Récolte impossible, donc ! Oui, mais il n'y a que le réalisme soixante-huitard de l'impossible qui soit vraiment tentant. Engranger ce que l'on peut, sans toujours savoir si l'on a bien séparé l'ivraie du bon grain, si la grange est assez à l'abri de l'humidité et des orages pour conserver son contenu jusqu'à ce qu'il soit consommé, telle est la vie du lexicographe, plus heureux somme toute que malheureux, car les nombreux petits bonheurs de la découverte compensent largement, à mon sens, les aléas, les désillusions, et la certitude finalement pas triste qu'on passera un jour le flambeau au suivant. Faire de la lexicographie argotique, c'est participer activement — fût-ce de façon ingrate — à la sauvegarde du patrimoine humain,

notamment dans sa sphère non normée, « populaire » (si ce mot a encore un sens, dans notre société de pensée unique et d'abolition verbale des classes), car les mots sont bien aussi durables, si ce n'est davantage, que les vieilles pierres et les vieux mythes… C'est mettre sans cesse en relation les mots et les choses pour essayer de mieux comprendre le monde qui nous entoure et son histoire… C'est traiter avec précision ce secteur de la langue française si vivace et si longtemps tenu à l'écart, qui cependant est le domaine privilégié de la créativité et de l'humour, même si l'on y découvre également toutes les misères et les tares de l'humanité souffrante.

Références bibliographiques

Andréani (L.). 1985. *Le Verlan — Petit dictionnaire illustré*. Paris : Ed. Henri Veyrier [59 p].

Bernet (Ch.) & Rézeau (P.).1989. *Dictionnaire du français parlé — Le Monde des expressions familières.* Paris : Seuil [rééd. Seuil, Coll. « Point-Virgule » (éd. abrégée), 382 p.].

Bouchaux (A.), Juteau (M.) & Roussin (D.). 1992. *L'Argot des musiciens*. Paris : Ed. Climats [rééd. Seuil, Coll. « Point-Virgule », 215 p.].

Boudard (A.) & Étienne (L.). 1970. *La méthode à Mimile*. Paris : Ed. La jeune Parque [rééd. 1974 ; 1975, Livre de poche, 309 p.].

Calvet (L-J.). 1991. « L'argot comme variation diastratique, diatopique et diachronique (autour de Pierre Guiraud) ». in : *Langue française*, 90, mai 1991, pp. pp. 40-52.

Calvet (L.-J.). 1994. *L'Argot*. Paris : PUF, Coll. « Que sais-je ? », n° 700 [127 p.].

Caradec (F.). 1977. *Dictionnaire du français argotique et populaire*. Paris : Larousse [256 p., rééd. 1988 sous le titre : *N'ayons pas peur des mots*. Paris : Larousse, 319 p.].

Cellard & Rey. 1991. *Dictionnaire du français non-conventionnel*. Paris : Hachette [2° éd.].

Colin (J.-P.). 1999. *Dictionnaire de l'argot français et de ses origines*. Paris : Larousse [rééd. et refonte complète].

Cordelier (J.). 1976. *La Dérobade*. Paris : Hachette.

D. D. L. 1970-1988. *Datations et Documents lexicographiques ; Matériaux pour l'histoire du vocabulaire français*. Paris : Klincksieck [vol. 1 à 48].

Duneton (C.) & Claval (S.). 1990. *Le Bouquet des expressions imagées*. Paris : Seuil [1375 p.].

Gadet (F.). 1992. *Le français populaire*. Paris : PUF, Coll. « Que sais-je ? », n° 1172 [128 p.].

Galtier-Boissière (J.) & Devaux (P.). 1952. *Dictionnaire historique, étymologique et anecdotique d'argot*. Paris : Crapouillot [4° éd., 116 p. ; 1° éd. 1947].

Girard (E.) & Kernel (B.).1996. *Le Vrai langage des jeunes expliqué aux parents (qui n'y entravent plus rien).* Paris : Albin Michel [271 p.].

Giraud (R.). 1981. *L'Argot tel qu'on le parle*. Paris : Ed. Jacques Grancher [312 p.].

Giraud (R.). 1989. *L'Argot du bistrot*. Paris : Marval [155 p.].

Giraud (R.). 1992. *L'Argot d'Éros*. Paris : Marval [185 p.].

Giraud (R.) & Ditalia (P.).1996. *L'Argot de la Série noire, I. L'Argot des traducteurs*. Paris : Ed. Joseph K.

Gordienne (R.). 2002. *Dictionnaire des mots qu'on dit « gros ».* Paris : Ed. Hors commerce

Goudaillier (J.-P.).1997. *Comment tu tchatches !* Paris : Ed. Maison-neuve & Larose [192 p.].

Gross (G.). 1990. « Définition des noms composés dans un lexique-grammaire ». in : *Langue française,* 87, septembre 1990, pp. 84-90.

Le Breton (A.). 1960. *Langue verte et noirs desseins*. Paris : Presses de la Cité [398 p. ; rééd. 1975, sous le titre : *L'Argot chez les vrais de vrai*. Paris : ibid., 512 p. ; puis 1986 sous le titre : *Argotez, argotez, il en restera toujours quelque chose*. Paris : Vertiges-Carrère, 706 p.].

Le Doran (S.), Pelloux (F.) & Rosé (Ph.). 1998. *Le Dictionnaire San Antonio*. Paris : Fleuve noir

Martinet (A.) & Walter (H.). 1973. *Dictionnaire de la prononciation du français dans son usage réel.* Paris : France-Expansion.

Merle (P.). 1986. *Dictionnaire du français branché*. Paris : Seuil [158 p.].

Merle (P.). 1996. *Le Dico de l'argot fin de siècle*. Paris : Seuil [431 p.].

Niceforo (A.). 1912. *Génie de l'argot*. Paris : Mercure de France

Noll (V.).1993. *Les Dictionnaires d'argot et les argots spéciaux*. Strasbourg-Nancy : Travaux de linguistique et de philologie, XXXI, pp. 423-475 [c'est la bibliographie la plus complète à sa date de parution].

Obalk (H.), Soral (A.) & Pasche (A.). 1984. *Les Mouvements de mode expliqués aux parents.* Paris : Ed. Robert Laffont, Coll. « Livre de poche » [416 p.].

Perret (P.). 1982. *Le Petit Perret illustré par l'exemple*. Paris : Ed. Lattès, Coll. « Livre de poche » [479 p.].

Pierre-Adolphe (Ph.), Mamoud (M.) & Tzanos (G.-O.). 1995. *Le Dico de la banlieue*. Paris : Ed. La Sirène [119 p.].

Rouayrenc (C.). 1996. *Les Gros mots*. Paris : PUF, Coll. « Que sais-je ? », n° 1597 [128 p.].

Sandry (G.) & Carrere (M.). 1953. *Dictionnaire de l'argot moderne*. Paris : Éditions du Dauphin [nombreuses rééd. jusqu'en 1984].

Schweighaeuser (J.-P.). 1984. *Le Roman noir français*. Paris : PUF, Coll. « Que sais-je ? », n° 2145 [128 p.].
Séguin (B.) & Teilhard (F.).1996. *Les Céfrans parlent aux Français*. Paris : Calmann-Lévy [230 p.]
Simonin (A.). 1957. *Le Petit Simonin illustré*. Paris : Ed. Pierre Amiot [295 p. ; 2° éd. 1968, Paris : Gallimard, 281 p.].
Warnant (L.). 1968. *Dictionnaire de la prononciation française*. Paris : Duculot [3° éd.].

Bibliographie des recueils d'argot :
quelques problèmes à élucider
Par Denis Delaplace
Membre associé de l'UMR 8528 du CNRS « Silex »
Université de Lille 3, France

Novembre 2003

1. Introduction

Aucun argotologue ne saurait être indifférent à l'étude de la façon dont s'est constitué son objet. Trois types de discours ont été (et sont) utilisés pour attester de l'existence de lexiques expressifs propres à certains groupes sociaux particuliers :

(i) Des documents consacrés à ces groupes et reconnus comme ayant une certaine valeur historique, par exemple les pièces du procès des Coquillards à Dijon en 1455 ou celles du procès d'Orgères de 1790 à 1800. Leurs rédacteurs, évidemment, ne sauraient être considérés comme des linguistes, mais comme des témoins non impartiaux de faits langagiers qu'ils perçoivent à leur manière et qui ne peuvent être étudiés correctement qu'au terme d'un travail en collaboration entre historiens, sociologues et linguistes.

(ii) Des textes littéraires dont les auteurs se sont intéressés au parler de tel ou tel groupe ou l'ont même adopté, par exemple certaines ballades de Villon (1489) et à lui attribuées (fin XV ème), *Le Vice puni ou Cartouche* de Grandval (1725) et *Les Misérables* de Victor Hugo (1862). Les faits langagiers décrits ou exploités dans ces œuvres ne sauraient être lus et interprétés sans tenir compte de tous les aspects d'une création littéraire qui est dispensée d'exigence scientifique.

(iii) Des recueils d'unités lexicales propres à certains groupes sociaux plus ou moins bien circonscrits, par exemple « L'argot en usage au bagne de Brest et connu des voleurs de toutes les provinces françaises »[1], recopié sur un manuscrit avant 1849, vraisemblablement par un magistrat travaillant à partir d'un autre manuscrit qu'il date de 1821 et qu'il attribue à un forçat dénommé Ansiaume. Là encore, il est nécessaire, avant toute exploitation de ces documents de type lexicographique, de s'intéresser aux conditions dans lesquelles ils ont été produits et notamment de commencer par en faire une étude bibliographique précise, qui complète et corrige celles effectuées par Yve-Plessis (1901), Sainéan (1912) et Esnault (de 1913 à 1965).

La présente contribution montre que, dans cette dernière tâche, on se heurte vite, et tout particulièrement en ce qui concerne des recueils fondamentaux pour l'histoire de l'argot, à des problèmes dont la résolution appelle des investigations plus poussées, sans lesquelles on risque fort de passer à côté de certains aspects fondamentaux de ce à quoi on a donné le nom d'*argot*.

2. Le lexique de Pechon de Ruby

Le premier recueil français important d'unités lexicales expressives rattachables à l'usage d'un groupe social particulier est inclus dans un écrit dont personne, jusqu'à présent, n'a su démêler la part de vérité historique et celle de création littéraire. Il s'agit de *La Vie Genereuse des Mercelots, Gueuz, et Boesmiens […]* publiée en 1596 à Lyon, sous le pseudonyme de Pechon de Ruby chez Jean Jullieron.

[1] Dans un article précédent (2000b, pp. 8), je classais un peu trop rapidement ce recueil parmi ceux d'argot de groupes assez bien circonscrits (les forçats au bagne de Brest), mais il m'apparaît aujourd'hui qu'il décrit plutôt, comme son titre et sa nomenclature le laissent à penser, un lexique répandu bien plus largement (voir ci-dessous en 5.).

2.1. Un livret populaire mystérieux

Ce livret populaire offre avant tout un récit qui se donne comme autobiographique et que certains spécialistes ont jugé picaresque. Aujourd'hui, on ne sait toujours rien de son auteur, si ce n'est ce que nous en révèle le narrateur, et pas grand-chose de son éditeur lyonnais, sinon que, dans la lignée de son père Guichard Jullieron, il a imprimé d'autres ouvrages de toutes sortes dans les trente premières années du dix-septième siècle. Espérons qu'un jour les spécialistes d'histoire, de littérature et du livre nous en apprendront davantage sur les conditions dans lesquelles a été réalisée cette œuvre étonnante.

Sur les différentes éditions anciennes de cet opuscule qui a été reproduit plus ou moins fidèlement et avec des variantes dans le titre en 1603[1], 1612, 1618 et 1622 à Paris ainsi qu'en 1627 à Troyes, on en connaît aujourd'hui un peu plus, notamment grâce à Chartier (1982). Mais une comparaison approfondie entre les différents textes est nécessaire si l'on veut établir enfin une véritable édition critique permettant une meilleure compréhension de l'ouvrage et notamment de son lexique final.

2.2. Un étrange dictionnaire

Annoncé dès la page de titre de la *Vie Genereuse* comme un « Dictionnaire en langage Blesquien, avec l'explication en vulgaire », le glossaire recense les « plus signalez mots de Blesche » (1596 : p. 36), le mot *blesche* étant défini au début du récit (1596 : p. 8) comme renvoyant au petit mercier (« mercelot ») une fois qu'il a fini son apprentissage.

Cependant, on peut d'ores et déjà soulever un certain nombre de problèmes, avant d'accepter le lexique fourni par Pechon de Ruby comme un témoignage fiable.

Tout d'abord, si ce que l'auteur-narrateur nous apprend de lui est vrai, c'est-à-dire qu'originaire d'une famille noble des environs de Redon, il fut un adolescent en fugue qui se joignit à des petits merciers ambulants sillonnant les pays de Loire, la Vendée et le Poitou, cela n'est pas suffisant pour que nous puissions, sans vérifications approfondies, considérer que toutes les expressions décrites par l'auteur comme blesquiennes étaient effectivement spécifiques de cette profession qu'il décrit comme plus ou moins honnête. La meilleure preuve en est que lui-même fait dire à un grand Coesre, chef d'une troupe de mendiants plus ou moins malhonnêtes rencontrée ensuite par le jeune fugueur, que la langue des mercelots est semblable à celle des gueux (1596 : pp. 15).

En déduira-t-on pour autant, comme on le fait trop souvent, que les unités lexicales attribuées aux blesches, en tout un peu plus de deux cents si l'on ajoute celles du récit à celles du lexique final (exactement 153 expressions) de l'édition de 1596, ont été à cette époque l'apanage des voleurs ? Là encore, c'est aller trop vite en besogne. On ne peut ignorer :

- que les personnages décrits, vagabonds de diverses provenances, étaient des mercelots et des mendiants qui survivaient souvent de tromperies sans être tout à fait des voleurs,
- que les régions qu'ils parcouraient avaient des parlers locaux très divers,
- qu'ils croisaient sur leur chemin des nomades originaires d'autres contrées, par exemple des Bohémiens, comme ceux de cette troupe à laquelle Pechon de Ruby finit par se joindre.

Dans l'étude de chaque expression, il faut garder tout cela à l'esprit, mais sans exagérer l'importance de l'un des aspects, comme on a reproché à A. Becker-Ho (1993) de l'avoir fait à propos de l'influence des Gitans[2].

Il convient donc de se livrer à une tâche particulièrement ardue, celle qui consiste à se demander, pour chaque expression, si elle a été attestée antérieurement et, dans ce cas, si elle a été repérée ou non dans la bouche de gens plus ou moins malhonnêtes, le problème

[1] Cette édition, inconnue d'Yve-Plessis, de Sainéan et d'Esnault, se trouve au Musée des Arts et Traditions Populaires. Merci à Monique Esperon de m'avoir permis de disposer de la reproduction de plusieurs livrets populaires introuvables.

[2] Sur cette question, il faudrait notamment pouvoir démêler de façon certaine les termes qui proviennent de la langue des Bohémiens avant leur arrivée en France et ceux qu'ils ont eux-mêmes acquis au contact des populations et des individus.

étant le manque de documents. Ce travail a été accompli, après Sainéan, par Esnault, qui s'est appuyé, entre autres, sur les archives du procès des Coquillards (j'y relève 6 termes correspondant à peu près à ceux de Pechon de Ruby), sur les ballades en jargon de Villon (5 termes) ou sur les ballades en jobelin qui lui ont été attribuées (3 termes) et sur certains manuscrits du chirurgien royal Rasse des Nœuds, datables de 1561 à 1566 (14 termes). En tout, environ un quart des expressions du glossaire de la *Vie Genereuse* sont attestées auparavant, mais rien n'interdit de penser que l'auteur ait trouvé certaines d'entre elles dans ses lectures plutôt que dans ses aventures.

Enfin, il faut tenir compte des caractéristiques lexicographiques du glossaire.

À cet égard, rappelons un fait assez singulier déjà souligné par Yve-Plessis : l'édition de 1596 recense ses 153 expressions dans un ordre thématique assez lâche et partiellement hiérarchisé (il commence par Dieu, le Pape et le Roi)[1]. Il convient de s'interroger sur cette pratique : en s'inspirant vraisemblablement d'un glossaire de l'époque qu'il reste à identifier, l'auteur a pu être tenté, pour remplir les cases d'un canevas déjà défini, de mettre dans la bouche des mercelots des expressions qui ne leur étaient pas spécifiques, voire des expressions fabriquées de toutes pièces. On constate du reste que, dès l'édition de 1603 ainsi que dans les suivantes, 35 items ont été supprimés. N'en déduisons pas pour autant que le jargon des blesches avait déjà changé : comme la plupart de ces items concernaient le haut de la hiérarchie, on a peut-être voulu (ou dû) épargner les représentants de celle-ci…

Autre fait important : dès l'édition de 1603, le livret inverse et réorganise le lexique en le présentant sous la forme d'un « Dictionnaire Blesquien dont le François est le premier », dans un ordre alphabétique qui regroupe en vrac les items du français à peu près selon la première initiale (mais la lettre L commence par « La teste, comblette ou tronche », ce qui ne sera corrigé que dans l'édition de 1627[2] !) ; outre les 35 suppressions, signalons que 7 expressions sont alors ajoutées (par exemple « Œufs, Avergots », daté de 1612 par Esnault) et que 26 sont modifiées assez fortement (par exemple « Cousteau : Lingre » vient heureusement corriger, coutellerie langroise oblige, « *ingre*, couteau » de l'édition de 1596), ce qui ne laisse que 92 items semblables ou sans variation significative.

Pour parler de l'argot, comment tabler sur une œuvre dont certains aspects sont aussi flous et dont la connaissance est aussi fragmentaire ? En tout cas, une chose est certaine : contrairement à ce que Pechon de Ruby pourrait laisser croire, le jargon des blesches et des gueux, malgré ses formules d'initiation plus ou moins cryptées et malgré cette étrange chanson de mariage qui précède le dictionnaire, n'a jamais été une langue ; il se présente à nous comme un lexique réuni selon des principes et des méthodes qui n'eurent rien de rigoureux.

3. L'invention de l'argot par Ollivier Chereau

Le premier auteur à s'être engouffré dans la voie ouverte par Pechon de Ruby fut Ollivier Chereau, quand il s'est appuyé sur une édition de la *Vie Genereuse* qui n'est pas celle de 1596[3] pour écrire *Le Jargon ou Langage de l'Argot Reformé*.

3.1. Une œuvre facétieuse

Les spécialistes de l'argot, qui n'ont jamais retrouvé la version première de ce livret, ont longtemps pensé que l'édition la plus ancienne conservée était l'édition parisienne de la Veuve du Carroy, datée à tort de 1628 à partir d'une méconnaissance de la carrière de cette imprimeuse, dont on sait aujourd'hui qu'elle exerçait encore quelques années plus tard, et à partir d'une comparaison insuffisante avec les éditions lyonnaises (1630, 1632, 1634) et troyennes (1656 et 1660) les plus anciennes.

Or, comme l'a révélé Chartier (1982), une édition lyonnaise a été réalisée dès 1630 [1] à partir d'une édition faite par Nicolas I Oudot, peu après celle de la *Vie Genereuse*, dans les

[1] L'édition récente faite par Nédélec (1998) massacre cet ordre.

[2] Comparée aux éditions parisiennes de 1603 à 1622, cette version troyenne offre un texte plus fidèle à celui de 1596 tout en adoptant, pour le dictionnaire, leur structure français-blesquien. Son éditeur, Nicolas I Oudot, a-t-il pris le soin de comparer plusieurs éditions ou bien s'est-il appuyé sur une autre édition aujourd'hui disparue ?

[3] Chereau recense par exemple *avergots* « œufs » et *sabre* « bois », qui sont absents de la *Vie Genereuse* de 1596. Il pourrait bien avoir utilisé l'édition troyenne de 1627, dont le dictionnaire français-blesquien est le seul à donner *pelard* « foin », repris dans le dictionnaire du *Jargon*.

mois qui ont suivi la prise de la Rochelle par Louis XIII à la fin octobre 1628. Cette édition troyenne originale n'a jamais été retrouvée, mais tout porte à croire, quand on la restitue à partir des éditions lyonnaises et troyennes, que la Veuve du Carroy en a repris le texte en le coupant un peu n'importe comment, notamment pour le faire tenir dans le format de soixante pages du livret.

La preuve en est qu'à la page 48, dans le dialogue entre un « Polisson » (mendiant qui revend les habits qu'on lui donne en aumône) et un « Malingreux » (mendiant qui exploite des maladies réelles ou simulées pour obtenir des aumônes), une réplique est quasiment incompréhensible si on ne se réfère pas à l'édition de 1630 : alors que le « Polisson » vient de déclarer qu'il ne vole jamais, le « Malingreux » lui demande « As-tu peaussé avec seziere ? », ce qui, compte tenu d'un féminin qui suit, signifie « As-tu couché avec elle ? » ; or, beacoup plus logiquement, dans l 'édition de 1630, le « Malingreux » répond qu'il ne vole jamais non plus, mais qu'il adresse tous les jours à Dieu une prière qu'il se met ensuite à réciter, et c'est seulement alors que le « Polisson », après avoir trouvé « chenastre » (bonne) cette prière, l'invite dans une « piolle » (auberge) et lui parle d'une « cambrouse » (servante) non moins « chenastre »…

Personne ne sait comment le texte de Chereau, écrivain tourangeau par ailleurs assez mal connu mais se disant « pillier de boutanche, qui maquille en mollanche » (c'est-à-dire patron de boutique qui travaille dans la laine), est parvenu entre les mains du troyen Nicolas I Oudot, considéré comme le fondateur de la Bibliothèque Bleue : Chereau a-t-il eu des rapports avec des Troyens dans le cadre de sa profession ? Des merciers colporteurs de livres ont-ils servi d'intermédiaires ? Un libraire de la région a-t-il provoqué ce contact, par exemple Abraham Mounin de Poitiers cité par Yve-Plessis parmi les premiers propagateurs de livrets argotiques ? Je me perds en conjectures… En tout cas, la publication de la *Vie Genereuse* en 1627 a probablement joué un rôle déclencheur.

Quoi qu'il en soit, un point ne doit absolument pas être oublié : même si Chereau s'est appuyé sur des documents précis, notamment sur la *Vie Genereuse* et sur une liste traditionnelle des différentes sortes de mendiants, son œuvre est une facétie dans le goût de l'époque, comme en témoigne la date de signature de la fausse permission, « la huictiesme Calendes de Fevrier, & luisant [« jour », dans le dictionnaire argotique] du Mardy Gras ».

3. 2. Le premier « dictionnaire argotique »

Le fait que le *Jargon* soit une facétie incite à le considérer non pas seulement comme un document historique et linguistique, mais aussi et avant tout comme une œuvre littéraire dans laquelle l'auteur s'est amusé à exploiter à sa guise certaines de ses lectures. Cela éclaire peut-être aussi sous un jour particulier un problème toujours sans réponse aujourd'hui, à savoir l'origine du nom *argot*, attesté pour la première fois dans le livret de Chereau, qui l'emploie pour désigner le monde de la mendicité et qu'il met en relation avec un verbe *argoter* « mendier », dont c'est également la première attestation, avant de dresser son « Dictionnaire argotique ». Rappelons-le, ce n'est qu'au cours du dix-septième siècle, suite au succès du *Jargon* maintes fois réédité sous divers formats, que le mot *argot* a fini par désigner également le jargon des mendiants, dont le dictionnaire jargon-français de l'édition de 1630 recense 260 expressions, sans compter ni les 13 phrases ajoutées après la lettre Z ni la liste d'archaïsmes et de néologismes qui les suit.

Sur ces 260 items, 44 proviennent, tels quels ou avec modifications plus ou moins importantes, du lexique français-blesquien de la *Vie Genereuse* et quelques autres, par exemple *dure* « terre », du récit de Pechon de Ruby. Chereau a ainsi mis dans la bouche des mendiants, qu'il surnomme également « enfants de la truche », des expressions que Pechon attribuait plutôt aux blesches (même si, comme on l'a vu, ce dernier faisait affirmer par un de ses personnages la ressemblance entre leur jargon et celui des gueux).

L'auteur du *Jargon* recense également plusieurs périphrases facétieuses dont on ne voit pas bien pourquoi elles proviendraient des « enfants de la truche » et que l'auteur, s'il ne les a pas forgées lui-même, pourrait bien avoir empruntées à son entourage ou à ses lectures : « *barbillons de Varane*[2], naveaux » (navets), « *crottes d'hermitte*, poires cuittes », « *huistres de Varane*, febves », « *serpeliere de rastichon*, robe de Prestre ».

---

[1] Elle aussi se trouve au Musée des Arts et Traditions Populaires.

[2] Selon Esnault, *Varane* renvoie aux terrains d'alluvions (*varennes*) de la région de Tours.

Là encore, avant de suivre Chereau quand il attribue certaines expressions à des mendiants plus ou moins simulateurs (car il n'est pas encore vraiment question de voleurs), il convient de s'interroger, pour chacune d'elles, sur ses rapports avec la vie des gueux, sur son mode de formation et sur ses éventuelles attestations antérieures. Mais, quoi qu'il en soit, le *Jargon*, dont j'ai recensé plus de soixante éditions différentes jusqu'à la moitié du dix-neuvième siècle, est à l'origine d'une incroyable histoire lexicographique, celle des dictionnaires d'argot qui ont tous nourri en partie leur nomenclature de celle du « Dictionnaire argotique ».

4. La surenchère argotique des éditeurs normands du début du dix-neuvième siècle

Citons Esnault (1965 : p. X) :

> En 1821, à Caen, le libraire Chalopin lance un *Jargon de l'argot pour l'instruction des bons grivois*, signé « Mézière », et en 1822 un *Supplément*, signé « Mésière ». Ce sont de simples listes de mots, plus riches que celles de 1628, mais débarrassées des sottises qu'était devenue l'œuvre de Chereau. Deux libraires, Lecrêne (Rouen, 1823), Pellerin (Épinal, 1824, avec rééditions), plagient Chalopin.

Les recherches menées depuis ne confirment pas toutes ces affirmations.

Tout d'abord, la Bibliothèque historique de la Ville de Paris possède une édition Lecrêne-Labbey du *Jargon* non datée mais donnant comme adresse le 173 rue de la Grosse-Horloge à Rouen. Or, selon Jean-Dominique Mellot[1], spécialiste de l'édition rouennaise, c'est entre fin 1810 et 1817 que Lecrêne-Labbey occupait cette adresse, ce qui, avec d'autres indices, laisse à penser que les deux éditions attribuées à Chalopin et dont il s'est servi sont antérieures à 1821. Il faudra sans doute revoir certaines datations.

Ensuite, le *Jargon ou Langage de l'Argot Réformé* attribué à Chalopin n'est pas exempt, par rapport au texte des éditions les plus anciennes du *Jargon* et notamment par rapport aux trois éditions lyonnaises de 1630, 1632 et 1634, des sottises multipliées au fil des rééditions. Jusqu'à présent, il m'a été impossible de retrouver, pour l'édition « Meziere » que j'ai consultée[2], la version du *Jargon* qui a servi de modèle et dont proviennent sans doute la plupart des trahisons du texte initial, par exemple « Angoche, oies » au lieu de « *Angluche*, une oye », « Bacou, cochon » au lieu de « *Baccon*, un pourceau », etc. Mais Chalopin a peut-être contribué, lui aussi, à la défiguration, ne serait-ce qu'en ajoutant de nouvelles erreurs typographiques : c'est ainsi qu'il fait suivre « cornant, bœuf », conforme au texte initial et accompagné de *cornante* dans celui-ci, d'un étrange « cornanie, vache » !

En outre, il est assez difficile de déterminer d'où proviennent les expressions ajoutées, mais, parmi elles, figurent des mots qui ne semblent pas vraiment argotiques, par exemple « Mitron, boulanger », qui n'a jamais été réservé ni aux mendiants ni aux voleurs, ou « Melet, petit », qui, selon Esnault, est un régionalisme normand et manceau.

Quant au *Supplément au Dictionnaire Argotique* signé « Mesiere », il surenchérit dans les ajouts, mais beaucoup d'entre eux sont particulièrement douteux : alors que le texte de Chereau donnait le nom de *cappons* à des voleurs présentés assez énigmatiquement comme des « eschevins de la triperie », le *Supplément* part de « Capon, *écrivain* [!] », emprunté à une édition infidèle du *Jargon* et repris par Grandval (1725), pour recenser « Capine, *écritoire* », « Capir, *écrire* » et « Cape, *écriture* » !

L'édition Lecrêne-Labbey, quant à elle, réunit le « Meziere » et le « Mesiere », avec leurs ajouts plus que douteux argotiquement, dans une nouvelle édition du *Jargon* qui, directement ou indirectement, servit de base à la plupart de celles du dix-neuvième siècle[3] ainsi qu'à de nombreux autres dictionnaires d'argot des voleurs, par exemple celui publié par Vidocq dans *Les Voleurs* (1836-1837), et d'argot général, par exemple *L'argot au XXe siècle* publié par Bruant en 1901.

La facétie tournait ainsi à la grosse farce, pas toujours volontaire.

---

[1] Communication personnelle. Qu'il soit ici remercié, ainsi que les nombreux bibliothécaires et spécialistes du livre qui m'ont apporté leur aide !

[2] Il s'agit de celle conservée au Musée des Arts et Traditions Populaires.

[3] Y compris l'édition Pellerin à Epinal qu'aujourd'hui encore, après Sainéan (1912), on s'obstine à dater de 1836, malgré les preuves apportées depuis longtemps (1921) par Esnault pour la faire remonter à 1824 !

5. Le recueil d'Ansiaume et le *Dictionnaire d'argot* de 1847

Le recueil d'Ansiaume évoqué dans mon introduction, que l'on date avec raison de 1821 et dont on ne possède qu'une copie manuscrite faite avant 1849 par un magistrat, n'a été retrouvé qu'en 1943. Or, comme s'en étonnait déjà G. Esnault (1965 : p. X), de nombreuses expressions qu'il présente et qui sont totalement originales par rapport à la tradition argotographique du début du dix-neuvième siècle, y compris le lexique des *Voleurs* édité par Vidocq quinze ans plus tard, figurent également dans le *Dictionnaire d'Argot ou la Langue des Voleurs dévoilée*, dictionnaire français-argot habituellement daté de 1847 : signalons par exemple, parmi une bonne cinquantaine d'items, *bringballe* « sonnette » et « *Sonnette*. Bringbal », *crompires* « pommes de terre » et « *Pomme de terre*. Crompir », *vadoult* « domestique » et « *Domestique*. Vadoult ».

Du *Dictionnaire d'Argot* de 1847, ces expressions, dont beaucoup ne semblent être spécifiques ni des bagnards de Brest ni même des « voleurs de toutes les provinces françaises », sont presque toutes passées ensuite dans le dictionnaire des *Études de philologie comparée sur l'argot* de F. Michel (1856) et dans la plupart des dictionnaires d'argot jusqu'à celui publié par Bruant (1901).

Compte tenu du fait qu'avant le lexique d'Ansiaume ainsi qu'entre lui et le *Dictionnaire d'Argot* de 1847, aucun des recueils retrouvés ne mentionne ces expressions, on en est réduit aux conjectures : le premier et le second ont-ils puisé à une même source inconnue ? ou bien le magistrat a-t-il rajouté au manuscrit d'Ansiaume son grain de sel en s'aidant du dictionnaire français-argot ou d'un autre ouvrage qui aurait servi de base à ce dernier ?

Quoi qu'il en soit, bien que le recueil d'Ansiaume et le *Dictionnaire d'Argot* fassent tous deux allusion aux voleurs dans leurs titres, on est en droit de se demander, pour certaines expressions qui, comme le terme *crompire* venu de contrées proches de l'Allemagne (*Grundbirne*, mot à mot « poire de terre »), n'ont guère de rapport étroit avec la vie des repris de justice, par quel(s) cheminement(s) elles ont été considérées comme argotiques. La nébuleuse « argot » attirait ainsi de plus en plus dans son giron une partie du lexique expressif populaire, national ou régional, auquel elle devait déjà sans doute beaucoup.

6. Deux auteurs mis à contribution par Maurice Lachâtre

On date généralement de 1856 le livre de Francisque-Michel (ou François-Xavier Michel) mentionné ci-dessus, mais sans prêter attention au fait que l'auteur le présente, sur la page de titre, comme le « Développement d'un mémoire couronné par l'Institut de France ». Jusqu'à présent, je n'ai pas pu retrouver ce mémoire, qui a reçu le prix Volney probablement vers 1850. Ce qui est certain, c'est qu'à cette date, dans *La Grande Bohême*, le même auteur promettait un « Dictionnaire complet des diverses langues fourbesques et argotiques de l'Europe » et que ses travaux argotographiques ont été exploités dès 1852 par Maurice de la Châtre (plus tard Lachâtre) dans le premier tome (lettres A-G) de la première édition de son *Dictionnaire Universel*, ce qui fait que cette édition, assez difficile à trouver, décrit déjà certaines expressions dans les mêmes termes que ceux qui seront utilisés par F. Michel dans ses *Études* !

Un exemple suffira, tiré de l'article **abouler** dont les deux ouvrages décrivent plusieurs acceptions, outre celles de « venir » (déjà dans le Vidocq), « aboutir » et « accoucher ». L'article du *Dictionnaire Universel* indique :

> Dans la langue actuelle des faubourgs de Paris, il signifie compter, donner, baîller, apporter vite, comme dans le patois normand.

De toute évidence, ces indications sont un condensé des remarques de F. Michel, qui seront ainsi formulées dans les *Études* (p. 3) :

> Dans l'ancien argot, s'il faut en croire le Dictionnaire argotique du *Jargon*[1], *abouler* avait un sens un peu différent, celui de *compter*, de *donner*, que ce verbe a également dans la langue actuelle du peuple de Paris ; il existe aussi dans le patois normand, mais avec la signification d'*apporter vite*. MM. du Méril le tirent de « de *Boule*, globe de plomb qu'on lançait avec une fronde, ou de Boulon, trait d'arbalète. » Voyez *Dictionnaire du patois normand*, pag. 3, col. 1.

[1] Il ne peut s'agir que d'une édition tardive, probablement celle, assez fantaisiste, faite par Techener en 1831, puisque même Lecrêne-Labbey ne donne que l'acception « venir », ajoutée par le « Meziere » et le « Mesiere ».

Une étude complète serait à faire sur la genèse des *Études* et sur l'exploitation de leurs informations, en particulier de leurs nombreuses citations de documents anciens ou plus récents, par la lexicographie et l'argotographie de la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Un peu moins d'un demi-siècle plus tard, le même et infatigable Maurice Lachâtre fait appel à un romancier progressiste, Hector France, pour traiter de l'argot, alors appelé également *langue verte*, dans le *Dictionnaire-Journal — Compléments du Dictionnaire Universel*. Cette contribution a été sous-estimée depuis par la plupart des spécialistes de l'argot, en raison sans doute du fait que son auteur a allègrement mêlé « archaïsmes, néologismes, locutions étrangères, patois » aux expressions argotiques, mais aussi et surtout en raison d'un irritant problème de datation.

Comme je l'ai indiqué dans un livre à paraître, intitulé *Bruant et l'argotographie française*, on date généralement de vers 1907, voire de 1911, le *Dictionnaire de la langue verte* d'H. France. Ce faisant, on oublie que, selon Yve-Plessis, la publication de cet ouvrage en livraisons bimensuelles sous le titre *Vocabulaire de la langue verte* était presque achevée en 1901[1]. La preuve en est qu'il a été pillé par les rédacteurs du dictionnaire français-argot publié à cette date par Bruant sous le titre *L'argot au XXe siècle*.

Or il est facile d'établir qu'H. France a publié les premières livraisons (lettres A-D) de son *Vocabulaire de la langue verte* à partir de 1894 dans le *Dictionnaire-Journal* de Maurice Lachâtre. Il suffit d'aller consulter à la Bibliothèque nationale de France le tome réunissant ces premières livraisons tamponnées par le dépôt légal. En revanche, il reste à retrouver les dates exactes de parution des livraisons suivantes, absentes du catalogue de la BnF : on y découvrira combien (ô combien !) les rédacteurs du Bruant lui doivent de termes de leur nomenclature argotique et de citations d'auteurs les plus divers. Par le fait même, on se rendra encore mieux compte de l'extension prise par la notion d'argot au tournant du siècle dernier.

Pour illustrer tout cela, examinons l'article qu'H. France consacre dès 1895 (p. 176 = p. 16 du *Dictionnaire*) au néologisme *bérengerisme* :

> **BÉRENGERISME.** Maladie particulière aux protestants qui se manifeste par des accès de rage vertueuse, comme en ont été atteints les sénateurs Bérenger, Jules Simon et autres *bibassons* refroidis par l'âge. La récente aventure du sénateur-pasteur évangélique Dide, ardent apôtre du *Berengerisme*, démontre suffisamment que la morale publique et officielle de ces *bibards* n'a rien de commun avec leur morale privée.
>
> Dans son *Dictionnaire fin de siècle*[2], Charles Virmaître a donné place à ce mot nouveau :
> « Le *Père-la-Pudeur*, qui fonctionne au bal de l'Elysée-Montmartre, bérengérise les danseuses qui lèvent la jambe à hauteur de l'œil sans pantalon :
> — Veux-tu cacher ton prospectus ? dit le vieil empêcheur de danser en rond.
> — Ça m'est recommandé par mon médecin de lui faire prendre l'air, répond la « môme Cervelas ».

L'argot au XXe siècle cite H. France à l'article **chasteté** :

> **CHASTETÉ.** *Bérengérisme* (néologisme tiré du nom du sénateur Bérenger).
> « La récente aventure du sénateur-pasteur évangélique Dide, ardent apôtre du *Bérengerisme*, démontre suffisamment que la morale publique et officielle de ces *bibards* n'a rien de commun avec leur morale privée. » (Hector France).

Et il lui emprunte la citation de Virmaître, avec son second néologisme (*bérengériser*), à l'article **moraliser** :

> **MORALISER**. *Bérengériser* (du nom du sénateur Bérenger)
> « Le Père-la-Pudeur, qui fonctionne au bal de l'Elysée-Montmartre, bérengérise les danseuses qui lèvent la jambe à hauteur de l'œil sans pantalon. » (Virmaître) [3]

Est-il utile de faire remarquer à quel point, avec ces deux néologismes polémiques dérivés tout à fait régulièrement d'un nom propre, la notion d'argot s'est élargie à une sorte d'antichambre d'enregistrement d'expressions expressives qui ne figurent pas (ou pas encore) dans les grands dictionnaires officiels de la langue française ?

---

[1] Le texte du *Dictionnaire*, devenu tome IV de la dernière édition du *Dictionnaire La Châtre*, est presque entièrement conforme à celui du *Vocabulaire*.

[2] L'article **bérengérisme** se trouve dans le « Petit Supplément » qui clôt le dictionnaire de Virmaître publié en 1894 ; la citation commence ainsi : « Le *Père-la-Pudeur* qui fonctionne au bal de l'Elysée-Montmartre bérengérise les danseuses qui lèvent la jambe à hauteur de l'œil, sans pantalon ».

[3] J'ai souligné, par rapport au texte de Virmaître reproduit dans la note précédente, les trahisons que le Bruant a héritées du France.

7. Conclusion

La mention de tous ces problèmes est, en même temps qu'un appel à la rescousse, une incitation à la poursuite des recherches dans ce domaine très spécialisé de l'histoire des recueils d'argot. Ce travail en vaut la peine, car il permettra de mieux comprendre comment ces livres ont contribué, sinon à inventer l'argot, du moins à en donner une représentation particulièrement floue, partant de l'idée d'un jargon propre à des mercelots, puis à des mendiants, pour l'étendre à celle d'un lexique propre aux voleurs et aux classes jugées dangereuses [1], puis à celle d'une langue verte pratiquée plus largement dans la communauté.

[1] Sans oublier les argots de groupes exerçant d'autres activités ou professions : typographes, soldats, comédiens, musiciens, élèves de différentes écoles, etc.

Références bibliographiques

1. Études argotologiques modernes
(par ordre alphabétique des noms d'auteurs)

Becker-Ho (A.). 1993. *Les Princes du Jargon*. Paris : Gallimard.
Chartier (R.). 1982. *Figures de la gueuserie*. Paris : Montalba.
Delaplace (D.). 2000. « Les mots des groupes dans les recueils d'argot ». in : *Langage et société*, 92, pp. 5-24.
Delaplace (D.). à paraître en 2003. *Bruant et l'argotographie française*. Paris : H. Champion.
Esnault (G.). 1913-1929. « Lois de l'argot ». in : *Revue de filologie française*.
Nédélec (C.). 1998. *Les enfants de la truche*. Toulouse : Société de littératures classiques.
Sainéan (L.). 1907. *L'argot ancien (1455-1850)*. Paris : H. Champion.
Sainéan (L.). 1912. *Les sources de l'argot ancien*. Paris : H. et E. Champion. [2 volumes].
Yve-Plessis (R.). 1901. *Bibliographie raisonnée de l'argot et de la langue verte en France […]*. Paris : H. Daragon et P. Sacquet libraires.

2. Ouvrages argotographiques et œuvres en jargon ou en argot
(par ordre chronologique de la première édition connue)

— XVe siècle :

Garnier (J.). 1842. *Les Compagnons de la Coquille*. Dijon.
Clément-Janin. 1889. *Le Morimont de Dijon. Bourreaux et suppliciés*. Dijon.
Schwob (M.). 1892. « Le Jargon des Coquillars en 1455 ». in : *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, tome VII.
Villon (F.). 1489. *Le grant testament Villon, & le petit, Son codicille, Le jargon & ses balades*. P. Levet.
Vitu (A.). 1884. *Le Jargon du XVe siècle*. Paris : Charpentier.
Lanly (A.). 1971. *François Villon, Ballades en Jargon*. Paris : H. Champion.

— Fin du XVIe siècle :

Rasse des Nœuds. 1561-1566. Trois manuscrits reproduits et analysés l'un en 1913 in : *Revue de filologie française* par E. Philippot, pp. 296-306, les deux autres en 1962 in *Romania* par G. Esnault, pp. 303-322.
Pechon de Ruby. 1596. *La Vie Genereuse des Mercelots, Gueuz, et Boesmiens […]*. Lyon : J. Jullieron. [Édition reproduite infidèlement dans Sainéan 1912 et Nédélec 1998 référencés ci-dessus].
Autres éditions avec titres différents (voir Chartier 1982) :
— 1603. Paris. [Musée des Arts et Traditions Populaires].
— 1612. Paris. [BnF, reproduite assez fidèlement dans Chartier 1982].
— 1618. Paris : Mesnier. [Réédition probablement infidèle par Techener en 1831].
— 1622. Paris : Ménier. [Bibliothèque Carré d'art à Nîmes, avec des pages déchirées ou manquantes].
— 1627. Troyes : Nicolas Oudot. [BnF].

— Début du XVIIe siècle :

Chereau (O.). 1628-1629 ?. *Le Jargon ou Langage de l'Argot reformé*. Troyes : Nicolas Oudot. [Édition introuvable].
— 1630. Lyon : d'après la précédente. [Bibliothèque des ATP].
Nombreuses éditions de plus en plus infidèles jusqu'à 1849, parmi lesquelles :
— 1632. Lyon. [BM de Lyon].
— 1634. Lyon : Gay. [Bibliothèque historique de la Ville de Paris].
— sans date. Paris : seconde édition par la Vve du Carroy. [reproduite plus ou moins fidèlement dans Sainéan, 1912 et Nédélec, 1998].
— 1656. Troyes : Nicolas Oudot. [Bibliothèque des ATP].
— 1660. Troyes : Girardon. [BnF, reproduite assez fidèlement dans Chartier 1982].

— sans date, probablement avant 1817. Lavergne (Caen ?) : Meziere (Chalopin ?). [Bibliothèque des ATP et BnF ; ne contient qu'un dictionnaire].
— sans date, probablement avant 1817. *Supplément au Dictionnaire Argotique*, Lavergne (Caen) : Mesiere (Chalopin ?).
— sans date, probablement avant 1817. Rouen : Lecrêne-Labbey.
— sans date, probablement 1824. Épinal : Pellerin.
— 1831. Paris : Techener.

— *Début du XVIIIe siècle :*

Grandval (N. Ragot dit). 1725. *Le Vice puni, ou Cartouche*. Anvers. [Autres éditions en 1725, 1726 et 1827].

— *Fin XVIIIe-Début XIXe :*

Leclair (P.). 1800. *Histoire des brigands chauffeurs et assassins d'Orgères*. Chartres : Lacombe.
Ansiaume (L.). 1821, recopié par un magistrat sur un manuscrit déposé à la BM de Rouen en 1849, reproduit de 1943 à 1947. « Argot en usage au bagne de Brest et connu des voleurs de toutes les provinces françaises », in : *Le Français Moderne*.
Vidocq (E.-F.). 1836-37. *Les Voleurs*. Paris : chez l'auteur. [2 vol.].
Anonyme. 1847. *Dictionnaire d'argot, ou la langue des voleurs dévoilée […]*. Paris : chez tous les libraires et au dépôt, rue des Gravilliers.

— *Seconde moitié du XIXe siècle :*

Michel (F.). 1856. *Études de philologie comparée sur l'argot […]*. Paris : Firmin Didot. [développement d'un mémoire primé avant 1850].
Virmaître (C.). 1894. *Dictionnaire d'Argot fin-de-siècle*. Paris : A. Charles.
France (H.). 1894-190?. *Dictionnaire-Journal […] Vocabulaire de la langue verte […]*. Paris : Librairie du Progrès. [Édité ensuite sous le titre *Dictionnaire de la langue verte*, puis comme tome IV du *Dictionnaire La Châtre*].

— *XXe siècle :*

Bruant (A.). 1901. *L'argot au XXe siècle*. Paris : auteur-éditeur, Flammarion. [autres éditions en 1905, 1990, 1991].
Esnault (G.). 1965. *Dictionnaire historique des argots français*. Paris : Larousse.

« Français populaire » : un classificateur déclassant ?

Par Françoise Gadet
Université Paris X Nanterre, France

Novembre 2003

Pour les langues standardisées, il apparaît difficile d'accorder une valeur voire de reconnaître une existence aux vernaculaires (Stein, 1997), ces formes de langue pratiquées entre pairs de même appartenance sociale en situations ordinaires. Le français représente un cas typique de cette mise à l'écart, au point de mériter d'être regardé comme un prototype d'*idéologie du standard* (Milroy & Milroy, 1985).

Les conséquences de ce rejet ne sont pas seulement sociales, mais interviennent dans l'analyse linguistique lorsqu'elle se penche sur les formes non standard et cherche à les isoler, les classer ou les désigner. Ainsi, la notion de « français populaire » concentre l'ensemble de ces difficultés, puisqu'elle désigne un ensemble de formes non standard répertoriées et n'en constitue pas moins un construit social hétéroclite qui véhicule une fonction déclassante implicite.

1. La notion de variété comme produit d'une description formelle, et sa mise en cause

D'un point de vue linguistique, le « français populaire » se présente d'abord comme une manifestation de vernaculaire urbain, historiquement et géographiquement située. Afin d'interroger cet objet, nous accepterons provisoirement la dénomination en allant prendre des exemples dans ce qui en constituerait deux versions successives (pouvant être regardées comme prototypiques) : le français populaire héréditaire, et la « langue des jeunes » actuelle. Nous supposons suffisamment décrits les traits de langue en cause pour ne pas revenir dessus et nous contenter de renvoyer à la littérature (pour le français populaire : Guiraud, 1965 ; Gadet, 1992 ; Ball, 2000 ; Pooley, 1996 pour une version locale, le vernaculaire urbain du Nord et spécialement de Lille, dont de nombreux traits sont répandus bien au-delà ; et pour l'argot, Guiraud, 1956 ; Calvet, 1994).

C'est précisément la possibilité de caractériser le français populaire au moyen d'une liste de traits linguistiques que nous allons interroger dans cette première partie.

1.1. Le français populaire comme énumération de traits classifiants

Les (socio)linguistes font en général le postulat que, pour qu'il y ait *variété* d'un idiome, il faut qu'une caractérisation puisse se faire avec un conglomérat de traits linguistiques. La langue populaire serait ainsi caractérisée par un ensemble de traits en démarcage du français commun, essentiellement dans la prononciation et le lexique. La question qui se poserait alors serait la possibilité de la distinguer de variétés régionales (urbaines ou non) ou des façons ordinaires de pratiquer la langue parlée (Gadet, 1992 ; Conein & Gadet, 1998 ; Gadet, 2003).

Ainsi, prenons l'exemple de l'argumentation que l'on peut suivre pour décider si la langue des jeunes constitue une variété indépendante de la description traditionnelle de traits populaires : il faudrait pour cela pouvoir montrer qu'elle manifeste un nombre substantiel de différences, sur différents plans.

Commençons par le phonique. Des différences se manifestent sur le plan intonatif (courbe intonative et accentuation) ; dans la prononciation de certaines consonnes (réalisation glottalisée de /r/, affrication des plosives vélaires et dentales en position

prévocalique[1]) ; dans l'augmentation du nombre de syllabes en [œ] sous l'effet de mots verlanisés (*keuf*, *meuf*). C'est encore une autre question que de décider si ces traits pourraient être appelés à se stabiliser, et s'il y a des chances que ces changements se diffusent socialement et géographiquement au-delà du groupe d'origine, ce qui dépend à la fois de facteurs systémiques (sa bonne intégration dans la structure phonique du français donne des chances à l'affrication), et d'évaluations sociolinguistiques (le pouvoir d'attraction limité des groupes qui en font usage est pour le moment peu propice à la diffusion).

Quant à la dimension lexicale, c'est pour beaucoup de locuteurs elle qui constitue le champ permettant d'identifier les variétés d'une langue, compte tenu en particulier de la spécificité du français qu'est l'existence de doublets standard/familier comme *argent/fric*, ou de séries comme *chiotte*, *tire*, *caisse*, *bagnole*, *auto*, *voiture*… Le lexique des jeunes apparaît bien comme spécifique. Certes, au plan formel comme au plan sémantique, l'argot suit les procédés généraux de formation en vigueur dans la langue (Calvet, 1994) : suffixation (dite parasitaire quand il s'agit de variétés dépréciées) ; troncation finale (*assoce*, *biz*, *délib*) ou plus rarement initiale (*leur*, *blème* chez les jeunes) ; métaphore (*se dégonfler*, *galère*) et métonymie (*casquette* pour « contrôleur ») ; séries synonymiques, calembour et remotivations étymologiques, mots expressifs (suffixes dépréciatifs, métaphores ironiques) ; emprunts (anciennement, à la faveur des guerres et des conquêtes ; récemment, aux langues de l'immigration, arabe, langues africaines, créoles antillais, et à l'anglais ; mots tziganes- *marav*, ou prétendus tels – *pourav, graillav*). Soit, une forte continuité dans les procédés, et une indéniable diversification quant aux produits. Mais dans l'argot traditionnel comme dans la langue des jeunes, l'effet des procédés héréditaires ne se module guère que par la fréquence : la langue des jeunes intensifie les emprunts et diversifie les sources ; parmi les troncations, les apocopes sont toujours fréquentes, mais l'aphérèse se répand ; augmentation aussi des redoublements (*leurleur*, *zonzon*).

En revanche, les plans grammaticaux n'offrent que peu de motifs de regarder la langue des jeunes comme une variété distincte du français populaire, car on ne peut guère y identifier que des phénomènes à l'œuvre dans toute variété préférentiellement orale (Chaudenson et al 1993).

Ce qui peut être observé pour le phonique et pour le lexical sera-t-il considéré comme suffisant pour asseoir un jugement de variété ? La langue des jeunes n'est-elle qu'une variété de la variété « français populaire », elle-même variété du français ? D'autres facteurs, sociaux, vont-ils intervenir dans l'attribution d'un jugement de variété ? Nous verrons en troisième partie que les seules véritables innovations de la langue des jeunes par rapport au vieux français populaire se situent dans les hybridations et certaines conséquences du recours au verlan.

1.2. Au-delà de l'énumération de traits linguistiques, de possibles généralisations ?

On peut ensuite se demander s'il sera possible de caractériser les variétés dépréciées comme manifestations de principes plus généraux dépassant la seule énumération de traits linguistiques. Alors que pour le lexique, les ressorts fondamentaux sont plutôt recherchés en termes de richesse (extension, subtilité) *vs* pauvreté, pour le phonique comme pour le grammatical (où les phénomènes non standard sont beaucoup moins nombreux), une perspective fonctionnaliste permet d'aller au-delà de l'énumération, vers des principes concernant les modalités de communication. Un exemple en avait été fourni par Frei (1929), qui a montré les effets sur la langue de ses conditions d'usage, en proposant des principes qu'il appelait les « besoins » des locuteurs, malheureusement pour les linguistes définis de façon trop psychologique.

---

[1] Des remarques comme celle de Straka, qui donne en 1952 ce même trait comme typique du « français populaire » (de l'époque évidemment), rendent méfiant devant les proclamations de nouveauté, qui apparaissent souvent comme des effets de l'insuffisance des descriptions ou des connaissances sur les états antérieurs de la langue.

Parmi les différents principes envisagés, la recherche de la simplicité (le populaire comme démarcage simplifié du standard) constitue un thème récurrent[1], dont nous allons évoquer quelques exemples en nous demandant ce qu'il y a derrière.

Auvigne & Monté (1982) ont étudié 15 heures d'enregistrements d'une locutrice peu scolarisée participant à un programme d'aide à l'expression de l'association ATD Quart-Monde. Elles se demandent si les lacunes d'expression, manifestes, relèvent de la conception des idées ou d'un manque superficiel d'outils linguistiques. Un premier classement des phrases enchâssées selon leur fréquence (classées en nombreuses, peu nombreuses, absentes) se heurtant à l'impossibilité d'affirmer que l'absence d'une forme linguistique implique l'ignorance d'un certain rapport cognitif, les auteurs en viennent à étudier tout ce qui « fait difficulté » par rapport à une expression standard, en distinguant la simple connotation péjorative de ce qui porte atteinte à la compréhension. Elles mettent ainsi en lumière une forte instabilité. Mais quel que soit l'intérêt de leur démarche, ne court-elle pas le risque de reconstruire un point de vue normatif, dans la mesure où ferait difficulté tout ce qui n'est pas standard ? De même, l'attribution d'un jugement de « monotonie » du discours populaire est-il autre chose qu'un effet de l'impératif rhétorique français de diversifier la forme ?

Pour tester l'hypothèse de simplicité, Berruto (1983) passe en revue 24 traits morpho-syntaxiques et 4 traits lexico-sémantiques relevés dans des corpus considérés comme typiques de l'italien populaire. Il apparaît que seule environ la moitié des traits peut à coup sûr être vue comme simplification, ce qui ne suffit pas pour valider l'hypothèse. Berruto conclut que la persistance de variétés populaires ne peut avoir pour ressort formel une tendance à la simplicité, et que c'est la version standard de la langue qui apparaît délibérément construite comme complexe et élaborée (particulièrement pour le phonique) ; contrairement à l'idée reçue, ce ne sont pour lui pas les couches populaires qui « relâchent » particulièrement, mais les locuteurs sensibles à la « distinction » qu'apporte le standard qui inhibent le relâchement en contexte surveillé (hypothèse reprise et élaborée dans Berruto, 1987, p. 43 *sq*).

Mais la question demeure : pourquoi les locuteurs simplifieraient-ils ? Le rôle ici prêté à la simplicité ne laisse pas d'être problématique, car on court le risque de laisser entendre que les classes populaires étant peu sophistiquées et peu éduquées, elles simplifient tout naturellement le standard, le ressort de la simplification étant alors à comprendre dans leurs limites personnelles (niveau éducatif peu élevé, manque de raffinement, absence de désir de précision, faiblesse des enjeux autour des pratiques linguistiques…). On peut d'ailleurs faire une interprétation similaire avec la fréquence des hypercorrections, vues comme interférences entre standard et non-standard, de la part de locuteurs qui ont forcément été confrontés au standard, mais n'en maîtrisent ni les ressorts fondamentaux ni les subtilités.

Nous reviendrons plus loin sur d'autres hypothèses de l'ordre de la simplification, que pour le moment on regardera seulement comme phénomènes internes d'autorégulation (Berruto, 1987 ; Chaudenson *et al*., 1993 ; Calvet, 2000 ; Gadet, 2003) : tendance à la réduction des paradigmes, à la transparence, à l'univocité, à la restructuration.

1.3. Les modalités de maintien et de diffusion des traits non standard

La persistance de variétés autres que standard oblige à s'interroger sur la diffusion des innovations, abordée par exemple par Léon (1973), qui cherche ce qui motive un « accent », ou par Kroch (1978), qui s'interroge sur les ressorts du comportement différentiel de locuteurs de classes différentes. Ces deux études veulent comprendre pourquoi, dans des sociétés de littératie où s'est imposée la standardisation, des dialectes stigmatisés trouvent toujours des locuteurs, bien qu'ils aient tous été confrontés à la norme dans la scolarisation, et savent ce que c'est que « bien parler ».

---

[1] La langue des jeunes permet le même type d'hypothèse, les quelques traits grammaticaux qui peuvent en être dits caractéristiques pouvant être décrits comme des simplifications : tel est le cas par exemple des formes verbales non conjuguées (*bédav*, *j'ai pecho, tu me fais ièche*, *je lèrega, je me suis fait tèj*).

Léon (1973) se demande pourquoi tel groupe social a privilégié telle variante : les locuteurs du 16eme arrondissement de Paris pourraient-ils avoir développé ce qui est historiquement devenu l'accent parisien populaire, et inversement ? Son étude s'appuie sur l'adoption récente par des locuteurs d'un village de Touraine de quatre traits typiques d'un « accent parisien faubourien » : affaiblissement des consonnes intervocaliques, postériorisation de l'articulation, pharyngalisation du *r*, et accentuation sur la pénultième. Les locuteurs qui adoptent ces traits sont de jeunes hommes, ouvriers, en circonstances publiques comme le bistrot : ils les atténuent au contraire en contexte familial. En interprétant ces traits comme un effort pour faire masculin, un rejet de l'autre, et une métaphore de la gouaille et de l'exagération, Léon soulève, avec la question des modalités de diffusion des innovations, le problème du symbolique et de son rôle dans l'investissement identitaire des façons de parler.

Kroch (1978) veut pour sa part expliquer les mécanismes sous-jacents à la variation phonique de dialectes sociaux de l'anglais. En cherchant à caractériser les « dialectes de prestige », il le fait négativement en les opposant aux variétés populaires et ordinaires, par la résistance que les premiers manifestent au conditionnement phonique (aussi interprétable en termes de simplification, dans des « facilités de prononciation »), auquel les dialectes populaires apparaissent davantage soumis. Le ressort de la différenciation phonologique stratifiée serait ainsi à chercher non pas avant tout dans des facteurs linguistiques, mais dans l'effet en retour des évaluations de locuteurs, sur les formes qu'ils privilégient. Une motivation idéologique (« distinction », exprimée à travers une dépense accrue d'énergie) serait donc à la base de la différenciation des dialectes sociaux. Les motivations sociales joueraient ainsi un rôle dans le maintien des dialectes de prestige, ce qui inverse l'idée reçue de paresse articulatoire des locuteurs défavorisés en recherche de « distinction » de la part des locuteurs favorisés.

Ces approches s'appuient sur l'horizon de questions théoriques vastes concernant le changement linguistique : comment surgit un changement (plutôt que *pourquoi*) ? Qui sont les innovateurs ? Pourquoi les autres locuteurs adoptent-ils certaines innovations et pas d'autres ? Quisont les premiers suiveurs et pourquoi ? Même si l'on peut poser ces questions dans des termes de linguistique interne, les études de Léon et de Kroch montrent indirectement à quel point il est peu probable que ce soit en demeurant sur ce plan qu'on parviendra à y répondre.

L'examen de traits internes du vieux français populaire comme de la langue des jeunes, conduit donc au constat de relative constance des vernaculaires, avec une saillance du phonique et du lexical. Des hypothèses communicatives d'orientation généralisante comme celle de la simplicité ne se trouvent ni confortées ni invalidées, mais ce qui est à coup sûr ébranlé, c'est leur interprétation comme attribut de certains locuteurs, manifestation de leur profil social.

C'est donc bien l'idée de variété qui est à étudier plus profondément, ce que nous allons faire maintenant d'un point de vue historique et social.

2. Le français populaire comme variété socio-historiquement située

Le terme « français populaire » aun statut ambivalent, entre terminologie savante et concept indigène permettant aux locuteurs d'assigner des frontières : les désignateurs indigènes relevant d'une « linguistique naïve » (folk-linguistics) offrent aux locuteurs la possibilité de théoriser sur leurs façons de parler et sa différence avec d'autres.

La dénomination de « populaire » pour une façon de parler apparaît caractéristique, sinon du français, du moins à quelques langues, en nombre limité : si Berruto peut parler d'*italiano popolare* (1983 et 1987), la même appellation en anglais ou en allemand[1] n'existe pas, et ne ferait aucunement sens si on la forgeait.

[1] En allemand, le terme *Umgangsprache*, comme d'ailleurs l'anglais *colloquial English*, couvre à la fois la langue parlée ordinaire (de tous les locuteurs) et les usages de couches sociales inférieures ; *Volkssprache* (et *völkisch*) a assumé à partir de Humboldt le rôle romantique d'embrasser l'ensemble du peuple en tant qu'il est allemand (c'est donc plutôt *langue nationale*). Si l'on veut référer aux différences sociales dans le cadre de la *Volkssprache*, il faut parler de

2.1. Le français populaire perçu par les indigènes et par les experts

Un rapide examen de l'histoire du terme « français populaire », assez opaque aujourd'hui pour la plupart des locuteurs, montre que son émergence historique remonterait à la deuxième moitié du 19ème siècle[1], quand commence réellement l'industrialisation et quand s'intensifie l'urbanisation. Auparavant, les caractérisations du non-standard, expertes comme ordinaires, renvoient à des styles ou des façons de parler (comme « style bas » au 17ème siècle). Ce n'est donc que tardivement que des formulations se mettent à viser les locuteurs et leurs caractéristiques sociales, et elles ne s'encombrent d'abord pas de nuances : « langue de la crapule ou de la canaille », « mauvais langage », « bas-langage ».

Ces dénominations invitent à s'interroger sur les dénominations de variétés : auto-désignation *vs* hétéro-désignation (en ce cas, qui désigne quoi, et qui ?). Qui se dirait lui-même « populaire » (tout en pouvant déprécier sa propre façon de parler) ? Le populaire serait-il alors toujours l'autre ? Voir Tabouret-Keller (1997) pour la nomination des langues, dont la réflexion peut être étendue à la nomination de variétés. D'où quelques remarques, dont on se demandera si elles sont généralisables : 1) les variétés sociales des idiomes apparaissent faire moins couramment l'objet de désignations, ordinaires ou expertes, que les variétés régionales, dont la nomination liée à l'espace peut plus facilement être assumée par les locuteurs ; 2) les accents urbains sont évalués plus négativement que les accents ruraux ; 3) en contexte urbain, les désignations locales peuvent permettre de dissimuler les spécifications sociales : un accent parisien (comme « parigot »), c'est toujours un accent populaire (au point que dans « français populaire », il y a souvent la présupposition « Paris ou région parisienne »).

Quant aux descriptions, la tradition donne Bauche (1920) comme le premier à décrire ce qu'il appelle le « français du peuple de Paris » ; et le seul ouvrage qui aurait pu rivaliser quant au statut d'initiateur d'une lignée est celui de Nisard (1875), très négatif quant à son objet de même qu'aux porteurs de l'objet, plus polémique que descriptif (et écrit peu de temps après la Commune de Paris…). Bauche n'était pas linguiste, mais esprit curieux de la langue courante ordinaire, et son travail reste isolé, n'étant aucunement à regarder comme le signe d'un intérêt des linguistes pour un objet ; surtout pas à voir la réception méfiante qu'il a connue. Après Bauche et avant la sociolinguistique, les quelques linguistes qui se sont intéressés au non-standard (mais rarement au point de le décrire systématiquement) avaient pour point commun de prendre en considération, même s'ils étaient structuralistes, le locuteur et pas seulement le système (comme Frei, Brunot, Bally, Dauzat, Cohen, Martinet…).

---

schichtenspezifischen Sprachunterschiede, ou de *schichtspezifisches Sprachverhalten*. Voir sur ce point Dittmar (1997) ; je remercie ici Norbert Dittmar, à qui je dois des commentaires très éclairants sur ce point. Pour l'anglais londonien, on ne parle pas d'anglais populaire mais de *cockney*, pour lequel Lodge (1997) montre à quel point la situation londonienne diverge de la situation parisienne (effets d'une forte ségrégation sociale et spatiale à Londres). Quant à l'italien, Berruto montre bien que *popolare* dans *italiano popolare* ne revêt pas le même sens que *populaire* dans *français populaire*, car s'il s'agit bien d'usages de locuteurs peu instruits, il s'agit aussi d'une version unitaire de l'italien face aux dialectes, constituée tardivement sur la base de l'unité nationale (Berruto, 1987, p. 105 *sq*., qui y consacre un chapitre de 33 pages). De ce point de vue, l'italien serait davantage comparable à l'allemand, même si l'expression n'y existe pas, qu'au français, où elle ne revêt que la valeur de jugement social. Pour une comparaison de différents termes permettant de qualifier des variétés substandard dans différentes langues, voir Blasco Ferrer (1990), qui réfléchit aussi en termes typologiques et diachroniques.

[1] Une recherche dans *Frantext* a fourni seulement trois occurrences : chez Victor Hugo, Marcel Proust, et Annie Ernaux. L'occurrence la plus ancienne date ainsi de 1862. Même en tenant compte de ce qu'est le corpus de *Frantext*, ce résultat est saisissant. Quant aux travaux de linguistes, il ne me semble pas que le terme en tant que tel y apparaisse avant les années 1930 chez Albert Dauzat (où il n'est pas réellement thématisé), avant d'être repris par Straka en 1952 (en texte seulement) et par Guiraud en 1965 (qui le thématise en titre) ; mais ce serait à vérifier.

Les linguistes francisants apparaissent ainsi bien peu nombreux à avoir accordé de l'intérêt au non-standard, sans doute faute d'hypothèse, linguistique ou sociologique, sur l'intérêt qu'il peut présenter ; et peut-être même sur l'intérêt de la façon dont les locuteurs parlent, et dont ils parlent en ville (à supposer qu'il ait été admis qu'on ne parle pas tout à fait en ville comme on parle à la campagne). Ce manque d'intérêt pour le répertoire des locuteurs apparaît comme un effet du structuralisme dans ses versions formalisantes, pour lesquelles l'objet du linguiste est seulement le système, non ce support de système qu'est le locuteur, renvoyé comme tel à un ailleurs sans attribution disciplinaire spécifique autre qu'un dispositif de psychologie et de sociologie (ou ethnologie), sans souci particulier de ce que les acteurs sociaux sont des êtres parlants. Cet intérêt ne reviendra que dans les années 60 avec l'émergence de disciplines du discours, dont la sociolinguistique. Encore Eloy (1985), étudiant l'usage du terme « français populaire » par les linguistes, peut-il établir à quel point ils se sont montrés gênés, par le terme comme par l'éventuel objet. Les sociologues ne se sont pas montrés moins réticents, et Bourdieu (1983) établit bien que le terme *populaire* appliqué à la culture, la musique, la médecine, la littérature ou la langue, caractérise autant le regard distancié de l'observateur que l'objet observé.

Pourtant, une telle désignation, même maladroite ou inadéquate, a le mérite de rappeler qu'il y a des locuteurs pour avoir du non-standard dans leur répertoire. Elle rappelle ainsi que, dans l'histoire de la langue comme dans l'histoire tout court, surtout en France, on ne sait pas comment parler (ni même s'il faut en parler) de ce qui n'est pas prestigieux, le peuple, les femmes, l'oralité quotidienne, au profit des hommes, des grands, de l'écrit, de la littérature[1].

2.2. Une histoire du français populaire est-elle envisageable ?

Toute façon de parler est socialement valuée, et le terme « français populaire » ne manque pas de fonctionner comme une expression qualifiante. Pour qu'un tel objet soit envisageable, il a fallu que le français ait franchi plusieurs étapes dans son évolution. Il faut : 1) que, sur le territoire de la France, des locuteurs parlent suffisamment communément français pour émettre des jugements évaluatifs (en l'occurrence, négatifs), sur les différentes façons de parler la même langue ; 2) que la standardisation faisant émerger le standard donne à voir ce qui ne l'est pas, « le non-standard », que dans un premier temps on ne nomme qu'à l'aide de périphrases s'appliquant aux styles ; 3) qu'on en vienne à le nommer, à travers des caractérisations évaluatives stigmatisantes, qui renvoient très vite au social, et au local des grandes villes.

Quant à une histoire du français populaire, il semble exclu d'y prétendre. Étant donné la rareté des documents, on ne peut d'ailleurs pour aucun vernaculaire remonter très loin dans son histoire. Il n'y a en effet que bien peu de temps que des enregistrements sont réalisables (début du 20ème siècle), et ce n'est que bien plus tard que les progrès technologiques ont permis de saisir de la langue ordinaire spontanée en contexte ordinaire (années 50). On en est donc réduit aux témoignages indirects, transitant tous par l'écrit. Quant aux écrits populaires, quand ils existent, ce sont en général des documents domestiques, qui passent rarement à la postérité[2] (François, 1985). Plus on remonte dans le passé, plus nos connaissances sont donc parcellaires, dépendantes des aléas de la conservation, de transpositions écrites peu fiables, et de propos rapportés ; et plus donc elles exigent reconstitution, confrontation et examen critique.

---

[1] Voir sur ce point les critiques adressées par Lodge (1993) à bon nombre des ouvrages d'histoire de la langue française, qui se montrent partie prenante voire véhicule actif de l'idéologie du standard.

[2] Il existe aussi des travaux sur les occasions où des semi-lettrés ont pris la plume, par exemple au moment de la Révolution française pour rédiger les Cahiers de doléance (Branca-Rosoff & Schneider, 1994), ou pendant la Grande guerre pour rédiger des lettres à leurs proches ou à des administrations (c'est une des sources de Frei, 1929). Fabre (1997) présente plusieurs articles de réflexion sur l'écriture des peu lettrés.

Ni d'un point de vue linguistique (qui n'a su, au mieux, qu'établir des listes de traits, sans parvenir à les distinguer de traits parlés, familiers, régionaux), ni d'un point de vue sociologique, il n'apparaît ainsi facile de caractériser un tel objet (Valdman, 1982). Qui seraient les locuteurs du français populaire ? Qui relèverait ainsi du « peuple », en un sens social et non politique que l'histoire a consacré ? Peut-on cerner ces locuteurs par une caractérisation sociologique et spatiale ? La « langue des jeunes » pose le même problème, car l'apparente précision démographique dissimule la caractérisation sociale (il s'agit surtout de certains jeunes) et spatiale (il s'agit de certains quartiers des grandes villes) ; voir sur ce point Billiez (2003).

Il n'y a donc pas lieu d'être surpris d'observer que le terme « français populaire » ne s'est imposé ni dans le grand public ni chez les linguistes[1]. Et il n'est aujourd'hui guère utilisé, malgré l'inadéquation d'alternatives comme le vague « non-standard », inemployable hors des cercles de linguistes.

2.3. Bilan sur le français populaire comme variété

Revenons pour conclure ce point sur l'hypothèse qu'une variété serait définie par une liste de traits linguistiques, en la confrontant à l'hypothèse inverse : ce serait parce qu'une catégorie sociale a été historiquement construite que le linguiste y voit une façon de parler socialement identifiée, et la traite en variété. Nos deux vernaculaires permettent une telle hypothèse : on parle de « langue des jeunes » à partir du moment où a été reconnue une question sociale des jeunes (Billiez, 2003) ; et on a parlé de « français populaire » parce qu'on a cru repérer du populaire, avec des manifestations politiques (même si les couches populaires changent). Et, plus généralement, il y a des français populaires parce qu'il y a des questions sociales urbaines.

Entre le sentiment des locuteurs d'être capables d'assigner une dénomination de « populaire » à des façons de parler, et l'observation que cette évaluation ne peut procéder ni d'une énumération de traits linguistiques, ni de leur accumulation (ni leur nature ni leur nombre ne sont ainsi en cause), qu'est-ce qu'une variété ? Un effet du désir de différenciation et de frontières (donc de dénomination), de la part des indigènes comme des linguistes ? Le français populaire en tant que variété(s) supposerait en effet l'hypothèse de son unité, qui s'appuierait sur une représentation sociale fixiste, faisant de langues de classes l'apanage de locuteurs rendus représentants emblématiques de leur groupe, plus qu'interagissant au-delà du groupe d'origine.

Une première approche, ayant simplement reconduit la partition sociolinguistique traditionnelle entre le linguistique (intérêt centré sur le système) et le social (intérêt centré sur l'acteur social qu'est le locuteur), amène donc à douter de la possibilité d'existence d'un objet « français populaire ». Car, populaires ou pas, les locuteurs du français comme de toute langue sont susceptibles d'entrer en interaction, s'ils le souhaitent. Il est de nos jours, au moins depuis la scolarisation de masse, peu vraisemblable, à cause entre autres des différents facteurs d'homogénéisation que constituent l'école, la mobilité des individus ou les médias, d'imaginer un locuteur demeuré à ce point à l'écart des effets de la standardisation et de l'uniformisation qu'il aurait une façon de parler étanche, en isolation des autres. Qui pourrait être ce Martien ? Où habiterait-il ? Qu'aurait-il comme activités ?

C'est donc maintenant d'interactions et de pratiques des locuteurs que nous parlerons, qui, à côté d'un modèle listant des spécificités sociales des locuteurs (profession, niveau de scolarisation, inscription dans des réseaux, trajectoire sociale…) pouvant être associées à des traits linguistiques, n'impliquent pas la stabilité d'une variété.

---

[1] Les PUF m'ont fait savoir en 2002 qu'il ne serait pas donné suite après épuisement à mon *Que sais-je ?* de 1992 (qui avait pris la suite et le titre de Guiraud, 1965), car il ne se vend plus suffisamment. Je fais l'hypothèse que son titre ne fait plus sens pour les lecteurs, non que l'objet ne les intéresse pas. Mais quel autre titre, qui ne soit ni trop technique ni trop démagogique, pourrait coiffer, pour le grand public, les façons vernaculaires de parler ?

3. La dynamique communicative

Depuis quelques années s'est constitué un champ de « sociolinguistique urbaine », avec un double objectif. Le premier est d'étudier la spécificité des interactions ordinaires en ville (entre autres, Klein, 1989 ; Dittmar & Schlobinski, 1988 ; Calvet, 1994 ; Foulkes & Docherty, 1999 pour les aspects phoniques). Le deuxième de s'interroger sur la spécificité linguistique d'une ville particulière, comme dans Klein (1989) et Dittmar & Schlobinski (1988), l'exposé d'enquêtes en cours concernant les villes de Mannheim, Berlin ou Naples ; ou, chez Foulkes & Docherty, les spécificités phoniques dans plusieurs villes du Royaume-Uni. Ces études se situent dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler « linguistique de contact », dont les parlers en ville constituent l'un des lieux d'étude préférentiels, et en particulier les parlers non standard.

3.1. Une circulation des usages et des pratiques

Nous allons présenter ici quelques exemples de travaux cherchant les effets des conditions d'usage d'un idiome, avec à l'horizon ce qu'il pourrait y avoir de spécifique dans l'histoire du français urbain ou péri-urbain, et avant tout de Paris et de la région parisienne.

C'est à un éclairage à partir de l'histoire des langues que convie Banniard (1997) sur la naissance des langues romanes, en adaptant la réflexion sociolinguistique à la diachronie. Pour lui, la présentation traditionnelle (les langues romanes issues de la version populaire du latin tardif) sous-estime le fonctionnement interactif des échanges langagiers, en opposant *litterati* et *illitterati*. Banniard suppose une compétence large des latinophones allant, pour ceux disposant de la palette la plus vaste, de styles publics proches de l'écrit jusqu'à des usages parlés ordinaires. C'est pour lui la confrontation entre différents styles, avec l'émergence de formes d'abord senties comme marquées, qui finit par produire du changement dans la langue.

Pour Lodge (1999), c'est le fait de considérer les formes vernaculaires de langue en démarcage du standard qui conduit à les stigmatiser : il se demande comment peut perdurer en français un lexique non standard, s'il n'est que le doublet parasite du standard. En partant d'un point de vue pragmatique, Lodge relie les particularités linguistiques non standard non au social mais aux modalités d'interaction, et regarde ce lexique comme un effet de stratégies spécifiques de politesse et de sociabilité. Ainsi, ce qui a pu être caractérisé comme « moindre effort » (simplifié, reposant fortement sur l'implicite) peut se comprendre comme un effet de sociabilité en réseau serré, mettant en avant les connaissances partagées, en insistant davantage sur le partagé que sur le distinctif ; ou encore, une expressivité figurée peut constituer une tentative pour resserrer les liens du groupe, en faisant rire par l'exagération aux dépens des non-membres.

Un autre travail de Lodge (à paraître), concernant la grammaire et la prononciation (type d'études beaucoup plus rare), privilégie aussi la fonction et l'usage en contexte urbain. Étudiant la constitution du dialecte populaire de Paris au 19ème siècle, il fait l'hypothèse que les « réductions » phoniques et les « simplifications » morpho-syntaxiques procèdent de certaines conditions d'emploi de la langue. Les interactions ordinaires dans une ville où se côtoient des locuteurs d'origines régionales diversifiées aboutissent à faire émerger un code de contact, ou véhiculaire. Lodge appelle les processus de simplification qui caractérisent ce code « nivellement », effet horizontal d'échanges intensifs entre égaux sociaux d'origines régionales différentes, ou koïnéisation[1], qui ne converge pas vers le standard. Il l'oppose à la standardisation, effet vertical des pressions des institutions, surtout de la scolarisation en train de construire sa figure moderne. Lodge situe ainsi le moteur de la simplification des formes non dans des traits linguistiques dus aux insuffisances prêtées aux locuteurs (paresse, ignorance, limites intellectuelles…), mais dans les effets de conditions urbaines d'emploi de la langue, en contexte de mobilité des citoyens.

---

[1] On peut regarder comme un acquis de la sociolinguistique, assez largement partagé, l'observation selon laquelle les véhiculaires n'ont pas tout à fait le même aspect linguistique que les langues standard, dans le sens de la simplification. Outre les travaux de Lodge sur l'histoire du français, voir à ce sujet Manessy (1992), sur plusieurs véhiculaires africains.

Woolard (1985), discutant du modèle de Bourdieu autour du rôle de la langue dans la domination symbolique et la reproduction de l'ordre social, donne des éléments pour interpréter nos trois exemples, et bien d'autres. Elle critique chez Bourdieu les aspects « reproductionnistes » de sa théorie, qui permettent mal de penser la persistance du non-standard. Reprenant une vieille opposition en vigueur en sociolinguistique, elle regarde l'usage de la langue comme une tension entre « statut » (individualisme) et « solidarité », et fait l'hypothèse que les locuteurs de couches sociales différentes diffèrent quant à la dimension à privilégier dans les rapports sociaux. En privilégiant la solidarité, les locuteurs des classes défavorisées seraient mus par d'autres impératifs, et résisteraient ainsi à l'hégémonie (en tout cas linguistique) de la bourgeoisie.

3.2. Les pratiques vernaculaires des jeunes comme miroir grossissant

C'est encore une fois avec l'exemple de la langue des jeunes que nous montrerons l'intérêt d'étudier les interactions en contexte, en rapport aux modalités de socialisation. Les adolescents des cités constituent un extrême de socialisation en réseaux serrés (groupes de pairs), réseaux fondés sur la communauté immédiate et des liens forts, crucialement attachés à un lieu (Bourdieu 1983 parle de « marchés-francs », où sont suspendues plus qu'elles ne sont transgressées les règles en vigueur sur le marché linguistique général). La communication ordinaire entre pairs, très dépendante de la co-appartenance et du contexte, permet les connivences de l'implicite et de l'appui sur les connaissances partagées. Ainsi, une aphérèse comme *leur* pour « contrôleur » (étant donné que le début des mots est en français plus informatif que la fin) est surtout rendue possible par les connivences sur des objets de discours partagés.

Ce mode de communication à valeur identitaire et cohésive (*nous/eux* : reconnaissance entre pairs et exclusion des non-membres) génère le renouvellement rapide et la variabilité d'un lieu à l'autre, dans une culture de rues qui est en grande partie une culture d'oralité et de plaisir de l'expression rhétorique. Le goût de l'éloquence se manifeste dans des pratiques comme les vannes, les insultes rituelles, ou l'exagération verbale qui, à côté d'une dimension ludique, manifestent la maîtrise d'un savoir social et d'une compétence langagière (Lepoutre, 1997). Les offenses et les insultes font fonction de régulateurs sociaux (gestion des conflits quotidiens, imposition de la hiérarchie dans le groupe de pairs), de même que les ragots et rumeurs qui, tout en permettant de réaffirmer les normes, assurent le contrôle social et la maîtrise stratégique des informations dans le groupe (Conein & Gadet, 1998 ; Lepoutre, 1997). Les comportements publics, loin de donner lieu à de l'expression standard, sont ainsi des moments privilégiés d'expression identitaire emblématique (Billiez, 1992 et 2003 ; Dannequin, 1999 ; Melliani, 2000).

Mais qu'en est-il quand décontextualisation[1] et argumentation sont requises, en particulier dans des interactions publiques plus ou moins institutionnalisées (école, entretien d'embauche et travail, rapports avec les institutions) ? Les liens de réseau forts mènent à la fragmentation de groupes fermés entre lesquels manquent les « ponts » qui permettent la circulation dans le tissu social (Milroy, 1980 ; Granovetter, 1973). Même si les jeunes ne confondent pas le fait de parler entre pairs ou à un inconnu, surtout adulte, surtout en fonction officielle (à condition qu'ils soient disposés à suivre les normes, non à s'y confronter), ils peuvent aussi être surpris par les effets induits par leur façon de parler (intégration de la distinction entre contexte public réglé et contexte intime – Dannequin, 1999).

---

1 Cette notion est suspecte car aucun énoncé, jamais, n'apparaît hors contexte (même les exemples de grammaire ont pour contexte la production de grammaires).
Aussi s'agit-il, outre de l'indispensable réflexion sur le flou et les ambiguïtés du terme « contexte », d'étudier les pratiques discursives, en particulier scolaires, qui prétendent abstraire les productions langagières du contexte immédiat (pour une critique, voir entre autres Goodwin & Duranti,1992).

3.3. L'homogénéité mise à mal : l'hybridation

Dans les représentations traditionnelles du français populaire, l'homogénéité[1] est supposée, les linguistes et les usagers aimant à se représenter (mais pas forcément à pratiquer) les langues comme des objets identifiables et distincts. Mais les variétés populaires émergeant aujourd'hui relèvent de moins en moins de l'homogène, et la notion de langue y résiste mal. Avec l'immigration dans les villes et dans les banlieues de relégation spatiale et sociale, les cohabitations de personnes et de langues ont donné lieu à des pratiques langagières de « parler bilingue » (promotion de véhiculaires, accommodations, alternances de codes et de langues, émergence de codes identitaires, émergence de formes hybrides), plus ou moins développées selon l'origine des locuteurs, le désir d'intégration, les valeurs reconnues aux langues en présence, l'arrière-plan culturel des familles, les pratiques familiales, et les éventuels retours au pays et le rythme de leur régularité.

Les banlieues pluri-ethniques constituent ainsi des creusets d'influences linguistiques et culturelles, mouvantes, diversifiées selon les lieux, et de métissages. Les pratiques des jeunes issus de l'immigration ont été étudiées entre autres par Billiez (1992 et 2003) dans des quartiers ou banlieues de Grenoble, dans le groupe de pairs où les jeunes construisent ce qu'elle nomme *parler véhiculaire inter-ethnique*, marqué par la diversité des influences et des emprunts : des traits sentis comme maghrébins (fermeture de voyelles, pharyngalisation, accentuation, courbe intonative), peuvent être adoptés par tous les jeunes, quelle que soit leur origine. Ils expriment ainsi une identité davantage « jeune » et anti-adultes que liée à telle ou telle communauté. D'autres études comme celle de Melliani (2000) sur une banlieue de Rouen se sont attachées au contraire à étudier la façon dont se construit une « langue de groupe » chez de jeunes beurs. Voir aussi Rampton, 1995, pour la Grande-Bretagne, et plus spécifiquement la pratique qu'il appelle « crossing » (Rampton, 2002 pour une présentation synthétique), ou usage purement ostensif de termes d'une langue d'origine que le locuteur ne maîtrise pas complètement.

Or, tout donne à penser qu'on est loin d'en avoir fini avec les migrations, et que les contacts de langues (diversifiés selon les couches sociales) continueront ou se développeront, en France comme ailleurs. Il apparaît alors que les changements essentiels en cours dans les vernaculaires français proviennent des circonstances d'usage, tout autant que de l'identité des usagers. Encore une fois, la langue des jeunes en permet une illustration, à travers les deux seules vraies ruptures par rapport aux formes héréditaires que constituent le verlan et l'hybridation. Le verlan, parce qu'après avoir pendant un temps conforté la syllabation traditionnelle du français, il peut intervenir aujourd'hui même à l'intérieur des syllabes (*chinois* donne *noichi* et *noich*, mais aussi *oinich* ou *oinch*) et à la frontière des mots[2]. Quant aux hybridations (comme *debléman* qui vient de *bled*, emprunt à l'arabe, verlanisé en *deblé* et suffixé en –*man***,** emprunt à l'anglais), en constantes dynamiques de reconfiguration, elles concernent aussi la morphologie et la syntaxe (*je la kiffe*, *je veux choufer*, radicaux arabes conjugués à la française (Caubet, 2002)). Participant avec d'autres traits à la construction d'un code identitaire propre à un groupe, par le truchement d'une réappropriation, même très partielle et symbolique, des langues des origines, elles ont pour effet de mettre en cause les frontières des langues.

En s'interrogeant sur les facteurs qui peuvent rendre spécifique la langue des jeunes, Goudaillier (2002) regroupe plusieurs traits dans une hypothèse qu'il appelle « langue en miroir », qui deviendrait pour de jeunes locuteurs issus de l'immigration

---

[1] La représentation, idéologique, d'une homogénéité des variétés, n'apparaît pas incompatible avec un jugement social percevant certaines d'entre elles non comme des systèmes organisés, mais comme lieu d'aléatoire, de désordre et d'absence de règles.

[2] Le verlan s'avère différenciateur de façon spatiale (il est surtout caractéristique de la région parisienne ou au moins du nord de la France, et on ne le rencontre guère par exemple à Marseille ou à Grenoble), et de façon temporelle (il apparaît aujourd'hui en perte de vitesse en région parisienne, bien que dans d'autres grandes villes du nord il puisse continuer à participer de la construction d'un code identitaire).

un symbole d'opposition au français, senti comme la langue de l'ancien colonisateur (la préférence à l'aphérèse sur l'apocope, le verlan et ses conséquences de multiplication de syllabes à voyelle neutralisée, le déplacement de l'accentuation).

4. Conclusion

« Français populaire » apparaît comme un terme classant, un classificateur, qui ne peut se débarrasser de sa fonction déclassante : ce n'est pas une catégorie en usage chez les locuteurs, et, pour les linguistes, ce n'est ni un objet ni un concept. Nous avons pu constater qu'il est impossible de le définir, ni du point de vue du système linguistique, ni du point de vue du locuteur comme acteur social, ni du point de vue des pratiques et des interactions. L'examen critique de ce terme incite donc à mettre en cause, au-delà de la notion, l'idée que des pratiques langagières regardées hors interaction pourraient être représentées au moyen d'un terme désignant une variété. Cet objet idéologique est de plus moins que jamais identifiable, à la fois parce qu'il est relayé par des formes langagières porteuses de nouvelles identités exprimées à travers des métissages, de styles et de langues, et parce que la diversité des identités locales en fait éclater l'apparente homogénéité.

Pourtant, cet objet résiste, et on a du mal à en faire l'économie. Si une réflexion sur un objet à ce point problématique peut aider à appréhender ce que font les locuteurs quand ils interagissent en pratiques ordinaires, c'est parce qu'il incite à tenter des généralisations synthétiques. Celles-ci expriment des principes régulant les formes de vernaculaires, et la façon dont leurs contextes de mise en œuvre produisent des effets en retour sur les formes (van Marle, 1997) : affranchissement (ou moindre souci) de la norme laissant plus librement cours à des principes auto-régulateurs, fluctuations liées au primat de l'oral (dans l'acquisition comme dans l'usage ordinaire), par les effets dynamiques de ce qu'ils sont avant tout, voire exclusivement, d'usage parlé.

Références bibliographiques

Auvigne (M.-A.) & MONTÉ (M.). 1982. « Recherches sur la syntaxe en milieu sous-prolétaire ». in : *Langage et société*, 19, pp. 23-63.

Ball (R.). 2000. *Colloquial French Grammar. A Practical Guide*. Oxford : Blackwell.

Banniard (M.). 1997. *Du latin aux langues romanes*. Paris : Nathan, 128.

Bauche (H.). 1920. *Le langage populaire. Grammaire, syntaxe et dictionnaire du français tel qu'on le parle dans le peuple de Paris, avec tous les termes d'argot usuel*. Paris : Payot.

Berruto (G.). 1983. « L'italiano popolare e la semplificazione linguistica ». in : *Vox Romanica*, 42, pp. 38-79.

Berruto (G.). 1987. *Sociolinguistica dell'italiano contemporaneo*. Roma : La nuova Italia scientifica.

Billiez (J.). 1992. « Le 'parler véhiculaire interethnique' de groupes d'adolescents en milieu urbain ». in : *Des langues et des villes*. Paris : Didier-Erudition, pp. 117-26.

Billiez (J.). (dir). 2003. *Pratiques et représentations langagières de groupes de pairs en milieu urbain*. Rapport de recherche à la DGLF.

Blasco Ferrer (E.). 1990. « Italiano popolare a confronto con altri registri informali : verso una tipologia del substandard ». in : Holtus (G.) & Radtke (E.) (dir.). *Sprachlicher Substandard III*. Tübingen : Niemeyer, pp. 211-43.

Bourdieu (P.). 1983. « Vous avez dit populaire ? ». in : *Actes de la recherche en sciences sociales*, 46, pp. 98-105.

Branca-Rosoff (S.) & Schneider (N.). 1994. *L'écriture des citoyens. Une analyse linguistique de l'écriture des peu lettrés pendant la période révolutionnaire*. Paris : Klincksieck.

Calvet (L.-J.). 1994a. *Les voix de la ville. Introduction à la sociolinguistique urbaine*. Paris : Payot.

Calvet (L.-J.). 1994b. *L'argot*. Paris : PUF, Coll. « Que sais-je ? ».

Calvet (L.-J.). 2000. « Les mutations du français. Une approche écolinguistique ». in : *Le français moderne*, Tome LXVIII, 1, pp. 63-78.

Caubet (D.). 2002. « Métissages linguistiques ici (en France) et là-bas (au Maghreb) ». in : *Ville-Ecole-Intégration Enjeux* 130, pp. 117-132.

Chaudenson (R.), Mougeon (R.) & Beniak (E.). 1993. *Vers une approche panlectale de la variation du français*. Paris : Didier-Erudition.

Conein (B.) & Gadet (F.). 1998. « Le 'français populaire' des jeunes de la banlieue parisienne, entre permanence et innovation ». in Androutsopoulos (J.) & Scholz (A.), (Dir). *Jugendsprache/langue des jeunes/youth language*. Francfort : Peter Lang, pp. 105-23.

Dannequin (C.). 1999. « Interactions verbales et construction de l'humiliation chez les jeunes des quartiers défavorisés ». in : *MOTS*, 60, pp. 76-92.

Dittmar (N.). 1995. « Sociolinguistic Style Revisited : the Case of the Berlin Speech Community ». in : Werlen (I.), (dir). *Verbale Kommunikation in der Stadt*. Tübingen : Gunter Narr Verlag.

Dittmar (N.). 1997. *Grundlagen der Soziolinguistik. Ein Arbeitsbuch mit Aufgaben*. Tübingen : Niemeyer.

Dittmar (N.) & Schlobinski (P.). 1988. *The Sociolinguistics of Urban Vernaculars*. Berlin & New York : Walter de Gruyter.

Eloy (J.-M.). 1985. « A la recherche du français populaire ». in : *Langage et société*, 31, pp. 7-38.

Fabre (D.), (dir). 1997. *Par écrit*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Foulkes (P.). & Docherty (G.). 1999. *Urban Voices. Accent Studies in the British Isles*. London : Arnold.

Francois (D.). 1985. « Le langage populaire ». in : Antoine (G.) & Martin (R.), (dir). *Histoire de la langue française de 1880 à 1914*. Paris : Ed. du CNRS, pp. 295-327.

Frei (H.). 1929. *La grammaire des fautes*. Genève : Republications Slatkine.

Gadet (F.). 1992. *Le français populaire*. Paris : PUF, Coll. « Que sais-je ? ».

Gadet (F.). 2003. *La variation sociale en français*. Paris-Gap : Ophrys.

Goodwin (C.). & Duranti (A.). 1992. « Rethinking context : an introduction ». in : Duranti (A.) & Goodwin (C.). *Rethinking context*. Cambridge : Cambridge University Press, pp. 1-42.

Goudaillier (J-P.). 2002. « De l'argot traditionnel au français contemporain des cités ». in : *La linguistique*, 38 (1), pp. 5-23.
Granovetter (M.). 1973. « The strength of weak ties ». in : *American Journal of Sociology*. 78, pp. 1360-80 [Traduction française 2000. « La force des liens faibles ». in : *Le marché autrement*. Paris : Desclée de Brouwer, pp. 45-73].
Guiraud (P.). 1956. *L'argot*. Paris : PUF, Coll. « Que sais-je ? ».
Guiraud (P.). 1965. *Le français populaire*. Paris : PUF, Coll. « Que sais-je ? ».
Klein (G.). (*a cura di*) 1989. *Parlare in città. Studi di sociolinguistica urbana*. Galatina : Congedo Editore.
Kroch (A.). 1978. « Toward a Theory of Social Dialect Variation ». in : *Language in Society*. 7-1, pp. 17-36.
Leon (P.). 1973. « Réflexions idiomatologiques sur l'accent en tant que métaphore sociolinguistique ». in : *French Review*, Vol XLVI, 4, pp. 783-9.
Lepoutre (D.). 1997. *Cœur de banlieue*. Paris : Odile Jacob.
Levinson (S.). 1988. « Conceptual Problems in the Study of Regional and Cultural Style ». in : Dittmar (N.) & Schlobinski (P.). 1988. pp. 161-90.
Lodge (A.). 1993. *French, from Dialect to Standard*, London and New York. London : Routledge [tr. fr. 1997. *Le français, un dialecte devenu langue.* Paris : Fayard].
Lodge (A.). 1997. « Was there ever a Parisian cockney ? ». in : *Plurilinguismes*, 13, pp. s9-34.
Lodge (A.). 1999. « Colloquial Vocabulary and Politeness in French ». in : *The modern language review*, 94, 2, pp. 355-65.
Lodge (A.). à paraître. *A sociolinguistic History of Parisian French*, Cambridge University Press.
Manessy (G.). 1992. « Modes de structuration des parlers urbains ». in : *Des langues et des villes*. Paris : Didier-Erudition, pp. 7-27.
Melliani (F.). 2000. *La langue du quartier*. Paris : L'Harmattan.
Milroy (J.). & Milroy (L.). 1985. *Authority in Language*. London and New York : Routledge.
Milroy (L.). 1980. *Language and Social Networks*. Oxford : Basil Blackwell.
Nisard (C.). 1875. *Etude sur le langage populaire ou patois de Paris et de sa banlieue*. Paris : Ed. Franck.
Pooley (T.). 1996. *Chtimi : The urban vernaculars of northern France*. Clevedon : Multilingual Matters.
Rampton (B.). 1995. *Crossing : Language and Ethnicity among Adolescence*. London & New York : Longman.
Rampton (B.). 2002. « Crossing ». in Duranti (A.), (ed.). *Key Terms in Language and Culture*. Oxford : Blackwell, pp. 49-51.
Stein (D.). 1997. « Syntax and Varieties ». *in* Cheshire & Stein (eds). *Taming the Vernacular. From Dialect to Written Standard Language*. London and New York : Longman, pp. 35-50.
Straka (G.). 1952. « La prononciation parisienne ». in : *Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg*. 30, n° 5 et 6.
Tabouret-Keller (A.). 1997. *Le nom des langues. Les enjeux de la nomination des langues*. Louvain-La-Neuve : Peeters.
Valdman (A.). 1982. « Français standard et français populaire : sociolectes ou fictions ? ». in : *The French Review*, 56-2, pp. 218-27.
Van Marle (J.). 1997. « Dialect *vs* standard language : nature *vs* culture ». in : Cheshire (J.) & Stein (D.), (eds.). *Taming the Vernacular. From Dialect to Written Standard Language*. London and New York : Longman, pp. 13-34.
Woolard (K.). 1985. « Language variation and cultural hegemony : toward an integration of sociolinguistic and social theory ». in : *American ethnologist*, 12, 4, pp. 738-748.

Le français populaire : a valid concept ?[1]
By Michaël Abecassis
University of Oxford, United Kingdom

November 2003

In the following article, we intend on the one hand to establish the origin of the label *le français populaire* and on the other hand to follow the evolution of attitudes in France towards the standard and stigmatised language varieties, tracing the ideology and origins of prescriptivism in France. This analysis will look first of all at the traditional (dismissive) approach to the vernacular, then at a sociolinguistic approach which places the vernacular at the centre of its concerns.

1. Traditional approach to vernacular

1. 1. Prescriptivism

The traditional approach to the vernacular is characterised by prescriptivism. Prescriptive rules, propounded by grammarians and purists, recommend usages that are acceptable and are opposed to proscriptive rules, which highlight incorrect usage. Prescriptivist ideology (Milroy and Milroy, 1992) embodies three main beliefs :

1 - Single variety : Writing is opposed to speaking which is deemed to be « ungrammatical ». The written language of literature is the best and purest French and should be established as the sole norm. By prescribing uniformity, it suppresses « *optional variability* » in language (Milroy and Milroy, 1992, pp. 17), because variability is considered to produce degenerate and corrupt varieties of French ;

2- Superiority : the standard form is inherently superior to other varieties. It is clearer, more logical and more elegant ;

3- Social discrimination leading to the dichotomy lower versus upper-group speakers : non-standard varieties are used by the lower group and are « bad » French and corruptions of the standard language (Lodge 1993b, pp. 12). The working-class is deemed to be ill-educated, whereas the standard form is attributed to people of a high social status.

In France, standard ideology is particularly ingrained and subjective attitudes to the vernacular are correspondingly hostile and simplistic with equations such as « écrit » = upper class = formal and « parlé » = lower class = « familier ». The traditional approach has been to assimilate « le parlé » and « le populaire », « le parlé » and « le fautif » (Blanche-Benveniste and Jeanjean 1987, pp. 11-21). Confusion has existed since the beginning of the 20th century (Bauche, 1920) until more recently (Guiraud, 1965 ; George, 1970 ; François, 1973).

Standard French is traditionally seen as the language of educated Parisians or « *le parler soutenu de la bourgeoisie cultivée de la région parisienne* » (Valdman, 1982, pp. 218 ; see also Picoche and Marchello-Nizia, 1994, pp. 26). Houdebine, referring to « *les normes subjectives* » introduces the notion of « *imaginaire linguistique* ». The attitude of the speaker towards language sometimes relies on « *normes fictives, prescriptives et évaluatives* » (Gueunier et *al*, 1978 ; Houdebine, 1982, pp. 50), based on extralinguistic factors which could be political, social, psychological or ideological : « *son attitude peut alors lui être dictée, imposée, par l'image que ses interlocuteurs lui donnent de son parler (valorisation ou dévalorisation) ou par celle*

[1] The following revised research has been conducted in the course of my doctoral dissertation on *The Representation of Parisian Speech in the Cinema of the 1930s* (University of St Andrews, Scotland, 2000).

que lui s'en fait […] (norme fictive, imaginaire linguistique) » (Houdebine, 1982, pp. 44). Some non-linguists attribute the « best » variety of French to the inhabitants of Tours and of the Touraine (Sanders, 1993, pp. 75). This orientation towards the norm fosters the « myth » of the standard language (Battye and Hintze, 1992, pp. 36). A standard language is a subjective evaluation : it represents « *an idea in the mind rather than a reality- a set of abstract norms to which actual usage may conform to a greater or lesser extent* » (Milroy and Milroy, 1992, pp. 23). By standard is meant an abstract set of rules stipulating what is « correct » and proscribing what should not be said or written. Such a system of attitudes to linguistic variation has been labelled the « *ideology of the standard* » *(ibid).*

Schools and universities in France elevate the status of the norm with which every citizen should in theory comply. The ideology of the standard promoted by political and institutional bodies is still firmly entrenched in France, as shown by the numerous re-editions of Grevisse's *Le Bon Usage* and the popularity in the broadcast media of TV presenter Bernard Pivot's dictation competition. Standard French is given prestige and is an advantage in a social and educational sense, whereas non-standard varieties of French, such as local vernaculars are highly stigmatised. The standardisation of a language implies that one vernacular is promoted as an idealised norm for speakers of that language and unifies the community as a whole, while excluding other varieties of speech.

The prescriptive tradition in France, supported by the school system and the still authoritative *Académie française,* attributes certain lexical items and structures that deviate from the norm established by grammars and textbooks to lower-class speakers, and others that belong to a rather writing-like speech to the upper-middle class. If by standard is meant « *a prestige variety of language used within a speech community* » (Crystal, 1992, pp. 325), then « non-standard » suggests language varieties that do not correspond to the requirements of the normative grammar. They are not acknowledged by the purists or the prescriptivists. In Great Britain, a comparison can be made with BBC English, which has become the norm for British English and stands against the heavily stigmatised London Cockney. Value judgments against the vernacular have social consequences in that they lead to the stigmatisation of non-standard speech and the exclusion from polite society of speakers. They are thought to be « *incapable of acquiring the « superior » norm* » (Milroy and Milroy, 1992, pp. 82).

In the present day, the standard exerts pressure not only upon speakers in France but also upon those of most French-speaking countries (Quebec, Belgium, Switzerland, Overseas Departments and Territories etc.). The strength of standard ideology in France and Britain stems largely from the fact that these societies are dominated by exceptionally large capital cities. This makes prescriptive hostility to the urban vernacular there all the more fierce. In addition, if standard ideology is as powerful in France as it is in Britain, this should be accounted for partly by the evolution of intellectual and official attitudes to language, from the 17th century when the King's French was set as the norm, to the 18th when the standard incarnated the language of diplomacy, democracy, nationhood and « Frenchness ». Policies of language planning and linguistic purism from the 16th to the 20th centuries also contributed to the protection of the standard and the regulation of improper use of words. The literary form still remains today the prestigious basis of « le bon français ». Since the 3rd Republic, political pressure has shown hostility towards anglicisms and foreign borrowings, in an attempt to defend the national language. The legislation still strives today to suppress language variation and aims to shield French from neologisms and slang (for examle the Loi Bas-Lauriol, 1975, Loi Toubon 1994). Institutional hostility towards the vernacular adopts two lines of attack : the first favours written, planned discourse over spoken, spontaneous discourse and the second favours upper-class over lower-class usages.

The notion of norm by definition signifies what is normal or the compliance with prescriptive rules, and is often understood in its subjective sense as « *l'élaboration d'un système de valeurs* » (Gadet, 1989, pp. 15). The notion of « linguistic norm » and « authority of language » in French has been discussed by Garmadi :

> *C'est un système d'instructions définissant ce qui doit être choisi si on veut se conformer à l'idéal esthétique ou socioculturel d'un milieu détenant prestige et autorité et l'existence de ce système d'instructions implique celle d'usages prohibés* (1981, pp. 165).

Bourdieu (1983) states that each milieu adopts its own norm, therefore as well as the standard norm there exist « *les normes de milieux dominés* » (Eloy, 1985, pp. 15).

We will use the notion of *français standard* to refer to the long-established codified variety of the French language attested by conventional text-books, grammars, dictionaries, newspapers and the mass media and taught in schools. This form, encouraged by purists and prescriptivists, is a « real variety » with a specified body of speakers, whereas linguists like James and Lesley Milroy see standard language as an abstract set of norms and an ideology. The norms of standard French are phonetic, syntactic, discoursal, pragmatic as well as lexical. Here is a summary of the principal features which the prescriptive tradition in France commonly attributes to the Parisian vernacular.

Phonetic features :

- stress on the penultimate syllable
- elision of « il y a » into « y'a » (e.g. « y'a pas de mal »)
- schwa-deletions (e.g. « t'as d'beaux yeux, tu sais »)
- higher rate of non-realisation of variable liaison (e.g. « je vais à Paris »)
- hypercorrect liaisons (e.g. « moi-z-aussi »)

Syntactic features :

- questions by intonation (e.g. « tu t'appelles Marcel ? »)
- questions with *ti* (e. g « c'est-ti drôle ? »)
- deletion of « ne » (e.g. « je sais pas pourquoi »)
- higher use of « ça » for « cela » (e.g. « ça se trouve en Australie »)
- non-realisation of « il » in « il faut » (e.g. « faut pas pleurer mon vieux »)
- neutralisation of the relative subject « qui » → « que » (« c'est le lapin qu'a un drôle de goût »)
- omnifunctional use of « que » (« relative défective ») (e.g. « L'homme que j'en parle de lui »)
- use of « on » rather than « nous » (« on va au cinoche »)

Discourse features :

- left dislocations of the subject (e.g. « la femme, elle a de beaux yeux »)
- right dislocations of the object (e.g. « Elle les a mangées, les fraises »)
- cleft constructions (e.g. « c'est lui qui est parti ! »)
- higher rate of existentials (e.g. « il y a quelque chose qui me chiffonne… »)
- higher rate of interjections and discourse markers (e.g. « ben », « euh », « quoi »)
- use of the indicative for the subjunctive (e.g. « je veux le voir avant qu'il ne part »)

Lexical features :

- higher rate of non-standard vocabulary (e.g. « mec », « flic » and « fric » for « homme », « policier » and « argent ») and colloquial idioms (e.g. « j'en ai ras le bol » for « j'en ai assez »)
- use of metaphors (« ramène ta fraise ») and similes (« t'es têtu comme une bourrique »)
- statistically higher rate of tool-words

Pragmatic features :

Upper-class speakers have recourse to the address form « Vous » (non-reciprocal « Tu »/« Vous »), honorifics, certain tense usages and formal vocabulary which entail distance between the speaker and the hearer. The lower-class speakers, in contrast, encourages intimacy by the use of linguistic forms such as « Tu » and nicknames.

In standard ideology, writing is more highly valued than speaking, and educated middle-class usage is more highly valued than lower-class usage. In our next sections, we intend to show that the situational and the social operate conjointly and inter-dependently, as illustrated below :

Spoken versus written	*Français populaire*
↓	↓
Variation on the situational axis [register]	Variation on the social axis [sociolect]

We will now intend to show how prescriptivists and purists nurture prejudices and stereotypes against less socially prestigious varieties of French and elevate the written language to the status of the norm.

1. 2. Spoken and written language

There is much more variability in spoken than there is in written language, as speech changes according to region, social background and situational context (Milroy and Milroy, 1992, pp. 55). Speakers of French with « no accent » are imagined in the layperson's perception to speak standard French, while regional or class variations are perceived as distortions of the standard. In the normative tradition, the adjective « parlé » is derogatory, as Blanche-Benveniste and Jeanjean (1987) make clear in their introduction. Speech is seen as a threat to the purity of language : « *Du côté du grand public, le parlé c'est la dégradation* » (1987, pp. 1). One big mistake in the studies of French that have been carried out in France, as Blanche-Benveniste and Jeanjean point out, was to isolate spoken French from « *la langue française* » as a whole (1987, pp. 11). Guiraud (1956) sees slang as essentially oral : « *car c'est bien d'un langage parlé, familier et vivant qu'il s'agit* » (in : Sanders, 1993, pp. 159), but lots of prior assumptions surround the idea of *le français parlé*. Spoken French is popularly believed to be formless and prescriptively without rules, while written French is well-structured and grammatically ruled.

It is part of a collective myth in France to think that colloquial French should be directly opposed to written French and that written French is a purer and superior form of language. According to the prescriptive tradition, speech should approximate closely the norms of writing. Written French provides the model with which all dialects ought to comply : « *la langue écrite […] nous fournit la sécurité de formes stables, fixées et normées* » (Culioli, 1983 quoted by Sanders, 1993, pp. 2). Prescriptive grammars for instance recommend the use of the subjunctive after « après que », however in practice hardly any French speaker complies with this rule in spontaneous French. Lexicographers prescribe both the orthographic and phonetic treatment of words. Nonetheless, they have become increasingly lax in the course of the 20th century and non-standard items which had been since then disapproved for use in French, have now been lemmatised, though still rated as colloquial (e.g. « fromton » for « fromage », « mamzelle » for « mademoiselle », « courriel » for « courrier électronique »).

The consequence of standardisation and the prescriptive tradition that promotes it, is to encourage « *uniformity at the expense of variety* » in speech as well as in writing (Milroy and Milroy, 1992, pp. 69), which in turn leads to the beliefs that language labelled as *familier* is necessarily spoken, and that *littéraire* only qualifies written language « *[equating] writing with formal register and speech with informal register* » (Sanders, 1993, pp. 156). If spoken French is often associated by the layperson with a language of a low social value, written French is viewed as a correct and elevated style.

Before clarifying the meaning of *le français populaire*, we shall first define *français familier*. « Familier » is often confused with « populaire ». The latter is, as Battye and Hintze note, « a register » that is mostly associated with informal situations (1992, pp. 340) and spontaneous French. Constructions, expressions and lexical items that are stylistic marked as *familier* allegedly do not belong to a definite socio-economic group but are shared by both lower and upper-class speakers. The label *populaire* is prescriptively thought to convey a negative sociological connotation in contrast to the *français familier.* It concerns varieties of French that are primarily spoken, although they might be found in writing (such as satirical newspapers, Queneau, San Antonio).

1. 3. Terminology used for non-standard French by lexicographers and linguists

The search for a name to designate the vernacular whose norms differed from the prestige dialect indicates the gradual emergence of a distinctive non-standard variety and people's growing awareness of its existence. In the 16th century, Catherine de Medici referred to the dialect spoken by uneducated Parisian speakers as « *the goffe parisien* » (Lodge, 1996, pp. 223). In this section, we will consider the terminology which had been used for describing language variation in French (e.g. « familier », « populaire » and « vulgaire »). We will then look more closely at the origin of the label *le français populaire*, our concern being to establish

when this idea was first encoded by linguists and lexicographers. Dictionaries are not always a good indicator of the origin of a word or an expression, as variation occurs from one dictionary to another.

The term *familier* was used about *discours* and *style* in the first to the fifth editions of the *Dictionnaire de l'Académie* (1694-1798) to signify « *ce qu'on dit ou écrit naturellement en dehors des relations hiérarchiques, officielles etc.* », without any negative connotation (Rey, 1995, pp. 1579). In the sixth edition (1835), the term was broadened to apply to *discours, langage, style, terme, mot* and *locution.* The meaning also took on a stylistic connotation : « *simple et sans recherche, tel que celui dont on se sert ordinairement dans la conversation entre honnêtes gens, et dans les lettres qu'on écrit à ses amis* ».

The difficulty in giving an accurate date for the label *le français populaire* is reflected in the lack of agreement between dictionaries. In dictionaries from the 1990s for example, the expression *le français populaire* appears in *Le Robert* but is not mentioned by *Le Larousse* which preferred that of « tournure populaire ». The fact that this label cannot be found in a dictionary does not necessarily imply that it is not used in other works.

The term « populaire », A. Rey notes, was introduced into French around 1330, standing for « *du peuple, composé des gens du peuple* ». The term implies the opposition between social classes and has carried political connotations since the 19th century (Rey, 1995, pp. 1579). Derivatives of « populaire » such as « le populaire », « le populacier » and « la populace » appeared in that period to accentuate the derogatory sociological connotations of this adjective (Dubois, 1962, pp. 112).

In the preface to his dictionary (1690), Furetière opposed « le français » and « le latin », which shows that French, as refined by the social elite, was no longer fit for the *peuple* : « *parlez grec, latin, italien au peuple, parlez français au sage* ». In the course of the 18th century, « vulgar » language, as opposed to « written » language, acquired negative connotations : « *du 16e au 18e siècle, on est passé de l'idée de banalité, de manque de distinction ou d'élévation à celle de grossièreté nettement mise en œuvre au début du 19e siècle* » (Rey, 1995, pp. 2290).

Until the 17th century, the adjective « populaire » had not been lemmatised by all French dictionaries. In most of the dictionaries examined, the expression *français populaire* does not appear at all. Furetière (1690) spoke of « erreurs populaires » and this expression was used very widely from the 17th century up to the end of the 1930s, when it disappeared from dictionaries.

Seguin notes that the criterion of distinction in the 18th century was between « le noble » and « l'ignoble » (1972. pp. 166). The expressions fashionable at that time to designate non-standard French were « *langue de la crapule* » (see Seguin, 1972, pp. 251), « *langue de la canaille* » perpetrated by Voltaire (*ibid.*, pp. 156), « *bas-langage* » (Hautel, 1808). and « *la langue du populaire* » (Rigaud, 1878). In all the dictionaries we investigated, only a more recent edition of *Le Robert* (1985) records the expression *français populaire* under the adjective « populaire ». In the 1990s edition, the designation *français populaire* disappeared from *le Nouveau Petit Robert*.

Looking at linguistic studies of the vernacular, it appears that the label *français populaire* only appeared in the early 20th century, most probably in the 1920s. The « langage populaire » is found at the end of the century with a geographical rather than a stylistic meaning, assimilated with the *patois* of a particular region (Leroux, 1889 ; Fertiault, 1890). In the first part of the 20th century, Bauche and Frei, like Nisard (1872) and Bally (1932) spoke of « le langage populaire », although both the latter used the collocation *français populaire* (Bauche, 1920, pp. 22 ; Frei, 1929, pp. 35). This reference to *français populaire* in Bauche's study is the earliest we have been able to trace. The existence of a *français populaire* that succeeds the expression *langage populaire* implies a change in attitude towards non-standard forms. The latter is not restricted to Paris but is a nation wide phenomenon. In 1921, Bloch used the notion of *français populaire* (Antoine and Martin, 1995, pp. 709), but with a different meaning from Bauche and Frei. He associated it, as Fertiault had done, with « [le] français régional » (pp. 121). The notion of *français populaire* was later spread by Guiraud in the 1950s up to the 1970s. Blanche-Benveniste and Jeanjean note that since 1975 the label *français populaire* has almost disappeared (1987, pp. 18) from linguistic studies, which coincides with the emergence of a less prescriptive approach to non-standard varieties and a denunciation of lower-class stigmatisation (Cohen, 1970 ; Wagner, 1973 ; Culioli, 1983).

We can observe, in dictionaries, a lack of consistency among linguistic researchers. Under the term « populaire », Blanche-Benveniste and Jeanjean (1987) encompass what traditional dictionaries label *familier* or *argot*. These various designations demonstrate the difficulty of finding terms that can define register levels in language with accuracy and the lack of linguistic agreement between the meaning of these labels. The more neutral « français ordinaire » adopted by Gadet (1989) is a translation of Labov's notion of « vernaculaire » in the French edition of *Sociolinguistic Patterns* (1978). Gadet's definition of « le français ordinaire » shows the difficulty of finding an objective terminology :

> *Ce n'est bien sûr pas le français soutenu, ni recherché, ni littéraire, ni puriste. Mais ce n'est pas non plus (pas seulement) le français oral ou parlé, puisqu'il peut s'écrire. Pas davantage le français populaire, ramené à un ensemble social. C'est davantage le français familier, celui dont chacun est porteur dans son fonctionnement quotidien, dans le minimum de surveillance sociale : la langue de tous les jours* (Gadet, 1989, pp. 1).

The expression is abandoned in 1991 by Gadet, who returns to the notion of *français populaire*.

1. 4. Le français populaire

The prescriptive tradition sees *français populaire* primarily as a sociolect. Non-standard usage in Paris is most commonly found in low social groups, among people less exposed to the standard norms. The French of the Parisian working-class is opposed to the speech of the educated bourgeoisie.

For grammarians, *populaire* is associated with the « peuple », and « le langage populaire » is by definition the language « *qui est […] employé par le peuple* » (*Le Petit Robert).* This statement is far from satisfactory, as it is very difficult to give a non-arbitrary definition of « le peuple ». The sociological concept of « le peuple » to use Anderson's words is an « imagined community », and so is the notion of French « bourgeoisie » : « *we may think today of the French aristocracy of the* ancien régime *as a class, but surely it was imagined this way only very late* » (Anderson, 1983, pp. 16). As the sociologist Bourdieu states : « 'le peuple' ou le 'populaire' est d'abord un enjeu de lutte entre intellectuels » (1987, pp. 178). « Le peuple » is in a wide sense the French nation as a whole with no social distinction, but in a more restricted and derogatory sense, it refers to ordinary people in Paris with low educational background as opposed to the ruling classes. For the 17th century purist Vaugelas (1647), the Parisian proletariat and the peasantry were situated at the bottom of the social pyramid. At the top was found the Court and the King ; in the middle, the banking and merchant class based in the city and the legal and bureaucratic class of the « Palais de justice » who shared the King's political and economic power. In England, the Elizabethan theory of the chain of human beings offered a social stratification analogous to that offered by Vaugelas.

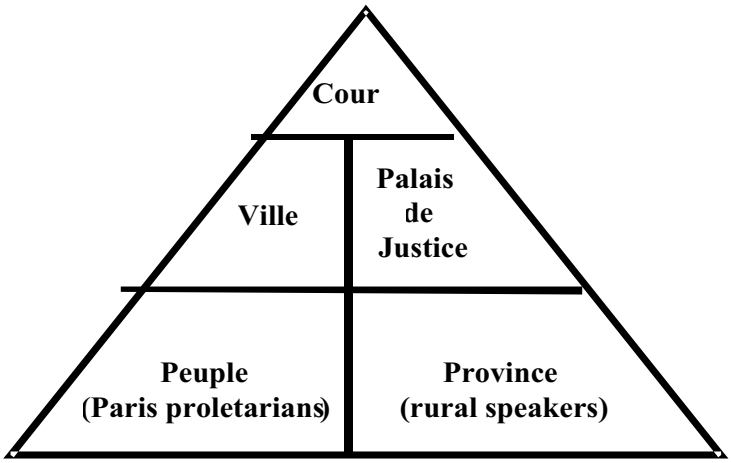

Graph 1. Social hierarchy in 17th-century France
(adapted from Lodge, 1991, pp. 103)

Under the Old Regime, when France was socially and politically divided into three Orders : the Nobility, the Clergy and the Third Estate, the term « peuple » referred to the « roturiers », the mass of the population that was not ennobled, including the bourgeoisie, the peasants, the artisans, and the populace who had no revenue (Müller, 1985, pp. 239). Contempt expressed by the ruling elite towards the lower class and their speech has been perpetuated throughout the centuries : « *c'est le règne du mépris* » (Duneton, 1978, pp. 22).

Rural dialects are very much denigrated and urban dialects even more so. According to C. Nisard, even the term *patois* is inappropriate for designating « popular French » in Paris and would give it a dignity that it does not deserve : « *Ce langage, que j'appelle patois, pour être bref, ne mérite guère ce nom…* » (Nisard, 1872, pp. 128). If we are to go by what Nisard wrote in the 19th century, low-class French « steals » from other idioms like the villainous masses, rogues and vagrants who peopled the North-East of Paris in the middle of the 19th century and with whom it was associated.

Prejudices against urban speech are expressed by purists such as Duron (1963) who speaks of « *nettoyer la langue des ordures qu'elle a contractées dans la bouche du peuple* » (Blanche-Benveniste and Jeanjean, 1987, pp. 13). In prescriptive terms, the style of « popular » French speakers is described as redundant, heavy, simple and naïve (Gadet, 1992, pp. 25). Even in Martinet's *Le Français sans fard*, one can find prescriptive attitudes towards low-class speech : « Ce ne serait pas une boutade de dire que le français populaire n'est pas vraiment le français » (1969, pp. 94).

Today, « popular French » is still seen by some as a corrupt version of the standard (Valdman, 1982, pp. 222). In the wake of Guiraud, C. Stourdzé still associates lower-class speech with the social substratum (« *en gros […] les Français qui n'ont pas fait d'études secondaires »*, quoted by Valdman, *ibid.)* and holds the view that its rules are not clearly defined and that variations happen at random.

Traditional judgments on non-standard usage are based on a « *misconception as to the nature of grammaticality »* (Milroy and Milroy, 1992, pp. 81). The syntax of non-standard French is not very different from that of the standard, but the prescriptive attitude sees non-standard forms as « ungrammatical ». In fact, as Milroy points out, they are unconventional in writing or in formal contexts, but are perfectly ruled-governed (Milroy and Milroy, 1992, pp. 87-89). The problem with the label *français populaire* is twofold. It is unsatisfactory first because one cannot define *le peuple* and secondly because it is impossible to decide whether it is a dialect or a style. Therefore, we shall consider the Parisian urban dialect in terms of sociolect and style. Our next sections will show that variation in Parisian speech was originally social (sociolect), but since the Second World War it has become situational (style). To avoid stigmatisation, we will designate lower-class speech by the term « vernacular » or « dialect » to refer to the low-status variety and discard the term *français populaire*, as opposed to the designation *français standard, institutionnel, normalisé, commun* or *universel* (Sanders, 1993, pp. 55).

1. 5. Traditional work on *français populaire*

This section provides a general outline of the studies that have been carried out on colloquial French. In France, the prejudices and myths related to « le français parlé » which we have described have relegated it to a position of secondary importance in scholarly activity. Up to the end of the 18th century, vernacular speech was considered by educated observers only as something to avoid. The 16th-century grammarian H. Estienne for example, had collected locutions and pronunciations in Paris that he believed to be « *barbarismes accidentels d'ignorants* » (Rosset, 1911, pp. 1). From the 17th to the 18th century, grammarians treated language purely prescriptively and hardly any mention was made of *le français populaire*.

Popular newspapers (*La Ruche populaire, Le Père Duchesne, La Lanterne)* appeared from after the Revolution until the 1914-1918 War, and caricatured the Parisian vernacular (Gadet, 1992, pp. 10). After the Revolution, there also developed a more democratic view of the language and Romanticism inspired interest in indigenous French culture. The romantic fascination with the grotesque and with the rebel led to studies of deviant languages (*argots*) that were seen as « curiosities ». The early studies carried out on « non-standard » French focused on « the polarisation of *le français populaire* and *le français standard* » (Sanders, 1993, pp. 37-38). Traditional depictions of the speech of the less privileged groups are, as we have seen, based on stereotypes.

In the 19th century, there were still many studies published on *argot*, but attitudes towards non-standard usages evolved. In literature, there was an awareness of the fear of these language varieties. Non-standard French varieties were used by authors like Balzac « to achieve comic relief, picturesqueness, or the illusion of sociolinguistic realism » (Lane-Mercier, 1997, pp.46). Under the Second Empire, Charles Nisard was asked by Napoleon III to write an inventory of « popular » literature. His *Histoire des livres populaires* condemned the « mauvais livres », the influence of which was deemed to be harmful to the people (1854). In 1872, he was one of the first authors to describe *le langage populaire* spoken by the « urban proletariat » of Paris and correlate it with the patois spoken in the rural parts of France (Sanders, 1993, pp. 38). He saw this « new language » as originating from the mixing of dialects such as Bourguignon, Norman, Picard and Wallon (Nisard, 1872, pp. 3).

The main figure to take interest in « le français parlé » at the beginning of the century was the grammarian Dauzat who endorsed the myth that the language spoken by Parisians from the working class was degrading and vulgar (1908). The Paris of the beginning of the century is not a homogeneous area in terms of language, but rather the locus of dialect-mixing. The low-class speaker is seen as a danger to the language and to society, and is associated with delinquency (Blanche-Benveniste and Jeanjean 1987, pp. 3). Rosset's *Origines de la prononciation moderne* (1911) published three years later, mentioned the existence of a Parisian vernacular cohabitating with standard French. His study of the phonology of the Parisian patois since the 17th century enabled him to establish links with the 20th century standard pronunciation.

Meanwhile, publications in the prescriptive *Dites… Ne dites pas…* tradition continued into the 20th century. The purist Martinon (1913, 1927), a contemporary of Bauche, sought to teach what he considered « le bien écrire » (Blanche-Benveniste, 1997, pp. 37) and « le bien parlé ». In his introduction, Martinon defined these notions in very prescriptive terms. Martinon decided to ignore the study of the vernacular in his analysis of « le bien parler » : « *pourtant pas plus que Vaugelas, nous ne pouvons descendre à langue du peuple […] qui a terriblement envahi les classes bourgeoises* » (1927, pp. VII).

At the end of the First World War, a more egalitarian approach towards low-class varieties developed. The Poilus' dialect, for instance, fraught with non-standard usages gave birth to a number of studies and dictionaries (Marchand, 1916 ; Esnault, 1919, 1925). A descriptive approach to non-standard varieties of French, however, emerged in the 1920s. Bauche, with his grammatical study of the system of Parisian non-standard uses (1920), was one of the first linguists to go beyond the prescriptive approach. The Swiss Frei, under a rather prescriptive title, *La grammaire des fautes* (1929), demonstrated that lower-class French in letters of the families of war prisoners at La Croix-Rouge, although different from educated usage, « *had a cohesion and a simplicity of its own* » (Sanders, 1993, pp. 167). Frei's work is often considered, even by its author, to be a study of spoken French, but the corpus he compiled is a written one (Blanche-Benveniste, 1997, pp. 36). Frei's notion of the vernacular, like Bauche's, does not restrict itself exclusively to Parisian usage but involves a « *langage populaire général* » (Antoine and Martin, 1995, pp. 28) that is spoken across the whole nation.

The 1930s and 1940s saw few studies on the vernacular. In their *Essai de Grammaire de la Langue Française* (1911-1939), Damourette and Pichon saw the necessity for corroborating their grammatical explanations with examples taken from spoken as well as written French (Blanche-Benveniste and Jeanjean, 1987, pp. 3). The boundary between the social and regional variation was still very tightly connected. They used the term « la parlure » to refer to a socially-marked usage of the French language, as opposed to « usance » indicating geographic variations. The concept « standard French » had not yet been coined and one spoke of « *le parisien correct* » (Antoine and Martin, 1995, pp. 28) or « *le français normal* » (*ibid.,* pp. 919) as the established norm. Brunot, in his *Histoire de la langue française*, used the dichotomy « *langue noble et langue basse* » in a largely hostile approach towards the vernacular of *Le père Duchesne* that he called « *ordurier […] grossiers et scatologiques* » (Tome X, 1939). The notions of « populaire » and of *argot* had then been confused. This shows that *le français populaire* had become a composite of different sources from non-standard vocabulary stemming from lower-group speakers and *argot* inherited from the past. Chautard (1931) and Lacassagne *et al* (1928) and later Esnault (1965) incorporated in their studies of non-standard forms « *mots du milieu et mots populaires* » (Antoine and Martin, 1995, pp. 162). The works of Smet (1936) and Gottschalk (1931) more rightly deserve the label *argot*, as they focus on the lexical

rather than sociological aspect of speech communities. A decade later, Durand (1945) is concerned with the rural dialects spoken in the Paris hinterland. She considers the link between this speech and the standard language, but is not primarily interested in the working-class speech of the city itself. The assimilation of the vernacular with the regional patois was still, after the Second World War, ingrained in people's consciousness.

In the 1950s, Straka described the Parisian lower-class speech or « *le parler voyou* » (Straka, 1952, pp. 218) in these highly derogatory terms : « *La prononciation faubourienne proscrite par les gens de la bonne société, est considérée comme vulgaire* » (*ibid.*, pp. 212). The 1950s and 1960s are dominated by Le Gal's prescriptive writings (1953) and Pierre Guiraud's numerous descriptions of non-standard varieties, ranging from *français populaire* to *patois* and *argot.* Guiraud uses the designation « *mots marginaux* » encapsulating « *les formes dialectales en particulier ou techniques ou argotiques* » (1961, pp. 74). His *Que sais-je (*1965) on the *français populaire* is controversial, as it is animated by prejudices that judged lower-class speech to be vulgar or degraded. The value of Guiraud's work lies primarily in his presentation of the linguistic features of vernacular speech (originally set out by Frei and Bauche), but the work does not benefit from the insights of sociolinguistics, in particular he fails to understand the relationship between social (« diastratique ») and stylistic (« diaphasique ») variation.

2. Sociolinguistic approaches to the vernacular

2. 1. Literature review

2. 1. 1. Pre-Labov studies

In the 1950s and 1960s, structuralist linguistics showed a growing interest in spoken French (Sanders, 1993, pp. 38) with the works of Martinet (1945, 1958, 1969, 1973). Studies of phonological variation across social classes were initiated by Martinet's study of prisoners of war (1945) which focused on vowels. This analysis, which remains a landmark, has led the way for further research (Reichstein, 1960 ; Deyhime, 1967). Gougenheim *et al*'s project (1964) and Juilland *et al*'s frequency dictionaries (1964, 1965, 1970) opened the way for the lexical investigation of spoken French with computers and established linguistic databases. Linguists in this period were interested in the spoken language — mainly on the phonological (Straka, 1952 ; Fouché 1956) and morphological levels (Dubois, 1965 ; Mok, 1968) — but not in language variation, despite Martinet's 1945 study. The structuralist approach consisted in presenting the phonology and morphology of spoken French, leading to a polarisation of spoken and written French rather than standard and non-standard.

2. 1. 2. Post-Labov studies

Since the beginning of the 1970s, the variationist approach has become extremely important. Studies have been carried out in the field of phonology, grammar and lexis.

Phonological variables (for instance « ne » and schwa deletion and the non-realisation of liaisons) are the variables that are most frequently investigated in the study of non-standard French. Lower-ranked speakers for instance have been found to use for instance more deletion and consonant-cluster reduction than higher-ranked speech communities. The study of English as well as French-speaking communities has shown that « *phonological economy* » (Biber and Finegan, 1994, pp. 327) is a phenomenon characteristic of non-standard varieties of language.

The 1960s saw the interest of French and British sociologists (Bourdieu, Bernstein) turning towards the vernacular. Spoken French began to be investigated in the light of linguistics, sociolinguistics, psychology and sociology (Blanche-Benveniste and Jeanjean, 1987, pp. 5). In the 1970s, the functionalist work of Martinet and Walter (1973) incorporated quantitative analyses and correlated variations with norms and social factors. Researchers were taking an interest in the study of social-class variation with phonetic and morphological descriptions of lower-class speakers, but could hardly help dividing society into a binary opposition of the type « classes privilégiées » versus « classes non-privilégiées ». The 1970s in France saw the growing impact of Labov's research on language and social class (Weinreich and *al*, 1968 ; Labov 1966, 1972) following the translation of Labov into French with a preface by Encrevé (1972). Labov's variationist approach has been applied to the study of French language by English researchers (Ashby, 1977, 1981 ; Green and Hintze, 1990 ; Coveney 1990, 1996).

The sociolinguistic approach to non-standard French consists in correlating it with social as well as stylistic parameters in the wake of Labov's variable rules (Thibault, 1979 ; Sankoff, 1982 ; Deulofeu, 1986). These studies contributed to the shift of attitudes towards non-standard speech-norms in demonstrating how the use of certain variables, such as the deletion of « ne » was not only a social but also a stylistic factor used by all members of the population.

Today, the studies of spoken French in France are dominated by lexical analyses, with the works of Gadet (1997), Gadet and *al* (1998) and Blanche-Benveniste (1997). The number of specialised dictionaries dedicated to *argot* (Bouvier, 1985 ; Colin and Mevel, 1990), *français branché* (Duneton, 1978 ; Merle, 1986) or *verlan* (Andreini, 1988) have multiplied, showing the necessity of treating these varieties as distinctive languages, and granting them acceptance rather than exclusion. The breaking-through of vernaculars on television and in the cinema has contributed to their spreading in French people's linguistic repertoires. The study of *argot* is being fully developed, initiated by the works of Calvet (1987, 1991, 1994a, 1994b) and François-Geiger (1991). Calvet and François-Geiger show that traditional *argot* associated with the Parisian criminals is now nearly extinct and that the term is now used to designate colloquial vocabulary in a broader sense. The original form associated with criminals' slang is now only used in a few cafés in the East of Paris by some elderly people (François-Geiger, 1991, pp. 6).

Traditional approaches to language focus on the standard variety, but a sociolinguistic approach shifts the focus from standard to vernacular. The notion of « vernacular » is hard to define, as its meanings overlap. Labov used the term in different sense, primarily as « the variety acquired in pre-adolescent years » and then as « low-status variety characteristic of a social group » (Milroy, 1987, pp. 57-8). The difficulty with this concept stems from the fact that it is viewed both as a sociolect associated with a particular social class and « *a style in which the minimum attention is given to the monitoring of speech* » (Labov, 1972, pp. 181). In attempting to define the term « vernacular », we shall first deal with vernacular as lower-class dialect, then with vernacular as style to eventually show that the two axes of variation work together. We will then turn to a brief history of the shift in language perception of non-standard forms that took place in France.

2. 2. Vernacular as sociolect

The term « vernacular » can be viewed as a social dialect rather than a « style ». The term « sociolect » is commonly used by linguists to designate a dialect that is socially marked, but other criteria intervene to describe the different members of a language group. The study of the vernacular as sociolect takes into account other extralinguistic factors such as social class, age, sex, ethnicity, religion and geographical origins of the speakers. Examples of sociolects include the British « public school » dialect associated with the upper class or, at the other extreme of the social continuum, Cockney, spoken in London. One finds a similar contrast in Paris. A picture of the intonation contour of contemporary lower and upper-class speech in Paris has been investigated by Carton et *al* (1983) in their study of French accents. They outlined two distinctive sociolects : the intonation curve of « le parisien populaire » as opposed to that of the Parisian aristocracy. It has to be said nonetheless that speakers of French are often distinguished by their pronunciations — their accents — related to their geographical origins, rather than by their grammar or their social class.

The variability of speech is closely related to social stratification and is, as we have seen, subject to prescriptive judgments such as those that attribute non-standard varieties of French to working-class speakers in a simplistic way. Researchers like Milroy (1980) and Romaine (1984) have indicated, however, that there is nothing that can be seen as a most « natural » form of speech and that popular French should be seen, in the same way as the standard, « *more as an ideological process [rather] than empirical linguistic fact* » (Schieffelin *et al*, 1998, pp. 18).

2. 3. Vernacular as style variation

The study of the vernacular is complex, for it involves variation simultaneously along the two axes of society (diaphasic and diastratic) and style (register). No language is limited to a single style. All developed languages perform a range of functions, from a « high » or « standard » to a « low » variety (Hudson, 1996, pp. 49). Each speaker of a language has the ability to vary his verbal repertoire according to the situation.

In French, some high-value items of the linguistic repertoire seem to be used strictly in formal contexts and some low-value ones are similarly restricted to informal situations (Lodge, 1993a, pp. 14). Indeed, one can observe that the French speaker has a whole set of synonyms that he/she can use depending on whether the situation is formal or informal (e.g. « visage », « minois », « figure », « gueule » or « tronche »). Each lexical item can be placed on a stylistic continuum ranging from *familier* to *littéraire*. The participants can adopt, according to the circumstances, different *styles* of speech. Milroy uses Hymes's phrase *communicative competence* (1972) to refer to « *the capacity of speakers to vary their speech according to social and situational contexts* » (Milroy and Milroy, 1992, pp. 90).

The term « register » is often used by British and American scholars as a synonym of style (Halliday, 1973 ; Crystal and Davy, 1969 ; Joos, 1961), referring to « *situationally defined varieties* » of language (Biber and Finegan, 1994, pp. 53). Sanders highlights the difficulties experienced by researchers in giving a clear definition of the term « register », reviewing the various attempts that were made to label low-status lexical items in relation to the norm (1993, pp. 35-37). Grevisse (1993, pp. 17-18) makes a distinction between « *les registres* » and « *les niveaux de langue* ». He sees « intellectuel » and « populaire » as primarily « registres » — that is sociolects defined by class — whereas « familier » is what Sanders calls « *socio-situational variation* », depending on context and speakers' role as well as on social classes. The problem is that there is an overlap between « registres » and « niveaux de langue » and that items which in earlier times were social markers have become primarily style markers. Therefore, the tendency to supply a universal scale on which to place register levels is, according to Sanders, often unsatisfactory (1993*,* pp. 36). Indeed, scales are a convenient way of representing a somewhat fluid stylistic continuum but this fails to represent the overlap of diaphasic and diastratic variation.

2. 4. Shift from social to stylistic perception of non-standard varieties

The parallel development each other of two segregated social communities – proletarian quarters, where the dialect is more widespread, and aristocratic ones — is not recent. The phenomenon began in the 16th century and spread further throughout the 17th and 18th centuries (Lodge, 1998, pp. 116). Lodge showed that popular French appeared in the 17th century : « *there existed in Ancien Régime Paris a low status vernacular possessing its own standard (variable) norms* » (Lodge, 1996, pp. 224-225).

In the 19th century, Nisard observed that the *poissard* was completely dead : « *il faut d'abord et demeurer bien persuadé que ce patois n'existe plus* » (1872, pp. 123). Low-value expressions such as the preterite in « is » (*chantis*) and other « *phonétismes vulgaires* », to quote Dauzat's rather prescriptivist terms, disappeared (1935, pp. 202).

In March 1871, at the end of the Franco-Prussian War and the fall of Napoleon III, the people of Paris rose against Thiers' nationalist government and the conservative and royalist National Assembly at Versailles. The Commune, a revolutionary alliance of the middle and working classes, proclaimed the city independent. The revolt was smothered and France was left deeply divided between the *bourgeoisie* and the *classe ouvrière*. During the Third Republic, the « parigot » gradually levelled out and received the label « langage populaire ». It was still present as an « *intermédiaire entre le dialecte traditionnel et la langue standard* » (Lodge, 1998, pp. 122).

The *lois Ferry* of the 1880s intended to eliminate illiteracy in the cities and in the countryside, and led to the normalisation of *patois* and regional languages. Between 1882 and 1886, the rate of illiteracy dropped from 60 % to 12 % (Gadet, 1992, pp. 8), as primary education was made free. The industrial explosion led to the departure of the working-class to the North and East and the establishment of the bourgeoisie in the West of Paris. This resulted in the diffusion of proletarian communities and in turn, the levelling of the dialect (Lodge, 1998, pp. 121).

The First World War later favoured the mixing of social classes, and contributed for a short time to a diffusion of vernacular forms into the standard language. In spite of the economic slump of the 1930s, standardisation has increased ever since.

In the 19th century, the social stratification of Paris was probably a stronger factor in language variation than stylistic differences. During the course of the 20th-century, the divisions

between standard and vernacular became more blurred. Although the label for the Paris vernacular was traditionally socially oriented, the non-standard forms used primarily as social markers have, since the Second World War, become stylistically marked. If one compares the labels of some non-standard words in *Le Larousse du XX*e *siècle* (1932) with those used by *Le Petit Larousse illustré* (1989), one notices, as shown in the following table, that *pop.* words tend to become *fam.* in the long term.

Non-standard items	*Style-label in Le Larousse du XX*e *siècle* (1932)	*Style-label in Le Petit Larousse illustré* (1989)
en douce	*pop.*	*fam.*
engueuler	*pop.*	*fam.*
esquinter	*pop.*	*fam.*
fabriquer	*pop.*	*fam.*
une gonzesse	*pop.*	*fam.*
une gosse	*pop.*	*fam.*

Table 1. Comparison between *Le Larousse du XX*e *siècle* (1932) and *Le Petit Larousse illustré* (1989)

The *français populaire* has been considered in the course of the 20th century more a style than a sociolect :

> *What appears to have emerged in the nineteenth and twentieth centuries in France, alongside the national standard language, is a nationwide, non-regional non-standard* français populaire – *a somewhat subversive shadow of the standard, which has gained ground to the extent that it is now part of virtually every Frenchman's linguistic repertoire* (Posner, 1997, pp. 74)

The blurring of social distinctions that took place can be schematised as follows :

1930 ?	1970 ?
français bourgeois versus *français populaire*	*français populaire* versus *français standard*
↓	↓
social distinction	stylistic distinction

As Posner mentions, the collocation *français populaire* is now placed on « *a scale of formality [below français familier] with connotations of raciness (even coarseness)* » (*ibid.*).

The process of erosion of the vernacular by the standard is still active in 1990s Paris, as in all large urban areas. The geographic division into quartiers reinforces the social stigmatisation of the bourgeoisie by « le peuple » and of « le peuple » by the bourgeoisie. The aristocratic quarter of the Marais, or the 16e *arrondissement*, which has been the residential area for members of the upper class since the 18th century, stands against the less prestigious Barbès or the excluded lower social class « banlieue ». Ager shows that « *criminal slang* » is associated by the layperson with the working-class districts of Paris and other big cities, due to the escalating number of petty crimes in these areas (1990, pp. 159-160). However, Caradec notes that « français populaire » is no longer exclusively the vernacular of Paris but has spread to the whole nation : « *cette localisation parisienne – qui faisait du français populaire une langue régionale, une sorte de « patois urbain » est devenue elle aussi inutile et inexacte* » (1995, pp. IX). The « français branché » of this last decade which constitutes « la relève d'un argot traditionnel qui se meurt » (François-Geiger, 1991, pp. 6) is in constant evolution owing to its interaction with the standard spoken by the upper group. It diverges from it and at the same time stems from it. The *verlan* of the « banlieues » may signal the beginning of a new urban dialect, but in spite of important main characteristic lexical features that distinguish it from other dialects, its phonology and syntax are very conservative. As Gadet and Conein demonstrate, the youth language in the suburbs of Paris is characterised by a « *prosodie et lexique en partie innovateurs, et dans une moindre mesure phonologie et syntaxe, plus conservatrices des traits populaires* » (1998, pp. 121).

3. Conclusion

As Lodge pinpoints, the label *populaire* « *with its very nebulous sociological rather than stylistic basis […] seems particularly inappropriate* » (1989, pp. 442-3). Dictionaries most commonly refer to « erreur », « opinion » and « expression populaire ». In linguistic works, Nisard introduced the concept of « patois » associated with the Parisian lower-class. The first appearance of the collocation *français populaire* was found in 1920. Initially associated with dialects and regional languages, this phrase took on a social connotation for the first time in Bauche and Frei's works. The concept of *français populaire* seems to crystallise around that time. In the 1920s, people had a concept of a particular sociolect in Paris. After the war, in the 1950s, the name became rather controversial. It seems that the quarrel over the term was due to the fact that there was not one group whose language corresponded to this phenomenon. The sociolect had been disseminated and had broken down. Since then, the notion has no longer been used. A great range of phrases (« patois », « langue »/ « langage »/ « parler populaire », « français non-standard »/ « ordinaire ») have been used to date to designate the vernacular. Although social prejudices and attitudes towards language varieties are still alive in today's France, being promoted by the *Académie* to the extent that it fosters, for the layman, the myth of the standard, there has be a shift from popular to familiar usage, as the result of gradual standardisation and urbanisation, and from social to stylistic distinction for both lexicographers and linguists. The notion of *français populaire* no longer corresponds to a particular socio-economic group but still survives as relic forms in everybody's linguistic repertoire.

References

Anderson (B.). 1983. *Imagined Communities : Reflections in the Origins and Spread of Nationalism*. London : Verso.

Andreini (L.). 1985. *Le Verlan : petit dictionnaire illustré*. Paris : Veyrier.

Antoine (G.) & Martin (R.), (eds.). 1995. *Histoire de la langue française*. Paris : CNRS.

Ashby (W. -J.). 1977. « Interrogative Forms in Parisian Speech ». in : *Semasia*, 4, pp. 35-52.

Ashby (W. -J.). 1981. « French Liaison as a Sociolinguistic Phenomenon ». in : Cressey (W.-W.) & Napoli (D.-J.), (eds.). 1981. *Linguistic Symposium on Romance Language*. Washington : Georgetown University Press, pp. 46-57.

Bally (C.). 1932. *Linguistique générale et linguistique française*. Paris : Leroux.

Battye (A.) & Hintze (M.-A.). 1992. *The French Language Today*. London and New York : Routledge.

Bauche (H.). 1920. *Le Langage populaire, grammaire, syntaxe et dictionnaire du français tel qu'on le parle dans le peuple de Paris.* Paris : Payot.

Biber (D.) & Finegan (E.), (eds.). 1994. *Sociolinguistic Perspectives on Register*. New York, Oxford : Oxford University Press.

Blanche-Benveniste (C.). 1992. « Les grands mythes séparateurs : français parlé, français populaire ». in : *Actes du Ier Congrès national des professeurs argentins de français,* 18-20 juillet 1990, Buenos Aires, pp. 13-25.

Blanche-Benveniste (C.) & Jeanjean (C.). 1987. *Le Français parlé*. Paris : Didier.

Bloch (O.). 1921. *La Pénétration du français dans les parlers des Vosges méridionales*. Paris : Champion.

Bourdieu (P.). 1983. « Vous avez dit populaire ? ». in : *Actes de la recherche en sciences sociales*, 46, pp. 98-105.

Bourdieu (P.). 1987. *Choses dites*. Paris : Editions de Minuit.

Brunot (F.). 1905-1972. 21 vol. *Histoire de la langue française des origines à 1900*. Paris : Armand Colin.

Calvet (L.-J.). 1987. « Ça craint, mais ça craint quoi ». in : *Le Français dans le monde*, 26, 209, pp. 36-38.

Calvet (L.-J.). 1991. « L'argot comme variation diastratique, diatopique et diachronique (autour de Pierre Guiraud) ». in : *Langue française*, mai, 90, pp. 40-52.

Calvet (L.-J.). 1993. *La Sociolinguistique*. Paris : PUF, Coll. « Que Sais-Je ? » [n° 2731, reed. 1996].

Calvet (L.-J.). 1994a. *L'Argot*. Paris : PUF, Coll. « Que Sais-Je ? » [n° 700].

Calvet (L.-J.). 1994b. *Les Voix de la ville*. *Introduction à la sociolinguistique urbaine*. Paris : Payot.

Caradec (F.). 1977. *Dictionnaire du français argotique et populaire*. Paris : Larousse.

Carton (F.), Rossi (M.), Autesserre (D.) & Léon (P.). 1983. *Les Accents des Français*. Paris : Hachette [book and audio cassette].

Chaurand (J.). 1969. *Histoire de la langue française*. Paris : PUF [reed. 1972].

Chautart (E.). 1931. *La Vie étrange de l'argot*. Paris : Denoël.

Cohen (M.-S.-R.). 1970. « « C'est rigolo » n'est pas populaire ». in : *Le Français moderne*, 38, pp. 1-9.

Colin (J.-P. P.) & Mevel (J.-P. P.). 1985. *Anthologie de la littérature argotique des origines à nos jours*. Paris : Ed. Mazarine.

Coveney (A.). 1990. « Variations in Interrogatives in Spoken French : A Preliminary Report ». in : Green (J.-N.) & Ayres-Bennett (W.), (eds.) 1990. *Variation and Change in French : Essays Presented to Rebecca Posner on the Occasion of her Sixtieth Birthday*. London, New York : Routledge, pp. 116-133.

Coveney (A.). 1996. *Variability in Spoken French : A Sociolinguistic Study of Interrogation and Negation*. Cambridge : Elm Bank Publications.

Crystal (D.). 1980. *A Dictionary of Linguistics and Phonetics*. Oxford : Blackwell [1991, 3rd edition].

Crystal (D.). 1992. *An Encyclopedic Dictionary of Language and Language*. Cornwall : Hartnolls ltd.

Crystal (D.) & Davy (D.). 1969. *Investigating English Style*. New York : Longman.

Culioli (A.). 1983. « Pourquoi le français parlé est-il si peu étudié ? ». in : *Recherches sur le français parlé*, 5, Université de Provence, pp. 291-300.

Damourette (J.) & Pichon (E.). 1911-1940. *Essai de grammaire de la langue française : des mots à la pensée*. Paris : D'Artrey [7 volumes].
Dauzat (A.). 1908. *La Langue française d'aujourd'hui ; évolution, problèmes actuels*. Paris : Colin.
Dauzat (A.). 1935. « Le français populaire et les langues spéciales ». in : Dauzat (A.), (ed.). 1935-49. *Où en sont les études de français moderne*. *Manuel général de linguistique française moderne*. Paris : D'Artrey, pp. 200-209.
Deulofeu (J.). 1986. « Syntaxe de *que* en français parlé et le problème de la subordination ». in : *Recherches Français Parlé*, 8, pp. 79-104.
Deyhime (G.). 1967. « Enquête sur la phonologie du français contemporain ». in : *La Linguistique*, 1, pp. 54-84.
Dubois (J.). 1962. *Le vocabulaire politique et social*. Paris : Larousse.
Dubois (J.). 1965. *Grammaire structurale du français : nom et pronom*. Paris : Larousse.
Duneton (C.). 1978. *La Puce à l'oreille. Anthologie d'expressions populaires avec leur origine*. Paris : Stock.
Durand (M.). 1945. « Quelques observations sur un exemple de parisien rural ». in : *Le Français moderne*, 13, pp. 83-91.
Duron (J.). 1963. *Langue française, langue humaine*. Paris : Larousse.
Eloy (J.-M.). 1985. « A la recherche du français populaire ». in : *Langage et société*, 31, pp. 7-38.
Encrevé (P.). 1976. Preface to Labov. (1972). *Sociolinguistique*. Paris : Editions de Minuit.
Esnault (G.). 1919. *Le Poilu tel qu'il se parle. Dictionnaire des termes populaires récents et neufs employés aux armées en 1914-1918 étudiés dans leur étymologie, leur développement et leur usage*. Paris : Slatkine [1971].
Esnault (G.). 1925. *L'Imagination populaire, métaphores occidentales*. Paris : PUF.
Esnault (G.). 1965. *Dictionnaire historique des argots français*. Paris : Larousse.
Fertiault (F.). 1890. *Dictionnaire du langage populaire verduno-chalonnais*. Paris : Bouillon.
Fouché (P. P.). 1956. *Traité de prononciation française*. Paris : Klincksieck.
François (D.). 1973. « Français parlé ou français populaire ». in : *Ethnologie française*, 3, pp. 265-270.
François-Geiger (D.). 1991. « Panorama des argots contemporains ». in : *Langue française,* 90, pp. 5-9.
Frei (H.). 1929. *La Grammaire des fautes*. Geneva : Slatkine [reed. 1971].
Furetière (A.). 1690. *Dictionnaire universel, contenant tous les mots françois tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et des arts…* La Haye et Rotterdam : A. and R. Leers [3 vol., reed. 1978].
Gadet (F.). 1989. *Le Français ordinaire*. Paris : Armand Colin.
Gadet (F.). 1992. *Le Français populaire*. Paris : PUF, Coll. « Que Sais-Je ? » [n° 1172].
Gadet (F.). 1995. « Les relatives non standard en français parlé : le système et l'usage ». in : *Etudes romanes*, 34, pp. 141-162.
Gadet (F.). 1997. « La variation plus qu'une écume ». in : *Langue française,* septembre, 115, pp. 5-18.
Gadet (F.) & Conein (B.) 1998. « Le 'français populaire' de jeunes de la banlieue parisienne entre permanence et innovation ». in : Androutsopoulos (J.-K.) & Scholz (A.), (eds.). 1998. *Jugendsprache – langue des jeunes – Youth Language*. Frankfurt am Main, New York : Peter Lang, pp. 105-123 [Variolingua 1430-6778].
Garmadi (J.). 1981. *La Sociolinguistique*. Paris : PUF.
George (K. E. M.). 1970. « Formules de négation et de refus en français populaire et argotique ». in : *Le Français moderne*, 38, 3, pp. 307-314.
Gottschalk (W.). 1931. *Französische Schülersprache*. Heidelberg : Winter.
Gougenheim (G.), Rivenc (P.), Michéa (R.) & Sauvageot (A.). 1964. *Le Français fondamental*, (*1er* et *2e degré*). Paris : Didier [Institut pédagogique national].
Green, (J.-N.) & Hintze (M.-A.). 1990. « Variation and Change in French Linking Phenomena ». in : Green (J.-N.) & Ayres-Bennett (W.), (eds.). 1990. *Variation and Change in French : Essays Presented to Rebecca Posner on the Occasion of her Sixtieth Birthday*. London, New York : Routledge, pp. 61-88.
Grevisse (M.) & Goosse (A.). 1993. *Le Bon Usage. Grammaire française*. Paris, Louvain-la-Neuve : Duculot [13e édition – 1ere ed., 1936].
Gueunier (N.), Genouvrier (E.) & Khomsi (A.). 1978. *Les Français devant la norme*. Paris : Champion.

Guiraud (P.). 1956. *L'Argot*. Paris : PUF, Coll. « Que Sais-Je ? » [n° 700].
Guiraud (P.). 1965. *Le Français populaire*. Paris : PUF, Coll. « Que Sais-Je ? » [n° 1172].
Halliday (M. A. K.). 1973. *Explorations in the Functions of Language*. London : Edward Arnold.
Hautel (D.). 1808. *Dictionnaire du bas-langage et des manières de parler usitées parmi le peuple*. Geneva : Slatkine [2 vol., reed., 1972].
Houdebine (A.-M.). 1982. « Norme et imaginaire linguistique ». in : *Le Français moderne*, 50, pp. 42-51.
Hymes (D.). 1971. « On Communicative Competence ». in : Pride (J.-B.) & Holmes (J.), (eds.). 1972. *Sociolinguistics : Selected Readings.* Harmondsworth : Penguin Books
Juilland (A.), Brodin (D.) & Davidovitch (C.). 1970. *Frequency Dictionary of French Words*. The Hague, Paris : Mouton.
Juilland (A.) & Chang-Rodrigues (E.). 1964. *Frequency Dictionary of Spanish words*. London, The Hague, Paris : Mouton.
Juilland (A.), Edwards (P.P.M.) & Juilland (A.). 1965. *Frequency Dictionary of Rumanian words*. London, The Hague, Paris : Mouton.
Lacassagne (J.) & Devaux (P.P.). 1928. *L'Argot du « milieu » de Paris*. Paris : Albin Michel.
Labov (W.). 1966. *The Social Stratification of English in New York City*. Washington : Center for Applied Linguistics.
Labov (W.). 1972. *Sociolinguistic Patterns*. Pennsylvania : University of Pennsylvania Press [French translation : *Le Parler ordinaire*. 2 vol. (1978). Editions de Minuit].
Labov (W.). 1977. « La langue des paumés ». in : *Actes de la recherche en sciences sociales*, 17, pp. 113-129.
Lane-Mercier (G.). 1997. « Translating the untranslatable. The translator's aesthetic, ideological and political responsibility ». in : *Target*, 9.1, pp.43-48.
Leroux (A.). 1889. *Du Langage populaire dans le département de la Loire-Inférieure*. St Brieu : L. and R. Prudhomme.
Lodge (R.-A.). 1989. « Speaker's Perception of Non-standard Vocabulary in French ». in : *Zeitschrift für Roma-nische Philologie*, 105 (5/6), pp. 427-444.
Lodge (R.-A.). 1991. « Authority, Prescriptivism and the French Standard Language ». in : *Journal of French Language Studies*, 1, pp. 93-111.
Lodge (R.-A.). 1993a. *French : From Dialect to Standard*. London, New York : Routledge [Translated into *Le Français. Histoire d'un dialecte devenu langue*. (1997). Paris : Fayard].
Lodge (R.-A.). 1993b. « The Ideology of the Standard Language in France 1500-1800 ». in : Sampson (R.), (ed.). 1993. *Authority and the French Language : French from a Conference at the University of Bristol*. Münster : Nodus, pp. 9-22.
Lodge (R.-A.). 1996. « Stereotypes of Vernacular Pronunciation in 17th-18th century Paris ». in : *Zeitschrift für Romanische Philologie*, 112, pp. 205-231.
Lodge (R.-A.). 1998. « Vers une histoire du dialecte urbain de Paris ». in : *Revue de linguistique romane*, 62, pp. 95-128.
Marchand (C.-M.). 1916. *A Careful Selection of Modern Parisian Slang including the New « Argot des tranchées » with Explanatory Notes*. Paris : Ed. J. Terquem.
Martinet (A.). 1945. *La Prononciation du français contemporain : témoignages recueillis en 1941 dans un camps d'officiers prisonniers*. Paris : Droz.
Martinet (A.). 1958. « C'est jeuli, le Mareuc ! ». in : *Romance Philology,* 2, pp. 345-355 [Reprinted in *Le Français sans fard*, pp. 191-208].
Martinet (A.). 1969. *Le Français sans fard*. Paris : PUF.
Martinet (A.) & Walter (H.). 1973. *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel*. Paris : France Expansion.
Martinon (P.). 1913. *Comment on prononce le français*. Paris : Larousse.
Martinon (P.). 1927. *Comment on parle français. La Langue parlée comparée avec la langue littéraire et la langue familière*. Paris : Larousse.
Merle (P.). 1986. *Dictionnaire du français branché*. Paris : Le Seuil.
Milroy (J.) & Milroy (L.). 1985. *Authority in Language : Investigating Language Prescription and Standardisation*. London, New York : Routledge [reed. 1992].
Milroy (L.). 1987. *Observing and Analysing Natural Language* : *A Critical Account of Sociolinguistic Method*. Oxford : Blackwell.
Mok (Q.-I.). 1968. *Contribution à l'étude des catégories morphologiques du genre et du nombre dans le français parlé actuel*. The Hague, Paris : Mouton.
Müller (B.). 1985. *Le Français d'aujourd'hui*. Paris : Klincksieck.

Nisard (C.). 1854. *Histoire des livres populaires ou De la littérature de colportage depuis le XVe siècle jusqu'à l'établissement de la Commission d'examen des livres de colportage.* Paris : Maison neuve [1968].
Nisard (C.). 1872. *Etude sur le langage populaire ou patois de Paris et de sa banlieue*. Paris : Librairie A. Franck.
Picoche (J.) & Marchello-Nizia (C.). 1989. *Histoire de la langue française,* Paris : Nathan [reed., 1994].
Posner (R.). 1997. *Linguistic Change in French Language*. Oxford : Clarendon Press.
Reichstein (R.). 1960. « Etudes des variations sociales et géographiques des faits linguistiques ». in : *Word*, April, 16, pp. 55-99.
Rey (A.). 1972. « Usages, jugements et prescriptions linguistiques ». in : *Langue française*, 16, pp. 4-28.
Rey (A.). 1995. *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris : Le Robert [2 vol.].
Rigaud (L.). 1878. *Dictionnaire du jargon parisien*. Paris : P. Ollendorff.
Romaine (S.). 1984. *The Language of Children and Adolescents*. Oxford : Blackwell.
Rosset (T.). 1911. *Les Origines de la prononciation moderne étudiées au XVIIe siècle d'après les témoignages des grammairiens et les texes en patois de la banlieue parisienne*. Paris : Armand Colin.
Sankoff (G.). 1982. « Usage linguistique et grammaticalisation : les clitiques sujets en français ». in : Dittmar (N.) & Schlieben-Lange (B.), (eds.). 1982. *Die Soziolinguistik in romanischsprachigen Ländern (La Sociolinguistique dans les pays de langue romane)*. Tübinger Beiträge zur Linguistik, Tübingen : Gunter Nar Verlag, pp. 81-85.
Schieffelin (B.B.), Woolard (K.A.) & Kroskrity (K.). 1998. *Language Ideologies*. Oxford Studies in Anthropological Studies, OUP.
Seguin (J.-P.). 1972. *La langue française au XVIII siècle*. Paris : Bordas.
Smet (R.-E.). 1936. *Le Nouvel argot de l'X*. Paris : Gauthier-Villers.
Stourdzé (C.). 1969. « Les niveaux de langue ». in : *Le Français dans le monde*, décembre, pp. 18-21.
Straka (G.). 1952. « La prononciation parisienne, ses divers aspects ». in : *Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg*, 30, pp. 212-225 and 229-253.
Valdman (A.). 1982. « Français standard et français populaire : sociolectes ou fictions ? ». in : *The French Review : Journal of the American Association of Teachers of French*, December, 56, 2, pp. 218-227.
Wagner (R.-L.). 1973. *La Grammaire française*. Paris : SEDES [2 vol.].
Weinreich (U.), Labov (W.) & Herzog (M.). 1968. « Empirical Foundations for a Theory of Language Change ». in : Lehmann (W.) & Malkiel (Y.), (eds.). 1968. *Directions for Historical Linguistics : A Symposium*. Austin : University of Texas Press, pp. 97-188.

D'une théorisation de l'espace linguistique des « cités » à l'analyse lexicologique des dénominations de la femme

Par Thierry Pagnier
Université Paris III – Sorbonne Nouvelle, France

Novembre 2003

Une hyper-médiatisation des parlers « en marge » de la banlieue a suscité un nombre considérable d'études mélangeant dans le même mouvement médiatique « le français branché », « le parler jeune », « le parler des banlieues » ou encore « le français contemporain des cités »[1]. L'accumulation de ces dénominations montre les difficultés qu'il y a pour définir l'objet d'analyse considéré. Les uns insistent sur la « mode », les autres sur la classe d'âge, les derniers sur la situation sociale et économique de gens qui vivent dans un quartier excentré, mais toutes ces dénominations supposent qu'il existe une variété de français sans que des études empiriques ne confirment que les variables recueillies s'organisent en une « variété ». De plus, rares sont les études qui utilisent des enquêtes par immersion, c'est-à-dire un regard de l'intérieur sur le phénomène, bien que seule cette technique garantisse une description précise des pratiques linguistiques habituelles des locuteurs.

Une double exigence a donc guidé mes recherches : d'une part, définir une communauté linguistique où observer des pratiques linguistiques dans leur cohérence complexe afin d'éviter tout répertoire pittoresque et d'autre part, observer cette communauté de l'intérieur afin d'en déterminer les véritables habitudes discursives. A cette double exigence correspond une double limitation des recherches menées. Ne pouvant analyser l'ensemble des pratiques linguistiques d'une communauté, j'ai décidé d'opter pour un champ lexical. J'ai choisi d'axer mes recherches sur la dénomination de la femme en raison de la récurrence de cette thématique dans les discours enregistrés. De plus, afin de pratiquer des enquêtes par immersion, j'étudierai uniquement le « parler » de quelques élèves du lycée dans lequel j'exerce.

En effet, étant surveillant depuis quatre ans en lycée sur la Seine-Saint-Denis et ayant vécu toute mon enfance dans une cité de Saint-Denis proche du lycée où je travaille, je suis locuteur du français, dit, faute de mieux, « des cités », que je continue à parler avec certains élèves et avec des amis. Le lycée d'application de l'ENNA (Ecole normale nationale d'application) est un lycée professionnel qui offre des formations allant du BEP au BAC PRO dans les filières de la structure métallique, de l'électrotechnique et de l'électronique. Les élèves que j'ai enregistrés ont entre 16 et 18 ans et nous verrons comment ils constituent ce que l'on peut appeler un réseau de communication au sein du lycée.

L'objet du présent article est de décrire et d'analyser précisément les dénominations de la femme qui ont cours dans une communauté « de la banlieue », dénomination qui ne m'est utile que pour mieux mettre en avant la catégorisation abusive à laquelle les médias se prêtent… préalablement circonscrite, en amorçant une réflexion plus générale sur les fondements théoriques nécessaires quant à l'étude de pratiques linguistiques de ce français en marge. Je propose le terme de résolecte pour dénommer le parler en vigueur dans un réseau de communication spécifique. J'ai ensuite pu mener une analyse lexicologique des dénominations de la femme qui apparaissent dans mes enregistrements, en proposant une perspective qui ne les disjoint pas du français standard. La perspective de ma recherche n'est donc pas un recueil des nouveautés lexicales en banlieues mais une observation d'unités lexicales dénominatives dans des pratiques langagières circonscrites par le concept de résolecte. Je présenterai donc les conclusions de cette recherche en explicitant, dans un premier temps, le concept de résolecte et l'application que j'en fais pour mes recherches. Je considérerai ensuite, la façon dont on assiste à une recatégorisation de la femme par les actes de dénominations observés in situ.

[1] J'ai adopté le terme de « français contemporain des cités » pour le titre de mon mémoire dans le seul but de permettre au lecteur de situer plus aisément ma recherche.

1. Définition et application de la notion de « résolecte »

1.1. Une communication de réseau

David Lepoutre (Lepoutre, 1997 : pp. 149-237) analysant ce qu'il appelle le langage de « la culture des rues » le caractérise comme une communication de proximité devenant « signe et condition d'appartenance » au groupe. Etudiant les ragots[1], il montre comment ces échanges permettent l'apprentissage et l'affirmation des valeurs du-dit groupe. Il faut connaître ces valeurs pour intégrer le réseau et on ne peut les connaître que par ces récits. La constitution d'un langage codé propre à un réseau de communication, relève donc d'un double processus de constitution d'une identité : ce langage permet la communication entre les pairs et dans le même temps constitue le groupe qui le parle :

> A travers le contenu des ragots, des anecdotes racontées, les commentaires et les jugements énoncés, s'expriment largement les valeurs du groupe, qui sont ainsi progressivement intériorisées et assimilées par les individus. (Lepoutre, 1997 : pp. 220)

Tout se joue dans cette réciprocité qui fait que l'individu construit un parler dans un réseau de communication donné et que ce parler construit ce réseau. C'est bien par la proximité, la complicité avec l'autre, que se constitue le réseau de communication. Ainsi, ce qu'Henri Boyer appelle « un bricolage plus ou moins local du français » (Boyer, 1997) est le principe même de constitution de ce parler. Cette fabrication artisanale, locale est bien l'essence de ce qui nous intéresse. Fabienne Melliani note, elle aussi, cette spécificité de « parler de réseau » (Melliani, 2000 : pp. 179). On pourrait reprendre ses propos sur le langage métissé car les pratiques langagières que nous étudions proviennent de situations de communication semblables à celles qu'elle analyse :

> Le métissage apparaît, […], comme une véritable habitude verbale, ou plus exactement, comme un parler des espaces habituels que les jeunes fréquentent : utilisé, le plus souvent, lorsque les jeunes sont entre eux, […] (Melliani , 2000 : pp. 178)

En somme, sociologues et linguistes s'accordent à définir le mode de communication de ces locuteurs comme une « communication de réseau » régie par des ressources collectives (la connivence, la ressemblance et la proximité). Ainsi, avant de postuler qu'il existe « une variété de français » j'insisterai sur la nécessité d'observer les pratiques langagières de groupes précisément situés et plus précisément un groupe de jeunes adolescents d'un même lycée (Cf. 1.3.1). Pour ce faire, j'ai donc adopté une terminologie qui veut souligner les spécificités de l'impact de la structure sociale sur les pratiques langagières.

1.2. Résolecte : micro-structure et continuum

Pour souligner la dimension interactionnelle ou plus justement groupale qui me parait essentielle, j'ai introduit le terme de résolecte qui entre dans un paradigme déjà largement utilisé en linguistique (sociolecte, idiolecte, ethnolecte…). On pourrait donc paraphraser résolecte par « langue utilisée dans un réseau de communication défini ». Toutefois, il convient d'affiner cette définition afin de cerner ce qu'apporte cette notion par rapport à celle de variété.

C'est au niveau du « résolecte » que l'on peut faire correspondre une pratique langagière et une communauté discursive. Déjà Meillet soulignait cette exigence : « Il faudra déterminer à quelle structure sociale répond une structure linguistique donnée […] ». (in : Benveniste, 1966).

C'est à ce niveau qu'on peut tenter d'articuler les deux structures (sociale et linguistique) qui se répondent. La communauté est garantie par le mode de relations sociales de type résolectal et, on peut enregistrer les pratiques langagières lui correspondant.

Le langage observé n'est pas homogène mais il est en fait tendu entre deux pôles. Ainsi, le résolecte correspond aux pratiques discursives situées sur un continuum opposant deux polarités idéales : d'une part ce qui ce serait la variété normée du français contemporain et d'autre part, ce qui serait la variété de français « locale ».

---

[1] On peut rapprocher les « ragots » des « délires », à ceci près que les « délires » induisent un jeu sur le discours. C'est ce jeu sur le discours, qui fait d'un récit, « un délire ». D'ailleurs le contenu des enregistrements n'est souvent constitué que de « délires ». Ce genre discursif permet de souligner les rites communicatifs utilisés et notamment de mettre en évidence des codes intonatifs spécifiques.

La polarité « variété locale » décrit ce que serait la langue utilisée lors d'échanges discursifs entre individus d'un même réseau de communication qui utiliseraient exclusivement les ressources linguistiques propres à ce réseau. Ces deux polarités ne doivent pas être comprises comme des observables mais comme des constructions « idéales », comme peut l'être le « plus l'infini » mathématique.

Ce réseau de communication se définit comme un ensemble plus ou moins important d'individus qui communiquent assez régulièrement ensemble pour que des rites et des codes communicatifs puissent être définis et décrits comme récurrents et nécessaires à l'acception et à la reconnaissance du locuteur au sein du réseau.

Au-delà des pratiques ici étudiées, il semble envisageable d'appliquer ce concept à d'autres situations d'analyse de langages en marge[1]. Enfin, le résolecte doit toujours être pensé en contact avec d'autres et perméable à ces derniers comme toute structure sociale et linguistique.

1.3. Application au réseau de communication étudié

1.3.1. Présentation des locuteurs

Le corpus est constitué d'enregistrements de discussions de plusieurs résolectes. J'ai enregistré différentes discussions dans différents réseaux de communication et j'ai pu constater des variations entre ces réseaux. J'ai alors choisi de m'intéresser plus spécifiquement à l'un d'eux. Il permet d'expliquer les disparités souvent mises en évidence d'une cité à une autre et les variations déjà sensibles d'un réseau de communication à un autre.

Nous entendons le réseau de communication comme le versant linguistique du réseau social en tant qu'ensemble de personnes liées à un individu par des liens sociaux plus ou moins serrés selon différentes régularités structurelles.

Le réseau de communication qui fera, ici, l'objet d'une analyse est composé de cinq jeunes adolescents. Le noyau de ce réseau est constitué de Karim, Sofiane, Mehdi, Djamel et Issa qui ont entre seize et dix-huit ans et vivent dans des cités voisines de Seine-Saint-Denis. Ils sont en deuxième année de BEP structure métallique. Ils se rencontrent également hors du lycée, le plus souvent dans une des cités où ils habitent.

Karim, Mehdi Sofiane et Djamel sont tous les quatre nés en France de parents algériens. Leurs mères parlent le plus souvent en arabe algérien et ne maîtrisent pas bien le français ; et leur père parle les deux langues. Seul Mehdi a deux parents francophones, qui ne parlant qu'exceptionnellement l'arabe.

D'origine malienne, Issa est né en France et parle bambara à la maison. Ses parents rencontrent de grandes difficultés en langue française. Tous les cinq se connaissent déjà depuis au moins deux ans (Sofiane et Mehdi se connaissaient depuis le collège). Les trois autres, Mohamed (18 ans), Jean (17ans) et Bouzianne (17 ans), côtoient ce réseau presque exclusivement au sein du lycée. Ils sont tous nés en France et vivent dans cités éloignées de celles de Karim, Mehdi, Sofiane et Djamel. Bouziane est d'origine algérienne, Mohamed d'origine marocaine, et Jean d'origine togolaise.

Leur fréquentation assidue se traduit, pour partie, par ce qu'ils appellent des « délires », ce que l'on peut définir comme des récits d'aventures burlesques vécues avec plusieurs individus constituant le réseau. Ce sont souvent les « moments discursifs répétés » qui font du moment un « délire »[2].

1.3.2. Schéma

Les pratiques langagières que j'étudie se placent donc sur un continuum entre « variété normée » et « variété locale ». Il faudrait des études approfondies afin de définir les situations

[1] Par exemple pour analyser le langage utilisé dans un salon de discussion sur l'Internet, on peut utiliser le concept de résolecte en posant que le langage le plus marqué comme spécifique à ce salon serait le résolecte, et que le langage parlé sur l'Internet serait la langue dans laquelle se forge ce résolecte. Il m'a semblé intéressant de voir dans quelle mesure ce concept pouvait aider l'analyse d'un français lui aussi « spécial ». (Oudin, F., 2002, mémoire de maîtrise sous la direction de Mme Branca-Rosoff).

[2] Ce mot est aujourd'hui compris et utilisé par une grande part des jeunes : « Hier on s'est tapé un délire, grave!! » (Corpus recueilli dans le métro).

générales de communication pour ici mesurer le degré résolectal. Nous nous contenterons donc d'étudier des discours dont les conditions de production se rapprochent le plus du résolecte (dans le lycée, exclusivement entre locuteurs du réseau et avec le moins de témoins extérieurs possibles) sans pouvoir prétendre définir avec précision leur situation sur un continuum. C'est ici qu'intervient donc un protocole d'enquête par immersion qui permet de toucher au plus près cette polarité. Sur le schéma ci-dessous[1], trois situations de communication ont été isolées de façon à expliciter celui-ci. Toutefois, celles-ci ne prétendent aucunement décrire des situations de production du discours empiriquement rencontrées.

Fig. 1. : Schéma du résolecte

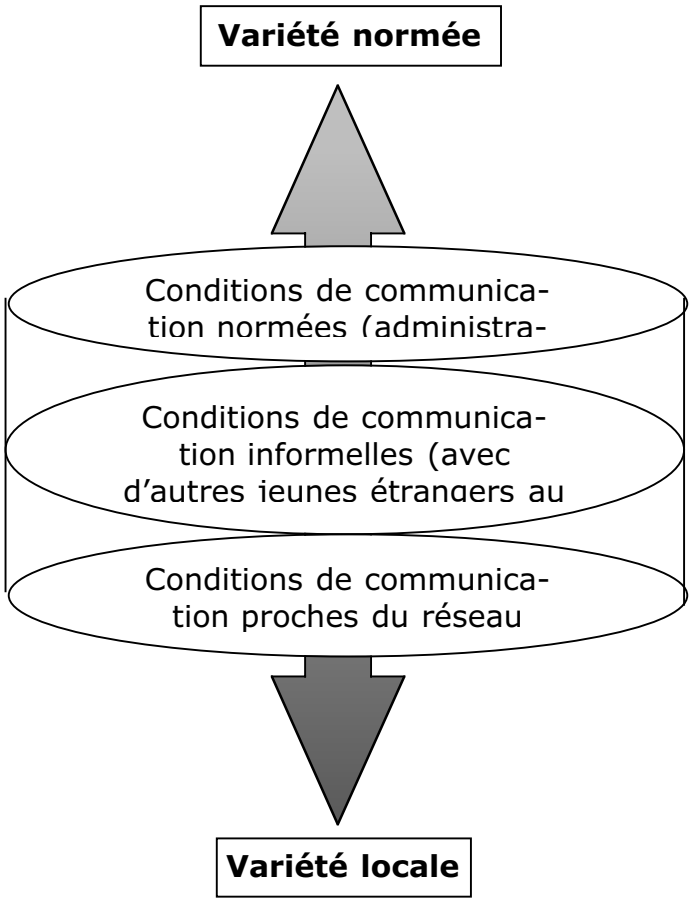

En somme, à la question de la communauté linguistique, je réponds par « réseau de communication » et à celle de langue par celui de continuum pris entre les deux polarités « variété locale » et « variété normée ». Ainsi, cette schématisation semble correspondre au mieux au milieu que j'étudie permettant de rendre compte tant de son hétérogénéité que de son homogénéité sociale et linguistique.

2. Approche pragmatique et analyse lexicologique

L'enjeu primordial de l'acte de dénomination est toujours de rendre saillant la catégorie référentielle désignée, en l'occurrence ici la catégorie de femme. Ce processus de mise en saillance doit être pensé comme réalisé « à toutes fins pratiques ». En effet, c'est toujours dans une démarche pratique vis-à-vis du co-locuteur, dans une interaction donnée, que s'établit l'acte dénominatif. Le partage des dénominations présuppose un micro-univers de connaissance partagé, ici garanti par la communication de type résolectale. L'acte dénominatif s'accompagne donc d'une qualification pratique de la réalité extra-linguistique à désigner ou du moins de sa représentation.

[1] Nous n'avons pas schématisé les voies de diffusion ni même les contacts qu'entretient le résolecte avec d'autres pratiques langagières de façon à ne pas alourdir le schéma.

2.1. Qualifier pour dénommer à toutes fins pratiques

Le trait spécifique mis en évidence par la dénomination correspond plus à une nécessité de pertinence dans la situation de communication qu'à un trait caractéristique du référent ainsi dénommé. Il s'agira donc de dénommer le plus efficacement possible un type de femme, dans une interaction donnée (mettant en jeu humour, jeu sur la langue, récit d'aventures personnelles…).

2.1.1. Du générique au particulier

Le lexème meuf peut être utilisé de façon générique pour référer à l'ensemble des femmes comme dans l'interaction suivante :

I : Ouais au niveau du travail, j'suis pas macho, j'me sens pas très supérieur mais y'a des travaux c'est pas pour les meufs
M : Mais mais y'a aussi des femmes elles aiment faire maçon- tu vois- elles font maçon.
(TP, Issa, 71201)

Dans un débat sur le rôle de la femme dans la société et notamment sur le plan professionnel, Issa avance l'idée que certains « travaux », certains emplois ne sont pas fait pour « les meufs ». En ce sens, le lexème *meuf* est en relation de synonymie discursive avec le lexème *femme*. Tous deux renvoient de façon générique à l'ensemble « humain de sexe féminin ». De plus, le ligateur *mais* repris deux fois par Mohamed marque qu'il « conserve l'objet de discours préalablement construit et consensuellement partagé, et indique qu'il va changer de point de vue » (M.-A. Morel : pp. 118). Conservant le même objet de discours, il le reformule en « des femmes ». Cette reformulation confirme le lien synonymique qu'entretiennent ces lexèmes. Mohamed reprend également la forme présentative « y'a » (contraction de « il y a ») en inversant la focalisation sur la femme (y'a des travaux/y'a aussi des femmes), la mettant ainsi en position d'acteur. On voit donc comment dans une interaction les deux lexèmes « femme » et « meuf » peuvent être synonymes. La possibilité de référer à l'ensemble des femmes de façon générique oppose ces deux lexèmes à ceux qui référent à un type particulier de femme. Le lexème *femme* peut également être utilisé pour référer à un type particulier de femme dans d'autres interactions.

Il nous faut maintenant considérer les ajustements, ou les négociations qui précisent le sens de *femme* dans son emploi non hypéronymique. En effet, ce type de dénomination offre une large variation sémantique induite par le caractère polysémique de ces dernières :

B : Les femmes tu vois il faut bien les traiter s'tu veux qu'ça d(e)vienne ta femme
K : Mais ouais mais moi j'te parle de tasses, euh pas de femmes, tu les prends et tu les fais tourner, c'est tout
B : Ouais mais c'est pas toutes des tasses aussi
(TP, Bouziane, 100102)

A Bouziane qui passe de « humain de sexe féminin » au sens de compagne régulière en demandant que « on », le garçon générique, voit dans toute femme une compagne régulière possible à respecter comme telle, Karim oppose une « naturalisation » qui supprime l'hyperonyme. *Femme* prend alors le sens de « femme aux mœurs respectables, qui inspire le respect » et tasse le sens de « filles faciles »[1]. On retrouve ici l'opposition entre deux types de femmes : La femme avec qui on veut construire un couple et celle avec qui on veut uniquement des relations sexuelles ; l'une jugée respectable et l'autre comme moyen d'assouvissement des pulsions sexuelles. La recatégorisation s'impose ici comme nécessaire et conditionnant en premier lieu l'attitude à adopter avec chaque catégorie de femme présentée par Karim. Ce redécoupage de la catégorie « femme » du français standard rend compte de la perception du monde social dans lequel la catégorie femme « humain de sexe féminin » est rendue non pertinente. La catégorie référentielle subit donc un redécoupage en plusieurs catégories radicalement distinctes.

En somme, si les dénominations hypéronymiques sont rares, leur polysémie permet des emplois en référence particulière. La plupart des dénominations de la femme dans le résolecte du groupe réfèrent à un type particulier de femme rendu pertinent par l'activité discursive.

[1] Elle est construite par la verlanisation de pétasse en tassepé puis par apocope.

L'identification de deux catégories sociales radicalement distinctes induit d'une part, la construction de dénominations rendant compte de cette perception, et, d'autre part, une néologie sémantique permettant les emplois en référence particulière des dénominations au demeurant hypéronymiques.

2.1.2. Vers une redéfinition en sous-catégorisation de la femme

La dénomination de qualité pour référer à une catégorie de femme concourt à ce phénomène de recatégorisation de la femme. On trouve, en autre exemple, le paradigme formé à partir du suffixe en « -euse » :

> K : Tiens t'en veux une une bien hard Thierry, l'autre jour au ciné avec xxxx putain[1] j'commence à la p(e)loter et tout et v'la pas qu'c'est la fontaine quand j'descends la main. Oh youyou j'te jure la-celle c'est une mouilleuse — j'aime trop les mouillleuses moi — après on va dans les toilettes…
> (TP, Mohanmed, 291101)

Karim me propose une histoire « bien hard », c'est-à-dire qui se veut obscène et crue. Héros de sa propre histoire présentée comme vraie, Karim raconte qu'en caressant la jeune fille dont il voulait les faveurs, il a réussi à l'exciter. Provoquant ainsi des flux vaginaux métaphoriquement comparés à ceux d'une « fontaine ». Ainsi, l'excitation qu'il a provoquée et ses conséquences deviennent traits spécifiques à même de permettre la catégorisation de cette dernière en « mouilleuse »[2]. L'exclamation « youyou » et le recours au serment « j'te jure », font de la jeune fille un prototype répondant parfaitement aux traits spécifiques rendus saillants par cette dénomination. On voit ici comment la dénomination qualificative doit être pensée en lien avec l'activité évoquée par le locuteur : l'excitation de la partenaire.

En somme, l'activité évoquée et l'acte de dénomination ne peuvent être dissociés. En effet, l'activité évoquée rend pertinents les traits spécifiques nécessaires et suffisants à l'identification d'une catégorie de femmes. La qualité « mouiller » devient critère de catégorisation dans l'activité évoquée : l'excitation. Là encore on voit comment la classe référentielle « femme » en tant qu'« humain de sexe féminin » subit une recatégorisation rendant compte de la perception cognitive de la réalité extra-linguistique contingente de l'activité évoquée par le locuteur.

Prenons maintenant l'exemple de *salope* dans deux interactions différentes. La première est un entretien directif durant lequel j'ai demandé à Soufiane et Mohamed de définir les qualités d'une fille qu'ils souhaiteraient avoir comme petite amie régulière ; la seconde est un rapport des prouesses sexuelles de Soufiane.

> *Interaction n°1 :*
> S : Mais moi c'que j'veux tu vois c'est une meuf qui traine pas dans la cité pas pas une salope qu'tout l'monde baise comme ça
> M : Ah bah là c'est même pas la peine. Déjà moi, pour moi, faut qu'elle soit vierge, dejà, pour commencer
> (TP, Soufiane, 100102)

> *Interaction n°2 :*
> D : J'me la suis serrée xxx, hier soir à la soirée de Balester. J'l'ai neuqué de partout mais c'est elle qui voulait, putain elle m'a fait des queutru !
> K : Y a rien d'mieux qu'une salope, sur la tête de ma mère y a rien d'mieux, faut trop qu'tu la fasse tourner j'kiffe trop les salopes
> (TP, Karim, 100102)

Dans la première interaction, la catégorie référentielle dénommée par le lexème « salope » est rejetée comme ne convenant pas aux exigences induites par une relation stable et durable. En effet, ce que veut Soufiane ce n'est « pas une salope » définit comme « une meuf qui traîne » dans la cité, « qu'tout le monde baise ». Karim avance donc que la compagne qu'il désire ne peut être une salope puisqu'il faut en premier lieu « qu'elle soit vierge ».

---

[1] Notons que *putain* dans cet extrait prend la valeur d'un ponctuant emphatique.

[2] Notons que le verbe *mouiller* a, dans notre résolecte, le sens de « sécréter des flux vaginaux suscités par le désir sexuel » En ce sens, « une mouilleuse » sera une « femme appréciant les rapports sexuels, facilement excitée ».

Dans la deuxième interaction, la « salope » est au contraire celle qui suscite le « kiffe ». Toutefois, l'activité envisagée n'est plus le mariage mais l'assouvissement du désir sexuel. Elle est donc appréciée comme un produit de qualité pour « une activité de consommation sexuelle ». Cette instrumentalisation est donnée à voir par la forme passive « faut trop que tu la fasses tourner ». Il s'agit d'un produit que l'on peut se prêter, s'échanger. Il s'agit de celle qu'on « serre » non de celle qu'on épouse. Le fait d'accepter des relations sexuelles fait de la fille un produit de consommation sexuelle et conséquemment interdit la possibilité d'envisager une relation stable avec elle.

Selon l'activité évoquée le même lexème mettra en avant des facettes légèrement différentes, menant *salope* à dénommer des « filles aux mœurs sexuelles jugées condamnables » et donc incompatibles avec une relation stable mais qui sont appréciées comme un produit de qualité pour une « activité de stricte consommation sexuelle ». Tantôt appréciées, tantôt condamnées les pratiques sexuelles des femmes s'avèrent être un trait spécifique nécessaire et suffisant à la reconnaissance d'une catégorie de femmes suffisamment distincte pour donner lieu à une dénomination propre.

De plus, lorsque deux dénominations sont susceptibles d'avoir le même sens comme *pute* et *taimp*, la distribution des significations se fait par et dans le contexte de l'échange :

S : Ah ce soir j'vais me taper la pt'tite pute de l'autre jour
Me : Qui çà ?
S : L'autre là du McDO, Sandra putain elle a l'air bien chaude la cochonne
K : Bah vas y fais croquer
S : Vas y qu'est ce tu parles toi puceau
K : Bouffe la moi toi
S : Sur ma vie puceau
Me : Vas y toi on va t'faire goûter bientôt, on va te payer une taimp[1]
K : Vas y bouffe la moi
S : Quoi tu veux pas ?
(TP, Soufiane, 100102)

Dans cette interaction, on assiste à une distribution des significations des dénominations induites par le contexte linguistique et pragmatique de l'échange. En effet, Soufiane, certain de pouvoir « conclure » avec la jeune fille qu'il a précédemment séduite, utilise la dénomination « pute » comme référant à la catégorie de femme qu'on « se tape ». Notons que « se taper » accepte des collocations larges avec des syntagmes nominaux [- animé] du type « se taper une bière, un joint, un délire ». Ici encore la femme est perçue comme un produit consommable lors d'une activité de « consommation sexuelle ». Toutefois, à la différence de « salope », « pute » ne semble pas induire la qualité du produit de consommation ainsi désigné. *Pute* ayant pris le sens de fille facile et non de prostituée, Mehdi choisit d'utiliser une autre dénomination pour désigner une prostituée et utilise donc *taimp*. Le choix de la dénomination est donc déterminé par un contexte local. L'emploi du verbe « payer » met en avant l'échange commerçant de la prostitution et permet donc de différencier *pute* de *taimp.* En effet, les relations sexuelles avec la fille que Soufiane a rencontrée au McDO (« la pt'tite pute ») ne sont pas de l'ordre d'un échange commercial mais d'un processus de séduction auquel la fille a « succombé ». La signification de ces dénominations est donc contingente d'un contexte particulier.

En somme, à chaque activité évoquée engageant la relation locuteur/femme correspond une dénomination qui est en même temps un point de vue sur la femme exprimant une perception cognitive particulière de la réalité extra-linguistique. L'acte de dénomination dévoile dès lors plus distinctement son action qualifiante.

2.2. Métaphore et métonymie outils de dénomination/qualification en situation d'invite à la « drague »

Nous avons jusqu'ici, surtout apprécié des énoncés ayant comme finalité de rendre compte soit des exploits en matière de conquête féminine soit de jugements moraux, les dénominations de la femme se rencontrent également très fréquemment lors de l'activité de « drague »

[1] Morphologiquement, *taimp* est formée par deux règles qui s'appliquent successivement (verlanisation et apocope).

ou du moins lors de son amorce. Je n'ai jamais pu enregistrer de scènes de drague mais j'ai pu assister à des interactions où les locuteurs se proposent d'aller draguer en bande. Dans ce cas on peut observer des dénominations exploitant les procédés de la métaphore et de la métonymie pour rendre compte de la qualification dénominative pratique nécessaire et induite par l'activité sociale envisagée. Toutes ces dénominations prédiquent non seulement la féminité mais des qualités particulières liées à l'« activité » que ces jeunes gens envisagent.

2.2.1. Belette ou la métaphore au service d'une invitation à la « drague »

C'est en questionnant un des locuteurs que j'ai pu cerner de plus près le sens de *belette* comme étant étroitement lié à une activité, un pratique socialement instituée venant confirmer mes écoutes quotidiennes :

> T : Quelles quelles différences tu fais entre meuf et belette par exemple ?
> B : Belette c'est c'est voila quand on dit ça c'est plus genre ouais t'sais c'est pour dire meuf mais c'est plus dire ouais genre est ce qu'il y a de la meuf t'sais pour aller s'en serrer tu vois quand tu va dire ouais est ce qu'on va serrer de la meuf tu vas dire non tu vas dire est ce qu'on va serrer de la belette ou est ce qu'il y a de la belette c'est dans un c'est dans un ton genre chasseur
> (TP, Bouziane, 100102)

Belette dans le français standard est défini comme « un petit mammifère carnivore » (*Le Petit Robert*) et devient dans notre résolecte une dénomination de la femme[1]. L'activité de drague des garçons est ici rapprochée de la chasse d'un animal et la belette étant un mammifère carnivore, convient à mettre en évidence l'activité évoquée et donc la relation chassée/chasseur qu'envisage les locuteurs. Le glissement de signification se fait donc par métaphore. Nous pouvons reprendre la définition de la métaphore que propose Touratier :

> « Le sens métaphorique ne correspond nullement à la suppression d'une partie ou de la totalité des sèmes d'un lexème. Ce n'est même pas, à proprement parler, une mise en parenthèses de ces sèmes ; car ces sèmes ne cessent ni de jouer un rôle dans l'interprétation du lexème ni de se manifester dans le résultat même de l'interprétation. Il s'agit d'un dépassement et d'un enrichissement occasionnel du sémème qui fait apparaître un sens nouveau et imagé tout en gardant en arrière-plan la signification propre du lexème concerné ». (Touratier, 2000 : pp. 80).

Il est clair que l'animalisation de la femme est saillante dans cette dénomination et renvoie à la thématique bestiaire propre aux parlers « populaires » français depuis le moyen-âge. Cette mise en évidence de l'animalité de la femme correspond à l'activité envisagée par les locuteurs et contribue à l'expressivité de ce « parler »[2].

De plus, l'étymologie du lexème *belette* (Antoine T., 2003) favorise cette métaphore puisque le sens et le genre féminin de la base adjectivale *belle* concourt à ce rapprochement. La métaphore est un recours fréquent dans la construction de nouvelles unités lexicales (*beubon, bombe, boudin, cageot, caille, chienne, rate…*). Notons, une fois encore, que le processus de dénomination/qualification est toujours exécuté à toutes fins pratiques c'est-à-dire contingent d'une activité sociale. Ce processus engendre donc une redistribution catégorielle hyponymique de la catégorie référentielle femme, nécessitée par une activité sociale récurrente.

2.2.2. Chatte : la métonymie ou comment le but d'une activité transparaît

La dénomination chatte est également construite par métaphore puisqu'elle désigne dans un premier sens métaphorique le sexe féminin. Ainsi, l'intersection sémique qui motive ce rapprochement métaphorique est sans nul doute la pilosité du sexe féminin qui ressemblerait au pelage du chat. Toutefois, si cette explication est celle qu'avancent les locuteurs, il convient de

---

[1] La notion de résolecte permet par exemple dans ce cas de noter cette acception sans pour autant sans pour autant qu'il y ait clôture d'un groupe. Contrairement à la notion d'idiolecte, il ne s'agit pas de groupes aux bornes strictes et/ou fermées mais de réseaux qui rendent compte des structures sociales et des liens entre locuteurs en construction (et donc dynamiques) dans et par le langage.

[2] On pourrait dès lors reprendre la citation de Quintilien que Touratier cite, et qui convient parfaitement pour expliquer la motivation de l'emploi de ce procédé sémantique :
Avec la métaphore, on transporte donc un nom ou un verbe d'un endroit où il est employé avec son sens propre dans un autre où manque le mot propre. On en use ainsi, soit par nécessité, soit parce que c'est plus expressif, soit, comme je l'ai dit, parce que cela convient mieux. (Quintilien, 8, 6, 5-6. in : Touratier, 2000 : pp. 83)

noter que cette acception existait déjà en argot et était motivée par le jeu d'homophonie entre le chas de l'aiguille qui, métaphoriquement, reçoit le fil comme le sexe féminin reçoit le sexe masculin. Comme nous l'avons écrit précédemment notre intérêt ne se limite pas à un recueil de nouveautés. Nous observons les pratiques langagières d'une communauté discursive particulière (résolecte). Ainsi, *chatte* au sens de sexe féminin est enregistré par *Le Petit Robert* mais c'est par un processus métonymique que *chatte* prend le sens de « femme » dans notre résolecte. Il ne s'agit pas là d'une néologie inédite en français contemporain mais bien d'un fait de langue bien installé dans le répertoire de mes informateurs :

S : Vas y viens déconne pas là bas y a d'la chatte comme jamais t'en a vu, sur la vie d'ma mère !
M : Non faut que j'rentre ce soir y a mon oncle qui viens.
S : Arrête viens joue pas ta baltringue !
M : Vas y lâche moi, faut que j'trace j't'ai dit !
(TP, Bouziane, 100102)

Nous remarquons d'emblée que seul le lien référentiel a été modifié Le signifiant *chatte* prend, dans cette acception, le signifié « femme ». Néanmoins, les sémèmes de chatte au sens de « sexe féminin » semblent toujours efficaces. En effet, cette focalisation sur le sexe renvoie à finalité de l'activité de drague proposée par Soufiane. En conséquence, on pourrait reprendre les conclusions de Touratier sur la question de la métonymie qui note que :

> « Le lexème ne change pas alors de sémème, mais il change de référent. Son sémème désigne non pas son référent usuel, mais un référent qui est objectivement ou culturellement lié à ce référent usuel, et qui correspond normalement au sémème d'un autre lexème ». (Touratier, 2000 : pp. 75).

C'est bien par une analyse de ce type que l'on peut au mieux définir cette dénomination qui ne prend pas simplement le sème de femme. En somme, *chatte* prend le sens de femme mais conserve tous les sèmes de *chatte* au sens de sexe féminin et de *chatte* au sens d'animal. Ainsi, *chatte* dénomme la femme par focalisation sur le sexe.

Dès lors, on comprend mieux ce sentiment de misogynie ressenti par les femmes, qui sont perçues comme de simples organes sexuels. Le but, l'objectif est bien d'accéder aux parties sexuelles de la femme (ou du moins ce qu'elles symbolisent). En ce sens, on peut dire que c'est bien la finalité pratique de l'activité sociale qui transparaît à travers l'acte de dénomination.

Notons toutefois, que la focalisation sur l'organe sexuel que permet cette dénomination peut-être utilisée dans un contexte discursif imposant de mettre en lumière l'opposition homme/femme :

S : Putain pourquoi l'lycée, l'lycée il est pas il est pas collé à l'université là
M : Eh mais y faut ramener des BEP comptable ou ou secrétariat
S : Voilà c'est ça qui faut y ici
M : Voilà faut rajouter encore deux étages dans l'lycée et et ramener plein d'chattes ah ouais (TP, ENNA, 211001)

Dans cette interaction la dénomination *chatte* répond avant tout à la nécessité de différencier les femmes des hommes par leur attribut sexuel (« ceux qui ont une chatte de ceux qui n'en ont pas ») qui fait l'objet d'une focalisation particulière. Ce que veut Mohamed, ce sont des « chattes » et non des hommes qui sont déjà en surnombre.

Il convient de souligner que si dans le français standard *chatte* peut dénommer la femme, sa construction sémantique, et donc le sème véhiculé, est bien différent. En effet, on retrouve en littérature de nombreuses métaphores utilisant *chatte* pour désigner la femme mais celles-ci comparent la femme directement à l'animal. Elles attribuent le plus souvent à la femme la qualité d'être câline. Ainsi, *Le Petit Robert* note les expressions suivantes : « être gourmand, câlin, caressant comme un chat ». De ces expressions découlent l'acception *chatte* en tant qu'adjectif qualificatif au sens de câline avec l'exemple « elle est chatte ».

On ne peut donc pas considérer que ces deux lexèmes sont synonymes du fait que leurs sèmes sont différents. Cette différence sémantique est, comme nous l'avons vu, induite par la métaphore entre le sexe féminin et l'animal, puis par métonymie entre le sexe ainsi dénommé et la femme. C'est par ce double processus sémantique que se construit le sens de *chatte* en tant que dénomination de la femme dans le résolecte.

3. Du lexical au syntaxique

3.1. De la synonymie à la syntaxe : un choix dénominatif contraint

La dénomination *meuf* semble entretenir un lien de synonymie avec sa forme reverlanisée *feumeu*. En effet, toutes deux sont susceptibles d'être employées sans distinction. Toutefois, si nous n'avons pu repérer de contraintes sémantiques dans le choix de l'une ou de l'autre forme, nous avons dégagé une contrainte syntaxique qui pèse sur l'emploi de *feumeu* tandis que *meuf* semble fonctionner comme forme non marquée.

K : ouais i(l) était posté avec sa femeu et i(l)s fument des clopes, i(l)s s'emballent après y a son refré i(l) passe en turvoi : :, djamel i(l) l'a vu :, , son refré i(l) l'a grillé mais il a fait zaëmal et i(l) calculait pas il a tracé :, (il) y a la remé d'la meuf et eux i(ls) passent elle[1] les grille mais i(ls) calculent pas i(ls) tracent

S : nan mais attends la meilleure c'est que soi-d(i)sant il a vu sa meuf avec un autre keumé < rire > il est passé en bécane < signes non linguistiques > et i(l) s'est arrêté il lui a dit ouais qu'est-ce que tu fais avec la meuf, la première fois il lui a dit nan : comme ça j'essayais d'l'accoster et tout, après lui il as dit ouais : c'est ma meuf tu le/ tu lui parles p(l)us :, , après l'aut(re) jour i(l) passe en bécane, i(l) r(e)voit les deux mêmes, et là il est descendu d'la bécane, il a mis un coup d'casque au keumé < rires> et il a giflé sa feumeu, et après il est parti
(TP, Djamel, 291101).

Cet exemple met à jour le conditionnement du choix de la dénomination. En effet, pris dans une construction du type : « nom commun + de + cplt du nom (det + nom commun) », les deux noms communs ne peuvent appartenir à un niveau de cryptage important. Ainsi, le locuteur a préféré utiliser *meuf* et non *feumeu*. Le premier nom commun étant *reumé*, la construction *« y a la reumé d'la feumeu », si elle est possible théoriquement, n'est jamais attestée dans notre corpus. Ce qui semble être une contrainte est du à l'interdiction normative de poser *feumeu* dans un complément d'un nom déjà crypté ; ce qui nuirait à la communication. Il ne s'agit là que d'un exemple. Cette contrainte syntaxique trouvant sa justification dans la gestion du niveau de cryptage peut être généralisée à d'autres dénominations et à d'autres constructions. On voit que ce qui a pu être jugé comme une accumulation de fautes se révèle finalement comme relevant d'un système linguistique complexe.

3.2. L'actualisation par « de la »

Une syntaxe particulière accompagne ces dénominations. En effet, on assiste à un développement de l'actualisation par « de la ». Cette actualisation syntaxique n'est pas spécifique aux dénominations de la femme. Toutefois, elle apparaît avec une récurrence particulière.

Par cette actualisation, les dénominations de la femme bénéficient d'une saisie en massif. Elles dénomment la femme en tant que substance. Cette substance est non-bornée, n'a ni forme ni frontière intrinsèque et n'est pas composée de parties individuées ; elle est donc dense et homogène (expl : « y'a d'la chatte grave là bas ! »). Ces dénominations subissent la même saisie que *boeuf*, par exemple : Il y a un boeuf /Il y a du boeuf. On voit d'emblée combien cette saisie peut transporter comme sens, et combien elle participe à la misogynie de ce discours. Notons deux cas spécifiques distribuant la variabilité de l'actualisation :

- Le premier est celui des dénominations de la femme formées par métonymie. Ces dernières acceptent exclusivement la saisie massive, contrairement à l'exemple de *boeuf*. Pour référer à la femme, les dénominations construites par métonymie requièrent systématiquement cette saisie. En effet, dans un énoncé « Moi c'que jaime c'est bouffer les p'tites chattes bien humides, tu vois, jusqu'a c(e)qu'a jouit » (corpus Issa), c'est le sexe féminin qui est désigné. La polysémie de cette dénomination se résout par une contrainte syntaxique distribuant le sens. Sans la saisie en massif, *chatte* ne renvoient plus à la femme mais à son sexe, et inversement. Là encore le sens d'une dénomination débordent largement de la sphère du lexique, trop souvent considérée comme distincte de la syntaxe qui conditionne pourtant la distribution sémantique de l'unité lexicale dans notre résolecte (sûrement dû au processus métonymique qui lui donne sa signification). Les limites entre lexique et syntaxe se montrent, une fois de plus, beaucoup moins imperméables qu'il n'y semble. Ainsi, la conception d'un dictionnaire de ce résolecte devrait nécessairement inclure ce versant syntaxique.

[1]Prononcé [i].

- Cette actualisation des dénominations de la femme construites par métonymies s'applique également aux autres dénominations, qui elles autorisent les deux types de saisie. On a par exemple : « putain, c'soir on va on va se faire de la salope, j'te promets mon frère ! » (karim) ou « C'te salope elle est partie ! » (Jean). Il convient de noter que cette actualisation se développe au point d'en faire un trait spécifique et récurrent du résolecte de l'ENNA. Notons qu'elles sont souvent amorcées par des constructions présentatives du type : « C'est + de la » ou « Il y a + de la ». Le développement de ce mode de saisie n'est pas limité au résolecte mais sa large diffusion en fait un point pertinent d'analyse. En effet, loin d'être imperméables, ces pratiques langagières se diffusent dans ce qui a été appelé « sociolecte générationnel des jeunes » mais aussi en français ordinaire et ce mode de saisie ne cesse de se diffuser notamment par le biais des médias (télévision, radio…).

Nous avons donc pu voir comment, en s'en tenant à des observations précises, une approche du langage dit « de la banlieue » était possible en terme de résolecte. Il ne s'agit pas d'un relevé de nouveautés lexicales ou de spécificités réservées à un groupe mais d'une analyse des dénominations de la femme dans les pratiques langagières d'un réseau social d'adolescents. Dans ce cadre, la valeur qualificative des dénominations de la femme est induite par la volonté d'attribuer une dénomination particulière à une réalité extra-linguistique identifiée comme particulière ; et ce de façon récurrente. En effet, ces jeunes locuteurs distinguant radicalement des catégories de femmes, l'emploi du terme général *femme* est rendu peu pertinent ; ou du moins il perd sa signification générique pour devenir à son tour dénomination d'une catégorie de femme (celle que l'on épouse). Ces dénominations/qualifications renvoient à des activités langagières, ou pratiques sociales spécifiques. En ce sens, cette dénomination qualificative doit être pensée en lien avec les activités évoquées par le locuteur, ce qui nous a mené à considérer la forte négociation du sens de ces dénominations lors de l'interaction. Enfin, on voit combien le lexique ne peut-être considéré indépendamment de la syntaxe. En effet, d'autres phénomènes distribuent le sens de ces dénominations particulièrement polysémiques en langue. J'ai ainsi pu isoler quelques lieux spécifiques où syntaxe et lexique sont étroitement liés. Ainsi, la syntaxe permet tantôt de distribuer l'emploi des lexèmes par leurs caractéristiques morpho-syntaxiques, et tantôt d'attribuer un sens différent au lexème considéré. Le répertoire des dénominations de la femme est largement partagé et puise aussi bien dans le français standard, dans un argot ancien, dans différentes langues influentes mais aussi dans des formations et des constructions lexico-syntaxiques plus récentes mais non exclusives à ce groupe. Il ne s'agit pas de relever les spécificités d'un parler mais bien d'en décrire le fonctionnement.

Ce qui est donné à voir c'est comment ce répertoire est mobilisable pour des activités discursives dans ce réseau fabriquant des catégorisations fortement opposées (garçon/fille, fille que l'on épouse/fille avec qui on a des relations sexuelles…) qui sont des thématiques favorites de ce réseau.

La diffusion de « meuf » se matérialise, aujourd'hui, dans les dictionnaires usuels conférant ainsi à cette dénomination le statut de lexème du français. Toutefois, l'espace discursif d'où elle provient n'est jamais précisément défini. C'est pourquoi une théorisation, et donc une étude empirique à grande échelle de ces parlers[1], devient de plus en plus nécessaires. Il semble qu'aujourd'hui la multiplication des travaux sur la question dans divers espaces géographiques[2] offre l'occasion d'une étude comparative, permettant d'isoler des tendances communes d'évolution de ce genre de parlers en marges[3].

[1] Ces parlers ou résolectes peuvent se concevoir imbriqués les uns dans et à travers les autres comme le sont les réseaux de connaissances de tout un chacun.

[2] Je pense ici notamment aux travaux de Mme D. Caubet sur les « parlers jeunes » au Maroc.

[3] 11èmes journées du CREAM qui se sont tenues les 5 et 6 juin 2003 et donneront prochainement lieu à publication (L'Harmattan).

Références bibliographiques

Benveniste (E.). 1966. *Problèmes de linguistique générale*. Paris : Gallimard.

Blanchet (P.). 2000. *La linguistique de terrain.* Rennes : P.U.R.

Boyer (H.). 1997. « « Nouveau français », « parler jeune » ou « langue des cités » ? Remarques sur un objet linguistique médiatiquement identifié ». in : *Langue Française*, 114, pp. 6-15.

Caradec (F.). 1988. *N'ayons pas peur des mots, Dictionnaire du français argotique et populaire.* Paris : Larousse.

Cellard (J.) & Rey (A.). 1980. *Dictionnaire du français non conventionnel.* Paris : Hachette.

Chanay (C. De). 2001. « Perspective discursive et interactive ». in : *Cahiers de praxématique*, 36, pp. 169-188. Publication Montpellier III.

Charmeux, (E.). 1989. *Le « bon » français et les autres.* Paris : Milan, Coll. « Education ».

Colin (J.-P.), Mével (J.-P.) & Leclère (C.). 2001. *Dictionnaire de l'argot français et de ses origines.* Paris : Larousse.

Danon-Boileau (P.) & Morel (M.-A.). 1998. *Grammaire de l'intonation.* Paris : FDL Orphys.

Duneton (C.). 1998. *Le guide du français familier.* Paris : Seuil.

Gadet (F.). 1989. *Le français ordinaire.* Paris : Armand Colin.

Goudailler (J.-P.). 2001. *Comment tu tchatches* ! Paris : Maisonneuve & Larose.

Lepoutre (D.). 1997. *Cœur de banlieue.* Paris : Odile Jacob, Coll. « poches ».

Méla (V.).1997. « Verlan 2000 ». in ; *Langue Française*, 114, pp. 16-34.

Mortureux (M.-F.). 1997. *La lexicologie entre langue et discours.* Paris : SEDES, Coll. « Campus ».

Pagnier (T.). 2002. *les dénominations de la femme dans le « français contemporain des cités ».* Paris : Université Paris III Sorbonne Nouvelle [mémoire de maîtrise, C.L.F.].

Touratier (C.). 2000. *La sémantique*. Paris : Armand Colin, Coll. « Cursus ».

Antoine (T.). site consulté en février 2003 : www.chass.utoronto.ca/epc/langueXIX/ thomas/thomas_phil.htm

De *Paname* à *Ripa* : histoire d'une rupture
Par Thierry Petitpas
UFR LASH – Sections FLE-EFE
Université de Nice-Sophia Antipolis, France

Novembre 2003

1. Introduction : la traversée de Paris

Contrairement à ce qu'en dit P. Merle (1990), qui s'émeut de la disparition de l'argot et du Paris d'après la Libération, l'argot ne disparaît pas. Il se transforme selon les évolutions socio-économiques et les politiques urbanistiques, il se déplace au gré des migrations qu'on impose à ses usagers, son histoire est faite de ruptures et de continuités, comme celle des groupes sociaux qui le pratiquent. Aussi, ces ruptures et ces continuités sont-elles directement observables dans le vocabulaire des argotisants.

Ainsi, lorsqu'on analyse les désignations géographiques dans les lexiques d'argot qui nous sont parvenus depuis le XVIe siècle, on constate que les argotisants ont connu deux ruptures avec leur environnement spatial. La première, qui est traditionnellement admise, a eu lieu au début du XIXe siècle, lorsque la pègre rompt son isolement social et « perd le bénéfice de son isolement linguistique » (Guiraud, 1956 : pp. 15). À cette époque, les classes dangereuses s'intègrent à la vie sociale des villes — principalement Paris (Dauzat : pp. 36) — et côtoient, sans pourtant s'y fondre, le monde des ouvriers et des déshérités. Une partie du vocabulaire argotique se mêle alors au français populaire, donnant ainsi naissance à ce que G. Esnault (1965 : pp. IX) appellera « l'argot populaire parisien ». Au milieu du XIXe siècle, les travaux d'Haussmann (1860-1890) accélèrent un mouvement entamé quelques années plus tôt : la déprolétarisation de la capitale et la migration en masse des plus défavorisés et des classes criminelles des quartiers du centre vers la périphérie. Et aux « sauvages » d'Eugène Sue tapis dans les ruelles étroites et sombres de la Cité, succèdent les « barbares » des faubourgs, puis les « apaches » de la *zone* au début du XXe siècle. Dans les années 50-60, la banlieue s'étend, et ses limites s'éloignent encore du Paris intra-muros. C'est l'époque des « blousons noirs » et des « barjots » qui valorisent encore les identifications de classe sociale, mais aussi de génération. Insensiblement repoussés aux marges de la capitale, ces groupes, qui se distinguent de leurs aînés par leur caractère juvénile et peu professionnel, entretiennent cependant une certaine relation avec le centre de Paris jusqu'à la fin des années 70. Vers 1980, ce lien se brise. Les nouveaux argotisants, qui « sont moins proches des héritiers de la classe ouvrière que de ses ancêtres, ceux que L. Chevalier nommait les « classes dangereuses » » (Dubet et Lapeyronnie : pp. 135), se retrouvent littéralement mis au « ban du lieu ». Dès lors, ces derniers revendiquent la banlieue comme leur unique territoire. Pour « les jeunes des cités », la « racaille » ou la *caillera* comme ils s'auto-proclament, Paris devient « l'autre », et cesse d'être le centre de l'argot comme il le fut pendant presque deux siècles. C'est cette seconde rupture que nous souhaiterions mettre ici en lumière au travers du vocabulaire des usagers.

2. Cadre méthodologique et données

Partant du principe que tout groupe social, citadin ou non, marque en langue l'espace qu'il doit s'approprier pour donner un sens social à son identité, nous avons considéré que tout mot argotique désignant un lieu, atteste que les locuteurs se sont approprié le lieu en question. Par cette étude, qui s'inscrit donc dans une perspective onomasiologique, nous chercherons à déterminer et à décrire les lieux qui ont, ou qui avaient, une importance dans la réalité des argotisants d'hier et d'aujourd'hui. Nous verrons quels sont les lieux que ces derniers partagent et la manière dont les locuteurs les appréhendent selon les époques. Au terme de cette analyse, nous nous apercevrons que pour l'argotisant d'autrefois, Paris est un espace maîtrisé, alors que pour le locuteur actuel, qui ne s'est pas ou peu approprié les espaces parisiens, la capitale représente un monde extérieur, étranger au sien.

Pour mener à bien notre étude, nous avons constitué un corpus de 138 mots argotiques parmi lesquels on dénombre 4 unités désignant la ville de Paris, 76 unités représentant 34 toponymes parisiens (soit 32 variantes), 17 unités représentant 16 toponymes de la banlieue parisienne (soit 1 variante) et enfin, 41 unités relatives aux espaces que sont la banlieue, le quartier, la rue, la place publique, les boulevards, les ponts et les quais, et les murs d'enceinte. Parmi ces mots figurent 8 termes (dont 1 variante) qui réfèrent à des acteurs liés à certains lieux non explicitement désignés, notamment les ponts et les berges.

Pour finir, nos relevés, qui apparaissent désormais en gras dans le texte, couvrent une période s'étalant de la fin du XVIIIe siècle (*la placarde* « la place publique ») à nos jours (*la ur* « la rue », 2001), et viennent d'ouvrages dont les références apparaissent dans la bibliographie.

3. Analyse du corpus

En première analyse, notre corpus révèle qu'à partir du milieu du XXe siècle le paradigme des toponymes parisiens et des mots désignant des espaces fortement attachés à la capitale — e.g. les murs d'enceintes — n'est pratiquement plus renouvelé. Au contraire, la création de termes relatifs à certaines notions comme la banlieue, le quartier, etc. reste productive. Ce constat nous amène à distinguer les espaces disparus de la réalité des nouveaux locuteurs (3.1. Les variants spatiaux), des espaces que ces derniers partagent, au moins en partie, avec leurs semblables d'hier (3.2. Les invariants spatiaux).

3.1. Les variants spatiaux

Nous examinerons successivement les mots désignant Paris et des lieux parisiens (3.1.1.), puis les termes qui se rapportent aux espaces qui ne font plus partie de l'univers des nouveaux argotisants, à savoir les boulevards, les ponts et les quais, et les murs d'enceinte (3.1.2.).

3.1.1. Paris

Le nombre de mots qui désignent ou qui ont désigné Paris atteste que la capitale a toujours été très importante dans l'histoire de l'argot et des argotisants. À côté de *Parouart* au XVe siècle, on relève ***Pantin*** (1815), ***Pantruche*** (1835), ***Paname*** (1903) et aujourd'hui ***Ripa*** (1991). Comme on le voit, les dénominations ont surtout été productives du XIXe au début XXe siècle, c'est-à-dire lorsque Paris était encore le « centre de la chanson populaire et des argots » (Caradec, 1988 : pp. 75).

L'analyse des toponymes parisiens (rues, quartiers, boulevards, places, etc.) en fonction de leur(s) date(s) d'attestation(s) écrite(s) révèle deux périodes particulièrement productives en matière de créations. L'une se situe durant la deuxième moitié du XIXe siècle, alors que l'autre s'étale de l'après Deuxième Guerre mondiale à la fin des années 70.

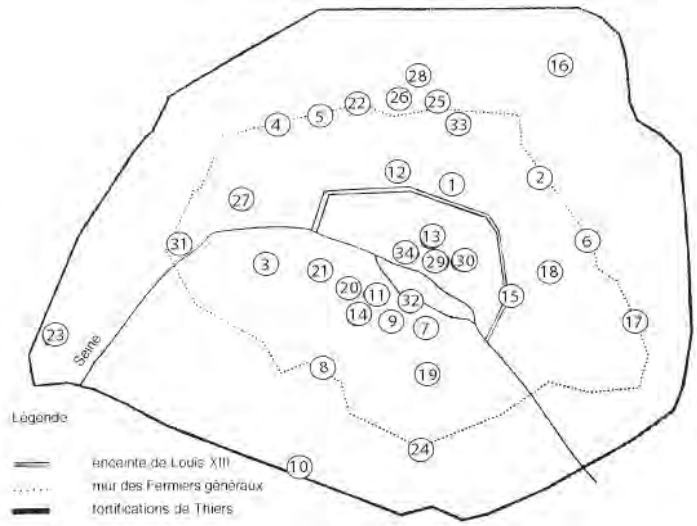

Image 1. : Carte des lieux parisiens

D'une manière plus détaillée, la première moitié du XIXe siècle voit la consécration de deux lieux dont les noms sont particulièrement évocateurs chez les argotisants. Tout d'abord Saint-Denis, lieu célèbre pour ses trottoirs qui apparaît comme l'endroit ayant été le plus longtemps fréquenté par les usagers : 150 ans séparent la rue et le quartier de ***Saint-Denaille*** (ou ***Saint-Tenaille*** (**1**))[1] en 1829 à la ville de banlieue ***Saint-Denoche*** en 1980. Comme le note L. Chevalier (1984 : pp. 500) « Saint-Denis a toujours joué un rôle dans la criminalité de Paris. C'est là que la population criminelle […] présente ses effectifs les plus élevés et qu'elle assure en permanence son renouvellement ». Ensuite, la Courtille (***la Courtange***, 1835 (**2**)) qui deviendra par la suite Belleville. La barrière de la Courtille est connue pour ses journées de débauches et pour ses champions de la savate, « la boxe de la Cour des Miracles […], l'escrime des truands » (L. Chevalier : pp. 695).

La deuxième moitié du XIXe siècle est beaucoup plus productive, surtout entre 1857 et 1893 (14 toponymes sur 34), c'est-à-dire lorsque Paris a été profondément modifié par l'haussmannisation. Comme nous l'avons mentionné dans l'introduction, les bouleversements engendrés par les travaux d'Haussmann ont amené les plus démunis à quitter le centre de la capitale pour s'approprier certains quartiers périphériques proches de l'enceinte des Fermiers généraux. C'est le cas des Invalides (***les Invalos***, 1857 (**3**)) et des quartiers situés à la barrière de Monceau (***Ceau***, 1867 (**4**)) encore peu peuplée, et où viennent régulièrement s'affronter les sociétés de compagnons. Les argotisants prennent également possession du boulevard des Batignolles (***les Gnolles***, 1867 (**5**)) et du quartier populaire environnant qui fait la fierté des *Gnollais* (1907). Ils sont chez eux à Ménilmontant (***Ménilmont'***, 1870 et ***Ménilmuche***, 1881 (**6**)) et à Montparnasse (***Montparno***, 1876 et 1881 (**8**)), faubourg situé à proximité des barrières où fleurissent les cabarets et autres lieux de distractions. Ici, le bourgeois côtoie l'ouvrier. On y trouve des gargotes pour les plus pauvres : chiffonniers, chômeurs et artistes, comme Jean Richepin : « J'ai flasqué du poivre à la rousse ; Elle ira de turne en garno, De Ménilmuche à Montparno, Sans pouvoir remoucher mon gniasse » (*La chanson des gueux*, 1876)[2].

Comme beaucoup de Parisiens, les argotisants se pressent au Jardin du Luxembourg (***le Lux***, 1889 (**14**)), mais aussi sur les nouveaux boulevards, notamment ceux de Saint-Germain (***le Ger'***, 1880 ; ***le Boul' Ger'***, 1883 ; ***le Germ***, 1896 (**11**)) et d'Haussmann (***le Boul' mann***, 1885 (**12**) où évolue une population huppée. On les retrouve sur le boulevard Saint-Michel (***le Boul' Mich'***, 1878 (**9**)), fréquenté par les libres penseurs (***le Mich***, vers 1880) et les étudiants (***Saint-Mich***, id.), et sur le boulevard de Sébastopol (***le Sébasto***, 1888 (**13**)), haut lieu de la prostitution.

Durant cette période, ceux qui parlent argot continuent à se rencontrer sur la place Maubert (***la Maub'***, 1872 ; ***Mocaubocheteau***, id. ; ***Moc-aux-Beaux***, 1883 ; ***Mocobo,*** 1898 (**7**)), longtemps connue comme le repère des mauvais garçons et le royaume de la langue verte. Comme le précise P. Mellot (1993 : pp. 74), dans le quartier autour de la *Maub'*, « il fallait un vocabulaire très particulier pour commander un verre : une absinthe se réclamait sous l'appellation « purée de pois », un café avec un cognac : « un grand deuil » […] un verre de cognac : « un pétrole », une fine champagne : « une cogne », un bock : « un cercueil » »[3]. À côté de la place Maubert, il y a également une autre place, elle aussi très importante dans la culture populaire parisienne. Il s'agit de la place de la Bastille (***la Bastoche***, 1892 (**15**)) où se tenait une foire permanente, et qui a longtemps été un lieu ouvrier avec ses ateliers, ses cafés et ses garnis, mais aussi, et surtout, avec ses bals populaires. Enfin, toujours en cette deuxième moitié du XIXe siècle, les argotisants se réapproprient la Courtille (***la Courtanche*** /

---

[1] Désormais, le chiffre apparaissant en gras permet de localiser le lieu sur la carte précédente. Ce classement chronologique a été établi en fonction de la date de première attestation écrite des toponymes parisiens de notre corpus.

[2] Que l'on peut rendre par « J'ai berné la police. Elle ira de maison en hôtel garni, de Ménilmontant à Montparnasse, sans pouvoir me reconnaître ».

[3] Pierre Larousse (s.v. « *argot* »), qui s'est « courageusement » aventuré dans ce quartier, nous donne un aperçu de l'activité qui y régnait en ce milieu du XIXe siècle : « Voici la place Maubert, cette moderne Cour des Miracles. Mais l'auteur du Grand Dictionnaire n'a pas peur […] et, par amour de l'art, il peut entrer impunément et s'attabler au Tapis-franc. Quels cris, quel mouvement ! Ici, toutes les ordures de Babylone, morales et physiques, semblent s'être donné rendez-vous ». Quelques années plus tard, L. Larchey (1881 : pp. XXVII) décrit cet endroit comme « le centre d'un réseau de ruelles noirâtres où grouillait la plus misérable population ».

-oche, 1898) et se rencontrent maintenant dans des quartiers plus proches des fortifications : au nord, dans le quartier de la Villette (***la Villetouze***, 1893 (**16**)) avec ses ateliers et ses abattoirs, et au sud, dans le quartier environnant la porte de Montrouge (***la Grille des rouges***, 1879 (**10**)).

La première moitié du XXe siècle est bien moins féconde. Sur seize unités répertoriées durant cette période, treize sont des variantes : ***le Luco*** (1901) pour le Jardin du Luxembourg, ***les Bati*** (1901), ***les Batingues*** (1920) et ***les Badingues*** (1947) pour les Batignolles, ***Montpar***, ***Montper*** ou ***Montperno*** (1901) pour Montparnasse, ***le Sébastom*** (1906) et ***le Topol*** (1926) pour le boulevard de Sébastopol, ***la Maube*** (1907) pour la place Maubert, ***les Invatloches*** (1921) pour les Invalides, ***la Bastaga*** (1939) pour la Bastille, et enfin, ***Saint-G'*** (1941) pour le boulevard Saint-Germain. Ces résultats pourraient simplement signifier que les usagers de cette époque n'ont pas gagné d'autres territoires. Ils ont simplement continué à fréquenter les mêmes lieux que leurs prédécesseurs, le plus souvent en les rebaptisant. Les trois nouvelles expressions que nous avons relevées n'infirment pas vraiment cette hypothèse en ce qu'elles désignent des rues et des quartiers populaires dont on sait qu'ils étaient fréquentés par les classes dangereuses bien avant la date de première attestation écrite de leur dénomination : ***le Tonkin*** (début XXe (**17**)), ancien « bagne » des ébénistes[1] situé dans le voisinage des barrières de Charonne, ***la Popinc'*** (1906, 1924 et 1935 (**18**)) pour la rue Popincourt, et ***la Mouffe*** (1907 et 1949 (**19**)) pour la rue Mouffetard et le quartier populaire environnant dont H. France (1907) nous dit qu'il est l'un des plus pauvres et des plus populeux de la capitale[2].

La deuxième moitié du XXe siècle fait clairement apparaître deux périodes distinctes. La première, qui court de l'après-guerre jusqu'à la fin des années 70, voit le nombre de créations lexicales augmenter de manière significative (13 toponymes sur 34). Durant cette période, les usagers se réapproprient certains lieux dont Ménilmontant (***Ménil'***, 1965), le Jardin du Luxembourg (***le Lucal***, 1954) qui a toujours été prisé par les étudiants, les quartiers populaires autour de la rue Popincourt (***la Popingue***, 1957 ou ***la Popinque***, 1977) et les Invalides (***les Invaloches***, 1977). Mais généralement, ils baptisent d'autres territoires. Il en est ainsi de Saint-Germain-des-Prés (***Saint-Ger***, 1953 (**21**)) et du Mabillon (***le Mabille***, 1952 ou ***le Mab'***, 1971 (**20**)) où dansaient, déjà au début du siècle, les *Mabillards* et les *Mabillardes*, ces « jeunes gens et demoiselles de moeurs légères, habituées du bal Mabille » (H. France, 1907). Les argotisants fréquentent également la place de Clichy (***la/le Cliche***, 1953/1957 (**22**)), le boulevard Murat (***le Boul' Mu'***, 1955 (**23**)) et le quartier des Gobelins (***les Gob'***, 1957 (**24**)) depuis longtemps investi par la petite criminalité[3]. Dans les années 60-70, l'argot trouve ses adeptes parmi les habitants des quartiers populaires du XVIIIe arrondissement. On « jaspine l'argomuche » dans les rues populeuses de la Charbonnière (***la Charbo***, 1962 ou ***la Charbonne***, 1975 (**25**)) et de Barbès (***Besbar***, 1975 (**28**)), toutes deux situées non loin de Montmartre et du Sacré-Cœur (***le Sactos***, 1968 (**26**)), lieu de « travail » privilégié des pickpockets. Plus près des beaux quartiers, on retrouve la langue verte sur les Champs-Élysées (***les Champs-zé***, 1970 et 1978 (**27**)) où œuvrent « les respectueuses des ***Champs*** » (1969) pour le compte des gangs corses et nord-africains. Enfin, on se rencontre rue Rambuteau (***la Rambute***, 1977 (**30**)), au Trocadéro (***le Troca***, 1978 (**31**)), rue de la Huchette (***la Huche***, 1979 (**32**)) ou encore rue Quincampoix (***la Quincampe***, 1977 (**29**)) à proximité des Halles.

Comme le montre la disposition des lieux fréquentés par les usagers sur la carte, on s'aperçoit que jusqu'alors le monde des argotisants semble s'être plutôt concentré d'une part, autour des barrières et le long des boulevards qui cernent la capitale et, d'autre part, dans les quartiers du centre, c'est-à-dire là où il y avait beaucoup de passage et de brassage.

La deuxième période, qui débute vers 1980, est marquée par une chute sensible des créations lexicales. Nous n'avons relevé que trois toponymes, dont l'un est une reprise : les bandes

---

[1] Voir les *cayennes* de Madagascar et de Nouméa, s.v. 3.2.1.

[2] L'auteur précise que ses habitants sont qualifiés de *Tribu des Béni-Mouf*s, et qu'on appelle *champagne mouf* une boisson alcoolisée fabriquée à base d'oranges pourries ramassées sur les tas d'ordures et dont sont grands consommateurs les chiffonniers.

[3] Un article du 16 septembre 1848, publié dans les colonnes de l'*Ère nouvelle*, décrit l'un des quartiers les plus pauvres de la capitale : « tout le voisinage des Gobelins se compose de rues étroites, tortueuses, où le soleil ne pénètre jamais. Des deux côtés d'un ruisseau infect s'élèvent des maisons de cinq étages, dont plusieurs réunissent jusqu'à 50 familles » (cité par P. Vigier, *Paris pendant la Monarchie de Juillet*, Paris : Hachette, 1991 : pp. 310).

des cités se réunissent elles aussi au Trocadéro (***le Troca***, 1991) entre autres pour *smurfer*. Les deux autres noms sont inédits, mais pas forcément inconnus des anciennes classes dangereuses. Il en est ainsi du quartier du Châtelet et des Halles (***le Tlécha***, 1996 (**34**)). Aujourd'hui, ce carrefour obligé de la *caillera*, dont l'histoire croise si souvent celle de l'argot et des classes populaires et criminelles parisiennes, est toujours aussi sensible depuis le XIIe siècle. Finalement, le seul lieu parisien que les nouveaux locuteurs se sont réellement approprié, c'est le quartier de la gare du Nord ou ***le Reno*** (1991 (**33**)) : « C'est un lieu qui bouge, c'est comme une plaque tournante dans Paris, t'es obligé de passer par le Nord » (Giudicelli : pp. 72). Mais ***le Nord*** (id.), c'est aussi, et surtout, un lieu investi par nécessité, un lieu d'où l'on part en *trom* (métro) ou en *reureu* (RER) pour rentrer « chez soi », symbole de la rupture que nous cherchons à mettre en lumière.

Avant de poursuivre notre présentation, il nous faut préciser que les conclusions auxquelles nous avons abouti dans cette section doivent être relativisées, en partie à cause des lacunes de notre corpus. En raison du nombre peu élevé d'items lexicaux, tout d'abord. Il faut dire que les toponymes parisiens ne sont pas toujours recensés dans les dictionnaires d'argot. En particulier, ceux qui n'ont pas subi une déformation argotique assez significative pour y figurer[1]. Et cela concerne un certain nombre d'unités, car comme le souligne G. Esnault (1965 : pp. 80-81), à Paris, « la topologie populaire […] est plutôt de la forme le Barbès, le Raspail, etc. ». Concernant la datation des unités lexicales, ensuite. Les dates de première attestation écrite des noms de lieux sont quelquefois peu informatives, car elles ne correspondent pas avec la réalité décrite par les historiens. Certains toponymes ont par exemple une attestation récente, alors qu'on sait que les argotisants fréquentaient les lieux en question bien avant cette date.

3.1.2. Les murs d'enceinte, les boulevards, les ponts et les quais

Au début du XIXe siècle, les limites de Paris s'étendent jusqu'au mur dit des Fermiers généraux (v. carte). À cette époque, les barrières, par où s'engouffrent deux fois par jour les ouvriers des faubourgs travaillant dans la capitale, sont des espaces de loisirs. Les Parisiens s'y rendent le dimanche pour profiter des cabarets, auberges, et guinguettes — les *bastringues* — qui se sont installés à leur proximité. Pour le petit peuple, les barrières c'est *le* ***guinche*** (1841), car « on y guinche le samedi, jour de paye » (P. Larousse : pp. 759). En revanche, les abords de ce mur constituent des zones marginales à caractère semi-rural, le plus souvent peuplées de laissés-pour-compte et de chiffonniers dont la corporation est depuis toujours associée au crime.

En 1841, Paris construit une nouvelle et dernière enceinte qui englobe les petites communes périphériques : les fortifications de Thiers (v. carte). Pour les Parisiens, qui prendront l'habitude d'y venir pique-niquer en famille, ce sont les ***fortifs*** (1881) ou les ***forts*** (1901). Le long de ce mur s'étale une zone *non aedificandi* de 250 mètres de large. Malgré l'interdiction, ce périmètre se couvrira de baraques et de jardins potagers, et deviendra rapidement la ceinture misérable de Paris. G. Macé (1888 : pp. 5) note que les abords de l'enceinte sont des lieux « de débauche et de vice ». La situation semble être identique à celle qui prévalait autrefois aux limites du mur des Fermiers Généraux. Et jusqu'à leur destruction en 1919, les fortifications, ou les ***lafs*** (1907) dans le jargon des bouchers, seront surtout fréquentées par des voyous et des clochards.

Les boulevards, ou les ***boul's*** (1878), ont eux aussi été des espaces très importants dans la vie des habitants de la capitale et des argotisants. Au XIXe siècle, on se presse le long des boulevards du nord tracés sur les ruines de l'enceinte de Louis XIII (v. carte). Les ***Grands boul's*** (1905), comme on les appellera plus tard, resteront le principal lieu de détente et de distraction des Parisiens jusqu'au milieu du XXe siècle (***le bouletot***, 1932). On y croise des marchands ambulants et des vendeurs à la sauvette (***Faire les bouls*** chez les camelots, 1925), mais également des ***boulevardières*** (1905), ces « Femme(s) galante(s) qui (ont) choisi les boulevards comme un champ fertile pour (leur) clientèle » (H. France, 1907).

---

[1] Notons que les mots argotiques de notre corpus résultent le plus souvent de déformations morphologiques (pseudo-suffixation : *Ménilmuche* ; verlan : *Besbar* ; javanais : *la Bastaga* ; apocope : *le Sébasto* ; aphérèse : *les Gnolles*, etc.), plus rarement d'ordre sémantique (v. *la Grille des rouges* pour la « barrière de Montrouge »).

Le boulevard ou le ***banc de Terre-Neuve*** (1881), ainsi nommé parce qu'y abonde la « morue », sera effectivement longtemps considéré comme un lieu de prostitution (***Faire les bouls***, chez les prostituées, 1905). Aujourd'hui, ces espaces ne paraissent plus avoir les faveurs de ceux qui parlent argot. L'absence de désignation récente tend à prouver que ces nouveaux locuteurs ne les voient pas véritablement comme « leur » territoire, même s'ils continuent à les fréquenter et à les appréhender encore quelquefois comme des espaces de divertissement : « La fête, c'est zoner sur les Grands Boulevards » (C. Bachmann & L. Basier : pp. 62).

Également absents du vocabulaire des jeunes des cités, les ponts et les berges étaient autrefois associés à la prostitution, au même titre que les boulevards. Les ***pontonnières*** (1836) et les ***mademoiselles du Pont-Neuf*** (1907) arpentaient le dessous des ponts de Paris à la recherche de leur client (Canler : pp. 346), alors que les ***marneuses*** (1878) racolaient le long des berges de la Marne. Espaces de prostitution donc, mais aussi refuge des sans-logis et des enfants errants (***les hirondelles du pont d'Arcole***, 1862). Enfin, les berges et les quais étaient également synonymes de dur labeur et de rapines. Au XIXe siècle, les ***rats de quai*** (1884)[1] s'échinaient à décharger les péniches, alors que les ***rats de Seine*** (1852) ou ***ravageurs*** (1836), qui triaient les détritus déversés sur les bords de la Seine afin d'en recueillir les métaux, s'étaient fait une spécialité de piller les entrepôts et les bateaux. Force est de constater que ces notions n'évoquent plus grand-chose pour les locuteurs actuels.

3.2. Les invariants spatiaux

Notre corpus révèle que les notions de banlieue, de rue, de quartier et de place publique ont toujours été présentes dans l'univers des argotisants. Toutefois, comme nous le verrons, ces endroits ne sont pas toujours appréhendés de la même façon selon les époques. Par opposition à Paris, nous aborderons tout d'abord la question de la banlieue (3.2.1.), puis nous examinerons les autres invariants spatiaux (3.2.2.).

3.2.1. La banlieue

Depuis toujours, la périphérie de la capitale (faubourgs ou banlieues) représente un lieu d'exclusion où survit une population démunie, stigmatisée et, partant, perçue comme criminogène. Déjà vers 1550, « l'arrivée massive de nouvelles populations à la périphérie de la ville est très mal ressentie par les Parisiens […]. Ces nouveaux venus — ces « métèques » — apparaissent comme ayant des moeurs douteuses et suscitant un développement de la délinquance chez les jeunes. » (B. Rouleau : pp. 175). Cependant, alors que jusqu'au milieu du XXe siècle la banlieue défavorisée était simplement « l'un » des territoires de la misère urbaine et des argotisants, aujourd'hui elle en constitue le territoire principal.

De 1841 à 1859, l'espace situé entre le mur des Fermiers généraux qui délimite Paris et les fortifications de Thiers s'appelle la « petite banlieue » (v. carte). Ce périmètre, qui connaît une forte croissance démographique et industrielle durant cette période, constitue le plus souvent le refuge d'une population particulièrement pauvre[2]. Dans un mémoire de 1859, Haussmann le décrit comme « une ceinture compacte de faubourgs […] construits au hasard, couverts d'un réseau inextricable de voies publiques étroites et tortueuses, de ruelles et d'impasses où s'accumulent avec une rapidité prodigieuse des populations nomades sans lien réel avec le sol et sans surveillance efficace. » (cité par Bastié : pp. 180).

En 1860, Paris annexe la « petite banlieue ».

Sous le Second Empire, la banlieue, qui s'étend alors au-delà des fortifications, voit se développer des sortes de bagnes suburbains. On appelle ***cayennes*** ces grands établissements industriels qui exploiteront la misère jusqu'au début du XXe siècle (J.-P. Poussou : pp. 449)[3]. Il s'agit entre autres d'ateliers de confection ou de fabriques de meubles bon marché qui ont déserté le centre de la capitale.

---

[1] Occupation du « Chourineur », l'un des héros des *Mystères de Paris* d'Eugène Sue.

[2] Au milieu du XIXe siècle, la banlieue méridionale est plus marquée par la misère et le crime que ne l'est encore la banlieue nord.

[3] V. J.-P. Poussou (1992 : pp. 449) et la définition de *cayenne* que donne A. Delvau (1863 : pp. 67) : « Atelier éloigné de Paris ; fabrique située dans la banlieue ».

On « trime » ou on va se meubler pour quelques sous à ***Madagascar*** (Bagnolet, fin XIXe) ou à ***Nouméa*** (Montreuil, fin XIXe), ainsi nommés « parce que là-bas il faut mouiller sa chemise pour gagner son avoine » (ouvrier cité par A. Faure : pp. 100). La vision négative que l'on avait de la banlieue et de ses habitants à cette époque est confirmée par l'apparition du mot *banlieusard* (1890), autrefois péjoratif.

Toutefois, il serait faux de penser que la banlieue est uniforme. Et à côté de la banlieue « noire », par exemple celle vécue comme une relégation - ***la Poisse*** (Poissy, 1901) et sa maison centrale ou ***Biscaille*** (Bicêtre, 1836) et son hospice-prison — il y a aussi la banlieue de la joie, la banlieue où le petit peuple va boire et s'amuser les dimanches et jours de fête[1]. Les Parisiens vont flâner sur les bords de la Marne à ***Alforlo*** (Maisons-Alfort, 1905), se rendent à ***Chy*** (Clichy, 1867) ou à ***Neuneuille*** (Neuilly-sur-Seine, 1905) à l'occasion de sa fête populaire (***la fête à Neuneu***, 1923-1947). D'autres préfèrent *se mettre au vert* à ***Bleau*** (Fontainebleau, ss date), aux ***Chatouilleux*** (Châtillon-sous-Bagneux, 1879) ou à ***Versigo*** (Versailles, 1836).

Malgré toutes ces attestations, au début du XXe siècle la banlieue apparaît encore comme une terre inconnue, étrangère pour les Parisiens. C'est un espace à mi-chemin entre la ville et la campagne qui se déruralise, s'urbanise et s'industrialise progressivement (J.-P. Poussou : pp. 448), comme cela s'était produit auparavant pour la « petite banlieue » et pour les faubourgs de la capitale au XVIIIe siècle.

En 1919, Paris prend possession de la zone de servitude *non aedificandi* qui borde les fortifications et que l'argotisant appelait jusqu'alors la ***zone*** (1842). Dès cette époque, les espaces situés au-delà des portes de la ville, principalement ceux situés au nord-est et au sud de la capitale, vont constituer la délimitation de la nouvelle ***zone*** (1925). La « Zone », que Georges Duhamel a qualifiée dans les années 20 de « grand camp de la misère » (*Chronique des Pasquier*), c'est cette banlieue pauvre recouverte de bidonvilles où, trente ans plus tard, dans les années 50-60, surgiront de terre les grands ensembles et les villes nouvelles qui accueilleront des immigrés, des provinciaux, et même des Parisiens qui avaient du mal à se loger dans la capitale (Y. Combeau : pp. 109). C'est là que l'argot va retrouver une nouvelle vitalité. La misère et les classes dangereuses se déplacent, entraînant avec elles leurs codes, recréant sans cesse ce vocabulaire particulier à des fins identitaires.

Dans les années 80-90, le lien avec la capitale se rompt. La banlieue représente l'unique univers des nouveaux locuteurs. On n'est plus de *Ménilmuche* ou de *Montparno*, mais du ***Neuf-deux*** ou du ***Neuf-trois*** (les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis, 1995). Mais c'est un univers qui n'est guère différent de celui d'hier, invariablement marqué par la pauvreté et la criminalité. Si les anciens redoutaient ou se vantaient d'avoir connu les cachots parisiens de la *Lorcefé* (prison de la Force) ou de Sainte-Pélago (Sainte-Pélagie), leurs successeurs parlent maintenant de ***Rifleu*** (Fleury-Mérogis, 1983). La prison est toujours plus loin du centre de la capitale, mais toujours aussi près de la population qu'elle est censée héberger.

Pour l'argotisant d'aujourd'hui, il y a la banlieue proche, celle qui est encore rattachée à la vie sociale et urbaine de Paris, prolongement de lieux que les anciennes classes populaires et criminelles avaient l'habitude de fréquenter : Aubervilliers (***Auber***, 1990) qui représente une extension du quartier de la Villette (v. *la Villetouze*), Malakoff (***Malak***, 1978), proche de Montrouge (v. *la Grille des rouges*), et surtout, la commune de Saint-Denis (***Saint-Denoche***, 1980), prolongation de la rue et du quartier du même nom (v. *Saint-Denaille*) qui était une banlieue industrielle et miséreuse déjà à la fin du XIXe siècle. Et puis, il y a la banlieue de la banlieue, la ***peuzu*** (1995) ou la ZUP, « ces territoires intermédiaires, sans repères […], lieux tampons entre la gare marchande, l'échangeur […] et le cimetière : zones dites sensibles » (B. Seguin : pp. 13).

3.2.2. Le quartier, la rue et la place publique

Comme nous l'avons déjà mentionné, au milieu du XIXe siècle, les quartiers du centre de la capitale et certains quartiers des faubourgs, notamment ceux proches des boulevards et des enceintes, sont de véritables taudis où s'entassent les *purotains* et les *mouisards*.

[1] Le vin y était moins cher, puisque non soumis à l'impôt des marchandises qui entraient dans la capitale.

C'est là que fleurit l'argot[1]. À cette époque, les argotisants perçoivent le quartier comme un espace de misère et de douleur. En 1881, L. Larchey (XXVI) écrit : « Ainsi la plèbe parisienne a trouvé une équivoque saisissante pour désigner certains quartiers où la misère fait élection de domicile ; elle les appelle **quartiers souffrants** (1881) »[2].

Si le quartier est lui aussi synonyme de prostitution — on l'appelle l'***aquarium*** (1878), parce que s'y trouvent les *maquereaux* et les *morues* — il constitue avant tout la famille, le territoire héréditaire (P. Gervaise : pp. 148), celui où l'on est né, celui où l'on se sent en sécurité, c'est le ***patelin*** (1931).

De ce point de vue, le quartier ou le ***tiéquar*** (1991) des jeunes banlieusards ne semble guère différent de celui de leurs devanciers. Il représente toujours le territoire, le seul espace possédé et maîtrisé. F. Melliani (1999 : pp. 67) révèle à ce propos qu'il existe « un très fort enracinement local, le quartier constituant chez les jeunes le seul groupe d'allégeance auquel ils veulent se voir rattachés ». Certains le vivent comme une ***base*** (1995), une « forteresse » à partir de laquelle « on bouge sur Ripa pour délirer » (« On va à Paris pour se divertir »). La capitale est sentie comme un ailleurs et comme une sorte de « Disneyland ».

Comme autrefois, le quartier, ou plus généralement la cité (la ***téci*** ou la ***tesse***, 1995), est un lieu de difficultés économiques et sociales. Toutefois, ce qui est notable, c'est que les nouveaux argotisants ne mettent plus l'accent sur la souffrance comme leurs pairs du XIXe siècle, mais sur l'exclusion. Pour eux, le quartier est devenu le ***ghetto*** (1995), ou le ***togué*** (id.) en verlan, mot qui résume à lui seul ce sentiment d'abandon. Les commerces y sont rares, les lieux de distraction et de rencontre inexistants. Et c'est peut-être cet isolement socio-économique qui différencie le quartier d'hier de celui d'aujourd'hui. Car, autrefois le quartier était un espace ouvert, en rapport avec le monde qui l'entourait, au cœur des événements sociaux et politiques de la capitale. C'était un espace socialisé et socialisateur. L'argotisant allait au *gobelet*, l'un des petits bistrots du coin, où il jouait aux dominos, au billard ou à la passe anglaise. Il allait danser au *bastringue* (« au bal ») et côtoyait le *merlan* (« le coiffeur ») et *l'épicemar* (« l'épicier »). À l'heure actuelle, tout au plus fréquente-t-il l'association de quartier (*l'assoce*).

Notre corpus montre qu'à partir du milieu du XXe siècle la création de mots désignant le quartier est beaucoup plus fertile qu'elle ne l'était auparavant. En revanche, cette tendance s'inverse lorsqu'il s'agit des désignations attachées à la notion de rue.

> « Quand il (Gavroche) entrait, on lui demandait : — D'où viens-tu ? Il répondait : — De la rue. Quand il s'en allait, on lui demandait : — Où vas-tu ? Il répondait : — Dans la rue. ».
> (V. Hugo, Les Misérables, 1862)[3].

Cette phrase de Hugo témoigne qu'à l'instar du quartier dont elle constitue le maillage, la rue, c'est l'univers des classes dangereuses et des classes laborieuses.

Du XIXe siècle au milieu du siècle suivant, la rue est un lieu de promenade et d'errance qui nous mène d'un point à un autre, c'est la ***conduite*** (1879). Pour d'autres, c'est le ***macadam*** (1864), un espace où l'on « travaille » plus ou moins honnêtement, comme le faisait le *trimardeur*, d'abord voleur de grand chemin au XVIIIe siècle, puis ouvrier itinérant qui partait sur la ***trime*** (1836) ou la ***trimarde*** (1846) à la recherche de son gagne-pain quotidien. Toutefois, pendant cette période la notion de rue, à laquelle est par ailleurs étroitement associée celle de trottoir, est avant tout vécue par l'argotisant comme un lieu de prostitution. La moitié des mots désignant la rue ou le trottoir dans notre corpus entrent dans des locutions qui réfèrent à cette activité : les « filles des rues » *polissent* l'***asphalte*** (1850), les *bitumeuses* le ***bitume*** (1841), les *radeuses* font le ***rade*** (1876) ou le ***ruban*** (1904), les *tapineuses* arpentent le ***tapis*** (1925) et les *turfeuses* le ***turf*** (1926).

---

[1] Jules Janin (*Un hiver à Paris*, 1845) nous donne sa vision de la situation : « Dans ces recoins affreux que Paris dissimule derrière ses palais et ses musées […] habite une population grouillante et suintante à laquelle on ne peut rien comparer. On y vit de croûtes et de restes misérables. On parle une langue faite au bagne ; on ne s'y entretient que de larcins, de meurtres, de prisons, d'échafauds. » (cité par L. Chevalier : pp. 129).

[2] Ce fut notamment le cas du quartier environnant la rue Mouffetard ainsi décrit par le Petit Moniteur du 9 février 1876 : « Ce n'était pas Paris, c'était le quartier Mouffetard ; le quartier souffrant, comme le peuple raillant sa propre misère l'appelait par allusion aux fabricants d'allumettes soufrées qui s'y étaient établis avant l'invention des allumettes chimiques » (cité par L. Larchey, *op. cit.* : pp. XXVII).

[3] 3e partie : *Marius* ; livre Ier, chap. XIII.

À partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale, où la rue devient la ***strasse*** (1945), les dénominations se raréfient. Cette baisse de productivité ne signifie pourtant pas que ce lieu ne fait plus partie de la réalité des jeunes des cités. Elle pourrait simplement s'expliquer par la disparition de la rue au sens de « voie bordée, au moins en partie, de maisons » (Le Petit Robert, 2001). Car la ***ur*** (2001) de la *caillera* des cités ne ressemble pas tout à fait à la rue de Gavroche ; et ce, tant d'un point de vue urbanistique que notionnel. Effectivement, les nouveaux locuteurs semblent voir en elle un espace où l'on vend et où l'on achète non plus du sexe, mais de la drogue. Et la rue de se transformer en espace de *deal*, en ***boulevard du shit*** (1998), royaume non plus des *barbeaux* et des *proxos*, mais des *bicraveurs*, des *drogueurs* et autres *leurdis* (« revendeurs de drogue »). Malgré ce changement, la rue en tant que « symbole de la vie urbaine des milieux populaires » (Le Petit Robert, *id*.), synonyme de *dehors* — ou de *hors-de* en verlan — est toujours une réalité dans le monde des jeunes banlieusards. Comme hier, « la rue est seule « terre » que la caillera ait jamais eue. Là où on acquiert une réputation. Là où on a une place. Un statut, celui qu'on n'a pas ailleurs » (A. Giudicelli : pp. 142).

Notre parcours serait incomplet si l'on ne faisait état d'un dernier endroit qui a, lui aussi, de tout temps bénéficié des faveurs des classes dangereuses : la place publique.

Jusqu'au XVIIIe siècle, lors des foires et des marchés, s'y rencontraient les merciers qui avaient la réputation d'être « accompagnés de grapilleurs, de mendiants et de filous, (formant) la confrérie des Gueux » (Delesalle : pp. XII).

Espace de convergence donc, la place, ou la ***placarde*** (fin XVIIIe), prend une dimension plus dramatique chez l'argotisant du siècle suivant, en ce qu'elle est également liée aux exécutions publiques. Victor Hugo nous le rappelle dans le *Dernier jour d'un condamné* (1829) : « Vois-tu, il y a un mauvais moment à passer sur la placarde ; mais cela est sitôt fait ! ». À cette époque, les Parisiens aiment se rendre en place de Grève pour voir les condamnés monter à l'*Abbaye de monte-à-regret* (« l'échafaud »). La place évoque toutefois des moments moins sombres. On s'y réunit pour danser, se divertir, comme par exemple à la Bastille dont nous avons déjà parlé (v. 3.1.1.). Mais comme la plupart des endroits fréquentés par ceux qui parlent argot, ce lieu a souvent été le refuge des populations les plus démunies. Il en fut ainsi de la place Maubert et qui compta, depuis Villon jusqu'au milieu du XXe siècle, parmi ces endroits « qui non seulement exerce une attraction sur le traîne-savate, mais encore collent après lui comme sa misère » (Léo Malet, *Le soleil n'est pas pour nous*, 1949).

Aujourd'hui, la place ou la ***ceupla*** (1991) des cités de banlieue est toujours un point de repère pour les jeunes argotisants. Mais elle représente un espace sans nom où l'on *zone*, c'est tout simplement la ***dalle*** (1991), c'est « le point d'ancrage principal de la Zup […]. C'est là […] qu'on vient tous les jours, rendez-vous ou pas. Pour voir, se voir, se montrer » (Giudicelli : pp. 150).

4. Conclusion

Dans cet article, nous avons essayé de déterminer et de décrire les lieux fréquentés par les argotisants d'hier et d'aujourd'hui. La quasi absence de renouvellement ou de ré-emploi des toponymes parisiens et des mots désignant des espaces fortement attachés à la capitale comme les boulevards, les ponts et les quais, et les murs d'enceintes nous permet d'aboutir à la conclusion que les locuteurs actuels ne se sont pas ou peu approprié Paris comme l'avaient fait leurs prédécesseurs. Ces nouveaux acteurs appréhendent maintenant la capitale comme un terrain d'affrontement, d'activités délictueuses ou de loisir. L'une des rares créations repérées, en l'occurrence le *Reno* pour la gare du nord et le quartier environnant, est assez d'ailleurs assez symbolique de ce changement.

En revanche, notre corpus a révélé que la création de termes relatifs à certaines notions comme la banlieue, le quartier, la rue et la place restait productive. Nous avons établi que ces espaces n'étaient pourtant pas toujours perçus de la même façon selon les époques. Contrairement à hier, la banlieue est devenue un territoire maîtrisé et revendiqué par les jeunes argotisants. De la même manière, le quartier, autrefois synonyme de souffrance et de misère, renvoie maintenant à l'exclusion et la ghettoïsation. Enfin, alors que la place publique reste un lieu de rencontre, la rue, quant à elle, n'est plus associée à la prostitution, mais au trafic de drogue.

Un constat vient cependant atténuer les résultats de notre travail. En effet, notre corpus contient peu de toponymes de la banlieue, pourtant territoire des jeunes des cités. Le nombre peu élevé des désignations peut s'expliquer d'une part, par l'absence de poids historique ou de charge émotionnelle véhiculés par les lieux où ces derniers évoluent. Choisis à la hâte, les noms de rues, de quartiers, etc. des cités de banlieue ne possèdent aucune capacité référentielle ; ils n'évoquent rien, contrairement aux espaces parisiens. De plus, l'uniformité de l'architecture des cités, avec leurs façades anonymes et uniformes, et leurs espaces verts identiques, offre peu de points de repère qui permettraient une identification forte. Enfin, on peut d'autre part imaginer que cette faible productivité soit due au manque de temps dont ont disposé les nouveaux usagers pour s'approprier complètement la banlieue (deux générations), comparé au siècle et demi dont ont bénéficié leurs aînés pour s'approprier Paris. Mais cette appropriation aura du mal à se réaliser dans la mesure où la politique actuelle en matière d'aménagement du territoire consiste à détruire les grands ensembles. On peut supposer que ce nouveau bouleversement urbanistique, qui favorisera peut être la renaissance des quartiers populaires tels que les connaissaient les argotisants d'autrefois, entraînera une nouvelle rupture dans la pratique argotique.

Références bibliographiques

Antoine (F.). 1993. « Le tour de Paname en 80 apocopés ». in : *Cahiers de lexicologie*, 62, pp. 185-200.

Bachmann (C.) & Basier (L.). 1989. *Mise en images d'une banlieue ordinaire*. Paris : Syros.

Bastié (J.). 1964. *La croissance de la banlieue parisienne*. Paris : PUF.

Canler. 1986. *Mémoires de Canler, ancien chef de service de sûreté (1797-1865)*. Paris : Mercure de France.

Caradec (F.). 1988. *N'ayons pas peur des mots*. Paris : Larousse.

Caradec (F.). 2002. *Dictionnaire du français argotique et populaire*. Paris : Larousse.

Chevalier (L.). 1953. *Classes laborieuses et Classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIXème siècle*. Paris : Hachette [rééd. 1984].

Colin (J.-P.). 1990. *Dictionnaire de l'argot*. Paris : Larousse [rééd. 1993].

Combeau (Y.). 1999. *Histoire de Paris*. Paris : PUF.

Dauzat (A.). 1929. *Les argots : caractères, évolution, influence.* Paris : Delagrave [rééd. 1956].

Delesalle (G.). 1896. *Dictionnaire argot-français et français-argot*. Paris : Ollendorf.

Delvau (A.). 1866. *Dictionnaire de la langue verte*. Paris : Dentu [rééd. Genève : Slatkine. 1972].

Dubet (F.). & Lapeyronnie (D.). 1992. *Les quartiers d'exil*. Paris : Seuil.

Esnault (G.). 1965. *Dictionnaire historique des argots français*. Paris : Larousse.

Faure (A.). 1991. *Les premiers banlieusards : aux origines des banlieues de Paris 1860-1940*. Paris : Créaphis.

France (H.). 1907. *Dictionnaire de la langue verte*. Paris : Librairie du Progrès [rééd. Etoile-sur-Rhône : Nigel Gauvin. 1990].

George (K.E.M.). 1983. « Abréviations du français familier, populaire et argotique ». in : *Datations et Documents Lexicographiques*, 23, pp. 261-262.

Gervaise (P.). 1991. « Les passages à Levallois-Perret : ruelles pauvres en banlieue ». in : Faure (A.), (ed.). *Les premiers banlieusards : aux origines des banlieues de Paris 1860-1940*. Paris : Créaphis, pp. 121-166.

Girard (E.) & Kernel (B.). 1996. *Le vrai langage des jeunes expliqué aux parents*. Paris : Albin Michel.

Giudicelli (A.). 1991. *La Caillera*. Paris : J. Bertoin.

Goudailler (J.-P.). 1997. *Comment tu tchatches — Dictionnaire du français contemporain des cités*. Paris : Maisonneuve et Larose.

Guiraud (P.). 1956. *L'argot*. Paris : PUF, Coll. « Que sais-je ? ».

Hernandez (F.). 1996. *Panique ta langue*. Monaco : Éditions du Rocher.

Larchey (L.). 1881. *Dictionnaire historique d'argot et des excentricités du langage*. Paris : Dentu.

Larousse (P.). 1866-1878. *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*. Paris : Larousse.

Macé (G.). 1888. *La Police parisienne*. Paris : G. Charpentier.

Melliani (F.). 1999. « Le métissage langagier lieu d'affirmation identitaire ». in : *LIDL*, 19, pp. 59-77.

Mellot (P.). 1993. *Paris sens dessus dessous*. Paris : M. Trinckvel.

Merle (P.). 1990. *Le blues de l'argot*. Paris : Seuil.

Petitpas (T.). 1994. *Analyse descriptive de trois procédés de codage morphologique dans le lexique argotique*. Besançon : Université de Besançon [Thèse de Doctorat].

Pierre-Adolphe (P.) & al. 1995. *Le dico de la banlieue*. Boulogne : La Sirène.

Poussou (J.-P.). 1992. *La croissance des villes au XIXe siècle*. Paris : SEDES.

Rouleau (B.). 1997. *Paris : histoire d'un espace*. Paris : Seuil.

Seguin (B.). 1994. *Crame pas les blases*. Paris : Calmann-Lévy.

La langue populaire face au changement monétaire : L'arrivée de l'euro

Par Louis-Jean Calvet
Université de Provence, France

Novembre 2003

Les références à l'argent et à la monnaie sont, dans le langage populaire ou argotique, extrêmement fréquentes et y constituent avec les relations sexuelles, la boisson et les femmes des domaines sémantiques privilégiés. L'évolution de ces ensembles synonymiques serait d'ailleurs une bonne façon d'approcher le problème de l'histoire de l'argot, en partant de l'hypothèse que l'on nomme de différentes façons les choses les plus quotidiennes. Cette approche, mais il ne s'agit que d'une intuition, nous montrerait sans doute que l'argot a d'abord nommé en priorité ce qui concernait le vécu des truands (prison, armes, prostitution, vol…) pour peu à peu se spécialiser dans des domaines plus généraux. La question des rapports entre argots et langue populaire se trouverait ainsi réglée comme une succession dans le temps (la langue populaire prenant lentement la place des argots) et non pas comme une répartition synchronique (argots d'une part, langue populaire de l'autre)[1].

Quoi qu'il en soit, c'est aux noms de l'argent et aux expressions auxquelles ils donnent naissance qu'est consacré cet article, dans le contexte de l'arrivée d'une nouvelle devise, l'euro. On distingue de ce point de vue en français (je m'abstiendrai dorénavant de préciser « populaire ou argotique ») deux grandes directions : l'argent comme somme (on compte, ou on comptait, en *balles*, en *sacs*, en *briques*, en *patates*… : cent balles, un sac, deux briques, etc.) et l'argent comme masse globale (du *blé*, du *fric*, de la *galette*, de l'*oseille*, du *pognon*, du *flouze*…). Or, si la seconde série (dans laquelle l'argent est de façon quasi universelle assimilée à la nourriture[2]) n'est pas concernée par le passage à l'euro, la première en revanche l'est, et devrait soit disparaître soit être adaptée aux nouvelles unités (*euro* et *cent*). L'expression *cent balles* par exemple, qui a successivement désigné en français cent francs anciens (la *balle* valant alors un franc) puis un nouveau franc (la *balle* désignant alors un centime) devrait sans doute disparaître et l'on peut s'interroger sur l'avenir de la *brique* qui a désigné un million ancien, puis dix mille francs nouveaux, mais ne désignera sûrement pas 1524 euros, l'équivalent de dix mille francs. Alain Rey, responsable du dictionnaire Robert, s'exprimant dans le quotidien *Libération* (7 juin 2001), disait qu'à son avis les mots qui désignent l'argent (*fric, flouze, blé, thune*) allaient rester, point sur lequel on peut le suivre sans difficulté, que *balles* serait difficilement employés mais que *patate* ou *brique* « resteront avec la même valeur en euros. Une brique représentera 10 000 euros ». Mais il est encore difficile de savoir si les faits lui donneront raison : ce qui est sûr, c'est que nous n'avons pour l'instant aucune attestation de cet usage.

Pourtant, les monnaies restent souvent dans la langue longtemps après leur disparition officielle. Lors de l'adoption du système décimal au moment de la révolution française, le sou représentait un vingtième de franc, donc cinq centimes, un franc égalant vingt sous. D'où les expressions aujourd'hui tombées en désuétude « il lui manque toujours dix-neuf sous pour faire un franc » ou encore « cent sous » pour cinq francs, sans parler de « sans sou ni maille ». En revanche de nombreuses expressions sont restées dans l'usage : « s'ennuyer à cent sous de l'heure », « cela ne vaut pas un sou », « sou par sou », etc. Disparaissant comme unité monétaire, le sou

[1] Il resterait, bien sûr, les jargons de métier, qui ont un tout autre statut.

[2] Outre les exemples français donnés ci-dessus on peut citer en anglais *dough* ou *bread*, en espagnol *pasta*, en italien *grano*, en grec *psomi*, etc…

a donc pris d'autres sens, celui de pièce (« propre comme un sou neuf », « machine à sous ») ou celui d'argent au sens large (« parler gros sous », « compter ses sous », « être sans le sou », « être près de ses sous »). Il est donc légitime de se demander quel sera l'avenir, dans les langues européennes, des unités monétaires que l'arrivée de l'euro a rendues obsolètes. Mais cette question n'a bien sûr pas de réponse sûre et définitive : nous ne pouvons qu'observer des phénomènes en cours, souligner des tendances et formuler des hypothèses.

En décembre 2001 nous avions avec Jose Antonio Millan, dont on lira plus loin la contribution approfondie concernant l'Espagne[1], évoqué l'idée d'une sorte d'observatoire linguistique du passage à l'euro et établi un protocole d'observation :

- Prononciation dans les différentes langues des termes *euro* et *cent*.
- Réapparition possible de sous-multiples oubliés à partir du *cent* (*centime* en français, *centimo* en espagnol, *centesimo* en italien, etc.).
- Dénomination des billets (en français populaire un billet de cinq cents francs s'appelait un *pascal*, en verlan un *scalpa*, parce qu'il portait un portrait de Pascal, en Espagne le billet de mille pesetas s'appelait *una lechuga*, une laitue, pour sa couleur verte, etc., et l'on peut se demander si de nouvelles nominations vont apparaître).
- Avenir des expressions populaires, des phrases toutes faites, utilisant les anciennes monnaies (par exemple, en espagnol, *la pela es la pela*).
- Avenir des expressions *millionnaire, multimillionnaire, milliardaire*, etc. En France par exemple, lors du passage des anciens francs aux nouveaux francs, il fallut être cent fois plus riche pour être « millionnaire ». Il faudrait aujourd'hui être 6,56 fois plus riche… Etc.

Un an et demi plus tard[2], nous tentons ici de faire un premier point, pour prendre date en quelque sorte. Il sera en effet intéressant de revisiter ces notations et de les approfondir dans cinq, dix ou vingt ans, afin de cerner les évolutions, les figements, en bref la façon dont les différentes langues européennes ont assimilé cette nouvelle monnaie. Les observations que l'on trouvera ci-dessous portent essentiellement sur l'Allemagne, la Belgique et la France, avec quelques indications sur l'Italie et la Grèce. En dehors de mes propres observations, je suis redevable à Laurent Widmer, Laurence Rosier et Marilena Karyolemou qui m'ont aidé pour ce qui concerne respectivement l'Allemagne, la Belgique et la Grèce.

1. L'euro et le cent : traitement phonétique et morphologique

Le passage à l'euro posait d'abord deux questions linguistiques qui ne pouvaient être réglées que dans les pratiques sociales, car on voit mal ce genre de problèmes résolus par décret : comment, dans les différentes langues, allait-on prononcer *euro* et *cent*, et comment allait-on les intégrer à la morphologie de la langue ? *euro* (qui a, sur les billets de banque, deux graphies, EURO et EYPO) a sans surprise été partout prononcé selon la correspondance propre à chaque langue entre la graphie romane et la phonologie locale ou la graphie grecque et la phonologie de la langue démotique. Pour ce qui concerne la morphologie, *euro*, qui sur les billets de banque est bien sûr invariable (« bien sûr » car les différentes langues concernées utilisant la graphie latine n'ont pas les mêmes formes de pluriel), a été traité oralement comme invariable en italien (alors qu'on aurait pu attendre au pluriel *euri*) et en grec (to evro/ta evro). On note en français une tendance à écrire *euros* au pluriel et seule une étude précise des liaisons, sur un corpus étendu, nous montrera si cette marque de pluriel est transposée vers l'oral.

Pour ce qui concerne le *cent*, la question a, en France, très vite été réglée. Ainsi le vendredi 4 janvier 2002, dans une émission de la radio France Inter consacrée au

---

[1] Voir dans ce même numéro, le texte de *José Antonio Millán* (2003) intitulé : « Euro : el aerolito lingüístico ».

[2] Ce numéro de *Marges Linguistiques*, initialement prévu pour le printemps 2003, a été en partie rédigé à la fin de 2002 et pour ce qui concerne cet article en juillet 2003.

passage à l'euro, les commerçants et les représentants des grandes surfaces invités ainsi que les journalistes parlaient tous de centimes et non pas de cents. Simplement, on a parlé pendant deux ou trois mois de « centimes d'euro » avant de passer à « centimes » tout court. En revanche, les Belges francophones connaissent un débat qui touche à la quête identitaire. *Cent* ou *centime* ? Chacun a donné son avis, dans la rue comme dans les médias. Des linguistes, voire des académiciens sont intervenus dans la presse, le plus souvent pour défendre les *centimes*. Face à eux, la tendance populaire était à dire *cent*, et les résultats des mini-enquêtes effectuées par Laurence Rosier peuvent se résumer en une phrase : «les centimes, c'est pour les Français, les Belges comptent en cents ». C'est-à-dire que la tendance populaire est pour l'instant à marquer la spécificité belge en se distinguant des Français : cent vs centime. Ici aussi, il sera intéressant d'observer l'évolution des pratiques.

En Italie, le cent a été remplacé par le *centesimo* (« centième ») qui, contrairement à *euro* s'accorde et donne au pluriel *centesimi*. De la même façon, on a utilisé en Espagne le nom du centième de la peseta (*centimo*) et au Portugal celui du centième de l'escudo (*centavo*). En grec, le passage à l'euro a ressuscité une ancienne unité, centième de la drachme : le *lepto*, qui lui aussi a une forme plurielle (*to lepto*/*ta lepta*). Les Hollandais avaient déjà un *cent* (prononcé *sent*) qu'ils ont recyclé en *eurocent* en attendant sans doute de revenir à *cent* tout court. Les Allemands pour leur part ont débattu sur la prononciation de *cent*. Il s'agissait de savoir si le mot devait être prononcé à l'anglaise ou à l'allemande (tsent), et la situation est pour l'instant confuse, les puristes et les défenseurs de la langue allemande recommandant la prononciation à l'allemande.

Le cent que l'on peut lire sur les différentes pièces (cinquante cent, vingt cent, dix cent, etc.) des différents pays ayant adopté l'euro s'est donc acclimaté à la phonologie des langues concernées ainsi qu'à l'histoire monétaire des pays concernés, alors qu'on pouvait s'attendre à une adoption généralisée du *cent* prononcé plus ou moins à l'anglaise. Ce passage de *cent* à *centime, centimo, centavo* ou *centesimo* est-il dès lors une façon d'éviter un terme « anglais », de le « nationaliser » ? C'est une hypothèse possible. Mais on peut aussi considérer que la graphie *cent* a été perçue dans les pays de langue romane comme une abréviation dont le traitement oral rétablissait la forme d'origine (cent + ime, cent + imo, cent + avo, cen, t + esimo), et dans les pays de langue germanique comme un mot dont la prononciation restait à définir (à l'anglaise ? À la locale ?) tandis que les Grecs rescucitaient pour leur part un autre mot. Quoi qu'il en soit, nous avons là une illustration très particulière des rapports entre l'oral et l'écrit, puisque l'ordre chronologique y est inversé : le cas grec encore une fois mis à part, les locuteurs des différentes langues en jeu se sont trouvés devant une graphie qu'ils ont oralisée selon des stratégies différentes selon que cette langue était romane ou germanique.

2. L'euro et le cent dans les expressions populaires

Le passage à l'euro dans douze pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal) au cours de l'année 2002 n'a pas seulement entraîné la disparition d'un certain nombre de monnaies (mark, schilling, franc belge, français ou luxembourgeois, peseta, drachme, livre irlandaise, lire, florin, escudo), il a aussi rendu caduc dans chacune des langues concernées tout un système métaphorique. Parlant d'un ouvrage d'Othon Tsunamis au titre évocateur, *Kalo taxidi drachmoula* (« Bon voyage, drachme chérie »), le journaliste Pari Spinou se demandait en décembre 2001 dans *Eleftherotypia* (cité par *Le Courrier international* du 20 décembre 2001) si l'expression *drachmofonias* (« tueur de drachme », c'est-à-dire « pingre ») allait devenir *eurofonias*, ou si *terma ta difranga* (« fini les pièces de deux drachmes », c'est-à-dire « l'heure de vérité est arrivée ») allait devenir *terma ta euro…* En allemand, *mark* signifie aussi bien la monnaie que la moelle, ce qui donnait à l'expression *Auf Mark und Pfennig geprüft* (« vérifié au mark et pfennig près », mais aussi « jusqu'à la moelle ») un double sens qui ne perdurerait bien entendu pas dans une expression du type *Auf Euro und Cent geprüft*. Et nous pourrions multiplier les exemples de ce type d'expressions, extrêmement fréquentes dans toutes les langues.

La situation est, bien sûr, beaucoup plus riche pour ce qui concerne les expressions jouant sur le nom des unités monétaires. En français, la première chose notable a été le rapprochement de *euro* et *heureux* : dès le mois de février 2002 j'ai entendu à Paris un mendiant lançant : « deux p'tits zeuros pour faire un p'tit heureux », ce qui constituait d'ailleurs une notable inflation sur le marché de la mendicité (deux mois avant on ne demandait jamais plus de dix francs, soit 1,5 euros). Cette formule particulièrement euphonique se retrouvait en mars dans la publicité d'un grand magasin pour des chèques cadeaux : « faites déjà des heureux en euros ». Quant aux nombreuses expressions désormais « anciennes » utilisant le franc, elles ne semblent pas encore touchées par la nouvelle monnaie. On relève certes quelques exemples, dont la rareté fait l'intérêt. Ainsi, dans le supplément Paris-île de France de l'hebdomadaire *le Nouvel Observateur* (11-17 avril 2002), on lisait « ces boutiques bon marché où l'on trouve des copies de créateurs pour trois euros six sous », formule qui remplace bien *francs* par *euros* mais, de façon un peu paradoxale, conserve la plus vieille des unités, le *sou*… Plus tard on entendait « on n'aurait pas misé un euro là-dessus » (France-Inter, 26 octobre 2002), dernier avatar d'une expression à géométrie variable (« ne pas miser un sou, un franc, un centime… ») qui avait pourtant jusqu'ici tendance à utiliser l'unité la plus petite du moment.

On observe chez les mendiants allemands la même inflation que chez les francais. On entend certes fréquemment *Hast du mal Kleingeld*, c'est-à-dire « Tu as de la monnaie ? », mais *Hast du mal nen Euro ?* (« T'as pas un Euro ? ») a remplacé *Hast du mal nen Mark ?*, la somme demandée doublant du même coup (1 euro = 1,95583 DM). De façon plus générale, ce qui frappe le plus, c'est que beaucoup d'expressions utilisant le mark ou le pfennig ont été recyclées en euros et en cents. On parlait par exemple en allemand de *Glückspfennig*, « pfennig porte-bonheur », pour désigner la pièce que l'on recevait ou que l'on trouvait et qui était censée porter bonheur. Or, le 1er janvier 2002, un quotidien allemand a offert à tous ses lecteurs un « Glückscent » collé sur le journal. Et ce mouvement s'est rapidement confirmé. Une petite enquête consistant à proposer à des locuteurs allemands des expressions dans lesquelles Mark, Pfennig et Groschen (la pièce de 10 Pfennig) étaient remplacés par euro et cent a permis de vérifier leur acceptation et/ou leur utilisation.

Pour ce qui concerne l'euro, les expressions les plus fréquemment acceptées sont :

- *Mit jedem Euro rechnen müssen*, « devoir compter chaque Euro », c'est-à-dire ne pas faire trop de dépenses ;
- *Auf einen Euro mehr oder weniger soll es mir nicht ankommen*, « ce n'est pas une question d'un Euro de plus ou de moins » ;
- *Kannst du mal mir einen Euro wechseln* ? « est-ce que tu peux me changer un Euro » ;
- *Dafür musst du schon ein paar Euro lockermachen*, « pour cela tu dois débloquer quelques Euros » ;
- *Auf zehn Euro mehr oder weniger soll es mir nicht ankommen*, « ce n'est pas une question de dix Euros de plus ou de moins » ;
- *Wir müssen mit jedem Euro rechnen*, « nous devons compter chaque Euro ».

Pour le cent, nous trouvons le *Glückscent* déjà cité, mais aussi :

- *Kein Cent*, « pas un centime » ;
- *Kein Cent Trinkgeld bekommen*, « ne pas recevoir un centime de pourboire » ;
- *Auf den letzten Cent genau herausgeben*, « rendre au centime près » ;
- *Das kostet nur ein paar Cent*, « cela coûte seulement quelques centimes ».

Mais la grande nouveauté est en allemand un néologisme bâti sur *teuer* (« cher ») : *Teuro*. Les locuteurs ont en effet très vite eu le sentiment que les prix avaient augmenté et ont exprimé ce sentiment en forgeant ce mot-valise.

L'Allemagne a ainsi connu son *Teuro-Debatte*, débat sur la hausse des prix, son *Teuro-Sheriff*, poste créé par *Bild*, le plus grand quotidien allemand, appelant les lecteurs à dénoncer les hausses les plus importantes, tandis que la ministre de la consommation convoquait le 31 mai 2002 les professionnels du commerce et des services pour un *Teuro-Gipfel* (« sommet du Teuro »).

En grec, il faut d'abord noter une coexistence entre les anciens multiples de la drachme (*taliro* pour cinq drachmes, *dekariko* pour dix, *ikosariko* pour vingt, etc.) et les multiples de l'euro : ondira par exemple indifféremment *dekaevro* ou *dekariko* pour dix euros. Pour 50, 100 et 200 euros, on n'utilise que les anciennes formes : *penintariko*, *katostariko*, *diakosariko*. Mais il ne s'agit là que d'un instantané, d'une photographie qu'il faudra refaire à intervalles réguliers. Ainsi on peut se demander ce que donneront des expressions comme *den echo frago*, « je n'ai pas d'argent » (*frago*, pluriel *fraga*, du français « franc »)*den dino frago* « je ne donne pas d'argent » (c'est-à-dire « je m'en fous »), qui peuvent rester en l'état ou passer à l'euro (*den echo evro, den dino evro*). Quant à l'expression *den echo mia* « je n'en ai pas une » (drachme), elle devrait passer à *den echo ena* (car *evro* est neutre en grec) mais nous n'avons pour l'instant pas de donnée sur ce point…

3. Conclusion : quelles attitudes derrière ces pratiques ?

Ces notations confirment ce que nous posions en ouverture de cet article : la langue populaire a une tendance forte à recycler les expressions utilisant les anciennes unités monétaires en les remplaçant par *euro* et *cent* ou *centime*. Mais, au-delà du simple enregistrement de ces pratiques, on peut se demander si elles témoignent d'un positionnement par rapport à la nouveauté. En insistant une dernière fois sur l'aspect limité du corpus utilisé et sur l'aspect « instantané » de cette étude, nous pouvons cependant noter quelques tendances fortes.

La première d'entre elles est l'acclimatation[1] des termes nouveaux soit par leur prononciation (pour *euro* comme pour *cent*) soit par leur adaptation morphologique (*centime*, *centesimo*, etc.). Cette tendance en révèle une seconde : cette acclimatation ne tient pas seulement à une adaptation phonétique ou morphologique mais aussi en partie à une quête identitaire, comme le montrent les réactions belges face au couple *centime*/*cent*. Enfin les exemples allemands illustrent une troisième tendance, celle qui consiste à marquer par le traitement linguistique de ces nouvelles unités monétaires les positions des locuteurs face à elles. En Allemagne et en allemand, le néologisme *Teuro* en a été un parfait exemple, et le fait qu'on entende également *Scheiß Euro*, « Euro de merde », se passe de commentaire. Les Français ont, linguistiquement, accepté et adapté l'euro et le cent(ime), les Allemands l'ont immédiatement mis en question.

Ces situations, nous l'avons dit, ne peuvent être qu'évolutives, et il faudra donc d'une part les suivre dans la durée et d'autre part observer de la même façon ce qui s'est passé dans des langues non étudiées ici et dans les autres pays européens lorsqu'ils passeront à leur tour à l'euro.

[1] Au sens où j'ai défini ce terme dans Calvet (L.-J.). 1999. *Pour une écologie des langues du monde*. Paris : Plon.

Euro : el aerolito lingüístico
par José Antonio Millán
Barcelone, Espagne

Novembre 2003

1. Introducción

El euro fue una imposición, tanto en lo económico como en lo lingüístico. No quiero decir que de su uso no se puedan derivar bienes para todos, pero su introducción vino « desde arriba », a través de una campaña coactiva (nada menos que la amenaza de quedarse sin dinero, si no se cambiaba), y las expresiones oficiales de júbilo sobre el *éxito* de la transición sólo corrieron parejas con el desconcierto de la población. La diferencia de magnitud entre la antigua peseta y la nueva unidad creó numerosos abusos, y causó en seguida una primera acuñación festiva : el *redondeuro,* « redondeo abusivo con motivo del paso al euro ». Los datos de inflación en el primer año de vigencia de la nueva moneda demuestran que el pueblo no se engañaba : « el redondeo ha supuesto alzas de precios de hasta el 10 % en algunos sectores » (Rius, 2002)

Quizás la expresión popular más clara de cómo se vivió el cambio de moneda sea el cartel que fotografié en el escaparate de una tienda de Barcelona en el mes de enero del 2002 (en época aún de coexistencia euro/peseta) : un burro, golpeado por el amo enfurecido, come pesetas y defeca las nuevas monedas (Figura 1.).

Figura 1. : *El cambio de moneda como un burro que come pesetas y defeca euros. Cartel bilingüe castellano/catalán en una tienda de comestibles [Barcelona, enero del 2002, fotografía del autor].*

En este artículo voy a hablar de los efectos lingüísticos de la entrada del euro en España. Debería resultar obvio que en una sociedad multilingüe como la española repercutirá no sólo sobre el castellano, sino también sobre el catalán, gallego y vasco. Por desgracia, además del castellano, sólo he podido recoger algunos ejemplos del catalán y del gallego.

El proceso de elaboración de este estudio ha sido como sigue. A partir de una conversación con Louis-Jean Calvet en Lisboa, en diciembre del 2001, comencé una recopilación informal de datos. A comienzos de septiembre del 2002 hice una encuesta mediante email a personas de mi red social y en octubre coloqué una demanda de información en la portada de mi página personal, http://jamillan.com, que me ha reportado numerosas respuestas hasta el último momento. También encuesté sobre el tema a distintas personas, sobre todo en contacto con el público : taxistas, dependientes de bares o de tiendas. En enero del 2003 cerré una primera versión del artículo, y en octubre del mismo año añadí unos pocos datos más. Todas las aportaciones de informantes deben entenderse fechadas en el 2002 (recogidas entre septiembre del 2002 y enero del 2003), salvo unas pocas recibidas posteriormente, en las que indico 2003.

Para la recopilación de datos fue muy útil la investigación en la Web, realizada sobre todo a través de Google (como es sabido, la memoria caché de este buscador permite acceder incluso a páginas ya retiradas de la red). En las referencias a las páginas web he intentado esbozar una mínima tipología que orientara al lector sobre la clase de sitio en que habían aparecido. Muchos de los casos recogidos están tomados de foros y similares : es decir, de lugares en los que se escribe de forma muy coloquial. La explotación de la « oralidad escrita » de la Web aún tiene que rendir muchos frutos…

2. El mundo verbal de la peseta

Cuando el euro aterriza en España, en enero del 2002, el panorama verbal de la moneda era muy animado : la peseta se había establecido como unidad en 1868, pero ni siquiera un siglo y cuarto había conseguido desbancar de la lengua la mención de unidades anteriores. Junto a ellas, se mantuvieron distintas denominaciones de argot, de antigüedad muy variable. Unas y otras se conservaron en todo tipo de cristalizaciones léxicas, que revisaremos a continuación, añadiendo la clave con las que las identificaremos :

- usos sinecdóquicos (en los que se usa una determinada unidad monetaria para hablar de dinero en general), sobre todo de sentido negativo (S) ;
- frases hechas (F) ;
- refranes (R) ;
- compuestos y derivados (C).

El horizonte lingüístico que voy a exponer es el mío : el de una persona nacida en la década de 1950, y que ha vivido fundamentalmente en Madrid. En todos los casos me refiero a expresiones que he utilizado o he oído, con la precaución de saber que pocas cosas hay más locales e incluso idiolectales que estos usos. Cualquiera puede extraer de diccionarios generales y de argot expresiones usadas alguna vez (por ejemplo, *beata*, en DRAE, 1992), pero he preferido reflejar sólo mi estado de lengua.

2.1. Unidades anteriores a la peseta

blanca (« moneda antigua de vellón, que según los tiempos tuvo diferentes valores », DRAE, 1992).
- « estar sin blanca » (S).

ochavo (« Moneda de cobre con peso de un octavo de onza y valor de dos maravedís, mandada labrar por Felipe III y que, conservando el valor primitivo, pero disminuyendo en peso, se siguió acuñando hasta mediados del siglo XIX », DRAE, 1992).
- « no tener un ochavo » (S).

cinco (quizás de la moneda de cinco centavos).
- « estar sin cinco » (S).

2.2. Reasimiladas a la peseta

real (« moneda de plata, del valor de treinta y cuatro maravedís », DRAE, 1992) = 25 céntimos de peseta.
- « no tener un real » (S).
- « no valer un real » (S).

duro (« moneda de plata de peso de una onza y que valía ocho reales fuertes o 20 de vellón », DRAE, 1992) = 5 pesetas.

- « no tener un duro » (S).
- « dar duros a cuatro pesetas » (F) (= hacer algo absurdo).
- « lo que faltaba para el duro… » (= ¡lo que faltaba !) (F).
- « le ha faltado el canto de un duro » (=le ha faltado poco) (F).

2.3. Coexistentes con la peseta

perra chica (« Moneda de cobre o aluminio que valía cinco céntimos de peseta » DRAE, 1992) ; — gorda (« Moneda de cobre o aluminio que valía diez céntimos de peseta » DRAE, 1992).

- « no valer una perra » (S).
- « tener perras » (S).
- « no dar una perra gorda por — » (S) (=estimar en poco —).
- sacaperras (C).
- tragaperras (C).

céntimo (dejaron de circular en 1983) = 1/100 de peseta.

- « estar sin un céntimo » (S).

2.4. La unidad propiamente dicha

peseta

- « no tener una peseta » (S).
- « mirar mucho la peseta » (F) (= ser cuidadoso en el gasto).
- « peseta a peseta » (F) (= poco a poco, para incremento de cantidades de dinero, ahorro…).
- « más falso que un billete de 3.000 pesetas » (Le Vieux Coq, 2003) (F).
- « más majo que las pesetas » (ponderativo) (F).
- « cambiar la peseta » (=vomitar) (F).
- « lo que no son pesetas son puñetas » (R).

pesetero (« persona aficionada al dinero », DRAE, 1992) (C).
peseto (« Mote adquirido por los taxistas y ampliamente aceptado » [La fuga Rock, 2002]) (C).

2.5. Equivalentes de argot

Para **peseta** : la más productiva es sin duda es **pela**. A pesar de parecer una mera variante fonética de *peseta* es posible que haya habido un cruce con *pella,* voz de germanía atestiguada desde el XVII por « suma de dinero » (Chamorro, 2002).

pela

- « tener pelas » (F).
- « ir sólo a la pela » (F).
- « la pela es la pela » (R).

Otras alternativas, mucho menos usadas, por orden alfabético :

cala
cuca (DRAE, 1992).
leandra
pafia
púa

Denominaciones que aluden a *características físicas* :

rubia (=peseta ; en 1937 aparece la peseta amarilla de latón [Mineco, 2002]).

Esta denominación dura hasta que desaparecen las últimas monedas de cobre (a lo largo de la década de 1980), y las nuevas pesetas de aluminio son de un tamaño muy pequeño :

lentilla
lenteja

Obsérvese que todas las denominaciones de argot mantienen el género femenino de *peseta.*

Para **duro : pavo.** Igualmente se mantiene el género gramatical.

2.6. Múltiplos o billetes

billete de mil :

verde
lechuga (en ambos casos por su color).
talego

millón de pesetas :

kilo

Además de todos estos, están los genéricos para « dinero » (*guita, parné, pasta, lana, monises*, etc.), e incluso el uso de divisas extranjeras, como en « estar montado en el dólar » (=tener mucho dinero) (F).

3. Alternativas léxicas al euro

3.1. Época de transición

La época de coexistencia peseta/euro duró dos meses, que fueron notables por la confusión que se produjo en el público :

nuevo/chicos

S e ha acuñado un nuevo término para las pesetas. Ahora es « el dinero español ». En todos los comercios que he entrado esta mañana me he encontrado con la misma frase : « ¿euros o pesetas ? », « no, yo pago en ESPAÑOL », o bien « yo con lo NUEVO, pero devuelveme bien los CHICOS ».

Pesetas : español.
Euros : lo nuevo.
Céntimos : los chicos
(Matemagia, 2002 [foro]).

Pero meses después aún quedaba la sensación de extrañeza :

- « dímelo en cristiano, que no me entero » o « dímelo en pesetas »
(Informante, Madrid, septiembre del 2002).

3.2. Falta de alternativas

Diez meses después de la introducción de la nueva moneda, había informantes que señalaban no haber escuchado ninguna forma especial :

me sorprende lo poco que se ha modificado la situación : vivo en tierra conservadora (Galicia) y con idioma propio, pero la verdad es que todos seguimos usando las expresiones de siempre.
(Informante, Galicia).

La verdad es que yo tengo la sensación de que los hablantes no tienen (tenemos) todavía ningún tipo de relación afectiva con el euro, no lo consideramos parte de nuestra vida cotidiana, sino que lo vemos de la misma manera que vemos la moneda de otro país cuando viajamos a él como turistas.
(Informante, Barcelona).

yo estaba convencido de que la moneda de cinco céntimos pasaría a ser « un duro » automáticamente en el lenguaje coloquial, pero no parece que vaya cuajando la cosa.
(Informante, Madrid).

3.3. Variantes fonéticas

Euro es una palabra de fonética extraña al español. Utilizando la edición electrónica del DRAE, 1992 (Millán y Millán, 1995) se detectan unos 300 términos con la sílaba *eu,* cultismos en su mayoría. De ellos, unos 70 la llevan en inicial y prácticamente siempre átona.

La dificultad de la nueva palabra se ha mencionado en todo tipo de lugares : desde artículos en los periódicos (Almodóvar, 2002) a páginas personales en la Web (Oromola, 2002). Ésta última se abre con la frase : « ¿Te cuesta pronunciar euro ? ».

Pues sí : parece que costaba pronunciar la nueva palabra. Veamos las alternativas detedtadas, por orden alfabético :

centauro

En las oficinas de información sobre el euro, varios comerciantes preguntaron sobre el valor del « centauro ». (Matemagia, 2002 [foro]).

también usado para aludir al céntimo de euro. (Oromola, 2002 [página personal]).

ebro (Matemagia, 2002 e informante de Andalucía).
Anda, guapo, un 'ebro' ná má. (Gitana pidiendo, Andalucía [según Almodóvar, 2002]).

eru (Almodóvar, 2002).

europa (informante, Madrid).

héroe (informantes, Sevilla, Sant Adriá del Besós, 2003).

jeuro (informante, Madrid, 2003).

lauro (informante, pueblo de Guadalajara).

lebro (informante, Andalucía).

leiro (informante, Madrid : de uso en los Carabancheles).

leru
Leru.- Mocos de la nariz. Euro. (Diccionario Alcalareño, 2002).

« ¡Qué 'jartura' de 'leru'! ¡A ver si se va ya el tío del bigote [el presidente del gobierno español, José María Aznar] y ponen la peseta otra vez ! ». (Informante de Andalucía [según Almodóvar, 2002]).

leuro (Almodóvar, 2002).

negro (informante, Andalucía).

neuro (Almodóvar, 2002).
yo mismo [lo] uso por escrito en ambiente informal cuando el teclado, gestor de ventanas, shell o el propio sistema operativo no admite el símbolo €. (Informante, País Vasco, 2003).

« Déjame tres neuros, que estoy pelao ». (Informante, Madrid).

oro (Matemagia, 2002 [foro] y Oromola, 2002 [página personal]).

ouro (Informante, Madrid).
una palabra que identifica mejor el significado puesto que 'Ouro' significa en gallego 'oro' [sobre *oro* véase más abajo, apartado 6.1.]. (Informante, Galicia).

Por cierto, te hablo de la zona en la que vivo : Ribeira, situada en la Ria de Arousa (norte), comarca del Barbanza a unos 60 km. de Santiago donde también he detectado el vocablo, probablemente 'exportado' por la amplia comunidad estudiantil de Ribeira en la universidad compostelana. Al parecer -y siempre hablandote 'de oidas'- el vocablo también ha calado con fuerza en las Rias de Muros y Noia, Ria de Corcubión, Fisterra, etc… (la denominada Costa da Morte). (Informante, Galicia)

uro (Almodóvar, 2002, e informantes, Madrid y Palma).

urón (Informante, La Mancha, 2003).

yuro
« ésto cuesta 10 yuros/lluros » : la grafía no está clara, pero se pronuncia como 'euro' en un inglés españolizado. (Informante, Madrid, 2003).

Resulta imposible saber qué implantación exacta tienen estas soluciones, pero sí que se puede destacar que representan distintas formas de lidiar con el difícil diptongo en tónica inicial : reduciéndolo (*eru, uro*), convirtiendo la semivocal *u* en consonante (*ebro*), anteponiendo una consonante, fruto a veces de un falso análisis (*leuro, neuro :* respectivamente de « el euro », interpretado con « el leuro » y de « un euro » interpretado como « un neuro »), o combinando las dos últimas formas (*lebro, negro*). En algunos casos, estos fenómenos concluyen con la asimilación a una palabra preexistente (*oro*, *ebro. héroe, hurón*). Por último, algunas bordean la creación festiva (*centauro, europa, neuro*).

Varias de ellas se han atestiguado en distintas fuentes, lo que demuestra su (relativa) extensión. Por fin, la extensión de *ouro* en Galicia, ya se atribuya al gallego o al castellano (en Galicia está activo un continuum entre ambas lenguas, con infinidad de variantes intermedias), parece muy grande.

3.4. Reutilización de denominaciones

pavo
ya me he encontrado a un tipo (que, la verdad, medio se cree que vive en una película americana) que a los euros los llama pavos : « sólo llevo doscientos pavos, ¿Tienes cambio ? ». (informante, Madrid, 2003).

peseta (para los céntimos).

En las tiendas de mi barrio usan *peseta* para el céntimo de euro. Por ejemplo : seis euros y veinticinco pesetas, para 6,25. (Informante, Barcelona).

E incluso :

céntimo (desaparecido como sabemos con la peseta (para los céntimos de euro).

3.5. Otras alternativas

dólar

Son once con cinco… dólares de esos. (La dependienta de una tienda de café, Barcelona).

en mi casa a los euros les llamamos dolares. O sea, que nos cuesta tanto hablar de euros y como ademas están a la par (o casi) pues eso, que nos pasamos el dia diciendo « dame un billete de 50 dolares », o ¿llevas dolares ?, o ¿cuantos dolares vale ?, etc. lo decimos con sorna, no es que seamos burros, pero lo decimos mucho. Lo encontramos gracioso y nos sale mas facil. (Informante, Cataluña).

chisme

Saca de ahí 180 chismes. (Empleada de banco a compañera, Madrid).

eipito

He oído a los chavales llamarles *eipitos.* (Informante, Sevilla).

La explicacion de esta curiosa forma es la leyenda EYPΩ (euro en griego) que presentan los billetes y monedas, y que un hablante no advertido lee, en efecto, *eipo*.

La variante que he visto más difundida, sin comparación, ha sido *dólar*. Puede interpretarse como un signo más de « colonización cultural », pero la realidad es que nuestra unidad monetaria se ha multiplicado por 166 (los cambios del dólar de los últimos años han oscilado alrededor de las 170-190 ptas), y el dólar se ha podido perfectamente convertir en la « divisa grande » por antonomasia (la libra esterlina, situada en un rango de cambio similar, tiene una presencia mediática y en el imaginario popular mucho menor). Además, esto coincide con la sensación general percibida tras el cambio de estar « viviendo en el extranjero », de tener que « traducir » la unidad monetaria. Por otra parte, recuérdese que ya existía la frase hecha « estar montado en el dólar ».

El despectivo *chisme* (« Baratija o trasto pequeño », DRAE, 1992) sigue reflejando una cierta animadversión hacia la nueva moneda.

3.5. Monedas y billetes

tazo (rodajas de cartón con motivos infantiles que se usan para jugar).

Se da este nombre en general a las monedas más grandes. (Informante, País Vasco).

güevo [huevo]

Güevo : puede que la más singular es la moneda de 2 euros, con su forma bicolor muchos de nosotros hemos visto que tiene los colores del huevo, blanca por fuera, como la clara de los mismos y amarilla por dentro, la yema. ya algunos de nosotros le hemos puesto el mote de « el Güebo », así por fin podremos darle significado verídico a frases tan célebres como « esto me ha costado un Güebo ». (Mallaeta, 2002 [foro]).

Bin Laden

el billete de 500 euros (porque nadie lo ve). (Burgos, 2002b).

Las dos últimas parecen, más que denominaciones, elementos de un chiste del estilo de : « ¿En qué se parece un billete de 500 euros a Bin Laden ? ».

3.6. Compuestos y frases hechas

Para **tragaperras**

Tragaeuros. (Figueras, 2001, Fernández Fanjul, 2002).

A frases hechas :

Ya no podrás decir que los catalanes van sólo a la « pela », pues ahora sólo van al euro. (Austin, 2002).

Gastamos el dinero.
Pela a pela, euro a euro.
(Centros, 2002 [página de un colegio]).

Ese es más falso que una moneda de 23 euros. (Informante, 2003)
No tener ni un céntimo [de euro]. (Informante, 2003).
Estar montado en el jeuro. (Informante, Madrid, 2003).

3.7. Derivados festivos

redondeuro (= redondeo abusivo).
(informante, Madrid).

Al parecer en otras áreas lingüísticas se han acuñado también variantes que denuncian la subida de precios con el euro :

Por aquí por Alemania hay quien dice 'teuro' en vez de 'euro', por eso de que con el cambio de moneda los precios han subido (*teuer* significa 'caro' en alemán). (informante, Alemania).

dineuro
monedeuro (informante, Madrid).

peseteuro
Es una pena penita.
Que a la arribada del Euro.
Se vaya la pesetita.
Sin acuñar « peseteuro ».
(Duque de Miguel, 2002 [página personal]).

4. Otros aspectos

La llegada del euro tiene otras consecuencias sobre el lenguaje, más allá de las denominaciones de la moneda.

4.1. La asimilación morfológica

Una prueba de que un término ajeno (un *barbarismo forzoso*, como ha sido el caso de *euro)* comienza a asimilarse es que se somete a la morfología general. Una consulta a Google [23.10.02] daba un total de 159 páginas en español con el diminutivo *eurito*, 126 con *eurillo,* y 14 con el diminutivo-despectivo *eurete* (no hubo apariciones de *eurejo*). Del aumentativo *eurazo* había 8 formas y de *eurote* sólo una. El rastreo se hizo siempre sobre las formas singulares y plurales, se verificó que se tratara de páginas en español (para evitar la accidental colisión con una forma similar en otra lengua), y se descartaron siempre homónimos (como el filósofo Eurito).

La repetición de la consulta a 05.10.03 produjo el siguiente resultado : *eurito* : 1290, *eurillo* : 1150, *eurazo* : 206, *eurete* : 179, *eurote* : 7, *eurejo* : 4. La comparación de ambas series (Gráfico 1) permite observar cómo la distribución es sorprendentemente parecida, dentro del aumento general de casos en el 2003.

El diminutivo se ha utilizado mucho para quitar importancia a una cantidad de dinero, al enunciar un precio (« Cinco mil pesetejas », « unos duritos »). Puede contribuir también a la difusión del diminutivo el hecho de que al ser una palabra llana desaparece el duro diptongo tónico :

el eurito sí que es nuestro. Suena como a « durito ». (Burgos, 2002b).

A continuación incluimos algunos ejemplos del uso :

Son tres euritos. (Limpiabotas, Andalucía [según Burgos2002b]).

Así que quedamos en Chueca y como no conseguí convencerle de que un botellón era lo más adecuado y lo más sano, le tuve que pedir 20 euritos para los pinchos. (Virgen y furioso, 2002 [blog]).

Pues no lo sé, pero te pones a cantar en el metro y fijo que te sacas algunos eurillos. (Granermano, 2002 [foro]).

Vendo fijatas Burton Custom de este año […] : precio 105 euretes de nada !!!. (Snow4riders, 2002 [foro]).

Que una sala como Repvblicca, no ponga el puto aire acondicionado, obligando a todo el personal, que ya ha pagado 25 Eurazos, a consumir algo para no desmayarse. (Paranoiashow, 2002 [foro]).

Y si en vez de ganar algún eurillo son muchos eurotes, mejor para ellos. (Hispalinux, 2002 [foro]).

La funda-cartera esa está bastante bien, ya que lo puedes llevar todo juntito y te la puedes colgar a modo bolso de mujer. […] No me preguntéis que si encoge al lavarla, que no lo he probado. ¿El precio ? Unos 10 eurejos. (Ke_weno_ke_eztoy, 2003 [foro]).

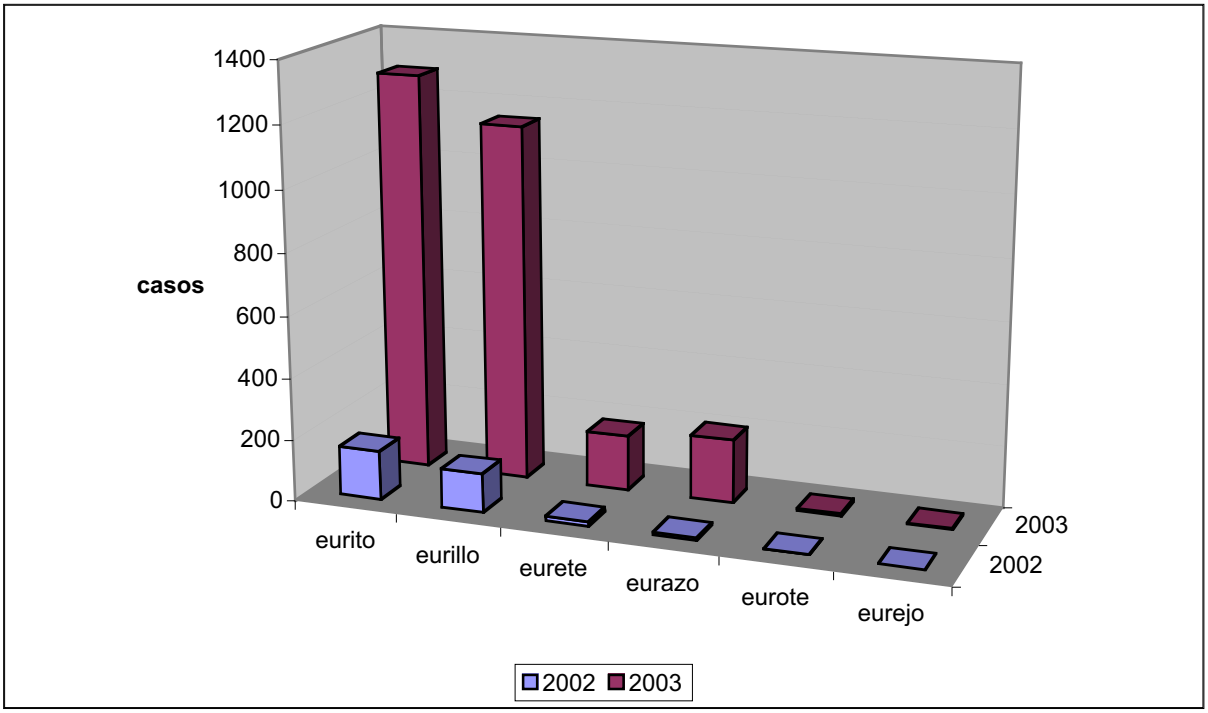

Gráfico 1. : *Número de derivados de euro (diminutivos, aumentativos y despectivos) en páginas conservadas en Google en octubre del 2002 y del 2003.*

Hemos detectado también unos pocos casos de diminutivos en gallego y catalán, que demuestran la asimilación en el interior de estas lenguas. El caso gallego ofrece incluso un chiste :

Estaba un señor vendendo empanadas e dicía :
—¡Empanadas, empanadas, empanadiñas !
E un home pregúntalle :
—¿Canto custan as empanadas ?
E dille :
— As empanadas custan un euro.
—¿E as empanadiñas ?
Un euriño.
(Lecer, 2003)

Y el catalán :

Ho haurà proposat Rato x guanyar uns eurets i poder quadrar els pressupostos di dir allò de defícit zero. (Captura, 2003 [foro])

4.2. Derivados indirectos

Millonario era el « Que posee un millón, o más, de unidades monetarias » (DRAE, 1992). *Millonario* hace treinta años era sinónimo de « rico » : una persona que en 1965 tuviera 5 millones de pesetas era un *millonario* en sentido literal, y además eso representaba una fortuna equivalente a 91 millones y medio de pesetas de 1999, lo que hoy serían unos 550.000 euros (« Evolución… », 2001). Pero a medida que avanza el efecto de la inflación, devaluando la moneda, para indicar « rico » se hace necesario acuñar la palabra *multimillonario* « persona que posee muchos millones de unidades monetarias » (DRAE, 1992). La llegada del euro devuelve a *millonario* un sentido que no tenía desde hace décadas. ¿Es posible detectar esta evolución ?
El mundo de la prensa es el que ha optado antes, y de forma más « oficial » por la conversión, incluso verbal, al euro. A los pocos meses de su instauración, « millón » en un diario ya significaba, por antonomasia, « millón de euros ». Pues bien : si se rastrean los calificativos dedicados a Bin Laden en la prensa española con ayuda de *Google* se puede detectar un sesgo que va del uso de la denominación « el **multimillonario** saudí » a « el **millonario** saudí ».

No diré que sea un cambio absoluto, porque antes y después del euro se usan ambas denominaciones, pero sí que, en el muestreo que he realizado, la primera tiene a ser más frecuente en la época pre-euro y la segunda en la época post-euro.

Otra intervención pública se encuentra en las tiendas llamadas de « Todo a cien [pesetas] » :

> hasta donde yo sé siguen siendo de Todo a Cien, con dos casos que se desvían : La primera la vi allá por marzo en el barrio de Carabanchel, era una « Eurotienda », que para mí puede querer significar cualquier cosa. La segunda la he visto en mi barrio [Estrecho] recientemente : « Todo a 0,6 euros ». (Informante, Madrid)

4.3. Isomorfismo cifra/expresión

La escasa magnitud de la unidad peseta hacía que no se manejaran sus céntimos, lo que provocaba un isomorfismo entre su expresión verbal y la aritmética

> ciento setenta y cinco pesetas = 175 pta

Sin embargo, piénsese que el equivalente de las siguientes expresiones verbales no siempre supone una conversión directa (Cuadro 1) :

un euro	con	cuarenta	[céntimos]	= 1,40
un euro	y	cuarenta		
un euro	,	cuarenta		
un euro	con	cuatro	[céntimos]	≠ 1,4
un euro	y	cuatro		
un euro	,	cuatro		

Cuadro 1. : *Dos expresiones lingüísticamente similares tienen distinta traducción aritmética*

En el mes de julio del 2002 tuve que comprar en una tienda seis unidades de un producto que valía un euro con cuarenta, y vi a la dependienta que componía en la calculadora la siguiente expresión :

> 6 x 1,4

Diálogo :

> No : usted ha puesto un euro con cuarenta céntimos de precio.
> No : un euro con cuarenta céntimos es 1,40
> No : para poner un euro y cuatro céntimos tiene que poner 1,04
> ¿Uno coma cero cuatro ? ¿Y eso qué es ?
> (Informante, Barcelona)

La cuestión refleja, es verdad, incultura aritmética, pero no es menos cierto que tiene consecuencias lingüísticas…

4.3 Grafemática

Otro aspecto lateral, pero nada despreciable :

> el [céntimo de] euro carece de un símbolo como el de centavos de dólar (¢) y la gente, para evitar poner el castizo, pero largo « cts. » o el extranjero « cents », suele expresar los céntimos en fracciones de euro. Fíjate : cuando vas a una tienda, en lugar de hacer como en Yanquilandia (Appels @ ¢75), lo ponen así : « Manzanas a 0,75 € ». Incluso te lo dicen así por si quedara alguna duda de que las manzanas no están a 75 euros. Te dicen : « están a cero con setenta y cinco euros ». (Informante, Madrid)

Y una observación final : los nuevos billetes y monedas usan siempre la unidad en singular, creando monstruos lingüísticos como : « 20 euro » (en vez del normal « 20 euros »). Hasta donde he visto, esta práctica no ha contaminado al habla, porque la gente sigue usando el plural (a diferencia de lo que, según me informan, está pasando en el italiano).

6. Aspectos ideológicos del cambio

La sustitución « por decreto » de una palabra muy usual por otra tiene la virtud de provocar reacciones que desvelan algunas concepciones generales sobre la lengua.

6.1. Se puede influir en la lengua futura

La situación de transición se ve como uno de esos raros momentos en los que es posible *influir sobre la lengua.* Es interesante que durante los primeros meses de la nueva moneda surgieran propuestas de denominacióna, unas reaprovechando los viejos materiales :

duro

> Yo creo que se pueden traspasar los nombres que usamos con las pesetas sin problemas. ¿Por que no llamar duro a los cinco centimos ?
> Un euro serian veinte duros. Y un talego serian diez euros. (Matemagia, 2002 [foro]).

Otras, simplificando la fonética :

oro

> Es más fácil de pronunciar. Mucho más de la tierra. Tiene gran relación con el dinero. Se parece a duro : « Son veinte oros ». (Oromola, 2002 [pagina personal]).

Y algunas, proponiendo nuevos compuestos :

pesetero

> Los ávidos de dinero serán « eureros ». (Burgos, 2001).

También en catalán :

> « Es un pesetero » : hauriem de dir « Es un euretero ». (Vilatranka, 2002).

6.2. El argot es una riqueza

El peligro de desaparición de los términos que se venían utilizando provoca que se hagan explicitas ciertas valoraciones sobre la lengua que dormían en la conciencia de los hablantes.

La más importante es que el argot se concibe como una *riqueza*. Es quizás la primera vez que he visto reflexiones públicas en este sentido (que por cierto aparecieron también para el francés [Henley, 2001]). El intento de no perderla tiene dos caras : la primera es conservar (o adaptar) el argot de la situación anterior ; la segunda es crear nuevo. Hay testimonios de ello tanto desde el catalán como desde el castellano :

> Però sincerament lamentaríem que, després de la mort de moltes paraules – que quedaran com fòssils o passaran a ser expressions virtuals sense realitat en què sustentar-se – que van ser creades per l'enginy popular referides a la pesseta i també als seus cèntims – « perra chica », « perra gorda », « ral », « pela », « duro », « un verd », « un quilo » –, amb l'euro no nasquessin, almenys al nostre país, noves expressions per referir-nos a les noves monedes o bitllets d'euro. Senzillament perquè això significaria que la desitjada i positiva unitat monetària, a més de representar la mort de la pesseta, ho seria també de l'humor, la creativitat i la imaginació popular. (Consell, 2002).

> ¿Echas de menos esos téminos como pela, talego, chapa… ? (Oromola, 2002 [página personal]).

> Me preocupa que nos preocupe tanto el euro y nos lo hayamos tomado tan en serio que no haya lugar ni para los chistes ni para los bautizos con gracia de las nuevas monedas. […] Y lo más preocupante de todo es que ninguno de los muchos humoristas andaluces de guardia en las televisiones haya sacado no ya un pasillo de comedias, sino ni un mote para la moneda de los dos metales. (Burgos, 2002a).

Y un corolario : los conceptos que no generan argot, no están implantados.

> a tres meses del nacimiento del euro, ya puedo colegir alegremente que esta moneda no tiene legitimidad ni la tendrá probablemente nunca. ¿Por qué ? Muy sencillo : porque no tiene mote. (Santos, 2002).

Pero por otra parte, existe una fe clara en la « creatividad » de los hablantes. Un editorial de *El País*, el último día de la peseta, declaraba :

> Adiós, *rubia*. Seguro que los españoles le ponen otro mote a tu sucesor. (« Adiós, rubia », 2002).

6.3. El argot lo crea un cierto colectivo

¿De dónde saldrá la nueva riqueza lingüística ? ; ¿quién la creará ? Los comentarios desvelan cómo el imaginario popular ve el origen de las variantes de argot :

> Desde aquí hacemos un llamamiento a los macarras y yonkis para que inventen « apodos ».
> (Austin, 2002).

> [preguntado por si había oído algún *mote* para el euro] No sé : no he oído nada, y ya ha pasado tiempo. No sé cómo no han hecho nada… [pero ¿quiénes ?]. (Informante, Madrid, taxista).

Quizás el mejor resumen lo aportó el humorista Forges desde las páginas de *El País* (Figura 2).

Figura 2. : *Chiste de Forges en El País, 28 de febrero del 2002 (reproducido con autorización del autor).*

7. Conclusión

En el campo del dinero y las unidades monetarias, el español de España tenía una gran riqueza, patente en compuestos, derivados, derivados indirectos, equivalentes de argot, refranes y frases hechas. Las tres últimas categorías conservaban memoria de unidades monetarias y características físicas de los medios de pago que podían remontarse a décadas, o siglos, atrás.

Se ha examinado la situación tras el cambio al euro. El hablante ha tenido que aceptar la desaparición del uso de la vieja moneda, como unidad abstracta y en su presencia material, pero algunos de los términos que la aludieron perviven, otros se adaptan a la nueva situación, mientras que probablemente un último grupo está en trance de desaparición. Al tiempo, surgen nuevas formas de aludir a la nueva moneda.

Por otra parte, la palabra *euro* tiene una fonética extraña al sistema español. Eso ha provocado una gran cantidad de cambios, adaptaciones y asimilaciones a palabras preexistentes.
El proceso de cambio de la moneda ha hecho además que se verbalicen concepciones de los hablantes sobre el cambio lingüístico, sobre el valor de la variedad de la lengua, y sobre la creación del argot.

Esta investigación ha hecho gran uso de los recursos de la Internet, tanto para la petición de informaciones, como en el uso de buscadores para rastrear las partes más coloquiales de la Red.

Referencias

Almodóvar (A.-R.). 2002. « Aventuras fonéticas del euro ». in : *El País,* I y II, (Andalucía), 7 y 14 de agosto del 2002 : http://www.elpais.es/articulo.html?d_date=20020807&xref=20020807elpand_4&type=Tes&anchor=elpand y http://www.elpais.es/articulo.html?anchor=elpand&xref=20020814elpand_5&type=Tes&date= [consulta : 05.09.02].

Austin. 2002. « El euro, ese gran desconocido ». http://www.amorfos.com/putoeuro.htm [consulta : 23.09.02].

Burgos (A.). 2001. « Necesitamos euroconversores de palabras ». in : *El Mundo*, 28 de diciembre del 2001 : http://www.el-mundo.es/2001/12/28/opinion/1088271.html [consulta : 04.09.02].

Burgos (A.). 2002a. « Malage único europeo ». in : *El Mundo*, 8 de enero del 2002 : http://www.antonioburgos.com/mundo/2002/01/re010802.html [consulta : 10.09.02].

Burgos (A.). 2002b. « Tres euritos y un rey godo ». in : *El Mundo*, 1 de febrero del 2002 : http://www.google.com/search?q=cache:ncvfD0N3a4AC:www.elmundo.es/2002/02/01/opinion/1101120.html+euritos&hl=es&lr=lang_es&ie=UTF-8 [consulta : 23.10.02].

Captura. 2003. 21 de marzo : http://captura.elterrat.com/comentaris.php?id_post=831

Centros. 2002. http://centros3.pntic.mec.es/cp.de.villayon/llouxa1/6.htm [consulta : 23.09.02].

Chamorro (M.-I.). 2002. *Tesoro de Villanos. Diccionario de Germanía.* Barcelona : Herder.

Consell de Collegis d'Administradors de Finques de Catalunya. 2002. Núm. 49 : http://www.aaffrev.com/index_cat/revista48/02_editorial/02_editorial.htm [consulta : 21.10.02].

Oromola. 2002. « El euro no es difícil ». http://personal.telefonica.terra.es/web/euro.htm [consulta : 04.09.02].

Diccionario Alcalareño-Castellano. 2002. http://www.geocities.com/guadaira2002/diccionario.htm [consulta : 04.10.02].

DRAE. Real Academia Española. 1992. *Diccionario de la lengua española*. vigésima primera edición [edición electrónica en Millán y Millán, 1995].

Duque de Miguel (C.). 2002. « EUROHILARIO ». http://teocalixt.galeon.com/euro.htm [consulta : 23.09.02].

El Mundo. 2001. « Evolución del valor adquisitivo de la peseta 1940-1999 ». http://www.elmundo.es/anuario/2001/sec/eco/391.htm [consulta : 23.10.02].

El País. 2002. « Adiós, rubia ». Editorial de *El País*, 28 de febrero.

Fernández Fanjul (E.). 2002. « De las tragaperras a las tragaeuros ». in : *El Mundo*, 29 de diciembre del 2002. http://www.elmundo.es/nuevaeconomia/2002/155/1041009657.html [consulta : 23.01.03].

Figueras (A.). 2001. « Los « tragaeuros » ». in : *El Mundo*, 30 de diciembre del 2001. http://www.el-mundo.es/nuevaeconomia/2001/108/1009624584.html [consulta : 23.09.02].

Google. http://www.google.com

Granermano. 2002. http://www.google.com/search?q=cache:eXPQjEus7AIC:www.granermano.com/foro/topic.asp %3FTOPIC_ID %3D5676 %26whichpage %3D2+eurillos&hl=es&lr=lang_es&ie=UTF-8 [consulta : 23.10.02].

Henley (J.). 2001. « C'est la vie ». in : *The Guardian Europe*, 27 de diciembre del 2001.

Ke_weno_ke_eztoy. 2003. http://www.ciao.es/Game_Boy_Advance__Opinion_649634 [consulta : 04.10.03].

Hispalinux. 2002. http://listas.hispalinux.es/pipermail/socios/2002-June/004999.html [consulta : 23.10.02].

La fuga Rock. 2002. « Supervivencia nocturna para novatos ». http://www.lafugarock.com/twodescphotos17.html [consulta : 13.10.02].

Le Vieux Coq. 2003. « Más X que Y (versión 8 de abril del 2003) ». http://www.levieuxcoq.org/Mas_X_que_Y.html [consulta : 10.04.03].

Lecer. 2003. « Un momento para o sorriso ». in : *Galicia Hoxe*. http://www.galiciahoxe.com/periodico/20030713/lecer/N6822.asp

Mallaeta. 2002. http://www.mallaeta.com/asp_board/aspBoardDetail.asp?Id=42 [consulta : 04.09.02].

Matemagia. 2002. http://www.matemagia.com [consulta : 23.09.02].

Millán (J.-A.) & Millán (R.). 1995. *Diccionario de la lengua española*, vigésima primera edición, en CD-ROM para PC, Versión 1.0. Madrid : Espasa Calpe — Edición electrónica de Real Academia.

Mineco. 2002. « Adiós a la peseta ». http://www.euro.mineco.es/Boletines/Boletin42/REPORTAJE.HTM [consulta : 04.09.02].

Paranoiashow. 2002. « Lo mejor, junio 2002 ». http://paranoiashow.com/esp/millor/062002.htm [consulta : 23.10.02].
Rius (M.). 2002. « El euro añade un 1 % a la inflación ». in : *La Vanguardia*, 11 de agosto. http : //www.lavanguardia.es/web/20020811/31006834.html [consulta : 23.01.03].
Santos (M.). 2002. « Euromote ». http://www.elcorreodigital.com/vizcaya/pg020307/prensa/noticias/Articulos_OPI_VIZ/200203/07/VIZ-OPI-192.html+talego+euro&hl=es&lr=lang_es&ie=UTF-8> [consulta : 23.09.02].
Snow4riders. 2002. http://www.snow4riders.com/foro/mensaje.asp?mid=910 [consulta : 13.10.02].
Vilatranka. 2002. « Conversió de frases i dites ». http://www.vilatranka.com/monolegs/euros.htm [consulta : 23.09.02].
Virgen y furioso. 2002. http://virgenyfurioso.blogspot.com [consulta : 23.10.02].

Agradecimientos

Gracias a : Juan Sebastián Alarcón, Nuria Almirón, Antonia, Bixen, Salvador Campos, Javier Candeira, Joaquín Cassinello, Xosé Castro, Victoriano Colodrón, Mar Cruz Piñol, Eduardo Fresco Barbeito, J.L. Blanco, María Ángeles García Díaz, Joaquín García Palacios, José Gimeno, Juan Manuel Grijalvo, Albert Herranz, Eduardo Iglesias, David Iwasaki, JuanPi, Antonio Martín, Pedro Montilla, Ramiro Montoya, José Ramón Morala, Félix Morales Prado, José Moreno, Marta Muñoz Gil, Javier Pacho, Víctor Peinado, Alejandro Rivero, Daniel Rodríguez, Marcos Taracido, Carmen Ugarte, Rocío Vázquez, y Alfonso Vázquez-Monxardín Fernández, más los informantes anónimos por correo electrónico ; gracias también a las personas a las que encuesté en Madrid, Barcelona y Valencia. Como otras muchas veces, Amadeo Condé, « Linkman », me ayudó en la investigación en la web.

Remerciements

Cette page sera l'occasion de remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce numéro depuis plus d'un an.

Et tout d'abord **Les auteurs**

- **Michaël Abecassis** - Oxford University (Angleterre)
Courriel : Michael.abecassis@modern-languages.oxford.ac.uk
- **Louis-Jean Calvet** – Université de Provence (France)
Courriel : calvetlj@newsup.univ-mrs.fr
- **Jean-Paul Colin** – Université de Franche-Comté (France)
Courriel : janpol.colin@wanadoo.fr
- **Denis Delaplace** – Université de Lille 3 (France)
Courriel : denis.delaplace@wanadoo.fr
- **Gilles Forlot** – Université Catholique de Louvain (Belgique)
Courriel : forlot@rom.ucl.ac.be
- **Françoise Gadet** – Université de Paris X Nanterre (France)
Courriel : gadet@u-paris10.fr
- **Patrick Mathieu** – Linguiste indépendant (France)
Courriel : patrickmathieu1@free.fr
- **José Antonio Millan**– Linguiste indépendant (Espagne)
Courriel : patrickmathieu1@free.fr
- **Michèle Monte**– Université de Toulon (France)
Courriel : monte@univ-tln.fr
- **Thierry Pagnier** – Université de Paris 3 : Sorbonne Nouvelle (France)
Courriel : Thierry.Pagnier@univ-paris3.fr
- **Thierry Petitpas** – Université de Nice, Sophia Antipolis (France)
Courriel : Petitpas.thierry@wanadoo.fr
- **Michel Santacroce** – Cnrs, Université de Provence (France)
Courriel : Michel.Santacroce@wanadoo.fr

Tous les **lecteurs extérieurs** qui ont accepté de lire et relire les textes que nous leur soumettions :

- **Dominique Caubet** – INALCO Paris (France)
Courriel : caubet@ext.jussieu.fr
- **Jean-Paul Colin** – Université de Franche-Comté (France)
Courriel : janpol.colin@wanadoo.fr
- **Carole De Feral** – Université de Nice (France)
Courriel : Carole.DEFERAL@unice.fr

- **Christine Deprez** – Université de Paris V (France)
Courriel : christinedeprez@wanadoo.fr

- **Marie-Josée Savelli**– Université de Grenoble III (France)
Courriel : Marie-Josée.Savelli@u-grenoble3.fr

- **Marc Seassau** – Auteur Indépendant (France)
Courriel : marc.seassau@free.fr

- **Jean-Pascal Simon** – IUFM de Grenoble (France)
Courriel : jean-pascal.simon@grenoble.iufm.fr

Tous les membres du **comité scientifique** de **M**arges **L**inguistiques et tout spécialement :

Thierry Bulot	Universités de Rouen	(France)	thierry.bulot@free.fr
Josiane Boutet	Université de Paris VII	(France)	Josiane.boutet@linguist.jussieu.fr
Françoise Gadet	Université de Paris X Nanterre	(France)	gadet@u-paris10.fr
Alain Giacomi	Université de Provence	(France)	agiacomi@up.univ-aix.fr
Marinette Matthey	Université de Neuchâtel	(Suisse)	marinette.matthey@unine.ch
Bernard Py	Université de Neuchâtel	(Suisse)	bernard.py@lettres.unine.ch
François Rastier	Cnrs, Paris	(France)	lpe2@ext.jussieu.fr
Didier de Robillard	Université de Tours	(France)	derobillard@rabelais.univ-tours.fr
Daniel Véronique	Université de Paris III	(France)	Georges.Veronique@wanadoo.fr

Tous les membres du **comité de rédaction** de **M**arges **L**inguistiques et tout spécialement :

Michèle Monte	Université de Toulon	(France)	monte@univ-tln.fr
Véonique Magaud	Linguiste indépendant	(France)	magaudv@wanadoo.fr
Philippe Rapatel	Université de Clermont-Ferrand	(France)	phil.rapatel@wanadoo.fr
Yvonne Touchard	IUFM Marseille	(France)	ytouchard@wanadoo.fr
Daniel Véronique	Université de Paris III	(France)	Georges.Veronique@wanadoo.fr
Michel Santacroce	Université de Provence	(France)	Michel.Santacroce@wanadoo.fr

L'ensemble des **correspondants** et **responsables techniques** de **M**arges **L**inguistiques et tout spécialement :

Béat Grossenbacher	La-Chaux-de-Fonds	(Suisse)	bege@vtx.ch

Enfin et pour conclure, nous remercions tout particulièrement nos collègues **Louis-Jran Calvet** et **Patrick Mathieu** (Université de Provence, France) qui ont dirigé ce numéro, ainsi qu' **Yvonne Touchard** (IUFM Marseille, France) qui a su accompagner ce numéro avec dynamisme, patience et talent.

Les groupes de discussion de Marges Linguistiques

Introduction

La rubrique *Forums de discussion* du site **M**arges **L**inguistiques entend essentiellement fournir à des groupes de recherches déjà existants en sciences du langage ou à des particuliers (linguistes confirmés) souhaitant instaurer un espace de réflexion et de dialogues, l'architecture informatique nécessaire et la vitrine Web du site **M**arges **L**inguistiques qui permettront aux usagers du site de choisir un ou plusieurs groupes de discussions, de s'y inscrire et d'y participer. En outre chaque groupe peut bénéficier tout d'abord d'une bibliothèque pour entreposer librement ses ressources documentaires de base, ses comptes-rendus d'activité et ses annexes.

La durée minimale d'existence d'un groupe de discussion est fixée à 3 mois, afin d'éviter de trop nombreux remaniements techniques, en revanche nous ne fixons aucune limite maximale, certains groupes pouvant perdurer plusieurs années. La gestion de chaque groupe de discussion se fait librement par chaque groupe de recherche qui prend l'initiative de créer, par notre entremise et grâce aux moyens qui lui sont fournis par **M**arges **L**inguistiques bénévolement et gratuitement, son propre forum. De même, la responsabilité de chaque modérateur de groupe est ainsi engagée (respect de la thématique choisie, respect des personnes, respect de la « Netiquette »).

Les usagers qui souhaitent soit visualiser des discussions en cours, soit s'inscrire dans l'un des groupes de discussions sont invités à se rendre directement à la page Les groupes de discussion de Marges Linguistiques ou selon leur souhait à celle de Table ronde — questions impertinentes.

Ceux ou celles qui aspirent à créer leur propre groupe de discussion en profitant des moyens techniques mis à leur disposition sont invité(e)s à prendre connaissance attentivement des informations données dans les paragraphes ci-dessous.

Créer un groupe de discussion sur le site de Marges Linguistiques

Dès lors qu'un thème de discussion dans le domaine des sciences du langage est proposé puis admis par le comité de rédaction de ML, la mise en place effective est rapide et le groupe de discussion devient opératoire en quelques jours. La procédure de création d'un groupe de discussion est simple, elle comporte 3 étapes :

- Prise de contact avec le comité de rédaction pour faire part de votre projet de création d'un groupe de discussion. Indiquez l'intitulé de la thématique que vous souhaitez aborder et joignez si possible un bref descriptif. N'oubliez pas de joindre votre émail pour que nous puissions vous répondre aussitôt. Écrire à marges.linguistiques@wanadoo.fr
- Pour que nous puissions mettre en ligne sur le site l'accès au groupe et procéder à une première configuration du profil de votre groupe de discussion, nous vous demandons de remplir soigneusement le formulaire électronique réservé à cet effet (http://marges.linguistiques.free.fr/forum_disc/forum_disc_form1/formulaire.htm).

- Ce formulaire, relativement détaillé, est un peu long mais nous permet de mettre à votre disposition plus sûrement, plus rapidement et plus précisément un service de qualité. Si vous souhaitez recevoir une aide écrivez à la revue, sachez cependant que tous les réglages des différents paramètres de votre groupe de discussion pourront être modifiés par vos soins à tout moment et très directement auprès du serveur de listes eGroups.fr (sans passer à nouveau par ML). En effet, dès que votre groupe de discussion est créé, vous en devenez l'animateur et le modérateur.
- La dernière étape, consiste simplement, à nous transmettre (format [.doc] reconverti par nos soins en [.pdf]) les premiers éléments de votre bibliothèque de groupe. Cette étape n'est d'ailleurs pas indispensable et il vous revient de juger de l'opportunité de mettre en ligne ou pas, des textes fondateurs (par exemple : programme de recherche, développement de la thématique que vous souhaitez mettre en discussion, etc.). Un compte rendu hebdomadaire, mensuel ou trimestriel des discussions (fichier attaché .doc) est souhaitable afin que les usagers du site puissent télécharger à tout moment un fragment des discussions ou lire sur la page-écran de votre groupe les textes les plus récents. Ce compte rendu n'est pas obligatoire mais peut vous permettre d'intéresser un plus grand nombre de personnes.

Les nouveaux groupes de discussion(s) 20003-2004

Intitulé	Adresse d'inscription
Dess Inter_promotions (Institut de la Francophonie, Université de Provence, France).	dess_inter_promotions@yahoogroupes.fr

Ce groupe contient les adresses emails de tous les étudiants passés et présents qui ont suivi le Dess Politiques et Coopération Linguistiques à l'Université de Provence ainsi que les email des enseignants.

Son but est de favoriser ou faciliter les échanges entre étudiants et professionnels - de façon à ce que les informations utiles, notamment au plan de l'emploi puissent circuler rapidement.

Adresse web du groupe :
http://fr.groups.yahoo.com/group/dess_inter_promotions

Site Dess - Francophonie
http://francophonie-up.univ-mrs.fr/

Site Marges Linguistiques
http://www.marges-linguistiques.com

dess_2004 (Institut de la Francophonie, Université de Provence, France).	dess_2004@yahoogroupes.fr

Ce groupe contient les adresses emails de tous les étudiants qui suivent le Dess Politiques et Coopération Linguistiques à l'Université de Provence durant l'année universitaire 2003-2004 ainsi que les emails des enseignants.

Son but est de favoriser ou faciliter les échanges entre étudiants et enseignants - de façon à ce que les informations utiles, notamment toutes celles qui ont trait aux enseignements, stages et emplois puissent circuler rapidement.

Adresse web du groupe :
http://fr.groups.yahoo.com/group/dess_2004

Site Dess - Francophonie
http://francophonie-up.univ-mrs.fr/

Site Marges Linguistiques
http://www.marges-linguistiques.com

Vous souhaitez créer un groupe ? Écrire à marges.linguistiques@wanadoo.fr

1. Présentation générale

La rubrique *Forum des revues*, animée sur le site Internet de **M**arges **L**inguistiques par Thierry Bulot (Université de Rouen, Université de Rennes, France), propose deux types de service complémentaires, à l'attention des chercheurs et enseignants en Sciences du Langage :

1. Une liste des revues du domaine (liste non exhaustive et non contractuelle) avec notamment leurs coordonnées et, à chaque fois que cela est possible, une description de la politique éditoriale de chaque revue.

Les revues absentes de la liste et qui souhaitent y figurer sont invitées à contacter le responsable du Forum des revues en écrivant à thierry.bulot@free.fr

2. Une base de données qui permet de remettre dans le circuit de lecture des documents épuisés mais paraissant toujours importants à la connaissance du champ. (voir Fonds Documentaires de Marges Linguistiques).

Les documents téléchargeables (format .pdf) sont de deux types :

a. Des articles publiés dans des numéros de revue épuisés. Les auteurs doivent pour ce faire obtenir et fournir l'autorisation de l'éditeur initial de leur texte pour cette nouvelle mise à disposition de leur écrit. Mention doit être faite des revues-sources de chaque article soumis au Forum des Revues.

b. Des numéros épuisés de revues. Les responsables du numéro doivent obtenir l'accord de la rédaction de la revue ainsi que celui des auteurs pour soumettre au Forum des Revues une partie ou la totalité des articles d'un volume.

Les conditions générales et les quelques contraintes qui s'appliquent aux articles déjà publiés et destinés à l'archivage et à la présentation sur le site Web de Marges Linguistiques, peuvent être appréciées en lisant les pages web de cette rubrique ou encore en téléchargeant le fichier « Cahiers des charges ». Pour ce faire, rendez-vous sur le site de **M**arges **L**inguistiques : http://www.marges-linguistiques.com

2. Annonces de revues

• LetInfo N°1 Analyse Semantique Latente

Contact : Guy.Denhiere@up.univ-mrs.fr - Université de Provence (France)
Lettre d'information sur l'analyse de la sémantique latente (LSA). Les 4 premiers numéros traiteront de nos tentatives de validation psycholinguistique et cognitive du corpus « TEXTENFANT » (3,2 millions d'occurrences, 40 588 mots différents) sous ses formes lemmatisée et non lemmatisée.

• La France Latine - Revue d'études d'oc

Site internet : http://www.uhb.fr/alc/erellif/credilif/FLREO.html
On y trouvera une présentation de la revue ainsi que la totalité des titres, thèmes et tables des matières des numéros parus depuis 1988.

● **GLOTTOPOL, Revue de sociolinguistique en ligne**

http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol/ Le numéro 2 de GlOTTOPOL, *Anciens et nouveaux plurilinguismes dans l'océan Indien et au-delà*, sous la direction de Claudine Bavoux et Gudrun Ledegen, est en ligne sur le site http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol

● **GLOTTOPOL – Numéro 6 : Appel à contribution**

Construction de compétences plurielles en situation de contacts de langues et de cultures - Numéro coordonné par Sophie Babault et Fabienne Leconte. http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol/appels.html

● **Revue de Linguistique « Faits de Langues »**

Le dernier numéro de la revue de Linguistique « Faits de Langues » est paru : N° 21 : *Méso-Amérique, Caraïbes, Amazoni*, Volume 2 (sous la direction scientifique de J. Landaburu et F. Queixalos). Vous pouvez trouver le sommaire et une présentation de ce volume ainsi que les résumés sur le site de la revue à l'adresse suivante : http://lettres.univ-lemans.fr/fdl

● **Bulletin de l'Observatoire des pratiques linguistiques**

Bulletin de l'Observatoire des pratiques linguistiques. Langues et cité « Les pratiques langagières des jeunes ». Délégation générale à la langue française et aux langues de France : http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/

3. Historique des présentations de « Forum des Revues »

Pour consulter l'ensemble des présentations de la rubrique « Forum des revues », rendez-vous sur le site de **M**arges **L**inguistiques : http://www.marges-linguistiques.com, vous y trouverez tous les liens utiles et nécessaires avec les revues suivantes :

- **Alsic — Apprentissage des langues et systèmes d'information et de communication**
- **Cahiers de praxématique**
- **Cahiers de Sociolinguistique**
- **DiversCité Langues**
- **Europa Ethnica**
- **Faits de Langues**
- **La France Latine**
- **Grenzgänge. Beiträge zu einer modernen Romanistik**
- **Langage & Société**
- **Langue française**
- **Revue d'aménagement linguistique**
- **Revue de Sémantique et de Pragmatique**
- **Revue Parole**
- **Revue Semen (Nouvelle série)**
- **Sociolinguistica**
- **Sudlangues**
- **Tonos Digital, revista electrónica de estudios filológico**

Roman et fiction au XVIIème siècle : le commentaire comme condition d'actualisation du genre

Par Pascal Champlain (2002)
Université de Paris V, René Descartes, France

Résumé

Entre la langue et les faits particuliers de la parole, et à partir d'un terme générique « unificateur », le roman, on réfléchit à la façon dont ce terme et les notions qu'il véhicule vivent, dans la seconde moitié du XVIIème siècle, une « instabilité ». On envisage alors un genre qui était contesté et ouvre sur des débats où les notions de fiction, de vraisemblance, de vérité, d'histoire, participent d'une dynamique de la réception. Un entrelacs de notions qui ne nous permettent pas d'identifier une fois pour toute un « genre » définitif.

Partant de l'idée qu'une réflexion sur la notion de genre implique une réflexion sur le texte, le discours, on propose que le genre ne soit pas seulement la déclinaison de typologies diverses. Il s'actualise notamment dans l'efficience du discours, mais aussi dans le commentaire que chacun fait de son propre discours, du discours de l'autre, etc.. Disons qu'il est efficient à différents niveaux de généralité du discours, voire du hors-discours.

On aborde dans un premier temps les modalités participantes de notre appréhension de la notion de genre. Entre la reconnaissance d'un préalable du genre et des caractéristiques plus ou moins stables de la réception, il est nécessaire de situer les notions de littérature, de fiction, de commentaire, d'horizon d'attente.

On observe ensuite de nombreux ouvrages du XVIIème siècle qui, de simples déclinaisons de titres aux commentaires d'un texte particulier, nous permettent de penser la diversité, les degrés de généralité du genre. On s'attache plus particulièrement à la façon dont l'ouvrage La Princesse de Clèves, jugé par certains comme « chef d'oeuvre », contesté par d'autres, suscite des commentaires et transcende ainsi les limites d'un genre pour le moins « instable ». Le genre s'érige ainsi notamment dans la dynamique des commentaires, indiquant par là des façons de lire effectives, prescrites, imaginées, etc. Une perspective historique du genre se dessine alors dans l'observation des textes choisis, et dans ce qui constitue nos façons de percevoir les rapports au(x) lire(s) des lecteurs de la seconde moitié du XVIIème siècle.

Abstract

Between language and facts specific to speech, and starting with generic unifying term - the novel - , we reflect on how this term and its implied concepts go through an « instability » period in the second half of the 17th Century. We then conceive a genre that was contested and leads to debates in which the concepts of fiction, realism, truth and history created a dynamic of reflection. A mesh of concepts which do not allow us to identify definitively the genre. Starting with the notion that a reflection on the concept of genre implied a reflection on the text (the discourse), we propose that the genre be more than just the enumeration of miscellaneous typologies. The genre is modernized through an efficiency of the discourse, but also through the commentary resulting from one's own discourse, from other's discourses, etc. The efficiency applies at many levels of generality of the discourse, and even outside the discourse itself.

We first address the modalities relevant to our apprehension of the concept of genre. Between the recognition of a precursor to the genre and the more or less stable characteristics of its reception, it is necessary to position the concepts of literature, fiction, commentary, horizon of expectation.
We then observe many 17th Century works - ranging from simple enumeration of titles to commentaries on specific texts which allow us to reason about the diversity and degrees of generality of the genre. In particular, we focus on the commentaries on « La Princesse de Cleves », judged by some as a masterpiece but contested by others, and how it transcends the limits of an « unstable » genre. The genre arises through the dynamics of the commentaries, establishing effective, prescribed, imaged, reading rules. A historical perspective finally arises through the observation of selected texts and in our perception of the relationship with the texts of the readers of the second half of the 17th Century.

1 volume – 365 pages
Téléchargement : http://marg.lng2.free.fr/documents/the0015_champain_p/the0015.pdf

L'Intensité en français contemporain : analyse sémantique et pragmatique

Par Clara Romero (2001)
Université de Paris 8, France

Résumé

La thèse est une étude centrée sur l'ensemble des formes linguistiques qui expriment l'intensité (de l'ordre du degré ou du contraste). Elle cherche, en s'appuyant sur plusieurs théories sémantiques reconnues, à analyser ces formes, et propose par ailleurs une définition générale de l'intensité. Notre approche aboutit à une typologie serrée, autour de laquelle s'articule la présentation.
- Chap. 1 : définition générale de l'intensité, ainsi qu'à l'intérieur de différents cadres théoriques (prototype, opérations énonciatives, actes de langage, argumentation dans la langue, émergence, informativité).
- Chap. 2 : énoncés "simples". Intensifs lexicaux, grammaticaux. Argot.
- Chap. 3 : énoncés "complexes". Inférences intensives s'appuyant sur les notions de conséquence ou de cause, ou jouant sur les tables de vérité.
- Chap. 4 : figures de rhétorique : répétition, gradation, énumération, hyperbole, litote, euphémisme, oxymore, ironie, métaphore, comparaison. Mise en relief : focalisation, topicalisation.
- Chap. 5 : l'intensité des énoncés en tant qu'actes de langage adressés à un auditeur. Théorie de actes de langage, politesse, argumentation, argumentation dans la langue.
- Chap. 6 : procédés intonatifs, gestuels et scripturaux.
- Chap. 7 : synthèse critique d'expériences psycholinguistiques portant sur les intensifs. Mesure des intensifs, phénomène de transfert d'intensité d'un point à l'autre de l'énoncé, groupement des intensifs, mémorisation.
- Chap. 8 : bilan. Articulation des notions de parangon, de vérité, de stéréotypie, de tabou, entre autres, avec celle d'intensité. Observations générales relatives au recours à l'iconicité, au figement, au métalinguistique, à l'implicite et au contrefactuel. Prolongements et applications possibles de la thèse.

Abstract

This thesis is a study focusing on all the linguistic forms that express intensity (either those brought about through degree or contrast). Grounded in several recognized semantic theories, it seeks to explain these forms and proposes a general definition for intensity. This approach leads to a rigorous typology, on which the presentation is based :

Chapter 1 : General definition of intensity; intensity as defined by different theoretical frameworks (prototype, Culioli's utter-centered approach, speech acts, argumentation in language, salience, theory of information).
Chapter 2 : 'Simple' utterances. Lexical and grammatical intensifiers; slang.
Chapter 3 : 'Complex' utterances. Intensive inferences based on the notion of consequence or cause, or on truth tables.
Chapter 4 : Figures of speech : repetition, gradation, enumeration, hyperbole, euphemism, litotes, oxymoron, irony, metaphor, comparison. Emphasis : focalisation, topicalisation.
Chapter 5 : Intensity in utterances as speech acts addressed to a hearer. Theory of speech acts, politeness, argumentation, argumentation in language.
Chapter 6 : Intonational, gestural and scriptoral means of intensity.
Chapter 7 : Critical synthesis of psycholinguistic experiments on intensifiers. Measure of intensifiers; phenomenon of intensity transfer from one point of the utterance to another, clustering of intensifiers; memorization.
Chapter 8 : Achievements. Link between the notions of paragon, truth, stereotypy, taboo, and intensity. General observations about iconicity, idioms, meta-language, implicitness, counterfactuality. Possible continuations and applications of the thesis.

1 volume – 556 pages
Téléchargement : http://marg.lng2.free.fr/documents/the0013_romero_c/the0013.pdf

Vous souhaitez archiver et faire diffuser votre thèse en Sciences du Langage ?
Écrire à marges.linguistiques@wanadoo.fr

Rubrique éditoriale

Présentation générale

La revue **M**arges **L**inguistiques (ML) s'adresse prioritairement à l'ensemble des chercheurs et praticiens concernés par les questions s'inscrivant dans le vaste champ des sciences du langage. Publiée sur Internet, **M**arges **L**inguistiques — revue électronique semestrielle entièrement gratuite — entend rassembler, autour de thèmes spécifiques faisant chacun l'objet d'un numéro particulier, des articles scientifiques sélectionnés selon de stricts critères universitaires : respect des normes des publications scientifiques, soumission des articles à l'expertise de deux relecteurs, appel à des consultants extérieurs en fonction des domaines abordés.

ML souhaite allier, dans un esprit de synthèse et de clarté, d'une part les domaines traditionnels de la linguistique : syntaxe, phonologie, sémantique ; d'autre part les champs plus éclatés de la pragmatique linguistique, de l'analyse conversationnelle, de l'analyse des interactions verbales et plus largement, des modalités de la communication sociale ; enfin les préoccupations les plus actuelles des sociolinguistes, psycholinguistes, ethnolinguistes, sémioticiens, pragmaticiens et philosophes du langage.

Dans cet esprit, ML souhaite donner la parole aux différents acteurs du système universitaire, qui, conscients de l'hétérogénéité des domaines concernés, s'inscrivent dans une démarche résolument transdisciplinaire ou pluridisciplinaire. Lieu d'échange et de dialogue entre universitaires, enseignants et étudiants, la revue Marges Linguistiques publie en priorité des articles en langue française tout en encourageant les chercheurs qui diffusent leurs travaux dans d'autres langues à participer à une dynamique qui vise à renforcer les liens entre des univers scientifiques divers et à mettre en relation des préoccupations linguistiques variées et trop souvent séparées.

Au delà de cette première mission, **M**arges **L**inguistiques offre sur Internet une information détaillée et actualisée sur les colloques et manifestations en sciences du langage, un ensemble de liens avec les principaux sites universitaires et avec de nombreux laboratoires et centres de recherche, notamment dans la communauté francophone. A noter enfin qu'un espace « thèses en ligne », mis à disposition des chercheurs et des étudiants, permet à la fois d'archiver, de classer mais aussi de consulter et de télécharger, les travaux universitaires les plus récents en sciences du langage que des particuliers souhaitent livrer au domaine public.

Inscription / Abonnement

L'abonnement à **M**arges **L**inguistiques est entièrement gratuit. Faites le geste simple de vous inscrire sur notre liste de diffusion en envoyant un mail (blanc) à : inscriptions.ML@wanadoo.fr
ou encore plus directement à
abonnements1_ML-subscribe@yahoogroupes.fr
8 listes d'abonnement sont à votre service, de
abonnements1_ML-subscribe@yahoogroupes.fr à abonnements8_ML-subscribe@yahoogroupes.fr

Hébergement de colloques

Les organisateurs de colloques qui souhaitent bénéficier d'un hébergement gratuit sur le réseau (pages html) par le biais de **M**arges **L**inguistiques et d'une présentation complète d'actes avant, pendant et/ou après publication papier peuvent nous contacter en écrivant à information.ML@wanadoo.fr, A noter également que la récente création de la collection **M**arges **L**inguistiques – L'Harmattan, sous la direction de *M. Thierry Bulot* (université de Rouen) et de *M. Michel Santacroce* (Cnrs, Université de Provence), permet d'envisager simultanément, à des conditions avantageuses, une publication électronique et papier.

Base de données textuelles

Afin de constituer un fond documentaire en sciences du langage, gratuit, facile d'accès et consultable par tous, **M**arges **L**inguistiques s'engage à archiver tous les textes concernant ses domaines de prédilection, présentant un intérêt scientifique et une présentation générale conforme aux critères usuels des publications scientifiques. Cette base de données ne peut exister que grâce à vos contributions que nous espérons nombreuses et de qualité. Outre les thèses en Sciences du Langage que vous pouvez nous adresser à tous moments, les republications d'articles, il est désormais possible de nous faire parvenir régulièrement (1) des documents de travail, (2) des communications proposées lors de colloques, (3) des articles divers encore non publiés dans la presse écrite (par exemple en version d'évaluation), et ce, en français ou en anglais. Dans tous les cas écrire à contributions.ML@wanadoo.fr sans oublier de mentionner votre émail personnel ou professionnel, votre site web personnel éventuellement, sans oublier non plus de prévoir un court résumé de présentation (si possible bilingue) et quelques mots-clés (bilingues également) pour l'indexation des pièces d'archives. Vos documents, aux formats .doc ou .rtf, seront enfin joints à vos messages. Grâce à votre participation, nous pouvons espérer mettre rapidement en ligne une riche base de données, soyez en remerciés par avance.

Les nouvelles rubriques en ligne – Marges Linguistiques–Cédérom (MLC)

Afin d'améliorer la diffusion des textes électroniques qui lui sont soumis et de mieux promouvoir textes et auteurs, **M**arges **L**inguistiques (ML) autorise désormais celles et ceux qui le désirent (particuliers, bibliothèques, centres de documentations, etc) à acquérir, contre un paiement modique, les cédéroms (Mac/Pc) de la collection numérique **M**arges **L**inguistiques **C**édérom (MLC). Nous espérons répondre ainsi aux nombreuses requêtes qui nous ont été adressées en ce sens, tout en préservant l'esprit d'une revue gratuite « Open Source », en maintenant fermement la liberté d'accès et la gratuité des téléchargements de l'ensemble des ressources numériques de la revue et du site Marges Linguistiques. La diffusion, conception, réalisation et gestion financière du service de commande des cédéroms **M**arges **L**inguistiques sont confiés à la société Collage Diffusion 2000. Courriel: collages.diffusion@free.fr

Le moteur de recherche Aleph-Linguistique

Aleph est un moteur de recherche, créé à l'initiative d'Alexandre Gefen et Marin Dacos, spécialisé dans le domaine des sciences humaines et sociales, au moment où la croissance exponentielle du web dépasse les capacités des moteurs généralistes. Résultat de la coopération de Fabula.org (http://www.fabula.org site spécialisé dans les études et critiques littéraires), de Revues.org (http://www.revues.org fédération de revues en sciences humaines et sociales) et de Marges Linguistiques.com (http://www.marges-linguistiques.com site portail et revue en sciences du langage), Aleph guide vos pas dans un Web de plus en plus difficile d'accès. Pour faire référencer vos sites sur *Aleph-Linguistique*, rendez-vous à http://marges.linguistiques.free.fr/moteur/formulaire.htm

Marges Linguistiques recherche des correspondants et collaborateurs

L'expansion récente du site **M**arges **L**inguistiques et le rôle de « portail en sciences du langage » que le site est peu à peu amené à jouer — du moins sur le web francophone — nous incite à solliciter l'aide de nouveaux collaborateurs afin de mieux assumer les différentes missions que nous souhaiterions mener à bien.

- **M**arges **L**inguistiques recherche des linguistes-traducteurs bénévoles pouvant, sur réseau, corriger les passages incorrects du logiciel de traduction automatique Systran (Altavista). L'effort pouvant être largement partagé (une ou deux pages web par traducteur) — la charge individuelle de travail restera abordable. Langue souhaitée : anglais.

- **M**arges **L**inguistiques recherche des correspondants bénévoles, intégrés dans le milieu universitaire international, dans la recherche ou dans l'enseignement des langues. Le rôle d'un correspondant consiste à nous faire part principalement des colloques et conférences en cours d'organisation ou encore des offres d'emplois, des publications intéressantes ou de tout événement susceptible d'intéresser chercheurs, enseignants et étudiants en sciences du langage.

- **M**arges **L**inguistiques recherche des personnes compétentes en matière d'activités sur réseau Internet — Objectifs : maintenance, développement, indexation, relations internet, contacts, promotion, diffusion et distribution.

Pour tous contacts, écrire à la revue marges.linguistiques@wanadoo.fr

Marges Linguistiques : vers une gestion multi-collégiale du multimedia

Une bonne partie des activités du site et le revue internationale en sciences du langage **M**arges **L**inguistiques étant de nature informatique, toute aide dans les secteurs du multimedia, de la bureautique, de la PAO, des retouches d'images, de l'OCR (reconnaissance de caractères via un scanner et un logiciel adéquat) ; toute aide dans la gestion informatique de différents secteurs du site **M**arges **L**inguistiques: http://www.marges-linguistiques.com: gestion des listes de diffusion, gestion des relations publiques sur réseau Internet, etc. sera précieuse pour que nous puissions nous acheminer peu à peu vers une gestion multi-collégiale des ressources multimedia mises gratuitement à la disposition de la communauté des linguistes.

Pour tous contacts, écrire à la revue marges.linguistiques@wanadoo.fr

Le groupe de discussion echos_ML : à vous de vous manifester !

Il vous est possible de communiquer et de faire partager vos opinions sur les différents textes publiés par la revue, en vous abonnant (gratuitement) au groupe de discussion *echos_ML* créé spécialement pour recueillir vos commentaires.

Tous les commentaires, toutes les remarques ou critiques portant sur le fond comme sur la forme, seront acceptés à la condition bien sûr de (1) ne pas être anonymes (2) ne pas avoir un caractère injurieux (3) d'être argumentés. Nous espérons ainsi pouvoir recolter des avis éclairés qui nous permettront de mieux gérer les orientations éditoriales de la revue et du site web **M**arges **L**inguistiques.

Nom de groupe :	echos_ML
URL de la page principale :	http://fr.groups.yahoo.com/group/echos_ML
Adresse de diffusion :	echos_ML@yahoogroupes.fr
Envoyer un message :	echos_ML@yahoogroupes.fr
S'abonner :	echos_ML-subscribe@yahoogroupes.fr
Se désabonner :	echos_ML-unsubscribe@yahoogroupes.fr
Propriétaire de la liste :	echos_ML-owner@yahoogroupes.fr

Merci par avance pour vos commentaires et suggestions.

Diffusion et développement de Marges Linguistiques 2003-2006

Cher(e)s Collègue(s),

En trois années de vie et plus (2000-2004), la Revue Internationale en Sciences du Langage **M**arges **L**inguistiques, a su faire la preuve de son efficacité, de son sérieux et de son souci permanent de proposer des articles de qualité. Des centaines de personnes consultent le site chaque jour, des centaines de milliers de personnes sont abonnées à la Revue via *Internet* et *les messageries électroniques*, enfin *nos huit listes de diffusion* permettent de faire circuler très largement les informations relatives aux publications en cours.

Revue entièrement gratuite et réalisée bénévolement par des dizaines de linguistes dans le monde, **M**arges **L**inguistiques a conservé ses objectifs initiaux de gratuité : tous les textes sont en libre téléchargement à partir du site web de la Revue : http://www.marges-linguistiques.com

Cependant, *la quantité de textes* actuellement disponibles sur notre site (plus de 500 en tout et le nombre croît régulièrement) nous pousse à améliorer nos prestations techniques, en proposant une *Base de données en ligne automatisée* qu'il nous faut faire réaliser par un développeur indépendant. Ainsi, et pour la première fois dans l'histoire de **M**arges **L**inguistiques, se pose la question du financement (environ 5000 à 8000 €uros sont nécessaires) de cette importante évolution Multimédia du site.

En passant commande — dès aujourd'hui — des *Cédéroms_ML* des différents numéros déjà parus (7 cédéroms sont actuellement disponibles) et des premiers volumes de la *Collection ML-L'Harmattan* auprès :

- de la bibliothèque universitaire de votre université
- d'une bibliothèque de section ou de composante
- d'une bibliothèque de Laboratoire ou de Centre de Recherches

Vous pouvez efficacement contribuer à *la diffusion des numéros sur cédérom(s)* qui nous permettra, dans un avenir que j'espère proche, de proposer sur le site Web de **M**arges **L**inguistiques *des outils de présentation et de gestion des fichiers plus attrayants et plus efficaces* que ceux dont nous disposons actuellement.

Ce pourquoi je vous fais parvenir ce jour, les formulaires de commandes de la Revue (*cédéroms* et *ouvrages ML-L'Harmattan*) avec l'espoir que, conscient des enjeux, vous accepterez d'aider **M**arges **L**inguistiques à réaliser sa mutation technologique.

Au-delà de votre propre geste de « mise en commande », vous pouvez, en diffusant largement cet appel autour de vous et en incitant d'autres personnes à passer commande, améliorer encore la diffusion de nos collections et nous permettre d'obtenir en fin de compte le financement final souhaité.

J'espère ainsi que nous pourrons amener **M**arges **L**inguistiques plus loin encore et par avance vous remercie pour votre compréhension et pour votre soutien.

Aix-en-Provence, Le 10 novembre 2003

Michel Santacroce
Directeur de la Revue **M**arges **L**inguistiques

L'Harmattan

Vient de paraître
dans la collection :

Marges Linguistiques

Édition-Diffusion
5-7, Rue de L'École Polytechnique, 75 005 Paris

Tél. 01 40 46 79 20 (Comptoir et renseignement librairie)
Tél. 01 40 46 79 14 (Manuscrits et fabrication)
Tél. 01 40 46 79 22 (Service de presse)
Tél. 01 40 46 79 21 (Direction commerciale)
Fax 01 43 29 86 20 (Manuscrits — Fabrication)
Fax 01 43 25 82 03 (Commercial)

Michel Santacroce (Ed.)

Faits de langue — Faits de discours
Données, processus et modèles
Qu'est-ce qu'un fait linguistique ?

Cet ouvrage collectif pose une question simple à laquelle il n'est pas facile de répondre : *qu'est-ce qu'un fait linguistique ?* Chacune des réponses exprimées ici trace les contours d'une certaine linguistique et plus sûrement d'une certaine représentation de la linguistique. Dans le fond, y-a-t-il encore des *objets*, des *faits objectifs* pour les linguistes ou plus simplement des points de vue qui créent, mais jusqu'où et jusqu'à quand, *les faits de langue et de discours* d'aujourd'hui et peut-être de demain dans cette discipline ? Les sciences du langage se trouvent ainsi engagées dans un questionnement épistémologique complexe, délicat, subtil et fascinant sur les *données*, les *processus* et *modèles* d'analyse ; un questionnement dont l'issue est particulièrement importante puisqu'il s'agit de savoir si de telles sciences ont encore et toujours cette légitimité scientifique qui est pourtant posée comme préalable à toute étude du langage et des langues.

Ont participé à cet ouvrage **William Labov** de l'Université de Pennsylvanie (Etats-Unis) **; Jacques Guillaumou**, de l'Ecole Normale Supérieure de Fontenay-Saint-Cloud (Paris, France) **; Louis-Jean Calve**t, de l'Université de Provence (France) ; **Jacques Moeschler**, de l'Université de Genève (Suisse) ; **Michel Santacroce**, de l'Université de Provence (France) ; **Frédéric François**, de l'Université de Paris V (France), **Yong-Ho Choi**, Hankuk University of Foreign Studies (Corée du sud) ; **Guy Achard-Bayle**, de l'Université de Paris VI (France) ; **Lorenza Mondada** de l'Université de Bâle (Suisse) **et Didier de Robillard**, de l'Université de Tours (France).

Santacroce (M.), (ed.). 2003. *Faits de Langue – Faits de Discours. Données, processus et modèles. Qu'est-ce qu'un fait Linguistique ?* Paris : L'Harmattan, Collection « Marges Linguistiques ».

Volume 1 : 257 pages — Prix : 22 €uros
Volume 2 : 232 pages — Prix : 20 €uros

ISBN : 2-7475-3183-X

Visitez le nouveau site Internet et commandez en ligne : http://www.editions-harmattan.fr

Volume 1

Table des matières :

Introduction 007
Par Michel Santacroce

Qu'est-ce qu'un fait linguistique ? 011
Par William Labov

La connection empirique entre la réalité et le discours. Sieyès et l'ordre de la langue 119
Par Jacques Guilhaumou

Le plurilinguisme à Canton revisité 163
Par Louis-Jean Calvet

Pragmatique : état de l'art et perspectives 197
Par Jacques Moeschler

Fait linguistique, effet de langue, fée du langage 229
Par Michel Santacroce

Volume 2

Table des matières :

Langage et hors-langage – Quelques remarques 007
Par Frédéric François

Borrowing as a semantic fact 033
Par Yong-Ho Choi

Entre langue, discours (texte), et narration : sur le choix de l'anaphore dans un exemple de style/discours indirect libre 057
Par Guy Achard-Bayle

Pour une linguistique interactionnelle 095
Par Lorenza Mondada

Peut-on construire des « faits linguistiques » comme chaotiques ? Eléments de réflexion pour amorcer le débat 137
Par Didier de Robillard

..... ✂ Découpez ici ✂.....

BON DE COMMANDE

À retourner à : **Éditions l'Harmattan,** 5-7 Rue de L'École Polytechnique — 75 005 Paris (France)

Veuillez me faire parvenir..... exemplaire(s) des deux volumes *Faits de Discours. Données, processus et modèles. Qu'est-ce qu'un fait Linguistique ?* au prix de 42,00 €uros + 4,20 €uros de Frais de port (2 volumes) – Soit un **Total** de ..... €uros

Nom.....
Adresse.....
Pays.....

Visitez le nouveau site Internet et commandez en ligne :
http://www.editions-harmattan.fr

Merci d'effectuer vos réglements en €uros

Ci-joint, un chèque de..... €uros

Pour l'étranger, vos réglements sont à effectuer :
- En €uros par chèques domiciliés sur une banque française
- Par virement en €uros sur notre CCP 23 625 44 N Paris
- Par Carte Bancaire (VISA) N°..... date expiration.... / ...../ .....

Volume 1 : 257 pages — Prix : 22 €uros/ Volume 2 : 232 pages — Prix : 20 €uros
ISBN : 2-7475-3183-X et 2-7475-3184-8

Appel à contributions

Mai 2004 Numéro 7 :

Français

Langue, langage, inconscient — Linguistique et Psychanalyse
Numéro dirigé par Michel Arrivé, Univervité de Paris X, Nanterre, France
Et Izabel Vilela de L'Université Fédérale de Goias, Brésil

Relisez Freud : à tout instant vous constaterez que la problématique du langage et celle de l'inconscient sont indissolublement nouées. Avant même que soit mis en place explicitement le concept d'inconscient, Freud, dès 1891, dans cet ouvrage resté pour l'essentiel inconnu qu'est Zur Auffassung der Apphasien (Contribution à l'analyse des aphasies) met en place un modèle de l' « appareil de langage » et fournit un « schéma psychologique de la représentation de mot » qui, opposée à la « représentation d'objet », sera utilisée – 25 ans plus tard ! – pour « l'identification » de l'inconscient, dans l'illustre article précisément intitulé « L'inconscient ». C'est dire, par un exemple entre mille, à quel point il est impossible de séparer langage et inconscient. La Traumdeutung, la Psychopathologie des Alltagslebens et Der Witz donnent à chaque page des exemples de cette imbrication.

Lacan, certes, a donné à cette imbrication une expression forte, par son illustre et redondante formule « l'inconscient est structuré comme un langage ». Et les abondantes cohortes lacaniennes continuent, aujourd'hui, à labourer ce champ. Les linguistes, pendant longtemps, en sont restés éloignés. Depuis quelques années, ils se sont eux aussi mis au travail. Le numéro 7 de Marges linguistiques vise à la fois à faire le point sur ce que a déjà été fait et à proposer des recherches nouvelles, tant sur le plan théorique (ou métathéorique) que sur celui des expériences vécues.

Vos articles peuvent être envoyés jusqu'au 1er Mars 2004
Les articles scientifiques ayant trait à ce thème devront nous parvenir par émail à :
contributions.ML@wanadoo.fr

Anglais

Speech, language and the unconscious — Linguistics and Psychoanalysis
directed by Michel Arrivé, Univervity of Paris X, Nanterre, France
and Izabel Vilela, Federal University of Goias, Brazil

Read Freud again : all the time you will notice that the problematics of language and of the unconscious are indissolubly linked. Before the concept of unconscious was explicitly established, as early as 1891 Freud, in his work Zur Auffassung der Apphasien (Contribution to the analysis of aphasia), introduces a pattern for the "language apparatus" and provides a "psychological outline of word representation" which, as opposed to "object representation", will be used – 25 years later ! – for the "identification" of the unconscious, in the famous article entitled precisely "The unconscious". This shows, among numerous examples, how impossible it is to separate language and unconscious. The Traumdeutung, the Psychopathologie des Alltagslebens and Der Witz give examples of this interrelation through all their pages.

Indeed, Lacan strongly expressed this interrelation with his famous and redundant phrase "the unconscious is structured like a language". And, today, the crowd of lacanians are still working that seam. Linguists kept off for a long time. They set to work several years ago. Marges Linguistiques' issue n°7 aims at taking stock of what has been done so far as well as suggesting new research both at theoretical (or metatheoretical) and at actual experience levels.

if you are interested, send at your earliest convinience proposals
and/or contributions to contributions.ML@wanadoo.fr

Contributions may be submitted in French, English, Spanish or Italian.

Novembre 2004 Numéro 8 :

Français

L'Analyse du discours : état de l'art et perspectives
Numéro dirigé par Dominique Maingueneau, Université Paris XII, France

Le but de ce numéro de Marges linguistiques est de mettre en avant la spécificité de l'analyse du discours, et aussi les nombreux problèmes qu'elle soulève. Pour que ce numéro spécial soit possible, force est de délimiter d'une manière ou d'une autre le champ de l'analyse du discours. S'appuyant sur une distinction entre linguistique du discours et analyse du discours, on considérera l'analyse du discours seulement comme l'une des disciplines ressortissant à la linguistique du discours ; son intérêt propre est d'appréhender le discours en tant qu'il articule textes et lieux sociaux. La notion de « lieu social » ne doit pas être prise littéralement : le « lieu » peut être un positionnement dans un champ symbolique (politique, religieux, etc.). Les articles de ce numéro placeront au centre de leurs préoccupation la relation texte/contexte, associant une réflexion sur les concepts et les méthodes de l'analyse du discours à l'étude de genres de discours, ou de corpus soumis à un autre principe de regroupement. Il est également possible de mener une réflexion sur l'histoire de l'analyse du discours ou ses différents courants. On évitera donc les contributions qui relèvent du seul domaine de la linguistique textuelle. De manière symétrique, les articles qui étudient des représentations sociales sans prendre en compte les fonctionnements linguistiques ne pourront être acceptés.

Vos articles peuvent être envoyés jusqu'au 30 Juillet 2004
Les articles scientifiques ayant trait à ce thème devront nous parvenir par émail à :
contributions.ML@wanadoo.fr

Anglais

Discourse analysis : state of the art and perspectives
directed by Dominique Maingueneau, University of Paris XII, France

The purpose of this issue of Marges linguistiques is to put to the fore the specific approach of discourse analysis, together with the numerous problems that it raises. In order to make this special issue possible, one must somehow define the field of discourse analysis. Assuming a distinction between discourse linguistics and discourse analysis, discourse analysis is considered as only one of the disciplines belonging to discourse linguistics ; its specific interest is apprehending discourse as articulating texts and social places. The notion of « social place » must not be considered from a literal viewpoint : this « place » may be a position in a symbolic field (political, religious, etc.). The articles in this issue must highlight the relationship between text and context ; they will associate a reflection on concepts and methods in discourse analysis with the study of discourse genres, or of corpora defined by other criteria. They may also deal with the history or the various trends of discourse analysis. The contributions that only belong to text linguistics or, symmetrically, those that study social representations without taking into account linguistic phenomena cannot be accepted.

if you are interested, send at your earliest convinience proposals
and/or contributions to contributions.ML@wanadoo.fr

Contributions may be submitted in French, English, Spanish or Italian.

Mai 2005 Numéro 9 :

Français

Langues régionales

Numéro dirigé par Moïse (C.) Université d'Avignon (France), Fillol (V.) Université de Noumea (Nouvelle-Calédonie) & Bulot (T.) — Université de Rouen et Université de Rennes (France)

Consacrer un volume de Marges Linguistiques aux langues régionales ne procède pas d'un simple effet d'annonce visant à admettre — sans doute une fois de plus — l'idée selon laquelle la prise en compte de la diversité linguistique passe par un nécessaire recensement des locuteurs et des langues. Il importe, certes, de cerner au plus juste les pratiques linguistiques mais aussi de questionner le discours social : discours de l'élite d'un côté, c'est-à-dire celui traditionnellement imparti aux diverses institutions et celui qu'instaurent les scientifiques, discours des acteurs sociaux d'un autre côté, responsables associatifs, collectivité locales, etc. Ainsi consacrer un volume à ce thème relève d'une démarche visant pour les francophones à questionner une situation complexe où faire la part de l'idéologie linguistique, des enjeux identitaires tant chez les chercheurs que chez les autres acteurs de la militance n'est pas la moindre des difficultés. Sorte de lit de Procuste où chacun s'auto-légitime, le champ des langues dites régionales (le volume ne réduit les langues régionales aux seules langues reconnues telles par les États mais les pose comme tout système linguistique nommé par ses locuteurs et investi d'une fonction identitaire et communicative) interroge donc la mise en mots de l'hétérogénéité langagière et le contrôle social qui la régit.

Bien entendu, il est sans doute peu possible de répondre à toutes les interrogations soulevées par les langues régionales dans un seul volume, mais les éditeurs souhaitent (dans l'esprit de la revue) rassembler des contributions posant clairement leur ancrage théorique et s'appuyant, si nécessaire, sur un travail de terrain cohérent, tout en maintenant, pour l'approche retenue, une distance critique qui semble devoir être salutaire au champ en question. Ils espèrent ainsi contribuer au débat social et s'opposer à la « déconsidération bienveillante » dont sont l'objet parfois les langues minorées de l'espace francophone.

L'orientation générale du volume est sociolinguistique mais les éditeurs acceptent des contributions qui peuvent relever d'autres sciences sociales à la condition qu'elles s'appuient sur une démarche scientifique. Comme cela vient d'être dit, toute l'aire francophone est concernée, et les interventions peuvent tout autant faire la part d'une réflexion conceptuelle, d'un(e) description / compte-rendu d'enquête, voire d'un questionnement plus large sur la question. Les articles peuvent ainsi (la liste demeure ouverte eu égard aux attentes des éditeurs) concerner la politique linguistique, la grammatisation, le rapport entre langue(s) et culture, les discours politiques sur les langues, l'idéologie linguistique, les rôles et statuts, les politiques et les langues, la socio-toponymie…

Vos articles peuvent être envoyés jusqu'au 1er Mars 2005
Les articles scientifiques ayant trait à ce thème devront nous parvenir par émail à :
contributions.ML@wanadoo.fr

Anglais

Regional dialects

directed by Moïse (C.) University of Avignon (France), Fillol (V.) University of Noumea (New-Caledonia) & Bulot (T.) — University of Rouen and University of Rennes (France)

Devoting an issue of Marges Linguistiques to regional languages does not come from a simple announcement effect intended to admit once more the idea that taking linguistic variety into account requires a necessary inventory of speakers and languages. It certainly is important to define linguistic practices accurately but also to question the social discourse : the élite's discourse on the one hand – namely the one that is traditionally attributed to various institutions and the one that is peculiar to scientists – and, on the other hand, the discourse of social players, association officials, local communities, etc.

Thus, devoting an issue to this theme comes within processes — for French speakers — whose object is to question a complex situation where it is not in the least easy to allow for linguistic ideology, identity stakes both with searchers and the other militant players. Like a procustean bed where everyone justifies themselves, the field of the languages known as regional (the issue does not confine regional languages only to the languages recognized as such by the states but presents them as any linguistic system named by its speakers and endowed with a communicative and identitary function) examines the utterance of linguistic heterogeneousness and the social control which governs it.

Of course, it is hardly possible to answer all the questions raised by the regional languages in one issue, but the editors wish (in the spirit of the journal) to gather papers presenting their theoretical ties

clearly and relying, if need be, on a coherent and pragmatic approach while preserving, for the chosen processes, a critical distance which must be beneficial to the field in question. In this manner, they hope to contribute to the social debate and oppose the "benevolent discredit" which sometimes affects the minority languages of the French-speaking area.

The general orientation of the issue is sociolinguistic but the editors accept papers that might be related to other social sciences provided that they use scientific processes. As previously said, the whole French-speaking area is concerned, and the papers may as much allow for conceptual reflection, a survey report or description, even broader questioning on the matter. The articles – whose list is still open considering the editors' expectations – may concern linguistic policy, grammaticalization, thee relation between language(s) and culture, political discourses on languages, linguistic ideology, roles and status, politics and languages, sociotoponymy…

if you are interested, send at your earliest convinience proposals
and/or contributions to contributions.ML@wanadoo.fr

Contributions may be submitted in French, English, Spanish or Italian.

Français

Combattre les fascismes aujourd'hui — Propos de linguistes...
Numéro dirigé par Jacques Guilhaumou (ENS Lyon, France)
Et Michel Santacroce (Cnrs, Université de Provence, France)

La montée de l'extrême-droite en France, en Europe et plus généralement dans le monde interpelle d'abord le linguiste sur le terrain de sa compétence d'analyste des discours. L'analyse des ramifications populistes, racistes des discours d'extrême droite en Europe et dans le monde, étendues jusqu'à diverses formes de « langue de bois » entre dans le champ de compétence du chercheur.

Les périls « fascistes » impliquent aussi le chercheur sur le terrain éthique. Cette question éthique procède ici d'une conviction partagée : l'exigence de penser et d'agir avec ceux qui souffrent dans leur exigence quotidienne d'humanité, et agissent en conséquence pour la défense de leurs droits. L'Histoire des Sciences Humaines en général, des Sciences du Langage en particulier, montre cependant que cette exigence ethique n'a pas toujours été respectée et ce, avec des conséquences bien souvent néfastes pour les disciplines incriminées. De plus, et cette fois d'une manière très actuelle, l'extrême territorialisation des savoirs académiques, les guerres claniques dans des institutions de recherches scientifiques qui clament pourtant leur attachement à la démocratie, laisse entrevoir un péril totalitariste plus subtil et plus souterrain, que nous désignerons momentanément par l'expression de « fascismes intérieurs ».

Il est enfin question de la responsabilité du chercheur, c'est-à-dire de sa prise au sérieux des ressources de l'événement qui montrent la capacité humaine à réaliser un projet, à désigner un devenir bien au-delà des frontières de son pays d'origine. Plusieurs analystes ont souligné ainsi que la voix fasciste se fait entendre là où une voix a manqué, la voix d'une pensée sur l'avenir de la démocratie. Le chercheur peut-il faire entendre ici sa voix pour défendre l'existence d'une société plurilingue et imprégnée de l'usage-citoyen à l'horizon d'une mondialisation générée par une nouvelle langue de la paix ?

Vos articles peuvent être envoyés jusqu'en décembre 2003 environ.
Les articles scientifiques ayant trait à ce thème devront nous parvenir par émail à :
contributions.ML@wanadoo.fr

Anglais

Combatting fascisms today — Contributions from linguists...
directed by Jacques Guilhaumou (ENS Lyon, France)
and Michel Santacroce (Cnrs, University of Provence, France)

The rise of the far right in France, in Europe and more generally in the world is of great interest to linguists in their field as speech analysts. Besides, the analysis of the populistic and racist ramifications of the far right discourse in Europe, extended to various forms of « set language », falls into the searcher's domain.

The « fascist » perils involve the searcher in the ethical field too. This ethical question comes from shared conviction : the necessity to think and act with those who suffer in their daily demand of humanity and act accordingly for the defence of their rights. The history of Humanities in general and of Language Sciences in particular, shows that this demand has not always been shown consideration nevertheless, which often had disastrous consequences for the disciplines in question. Moreover, today's utmost territorialization of academic knowledge, the war between clans within scientific research institutions which, however, proclaim their attachment to democracy, show sign of a more subtle and underhand totalitarian peril that we will momentarily call « inner fascisms ».

The last point is the searcher's responsibility namely his taking seriously the resources of the event which show man's ability to achieve a project and to point to an evolution far beyond the borders of his/her native country. Several analysts have thus underlined that the fascist voice makes itself heard where a voice has been missing, the voice of a thought on the future of democracy. Can the searcher have his voice heard here to defend the existence of a multilingual and citizen-oriented society at the dawn of an internationalisation generated by a new language of peace ?

if you are interested, send at your earliest convinience proposals
and/or contributions to contributions.ML@wanadoo.fr

Contributions may be submitted in French, English, Spanish or Italian.

2004-2005 Numéro Hors Série :

Français

L'origine du langage et des langues
Numéro dirigé par le comité de rédaction **M**arges **L**inguistiques

Un siècle après la décision de la Société de Linguistique de Paris de bannir de sa constitution de 1866, art. II, toute recherche sur l'origine du langage et sur la création d'une langue universelle, le thème de l'origine du langage et des langues revient au premier plan des préoccupations scientifiques actuelles. Les raisons du retour de ce thème ancien sont nombreuses. Elles peuvent être rattachées à l'état actuel des connaissances en neurosciences, sciences cognitives, anthropologie, créolistique, théories de l'acquisition, etc. Ce numéro qui prend acte du fait que l'ontogenèse et la phylogenèse du langage sont toujours des objets de controverses chez les linguistes et dans les théories linguistiques, entend se dérouler autour des trois axes suivant :

- Les formes primitives de langage, évolution linguistique, grammaticalisation : des protolangues aux langues modernes,
- Les relations entre humanisation, évolutions neurologiques et cognitives, et le développement d'un « instinct » du langage,
- Recherche sur l'origine du langage et des langues d'un point de vue philosophique et épistémologique.

Vos articles peuvent être envoyés jusqu'en décembre 2004 environ.
Les articles scientifiques ayant trait à ce thème devront nous parvenir par émail à :
contributions.ML@wanadoo.fr

Anglais

The origin of the language faculty and of languages
directed by **M**arges **L**inguistiques

A century after the decision of the Société de Linguistique de Paris to pronounce in its constitution of 1866, art. II, the ban of research on the origin of language and on the creation of a universal language, the very theme of the origin of language comes again to the fore as a major topic of scientific research. Reasons for this upsurge of an old theme are many. They can be sought in the current state of the art in neurosciences, cognitive sciences, anthropology, creole studies, acquisition theory etc. This issue, taking stock of the fact that the ontogenesis and the phylogenesis of language are still matters of controversy for linguistic theories and linguists, endeavours to discuss the three following themes :

- primitive forms of language, linguistic evolution, grammaticalization : from protolanguages to modern languages,
- the relations between hominization, neural and cognitive evolutions, and the development of the « language instinct »,
- research on the origin of language and languages as a philosophical and epistemological issue.

if you are interested, send at your earliest convinience proposals
and/or contributions to contributions.ML@wanadoo.fr

Contributions may be submitted in French, English, Spanish or Italian.

Remerciements à M. B. Grossenbacher (www.chants-magnetiques.com), La Chaux-de-Fonds (Suisse), pour l'aide précieuse en infographie et développement Multimedia.

La revue électronique gratuite en Sciences du Langage
Marges **L**inguistiques est éditée et publiée semestriellement
sur le réseau internet par :

M.L.M.S. Éditeur
Le petit Versailles
Quartier du chemin creux
13250 Saint-Chamas (France)
Tel. / Fax : 04 90 50 75 11